



HAL
open science

Investissement et développement humain dans l'Algérie coloniale (1830-1962) : Essai d'analyse cliométrique du bilan économique de la colonisation par la méthode contrefactuelle

Sofiane Saidi

► **To cite this version:**

Sofiane Saidi. Investissement et développement humain dans l'Algérie coloniale (1830-1962) : Essai d'analyse cliométrique du bilan économique de la colonisation par la méthode contrefactuelle. Economies et finances. Université Sorbonne Paris Cité, 2017. Français. NNT : 2017USPCD034 . tel-01904947

HAL Id: tel-01904947

<https://theses.hal.science/tel-01904947>

Submitted on 25 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 13
UFR Sciences économiques et de gestion

Thèse de doctorat en sciences économiques

**Investissement et développement humain
dans l'Algérie coloniale (1830-1962)**

**Essai d'analyse cliométrique du bilan économique
de la colonisation par la méthode contrefactuelle**

**Investment and human development
in colonial Algeria (1830-1962)**

**Cliometric analysis essay of the economic balance
sheet of colonization by the counterfactual method**

présentée par Monsieur Sofiane SAIDI

sous la direction de Madame Fatiha TALAHITE

Membres du jury

Monsieur Denis COGNEAU, Directeur de Recherche IRD- Directeur d'études EHESS- Professeur d'économie associé à PSE Paris Jourdan

Monsieur Joël OUDINET, MCF HC en sciences économiques, Université Paris 13, CEPN

Monsieur Saïd SOUAM, Professeur en sciences économiques, Université de Paris Nanterre, EconomiX (rapporteur)

Madame Fatiha TALAHITE, chercheure CNRS HDR en sciences économiques, CRESPPA (directrice de thèse)

Monsieur Mehrdad VAHABI, Professeur en sciences économiques, Université Paris 13, CEPN

Monsieur Abdallah ZOUACHE, Professeur en sciences économiques, Sciences-Po Lille, Clersé (rapporteur)

Soutenu le 14 décembre 2017

Année universitaire 2017-2018

L'université Paris 13 n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Résumé : En 1955, la commission Maspétiol du gouvernement français faisait un bilan économique négatif de la colonisation en Algérie. Ce bilan a été analysé par des historiens de l'économie sous l'angle des coûts/bénéfices pour la métropole et la colonie. Selon ce courant dit des coûts de la colonisation, les investissements et dépenses publiques effectuées en Algérie ont été financées par la métropole et par conséquent supportés par le contribuable métropolitain. La thèse défendue ici est que la principale cause de la négativité du bilan réside dans la structure de l'économie coloniale qui ne permettait pas de dégager assez de recettes publiques pour financer le développement économique et social, lequel nécessita l'appui financier de la métropole (plan de Constantine, 1958). Le bilan est dès lors envisagé comme le résultat de politiques poursuivies sur l'ensemble de la période coloniale, plus précisément de l'intervention de l'État dans l'activité économique depuis les débuts de la colonisation. Ce travail, en s'appuyant sur la littérature sur le bilan économique et plus largement sur l'économie de l'Algérie coloniale ainsi que sur des données d'archives inédites, montre que la politique dite de mise en valeur fut préjudiciable aux niveaux économique et social (1830-1900). Les mesures budgétaires, législatives et monétaires appliquées dans le cadre d'investissements publics économiques et sociaux ont été désavantageuses pour les finances publiques d'une part, et pour le développement humain de la population autochtone d'autre part. Les équipements réalisés (essentiellement dans les chemins de fer) ont plombé les dépenses publiques de la colonie sans contribuer à faire baisser les coûts de transport. L'investissement privé dans la viticulture d'exportation, soutenu par l'État, n'a pas participé au financement des recettes publiques en raison de l'absence d'imposition. Quant à la politique menée envers la population autochtone, elle s'est traduite par la dégradation de son patrimoine suite aux opérations d'expropriations des terres, ainsi qu'aux amendes et à la fiscalité appliquées par l'administration à son égard. Est posée ensuite la question contrefactuelle de savoir ce qu'aurait été l'économie algérienne en l'absence de la colonisation. Pour y répondre, il est supposé que le système colonial se matérialisait dans la discrimination entre autochtones et européens, dont le fondement légal était le code de l'indigénat. Sous cette hypothèse, la question se reformule ainsi : la croissance économique (Pib/tête) de l'Algérie aurait-elle été plus importante si les dépenses publiques d'éducation et de santé n'avaient pas été discriminatoires entre indigènes et européens ? La base de données construite pour tenter de donner une réponse empirique à cette question identifie les dépenses publiques d'éducation et de santé et les répartit entre les deux types de population sur la période 1901-1937. Les données obtenues illustrent clairement au niveau descriptif le lien entre la politique coloniale et le bilan (répartition des dépenses d'éducation et de santé entre autochtone et européen et revenu par tête). Mais sur le plan économétrique, les obstacles à l'établissement d'une relation de causalité entre les dépenses en capital humain et la croissance économique ont empêché cette recherche d'arriver au stade de la simulation contrefactuelle. Cet inachèvement est expliqué, d'une part, par l'état de l'art théorique sur la question, d'autre part, le fait que les limites des données disponibles ne permettaient pas d'aller plus loin dans la construction d'une relation de causalité, en remplaçant notamment le Pib/tête par un indicateur de développement humain. Cependant, l'inaboutissement du scénario contrefactuel n'invalide nullement les résultats établis par l'étude qualitative à partir de la littérature et des documents d'archives. Cette recherche ouvre la voie en montrant la possibilité d'une démarche cliométrique et contrefactuelle sur ce sujet. Cette thèse appelle pour le futur à une collaboration entre économistes économètres et historiens pour construire les données qui manquent.

Mots clefs: Algérie, colonisation, développement, investissements publics, dépenses publiques, fiscalité, inégalités

Abstract : In 1955, the Maspétiol commission of the French government made a negative economic balance sheet of colonization in Algeria. This balance sheet has been analyzed by historians of the economy in terms of costs / benefits for the metropolis and the colony. According to this current of colonization costs, the investments and public expenditures made in Algeria were financed by the metropolis and therefore borne by the metropolitan taxpayer. The thesis defended here is that the main cause of the negativity of the balance sheet lies in the structure of the colonial economy which did not generate enough public revenue to finance economic and social development, which required the financial support of the metropolis (plan de Constantine, 1958).

The balance sheet is therefore envisaged as the result of policies pursued throughout the colonial period, more precisely the intervention of the state in economic activity since the beginning of colonization. This work, based on the literature on the economic balance sheet and more broadly on the economy of colonial Algeria as well as on unpublished archive data, shows that the so-called development policy was detrimental to the economic and social levels (1830-1900). Budget, legislative and monetary measures applied in the framework of public economic and social investments have been disadvantageous for public finances on the one hand, and for the human development of the native population on the other hand. The equipment realized (mainly in the railways) have stifled public spending in the colony without contributing to lower transport costs. Private investment in export viticulture, supported by the state, did not participate in the financing of public revenues due to absence of taxation. Regarding the policy towards the native population, it has resulted in the degradation of its heritage following land expropriation operations, as well as the fines and the taxation applied by the administration towards it. Is then asked the counterfactual question to know what would have been the Algerian economy in the absence of colonization. To answer, it is assumed that the colonial system materialized in discrimination between natives and europeans, whose legal basis was the code of indigénat. Under this hypothesis, the question is reformulated: Algeria's economic growth (gdp per capita) would have been greater if public spending on education and health had not been discriminatory between natives and europeans? The database constructed to try to give an empirical answer to this question identifies public expenditure on education and health and allocates them to the two types of population over the period 1901-1937. The data obtained clearly illustrate at the descriptive level the link between colonial politics and the balance sheet (dividing of education and health expenditure between natives and european and gdp per capita). But econometrically, the obstacles to establishing a causal relationship between spending on human capital and economic growth have prevented this search from reaching the stage of counterfactual simulation. This incompleteness is explained, on the one hand, by the state of the art theoretical on the question, on the other hand, the fact that the limitations of the available data did not allow us to go further in the construction of a causal relationship, replacing in particular the gdp per capita with a human development indicator. However, incompleteness of the counterfactual scenario does not invalidate the established results by qualitative study from literature and archival documents. This research paves the way by showing the possibility of a cliometric and counterfactual approach on this subject. This thesis calls for a future collaboration between economic economists and historians to construct the missing data.

Keywords : Algeria, colonization, upgrowth, public investments, public spending, tax system, disparity

Sommaire

Introduction générale	5
Chapitre introductif Histoire, économie et cliométrie	13
Chapitre 2 Le processus de colonisation et la question du coût colonial	39
Chapitre 3 Stratégies et résultats de la politique de mise en valeur (1830-1870)	71
Chapitre 4 L'investissement dans l'Algérie coloniale et ses enseignements en matière de développement économique (1871-1900)	107
Chapitre 5 L'investissement public, les dépenses publiques d'éducation et de santé. Essai d'analyse contrefactuelle	145
Conclusion générale	200
Bibliographie	204
Tableaux figures et graphiques	219
Plan détaillé	221
Annexes	224

Introduction générale

Qu'aurait été l'économie de l'Algérie en l'absence de la colonisation française ? Cette question contrefactuelle a été la première motivation qui nous a conduits à travailler sur le sujet de thèse qui nous avait été proposé au cours de notre Master 2. Répondre à cette question, signifie que nous aurions pu déterminer quels auraient été les niveaux de croissance économique et de développement humain atteints en 1962, si l'Algérie n'avait pas connu la colonisation.

Notre idée était d'adopter une approche cliométrique inspirée des travaux de Jeffrey G. Williamson, sur la croissance économique des États-Unis sur la période 1870-1910. Son étude contrefactuelle, menée dans le cadre d'un modèle d'équilibre général calculable, lui a permis de voir ce qu'aurait été cette économie en l'absence de faits majeurs caractéristiques de cette période (guerre civile, chemin de fer). Le choix de l'approche de Williamson (1974), impliquait l'adoption d'hypothèses néoclassiques et une modélisation en équilibre général calculable pour mener l'analyse contrefactuelle. Or, en dehors des critiques portant sur le cadre théorique (hypothèses néoclassiques) et sur les limites du modèle d'équilibre général de Williamson (cadre spatial), l'application de sa méthodologie de recherche au cas de l'Algérie n'était faisable ni théoriquement ni en pratique. En effet, Les hypothèses néoclassiques de Williamson (concurrence parfaite, plein emploi des ressources) étaient trop éloignées de la réalité de l'histoire économique de l'Algérie et les données d'archives ne pouvaient permettre de modéliser l'économie algérienne sur la période 1830-1962, c'est-à-dire de représenter sur une période de cent trente-deux ans l'ensemble des interactions macroéconomiques entre les différents secteurs de l'économie algérienne ainsi que l'équilibre général issu de ces interactions avec le reste du monde¹.

¹ La base de données (appelée Matrice de Comptabilité Sociale) se compose, en général, de six comptes : le compte des facteurs de production (K, L, T), les comptes des agents économiques (incluant les ménages, les entreprises et l'état), les comptes de production (les branches de production), les comptes de produits (le marché domestique), le compte du reste du monde (les transactions internes et externes), le compte d'accumulation (collecte de l'épargne domestique et extérieure, ce qui permet de financer la formation du capital).

Au-delà des difficultés théoriques et empiriques soulevées par la question de ce qu'aurait été le développement économique et social de l'Algérie en l'absence de la colonisation française², question qui est à l'origine du choix de notre sujet de thèse, notre réflexion tout au long de cette recherche nous a amené à formuler cette interrogation autrement.

Ainsi, c'est pour essayer de commencer à répondre à cette question que nous avons choisi de travailler sur l'investissement et le développement humain dans l'Algérie coloniale (au chapitre quatre pour la période 1830-1900 et au chapitre cinq pour 1900-1937)³. Mais avant, dans les deux premiers chapitres, nous faisons une revue de la littérature économique sur la colonisation (le premier est plus centré sur l'histoire économique et le second sur l'analyse économique). Nous montrons que l'essentiel de ces recherches a surtout tourné autour de deux problématiques. La première considère la colonisation comme une cause du sous-développement (Amin, 1966, 1973 ; Benachenhou, 1978, Elsenhans, 2010). La seconde pose la question du bilan économique de la colonisation en termes de coûts et gains pour la France (Bloch-Lainé, 1956 ; Brunschwig, 1960 ; Marseille, 1984 ; Lefeuvre, 1997, Bonin, 2009). La première problématique a fait l'objet de peu d'études depuis les théories de la dépendance dans les années 50-60 jusqu'aux années 80, tandis que la seconde est encore au centre du débat sur le caractère positif ou négatif du bilan de la colonisation française de l'Algérie.

C'est en nous intéressant à la question du bilan économique de la colonisation que nous avons constaté que cette thématique a été traitée dans un cadre étroit et que la problématique est restée pratiquement inchangée depuis 1956⁴. En effet, le cadre de la conception du bilan n'a été établi que du côté de la métropole sur des périodes courtes et incomplètes. Quant à la problématique, elle est basée uniquement sur le coût de la colonisation supporté par la métropole⁵. Nous avons aussi constaté que les résultats obtenus (pertes supposées pour la métropole), ont été interprétés comme un enrichissement équivalent pour l'Algérie. Ce cadre partiel des tentatives de bilan économique de la colonisation nous a conduits à dépasser la question du coût ou gain de la colonisation pour la métropole, qui était à la base des deux

² Cette question reste cependant une piste pour la recherche, en attendant de pouvoir lui donner une réponse empirique en fonction de l'avancée des études historiographiques et de la constitution de bases de données plus complètes sur la période 1830-1962.

³ Nous nous sommes limités à cette période pour des raisons de continuité de la base de données. En effet, si les statistiques financières de l'Algérie sont disponibles pour la période 1900-1937, pour d'obscures raisons de droits d'auteurs (Le droit d'auteur pour les périodiques est de 70 années après la date de parution), nous n'avons pas pu obtenir de la BNF celles pour 1937-1953.

⁴ L'année 1956 correspond aux travaux de François Bloch-Lainé sur la zone franc.

⁵ Au moment où nous achevons la rédaction de cette thèse est paru l'ouvrage de Samir Saul (2016) qui adopte une posture différente, mais nous n'avons pas pu l'intégrer à notre revue de littérature. Également pour l'ouvrage d'Ahmed Henni (2017).

problématiques citées précédemment, pour nous intéresser à la politique économique coloniale et à ses implications pour l'Algérie. Ainsi, nous avons étudié de manière approfondie la politique dite de « mise en valeur » de la colonie pour voir dans quelle mesure elle avait atteint ses objectifs et quels furent ses effets sur l'économie de la colonie.

Des pistes de réponses aux questions posées se trouvaient dans les constats du groupe d'étude constitué en 1954 par Pierre Mendès-France pour examiner les dépenses publiques algériennes, qui connaissaient des difficultés croissantes, et proposer des solutions (Rapport Maspétiol, 1955). Ce groupe d'étude a tenu six séances, entre novembre 1954 et juin 1955, au cours desquelles il a analysé la situation économique de l'Algérie, diagnostiqué l'origine des difficultés et proposé un modèle de croissance économique prévisionnel sur une période de dix ans. Le travail mené par le groupe Maspétiol a donné lieu au constat selon lequel les difficultés des finances publiques algériennes ne représentaient pas un caractère exceptionnel mais durable, en raison de la structure de l'économie algérienne. Le PIB par secteur d'activité, estimé pour l'année 1953, était réparti entre 35% pour l'agriculture, 27% pour l'industrie (Mines, bâtiment, travaux publics) et 38% pour les transports, commerce et services divers. Le rapport Maspétiol montre que du fait de cette structure et du système fiscal en vigueur, l'activité de production contribuait peu aux recettes publiques.

En revanche, ce que le rapport Maspétiol ne dit pas explicitement, c'est qu'une autre asymétrie impactait les finances publiques, celle qui existait entre les deux composantes de la population. En effet, dans l'agriculture, il y a une asymétrie dans la répartition des revenus entre les exploitants agricoles européens et autochtones. Le secteur agricole mobilise 80,8% de la population active qui a atteint 3 512 000 personnes en 1954 dont 87,7% pour la population active autochtone et 14,4% pour la population active européenne (Lequy, 1970 : page 94, pour ces statistiques et les suivantes). Le revenu individuel annuel moyen pour le secteur agricole européen est de 780 000 francs, et il est entre 22 000 et 30 000 francs pour les autochtones. Cette asymétrie est plus marquante si nous prenons en compte la proportion de chaque composante dans la population totale de l'Algérie. Les autochtones comptent 8 449 332 personnes ce qui représente 89% de la population totale, et 98% de la population agricole en 1954. Les européens, avec 984 000 membres, ne comptent que pour 11% de la population totale. Le nombre de chômeurs dans le secteur agricole concerne essentiellement les autochtones (990 000 au 31 octobre 1954 selon Lequy, 1970 : page 94).

Ainsi, selon les catégories (agriculture traditionnelle, zone urbaine, salariés, artisans, commerçants, classes moyennes) le revenu individuel moyen varie de 1 à 10. Le revenu

moyen annuel de la population indigène (de 22000 à 30000 francs) est considéré comme l'un des plus bas du monde et avoisine le seuil de pauvreté qui se situait à 20000 francs en 1954 (Lequy, 1970 : page 50).

Cette situation a des conséquences directes sur le niveau de vie, le marché local et la capacité contributive de l'économie aux recettes publiques. La faiblesse des revenus individuels fait que la plus grande partie est consacrée à la satisfaction des besoins vitaux : 94% des dépenses de 70% des ménages autochtones couvre l'achat de produits vitaux (céréales, corps gras). Cela implique que la partie du revenu disponible allouée à l'achat de produits manufacturés, au logement et à l'impôt représente une fraction faible et insuffisante.

Nous avons au chapitre cinq tenté d'analyser l'impact économique et social de cette asymétrie entre les deux composantes de la population. Pour cela, nous avons construit une base de données regroupant les dépenses publiques d'éducation et de santé selon qu'elles étaient destinées aux européens ou aux indigènes, pour mener ensuite une analyse empirique sur l'impact de ces dépenses sur le revenu par tête.

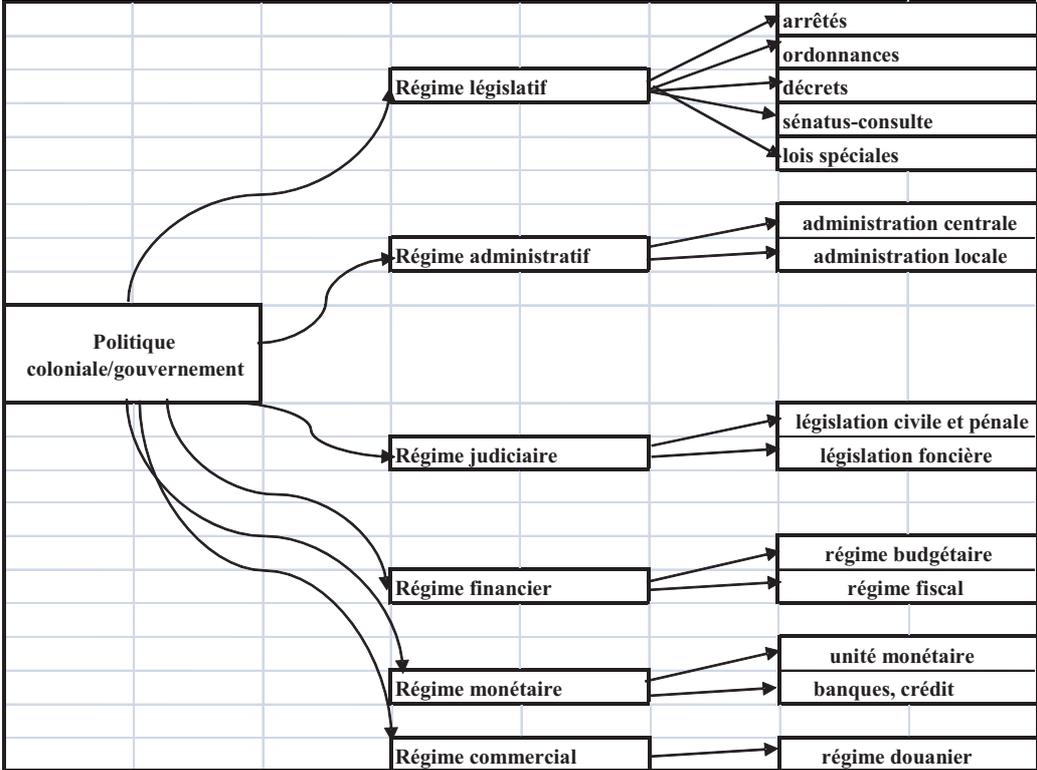
À partir de là, nous avons pu tenter une reformulation de notre question initiale sur ce qu'aurait été le développement économique et social de l'Algérie en l'absence de la colonisation française, en nous demandant ce qu'aurait été la situation économique de l'Algérie si cette asymétrie n'avait pas existé, en d'autres termes, si les deux populations avaient joui du même statut, ce qui revient à dire si le système colonial et sa structure inégalitaire n'avait pas existé. Nous pouvions alors envisager une approche contrefactuelle, qui fait l'objet du cinquième chapitre. Cela nous amène aussi à ne pas nous limiter à la période du rapport Maspétiol mais à envisager les conséquences économiques du système colonial depuis sa mise en place.

En effet, de notre point de vue, le problème que connaissaient les finances publiques est certes expliqué en partie par la structure de l'économie algérienne, mais son origine pourrait aussi être dans l'orientation et l'emploi des recettes et dépenses publiques depuis les débuts de la colonisation. En ce sens, le bilan économique de l'Algérie en 1954 serait aussi le résultat de la politique économique et sociale menée depuis 1830. En d'autres termes, les politiques économiques menées depuis la conquête expliquent-elles le bilan économique et social de 1954 ? Ou encore, dans quelle mesure cette structure de l'économie algérienne est-elle le résultat de ces politiques ?

Pour étudier la politique économique coloniale, nous avons établi une périodisation fine, qui distingue selon les gouvernements et les instruments par lesquels était organisée la « mise en valeur » de la colonie sur le plan économique et social. Pour rendre compte des transformations dans l’administration de l’Algérie, en particulier sur la période 1830-1900, nous avons choisi une périodisation qui prend en compte les ruptures de la politique coloniale liées aux changements de régime politique en France. Cette périodisation sert aussi à montrer l’évolution de la vie économique et sociale suite à ces ruptures (royauté, république, empire, 3ème république) qui ne peuvent être prises en compte par des modèles théoriques.

Nous pouvons résumer les outils dont s’est doté le gouvernement pour mener sa politique coloniale par le schéma suivant :

Figure 1. Organisation de la politique coloniale



Source : conception personnelle à partir des précis de législation et économie coloniales (Girault, 1904 : page 466 ; Mérignhac, 1912 : page 94).

Les décisions budgétaires, fiscales, monétaires et les mesures législatives, juridiques et administratives prises par le gouvernement dans le cadre de sa politique de mise en valeur de

l'Algérie ont eu des impacts économiques et sociaux. Les conséquences de ces mesures, qui représentent la politique coloniale, appliquées dès la conquête de l'Algérie, n'ont pas uniquement dessiné la structure économique, mais ont conduit aussi à la création d'une asymétrie entre la population autochtone et européenne. Si nous prenons l'outil budgétaire, qui permettait au gouvernement d'exercer son influence sur le choix et l'orientation de l'activité économique, il lui a permis aussi de mettre en place sa politique d'investissement public pour l'équipement de l'Algérie. Ainsi, les conventions de garantie d'intérêt passées entre les compagnies de chemin de fer et l'État ont déterminé le régime de financement des chemins de fer. À tel point que, en moyenne, l'essentiel des dépenses publiques ont été consacrées à l'équipement en chemins de fer sur l'ensemble de la période coloniale. Cette politique, qui n'a pourtant pas permis de réduire les coûts de transport, a eu pour conséquence un gonflement très important des dépenses publiques. C'est l'argument principal de ceux qui ont évalué le bilan économique de la colonisation en termes de coûts et gains pour la France. Mais en incluant les autochtones dans l'analyse du bilan, on s'aperçoit que ces derniers ont contribué au financement des chemins de fer, via le système fiscal discriminatoire qu'ils subissaient, sans pour autant avoir bénéficié de cet équipement public. De même pour les mesures monétaires, les autochtones n'ont pas eu accès au système bancaire mis en place par le gouvernement en vue d'encourager et orienter l'agriculture, considérée comme l'activité économique principale de la colonie. En ce qui concerne l'outil législatif (les arrêtés, décrets, lois spéciales), les mesures appliquées avantageaient les européens au détriment des autochtones. Ces derniers subirent les expropriations, le séquestre de leurs terres - qui leur procuraient l'essentiel de leurs revenus - tandis que la législation a permis à la population européenne de bénéficier du système de la concession gratuite. Quant aux droits civils et politiques, les autochtones étaient soumis à toutes les obligations du citoyen (impôt, service militaire), mais ne pouvaient avoir les mêmes droits que ceux accordés aux européens. Les autochtones étaient régis par les lois d'exception (code de l'indigénat, surveillance spéciale, code forestier, responsabilité collective). Ils étaient jugés par des cours criminelles spéciales qui n'offraient pas les mêmes garanties que les juridictions de droit commun. Ils ne pouvaient participer à la gestion des affaires publiques de la colonie via les représentations politiques au niveau local et parlementaire.

C'est cette politique coloniale, à travers les différentes mesures poursuivies depuis les premières années de colonisation, qui a conduit au bilan des années 1950. Nous envisageons

cette politique comme la cause première du bilan économique et social, c'est l'hypothèse principale de notre thèse.

Dans le premier chapitre « Histoire, économie et cliométrie », nous passons en revue les travaux du courant « dépendantiste » qui considère la colonisation comme une cause du sous-développement des pays nouvellement indépendants. Nous esquissons ensuite une revue de l'histoire de la colonisation à travers les travaux d'historiens spécialistes de l'Algérie. Notre objectif est d'appréhender les transformations de la structure économique sociale et politique générées par la politique coloniale. Cette revue nous a permis de tracer l'évolution de la politique coloniale à travers les différents modes d'administration de la colonie. Nous avons ainsi pu mettre en évidence que l'échec de la tentative d'industrialisation de 1942-1961 s'explique par la politique poursuivie durant la période précédente (1848-1942), que l'on a appelé le « paradoxe agricole ». Nous présentons ensuite l'approche cliométrique suivie d'une revue de la littérature, pour expliquer et justifier l'adoption de cette démarche dans notre travail de recherche. À la fin de ce premier chapitre, nous expliquons notre démarche qui s'appuie sur trois approches, historique, économique et cliométrique, et l'apport de ce choix à notre travail de recherche.

Dans le second chapitre « Le processus de colonisation et la question du coût colonial », nous traitons des conséquences des choix politiques de la colonisation durant la période 1830-1850, en nous appuyant sur les premières évaluations menées par des économistes de l'époque. L'analyse la plus poussée alors, celle de Juglar (1853) conclut à un échec de la politique de mise en valeur conduite en 1830-1850. La cause principale de cet échec serait le choix erroné du gouvernement (loi de 1848) de prendre en charge les dépenses d'installation (transport, concessions de terres, avances pour l'exploitation agricole) des « émigrés » européens censés mettre en valeur l'agriculture de la colonie, mais ne disposant pas des capitaux nécessaires, au lieu d'encourager l'installation spontanée d'investisseurs privés détenteurs de capitaux. Cette politique, qui n'a pas réussi à augmenter la production agricole, a représenté une charge pour les finances publiques. Nous introduisons ensuite la question du coût de la colonisation et de son impact sur les finances publiques métropolitaines sur la période 1850-1900. Nous montrons que cette question du coût de la colonisation supporté par les finances publiques métropolitaines, récurrente dans les travaux des historiens postcoloniaux français des années 1960 jusqu'à nos jours (Marseille, 1984 ; Lefevre, 1997), alimentait déjà les débats parlementaires durant la période coloniale, en particulier avant 1900. Pour documenter ce débat, nous présentons une étude approfondie, mais partielle (1850-1900), sur les dépenses

publiques effectuées par la métropole en Algérie. Il ressort, de cette analyse quantitative, que les deux postes de dépenses les plus importants reviennent à l'armée et aux chemins de fer à partir des années 1870. Nous passons ensuite à l'analyse de la littérature sur la question du bilan en termes de coûts supportés par la métropole. Nous discutons les approches et les arguments sur lesquels se sont appuyés les auteurs et montrons leurs limites. Il ressort de cette analyse que les quantifications des coûts sont imprécises, et que les gains retirés par la colonie restent des suppositions. Mais le point le plus important qui a été négligé par le courant de l'approche du coût est la non-prise en compte de la charge supportée par les finances publiques algériennes et en particulier par la population autochtone dans le financement du processus de mise en valeur.

Dans l'étape qui suit, nous avons conduit une analyse qualitative approfondie des différentes stratégies de mise en valeur appliquées en Algérie sur les périodes 1830-1870 (chapitre 3) et 1870-1900 (chapitre 4). La périodisation choisie s'explique par les ruptures et évolutions qui ont caractérisé cette politique conduite sur l'ensemble de la période. Par ailleurs, la démarche qualitative répond à l'absence de données quantitatives complètes et continues avant 1900. L'objet de cette analyse est de déterminer les modalités par lesquelles le gouvernement est intervenu directement et indirectement dans l'orientation économique de la colonie et l'impact de cette politique sur l'évolution économique et sociale de la population autochtone. Nous avons examiné la politique de mise en valeur en termes d'investissement public et privé, de système de crédit, ainsi que des finances publiques qui ont soutenu cette politique. Les choix en matière de mise en valeur de la colonie sur la période 1830-1900 ont eu des conséquences négatives sur les dépenses publiques, l'activité économique, et les conditions socio-économiques de la population autochtone. Les dépenses publiques d'équipement ont augmenté de manière exponentielle sans aboutir à l'objectif escompté, à savoir des coûts de transport raisonnables censés favoriser les échanges internes et l'élargissement du marché local. Concernant la population autochtone, nous avons établi qu'elle a supporté une lourde charge, par rapport à ses revenus, dans le financement des investissements publics, alors qu'elle a été évincée du processus de mise en valeur et a subi une dégradation de ses revenus suite aux mesures législatives mises en place à son encontre. L'analyse qualitative que nous avons effectuée aux chapitres trois et quatre nous a permis de valider notre hypothèse principale, à savoir la causalité entre la politique de mise en valeur et le bilan de la colonisation.

Dans le dernier chapitre «L'investissement public, les dépenses publiques d'éducation et de santé. Essai d'analyse contrefactuelle », nous présentons le résultat d'un important travail de consultation des archives, qui nous a permis de construire une base de données sur les dépenses d'éducation et de santé ainsi que le revenu par tête sous la forme de séries chronologiques sur la période 1901-1937. L'objectif, en construisant cette base de données, était de tenter une analyse contrefactuelle pour répondre à la question de savoir si une répartition équitable des dépenses publiques d'éducation et de santé entre les deux types de population aurait été un moyen d'augmenter les richesses de l'Algérie.

La quantification que nous avons obtenue nous a permis de déterminer clairement, au niveau descriptif, l'inégalité de répartition des dépenses publiques d'éducation et de santé entre la population autochtone et européenne. L'étude empirique qui boucle la thèse vise à montrer ce que l'on pourrait faire comme modélisation à partir de cette base de données, tout en étant conscient de ses insuffisances et des limites des variables que nous avons construites, en l'état actuel des données. Il s'agissait de tenter une analyse contrefactuelle à l'aide d'une modélisation VAR. L'idée était de chercher d'abord à établir une relation de causalité entre l'investissement en capital humain en matière d'éducation et de santé pour les européens et les autochtones, d'une part, et le revenu par tête, d'autre part, afin de pouvoir ensuite, à l'aide de ce modèle, simuler la situation contrefactuelle où les deux composantes de la population auraient bénéficié des mêmes dépenses en capital humain. Par cette étude, nous avons surtout voulu ouvrir la voie en montrant la possibilité d'une telle démarche.

Chapitre introductif

Histoire, économie et cliométrie

Introduction

Jusqu'aux années 1960, la majorité des recherches en histoire de la colonisation étudiaient les origines et motivations de la colonisation. Les historiens tentaient de répondre aux causes qui ont conduit les pays européens à mener leurs entreprises de colonisation. Les analyses menées ont débouché sur des résultats selon lesquels, la motivation de l'expansion coloniale est tantôt expliquée par le facteur politique, et parfois par des motivations économiques. Ces travaux, qui ont fait l'objet de débats sur l'explication économique ou politique des causes de la colonisation, se sont souvent appuyés sur une démarche qui ne fait pas la distinction entre les conséquences de la colonisation (occupation territoriale) et les effets de l'impérialisme (expansion commerciale et domination économique). C'est dans les années 1960, au cours des débats sur les motifs de la colonisation, que se sont développées les théories dépendantistes qui s'interrogeaient sur les causes du sous-développement. Les théories dépendantistes visent à expliquer les causes et remèdes au sous-développement en s'opposant aux politiques libérales du développement, fondées sur les théories néo-classiques, et dont les solutions proposées pour sortir du sous-développement ont débouché sur des échecs (Bouda, 1987).

A l'exception de quelques travaux qui concernent le cas algérien, que nous présentons dans ce chapitre, la plupart des études menées par les dépendantistes sur la question de la colonisation n'ont pas fait la distinction entre les particularités qui caractérisent chaque type de colonie (colonie d'exploitation, de peuplement), ce qui a donné lieu à des interprétations généralistes. En ce qui concerne notre sujet de thèse, nous avons considéré, que l'histoire de la politique coloniale de l'Algérie (l'évolution des stratégies de mise en valeur, les mesures appliquées, l'évolution socio-économique de la population autochtone), ne peut être analysée en s'appuyant sur une seule approche fondée uniquement sur une théorie économique. Dans ce sens, notre méthodologie fait appel à l'histoire, l'économie et la cliométrie pour étudier notre sujet de recherche.

1. Politique coloniale et politique économique des années 1950

Les premiers travaux sur l'ensemble de l'économie algérienne apparaissent en 1955 avec les travaux du groupe Maspétiol. C'est la première fois que l'économie algérienne est étudiée dans sa globalité, sur la base de statistiques de la comptabilité nationale (1951-1953). Le travail effectué par le groupe Maspétiol lui a permis de diagnostiquer les causes des faiblesses que rencontrent les finances publiques, l'apport des différents secteurs économiques au produit intérieur brut, et à estimer le revenu individuel. Sur la base de ce diagnostic, le groupe de recherche a proposé un modèle de développement économique pour la période 1956-1966. Par d'importants investissements publics économiques et sociaux, le modèle de développement prévoit un PIB de 1600 milliards de francs en 1966, ce qui représente une multiplication par 3,36 fois du PIB de 1953 (475 milliards de francs). Selon les prévisions du modèle, le revenu moyen individuel augmenterait de 5% par an (51000 francs en 1952), avec la création de 875000 emplois sur une période de 10 ans, la population active passant de 665000 en 1954 à 1540000 (Maspétiol, 1955). Ce modèle ambitieux qui prévoit un taux de croissance de 10% par an, n'a pas été appliqué sur le terrain, mais il a servi comme cadre de pensée pour le futur plan de développement économique et social en Algérie, appelé le Plan de Constantine (1959), dont l'application s'est soldée par un échec, en partie, en raison des circonstances politiques de l'époque (Denis, 1975). Parmi les autres raisons de l'échec du plan, nous notons l'absence de main d'œuvre qualifiée. En 1954, la population algérienne avait atteint 9370000 de personnes (8678000 autochtones et 1052000 européens) : seulement 14,6% des enfants indigènes étaient scolarisés dans les écoles françaises. En 1962, l'Algérie disposait de 3110 ingénieurs européens contre 33 ingénieurs autochtones, 3310 techniciens européens contre 310 autochtones. Quant aux investissements réalisés dans le cadre du plan de Constantine, ils ont été répartis en fonction des grandes villes côtières à forte habitation européenne. En 1958, 51% du revenu national de l'Algérie revenait au département d'Alger et Médéa. Le bilan des investissements réalisés en février 1961 montre que les investissements réalisés sous formes de grands projets industriels se trouvent dans le département de Constantine, Alger et Oran. Les nouveaux emplois créés par ces projets sont répartis de la manière suivante : 61% de nouveaux emplois à Alger, 20% à Oran et 19% à Constantine. Pour rattraper ce déséquilibre régional, les autorités publiques tentent en 1961 d'encourager l'artisanat autochtone à se reconverter à des petites et moyennes entreprises en leur facilitant

l'acquisition du matériel de production. Cette tentative a totalement échoué car elle coïncidait avec la fin de la guerre ce qui a conduit à son abandon (Troin, 1962).

Quelques auteurs de l'époque ce sont intéressés à la thématique abordée par le groupe Maspétiol, et ont tenté de déterminer les causes du sous-développement de l'Algérie et proposé des pistes pour y remédier. Gendarme (1959) a mené un long travail sur le sous-développement et la croissance économique en Algérie. Dans son étude du sous-développement algérien, il s'est appuyé sur les statistiques du plan Maspétiol. Il a essayé d'identifier les caractéristiques du sous-développement de l'Algérie, déterminer les causes qui ont fait obstacle à son développement et proposer des solutions. Pour présenter l'économie algérienne, il procède à un découpage géographique afin de déterminer les régions qui ont atteint un certain niveau de développement et celles qui sont sous-développées, en s'appuyant sur un ensemble de critères⁶. Selon lui, le découpage géographique permet de connaître les besoins de chaque région et par conséquent d'élaborer un programme de développement qui correspond à la réalité de l'économie algérienne, à l'inverse du modèle de Maspétiol qui, par son caractère global correspondait plus à un programme de politiques économiques pour pays développés que pour une économie sous-développée. Il considère la croissance démographique et le problème de la formation professionnelle comme les principaux facteurs qui bloquent la croissance économique de l'Algérie. Il préconise un certain nombre de mesures correspondant à une politique de croissance de l'Algérie. Parmi ces mesures, il incite le gouvernement à développer des industries interdépendantes comme dans le pétrole, le textile, le bâtiment, et à améliorer les productions agricoles en modernisant les modes d'exploitations (Gendarme, 1959).

Gendarme critique le modèle Maspétiol qui, selon lui, ne met pas l'accent sur deux importants facteurs qui ont bloqué le développement de l'Algérie, à savoir l'expansion démographique, l'absence de qualification de la main-d'œuvre. Mais il n'apporte pas d'éléments nouveaux sur les critiques de Maspétiol, sauf de montrer la complexité du phénomène du sous-développement de l'économie algérienne. Il insiste sur le rôle de la croissance démographique de la population indigène dont les effets ont conduit à l'affaiblissement de la répartition des revenus générés par les programmes de développement ultérieurs. L'auteur ne prend pas assez

⁶ Infrastructure-taux de concentration urbaine de la population-part relative des cultures riches et pauvres-présence d'industrie-production annuelle de céréales par habitant-énergie produite et énergie consommée-répartition de la population active régionale entre les différentes activités professionnelles.

en compte, dans son analyse, les inégalités entre européens et autochtones qui ont existé au cours de l'exécution du Plan de Constantine, à titre d'exemple l'accès limité des agriculteurs autochtones aux crédits agricoles par rapport aux européens. Nous notons aussi que l'auteur a esquissé le bilan économique de la colonisation en s'appuyant sur une analyse qui prend comme actif les infrastructures construites et en passif l'union douanière et le régime fiscal (voir les arguments développés par Marseille : chapitre 2). En fait, Gendarme, n'est pas le premier auteur qui a abordé la question du bilan économique de la colonisation au cours de la guerre de libération de l'Algérie (1954-1962). Nous citons dans ce sens les travaux de Bloch-Lainé (1956) et Brunschwig (1960) que nous présentons dans la partie consacrée au coût de la colonisation (chapitre 2).

2. Colonisation et sous-développement : quelle relation ?

Les premières années d'indépendance de l'Algérie correspondent au triomphe du courant tiers-mondiste⁷. Les auteurs du courant se sont appuyés sur le modèle centre-périphérie⁸ en termes d'échange inégal et sur les analyses néomarxistes de l'impérialisme⁹ pour alimenter les thèses de la théorie de la dépendance. Selon les dépendantistes¹⁰, le sous-développement est le résultat logique des échanges inégaux entre les colonies et les pays colonisateurs et cette inégalité persiste après l'indépendance, par conséquent les pays sous-développés (le périphérique) ne peuvent se développer qu'en rompant avec le Nord (centre). Les arguments sur lesquels s'appuient les dépendantistes peuvent être résumés de la manière suivante : la colonisation a permis aux colonisateurs de bénéficier de nouveaux marchés, de s'approvisionner en matières premières à faible coût, et d'effectuer des placements de capitaux plus rémunérateurs¹¹ (Frank, 1977). Parmi les auteurs de ce courant, nous citons Emmanuel (1969), Wallerstein (1966), Amin (1966). Les travaux des dépendantistes sur le

⁷ Notons que ces idées sont antérieures à l'indépendance et ont influencé la réflexion sur le projet économique pour la future Algérie indépendante, au sein du mouvement national.

⁸ Ce modèle est développé en 1954 par Raoul Prebisch pour analyser les rapports Nord-Sud en considérant les pays du Sud dominés par les pays du Nord en termes d'échange inégal.

⁹ Vladimir Lénine et Nicolai Boukharine, considèrent la colonisation comme étant la solution aux limites du capitalisme et le moyen qui a permis à ce système de perdurer et prospérer.

¹⁰ On les appelle aussi 'structuralistes' parce qu'ils conçoivent l'économie mondiale comme un tout interdépendant.

¹¹ La théorie de l'échange inégal s'appuie sur le constat de la « détérioration des termes de l'échange », pour plus de détails voir Emmanuel (1969).

lien entre colonisation et sous-développement s'appuient principalement sur les théories de l'accumulation primitive du capital et d'échange inégal. Selon les dépendantistes, la colonisation a permis aux pays colonisateurs (le centre) via les exportations de produits manufacturés vers les colonies, de réaliser d'importants profits qui représentaient un facteur déterminant dans le processus d'accumulation du capital en Europe. Ce processus a permis aux pays européens de développer leurs industries, et a conduit les pays colonisés à se maintenir dans le sous-développement après leurs indépendances (Bouda, 1987). Sous forme de bilan, les indépendantistes qualifient le bilan de la colonisation de négatif au niveau économique mais aussi au niveau social et politique, et par conséquent la colonisation représentait une affaire fructueuse pour les colonisateurs et une exploitation et un appauvrissement pour les colonisés.

L'étude dépendantiste de la colonisation et du sous-développement a fait l'objet de plusieurs critiques, parmi lesquelles le fait qu'ils centrent la problématique sur l'aspect externe, à savoir les rapports d'échange sont étudiés en termes d'accumulation primitive et d'échange inégal et négligent les dynamiques internes de production, comme par exemple l'action de l'État (Bouda, 1987).

Le cas de l'Algérie coloniale a fait l'objet de peu d'études par les auteurs du courant dépendantiste qui ont produit surtout des travaux sur l'Amérique latine et des études globales sur l'Afrique.

Amin (1966) a mené une étude sur le Maghreb (Algérie, Maroc, Tunis). Concernant l'Algérie, il a mis l'accent sur les dernières années de colonisation 1955-1962, et les premières années d'indépendance 1962-1963. Il suggère aussi des perspectives de développement pour la période 1965-1970. Pour la période coloniale, il arrive globalement à la même conclusion que le rapport Maspétiol, à savoir un déséquilibre entre les trois secteurs qui participent au produit intérieur et l'inégalité des revenus comme causes du sous-développement hérité par le nouvel État indépendant. Passant en revue le rapport Maspétiol et le plan de Constantine, il remarque : *« la cohérence de ce modèle de développement est irréprochable, comme la qualité des techniciens qui l'ont élaboré. Mais le refus de considérer les données politiques élémentaires du problème en faisait un bel exemple d'irréalisme »* (Amine, 1966 : page 213).

Amine (1966) étudie le cas algérien de manière fragmentée. Il analyse en détail les dernières années de la guerre d'indépendance (1955-1962) en s'appuyant sur les données Maspétiol. Concernant le reste de la période coloniale (avant 1955), il utilise des données globales discontinues dont nous ne connaissons pas la méthode utilisée pour estimer par exemple les investissements publics des années 1880, 1910, 1920, 1930. Il aboutit à la conclusion que les différents plans de modernisation coloniale entrepris depuis 1880 ont permis un important essor démographique et ont induit des déséquilibres du développement économique dont ont hérité les nouveaux pays indépendants du Maghreb « sous-développé ».

Toujours sur le lien entre sous-développement et colonisation, Benachenhou (1978), consacre son étude entièrement au cas de l'Algérie coloniale. Il analyse l'évolution du capitalisme en Algérie (1830-1962) et suppose que le processus d'évolution hérité de la période coloniale déterminera la stratégie de développement du nouvel État indépendant. Il s'appuie sur le concept marxiste d'accumulation primitive du capital¹² comme grille de lecture pour mener une analyse historique. Selon lui, le capitalisme en Algérie coloniale a connu une phase d'accumulation du capital jusqu'en 1880, mais est restée fragile sur la période 1880-1930 et a stagné vers la deuxième guerre mondiale. La stagnation de l'accumulation du capital a conduit l'État à mettre en place une politique de relance de 1945 à 1962 dont la plus importante mesure est le plan de Constantine. Pour conclure, il propose des stratégies de développement en prenant en compte l'héritage du capitalisme hérité de la période coloniale. Cet héritage capitaliste a produit l'organisation d'une économie à productivité externe dont le niveau de productivité du travail interne est faible. Il entend par productivité externe celle de l'industrie issue du plan de Constantine, qui reste encore sous le contrôle de groupes français. Ce contrôle externe qu'il appelle «capitalisme dominé» fait que l'économie algérienne restera dépendante aux niveaux commercial, financier et technique des groupes de contrôle. Quant à la faiblesse du travail interne, l'auteur fait référence à l'augmentation de la productivité dans les secteurs capitalistes (agricole, industriel, et commercial), mais cette augmentation n'a pas conduit à réduire le chômage au niveau national (Benachenhou, 1978 : page 391).

Le travail de Benachenhou est essentiellement fondé sur le concept marxiste d'accumulation du capital, dont les hypothèses prévoient une concurrence libre, liberté de contrat, un système

¹² Pour plus de détail sur ce concept, voir Frank et Trèves (1976 : pages 45-75).

juridique qui garantit la propriété privée. Cette théorie a fait l'objet de plusieurs critiques, qui montrent l'absence d'accumulation primitive dans l'évolution de l'accumulation historique du capital. La théorie de Marx est basée sur son étude du cas de la Grande Bretagne. Selon lui, l'accumulation du capital¹³ est précédée par une phase d'accumulation primitive du capital (spoliation, expropriation,...), ce qui suppose que la reproduction de l'accumulation primitive du capital prendra une autre forme dans la phase d'accumulation, à savoir l'exploitation du travail (Perelman, 2000). Benachenhou montre que ce cadre théorique ne correspond pas à la réalité historique, l'écart entre le concept théorique et les faits historiques s'accroissant pour la période 1880-1962 au cours de laquelle les phénomènes d'expropriation et d'exploitation se maintiennent ainsi que l'inégalité entre population indigène et européenne en termes de conditions de vie et de revenus.

En dehors des hypothèses sur lesquelles s'appuie la théorie sur laquelle s'est fondée l'analyse de Benachenhou (concurrence libre, liberté de contrat, système juridique garantissant la propriété privée), nous pouvons dire que la thèse de l'accumulation primitive du capital¹⁴ correspond plus à l'histoire économique et social de l'Algérie sur la période 1830-1880. Pour la période (1880-1962), la réalité historique de l'Algérie ne reproduit pas l'évolution supposée par la théorie de l'accumulation du capital.

Dans le même sens, la méthodologie d'analyse de Gendarme (1959) suit un cheminement qui amplifie le rôle de la croissance démographique dans le sous-développement de l'Algérie ce qui représente un contraste avec la réalité qui nous informe que la population algérienne (autochtones et européens) était inférieure de 4,5 fois par rapport à la population métropolitaine en 1959 (Insee 2000). L'année 1959 correspond aussi à la 129^{ème} année de la colonisation de l'Algérie, considérée comme un territoire français. En cette année, le revenu moyen par habitant en métropole était de 240000 francs contre 51000 francs en Algérie. Cet écart se creuse au sein de la population algérienne entre européens et autochtone, dont le revenu individuel moyen oscillait entre 20000 et 30000 francs. Le revenu individuel des autochtones était inférieur de 1 à 10 par rapport à celui des européens. Le revenu moyen des autochtones était parmi les plus bas du monde en raison de sa proximité avec le seuil de pauvreté de l'époque de 20000 francs (Lequy, 1970 : page 50). Une comparaison entre

¹⁴ Pour plus de détails sur l'accumulation primitive du capital voir Harvey (2004).

l'espérance de vie en Algérie et en métropole nous informe qu'en 1958, les hommes et femmes en Algérie vivaient 7 et 5 ans de moins que leur semblables en métropole, lesquels vivaient respectivement 67-73 ans (Lefevre, 2012 : page 67). Les données que nous venons de voir ne se réduisent pas au facteur démographique, dont le rôle a été surdimensionné par Gendarme, mais reposent la question du rôle joué par la politique coloniale dans le développement économique et sociale de l'Algérie. 130 ans d'administration et de gestion des affaires de l'Algérie, considérée comme un département français, n'étaient-ils pas suffisants pour le rapprochement du niveau de vie métropolitain à son territoire algérien ?

3. L'histoire de la colonisation de l'Algérie : quel apport ?

Au cours de la revue de la bibliographie qui a servi à la formulation de notre projet de recherche, nous avons constaté que l'histoire économique de l'Algérie coloniale était l'objet d'une pauvre production académique de l'historiographie contemporaine. À l'exception de quelques travaux que nous allons aborder dans cette partie, et qui remontent à plus de quarante ans, nous n'avons pas trouvé des travaux de recherche récents¹⁵.

Nous précisons que l'histoire de la colonisation dans sa dimension économique que nous allons aborder dans cette partie, n'est pas une histoire économique faite par des économistes, mais une histoire économique, sociale, administrative faite par des historiens.

L'analyse que nous présentons dans cette partie, est une synthèse d'une large revue de littérature sur l'histoire économique, politique et sociale de l'Algérie coloniale. Notre objectif, à travers cette revue, est d'appréhender l'histoire de l'évolution de la structure économique générée par la politique coloniale en prenant en compte les conditions politico-économiques qui caractérisent chaque période.

Deux aspects majeurs ressortent, en passant en revue les travaux, sur l'histoire économique, politique et sociale de l'Algérie coloniale.

¹⁵ Au moment où nous avons achevé notre travail de recherche, un important ouvrage sur le bilan économique de la colonisation a été publié par Saul (2016).

Le premier aspect porte sur le caractère instable de la politique de mise en valeur, et en particulier sur la période 1830-1870. Et le second aspect concerne l'évolution de l'activité économique sur la période 1848-1942 autour du paradoxe agricole et les effets de cette politique sur l'échec de la tentative d'industrialisation sur la période 1942-1961.

3.1 L'administration coloniale de l'Algérie

Il est important de rappeler que la question de l'administration de l'Algérie coloniale s'est posée dès les premières années de la conquête de l'Algérie.

Les institutions et le système administratif donnés à l'Algérie font état d'une complexité et d'un changement permanent. Entre 1830 et 1845, la gestion des affaires de la population était confiée à des officiers militaires qui dépendaient du gouverneur général de l'Algérie. Le poste de gouverneur général était occupé par un officier supérieur de l'armée.

L'ordonnance de 1845 distingue en Algérie les territoires civils des territoires militaires. Les territoires civils correspondaient aux territoires où les européens étaient nombreux afin d'organiser les services publics. Les seconds comprenaient les territoires où les autochtones étaient majoritaires. Dans ces territoires, l'armée confiait l'organisation des rapports avec les tribus à un « bureau arabe » dont le chef était un officier de l'armée (Bouche, 1991 : page 111).

En 1858, création du Ministère de l'Algérie et des colonies qui sera supprimé en 1860. En 1870, les autorités métropolitaines décident le transfert de l'administration coloniale jusqu'ici détenue par les militaires, aux maires. Jusqu'en 1879, la fonction de gouverneur général de l'Algérie était toujours confiée à un militaire. Désormais, le gouvernement général est confié à un civil et à partir d'août 1881, les différents services algériens sont rattachés aux ministères parisiens (Stora, 1991 : page 26). Le rattachement des services algériens aux ministères métropolitains sera modifié en 1886 en le déchargeant de quelques services au profit du gouverneur général et qui sera à nouveau modifié en 1898 en intégrant le gouvernement d'Algérie au ministère de l'intérieur.

Cette complexité du système d'administration basée sur une multitude de réglementations, en changement continu, et une centralisation du pouvoir s'est traduite par une confusion des

responsabilités des services chargés de la mise en valeur de l'Algérie. Le financement des dépenses des grands travaux d'équipement sur la période 1857-1900 témoigne de cette confusion. Les travaux sont financés par des crédits militaires (Ministère de la guerre) jusqu'en 1860, puis le gouvernement général de l'Algérie, jusqu'en 1880, puis les différents ministères métropolitains jusqu'en 1900 (Darmon, 1976 : page 177-227).

Le solde des recettes moins les dépenses consacrées à l'Algérie affichait des déficits fréquents sur la période, ce qui conduisit des députés et sénateurs métropolitains à s'interroger sur les bénéfices tirés de cette entreprise de colonisation par rapport aux dépenses qu'elle coûte à la métropole. La loi du 19 décembre 1900 mettra en place un budget spécial de l'Algérie contenant les recettes et dépenses perçues sur son territoire et la métropole demande aux administrateurs coloniaux d'être autonomes financièrement ; c'est-à-dire financer les dépenses par les recettes et le service de la dette par les impôts (Bouche, 1991 : page 122).

3.2 Le « Paradoxe agricole » (1848-1942) et les causes de l'échec de l'industrialisation (1942-1961)

Nous pouvons subdiviser cette période en deux sous périodes. La première va de 1848 à 1880, elle correspond à un financement public métropolitain, en grande partie, de l'économie algérienne et la seconde période va de 1880 à 1942 et correspond à un financement multiple de l'économie algérienne (investissement privé, crédits bancaires et aides publiques).

3.2.1 La politique de peuplement agricole (1848-1880)

La réflexion sur une politique coloniale s'orientait, dès la conquête de l'Algérie, vers une politique de peuplement agricole soutenue par l'État.

Entre 1848 et 1880, d'importants moyens financiers sont engagés par l'État pour la création de villages, l'aménagement de terres et les frais d'établissement de colons en provenance de la métropole. Les bénéficiaires des concessions de terres reçoivent un droit de bail dont le titre de propriété définitive serait obtenu après cinq ans de résidence.

Les principaux produits de l'agriculture, sur cette période, sont les céréales (blé tendre et dur) avec quelques tentatives de production de coton, tabac et lin destinés à l'exportation mais qui

ont échoué en raison de la forte concurrence sur le marché mondial (Ageron, 1979 : page 107).

La production céréalière, destinée en grande partie au marché local, a connu de fréquentes fluctuations au cours de cette période et les résultats réalisés sont faibles par rapport aux dépenses engagées par l'État. Les rendements en 1880 affichent une moyenne de 6 à 7 quintaux/hectare contre 15 q/h en moyenne en métropole. La situation s'aggrave avec l'ouverture des États-Unis et des pays asiatiques au marché international qui a ramené le prix du blé sur le marché algérien à un seuil inférieur au prix de revient des agriculteurs algériens. Pour remédier à cette situation, le gouvernement procède à la mise en place de taxes douanières visant à stabiliser les prix intérieurs du blé (Ageron, 1979 : page 108).

Des concessions de petite taille, exploitées par des agriculteurs utilisant des méthodes traditionnelles pouvaient-elles permettre de rentabiliser l'investissement engagé ? En procédant ainsi, le gouvernement n'a pas pris en compte l'opportunité de faire appel à de grands investisseurs privés. Les grandes compagnies privées auraient permis au gouvernement de bénéficier d'importants apports de capitaux privés, d'alléger le recours aux dépenses publiques et la modernisation de l'agriculture algérienne.

3.2.2 L'échec de la politique de mise en valeur (1880-1961)

La politique coloniale sur cette période est basée sur un paradoxe agricole. En fonction d'une situation conjoncturelle caractérisée par une mauvaise récolte dans le secteur viticole en métropole¹⁶, le gouvernement décide d'encourager les agriculteurs algériens à se reconvertir dans la culture, en masse, de la vigne dont la production est destinée à l'exportation vers la métropole, pour dépasser la crise que connaît la culture céréalière en Algérie coloniale.

Le succès de ce secteur dépendait d'une série de facteurs fortement corrélés avec une incertitude sur la réalisation du bon scénario. Les bons et mauvais scénarios peuvent être formalisés de la manière suivante : 1- absence de phylloxéra en Algérie, atteinte du vignoble métropolitain par cette maladie, résultat : des bénéfices pour les viticulteurs coloniaux (des

¹⁶ En 1880, le phylloxéra avait atteint une partie des vignobles de la métropole. Le phylloxéra de la vigne est une espèce d'insectes homoptères de la famille des Phylloxeridae. C'est une sorte de puceron ravageur de la vigne. Ce terme désigne aussi, par métonymie, la maladie de la vigne causée par cet insecte.

exportations à bon prix), 2- absence de phylloxéra en Algérie et en métropole, résultat : des exportations algériennes à bas prix, ce qui signifie des pertes pour les viticulteurs coloniaux, 3- absence de phylloxéra en métropole, et atteinte du vignoble algérien, résultat : des pertes pour les viticulteurs coloniaux qui doivent reconstituer leur vignoble.

Pour illustrer la fluctuation de la viticulture algérienne nous pouvons citer les années de crise et de prospérité qu'a connues ce secteur sur la période 1900-1909. Une crise aigüe en 1900 et 1901, suite à une importante production de la métropole qui a conduit à la baisse de moitié les exportations du vin algérien. La situation se rétablira en faveur des viticulteurs algériens qui profiteront de deux mauvaises récoltes en métropole en 1902 et 1903 pour doubler leurs exportations annuelles jusqu'en 1904. Les deux années qui suivent (1904-1906) seront deux années de crise en raison d'une baisse de plus de 35% des prix du vin à l'exportation. L'année 1907 sera une année de stabilisation de la situation qui continuera jusqu'en 1909.

En cas de crise, le gouvernement intervenait pour amortir les chocs subis. Plusieurs outils ont été utilisés par le gouvernement afin de soutenir ce secteur. Nous pouvons citer la facilité d'accès au crédit¹⁷ pour se lancer ou développer ou renouveler le patrimoine viticole, les taxes douanières¹⁸ pour se protéger de la concurrence extérieure, les quotas à l'exportation et aides publiques¹⁹ en cas de grandes crises.

Malgré la fragilité que représente ce secteur, la viticulture algérienne soutenue par le gouvernement, continuait à se développer, jusqu'aux premières années de la deuxième guerre mondiale, devenant la principale activité économique de l'Algérie en terme de revenu et d'emploi de main d'œuvre²⁰.

¹⁷ Les autorités interviennent par la loi du 27 août 1881, qui baissera le taux d'intérêt effectif de 10% à 6% et obtiendra un engagement de la banque d'Algérie formel d'aide à l'octroi de crédits aux agriculteurs.

¹⁸ Pour faire face à la concurrence du vin espagnole et portugais, les viticulteurs algériens réussissent à obtenir, en 1901, la mise en place des tarifs douaniers imposés aux vins étrangers.

¹⁹ Lors de la première crise viticole algérienne en 1885, suite à une sécheresse aigüe accompagnée de phylloxéra et une chute des cours du vin, la majorité des viticulteurs étaient endettés et ne pouvaient honorer leurs échéances. Ils réussissent à obtenir une aide de 5 millions de la part des autorités publiques mais qui sera insuffisante face au grand nombre des viticulteurs touchés par la crise.

²⁰ En 1911, la valeur du vignoble représente 44% de la fortune immobilière des européens. De 1900 à 1914, le tonnage annuel moyen des exportations de vin rapportait le tiers de la valeur totale des exportations. En 1914, la masse salariale distribuée dans la viticulture se situait entre 20 et 25 millions de Francs, ce qui la classait en tête de toutes les activités économiques quant au montant des salaires versés.

La crise aigüe qu'a connue la production viticole, au cours de la deuxième guerre mondiale²¹, et les effets négatifs sur le revenu des viticulteurs qui ont duré jusqu'aux années d'après-guerre, ont conduit le gouvernement à explorer d'autres pistes afin de diversifier les sources de revenus de l'économie algérienne (Hidelbert, 1949 : page 219). Mais est ce que ce constat ne vient pas un peu en retard ? Les limites de cette structure économique ne sont-elles pas surtout le résultat de la politique coloniale sur laquelle s'est fondé ce système viticole²² ? Pourquoi une politique de colonisation qui au départ n'était qu'une solution temporaire pour faire face à une situation particulière (phylloxéra) s'est-elle maintenue tout au long de la période 1880-1942 ?

3.2.3 Le retard du décollage de l'industrialisation (1942-1961)

La première tentative d'industrialisation de l'Algérie est entreprise par le gouvernement de Vichy en 1942. Elle donnera lieu au démarrage de construction d'usines comme Pont-à-Mousson, Saint-Gobain, Lafarge, Lesieur (Lefevre, 1997).

En novembre 1942, le Comité Français de Libération Nationale à Alger, décide de redéfinir la politique d'industrialisation de l'Algérie. Les objectifs de ce nouveau programme seront définis en 1943, donnant lieu à l'adoption d'un projet d'industrialisation par le gouvernement Provisoire de la République Française en octobre 1944.

La mise en place de ce programme nécessite de grands moyens financiers et l'Algérie ne peut, à elle seule, financer ce plan d'industrialisation et les ressources limitées de la France d'après-guerre ne peuvent permettre d'accorder des crédits à ce plan.

Pour favoriser l'installation d'entreprises métropolitaines en Algérie, le gouvernement général décide, en 1946, de proposer des aides sous forme d'exonérations fiscales. Mais la production industrielle ne démarre vraiment qu'en 1948.

21 Le blocage maritime de 1942 entrainera un blocage des exportations et empêchera l'arrivage des engrais nécessaires à la culture agricole. La loi du 20 août 1942 impose aux viticulteurs produisant plus de 500 hectolitres à consacrer 10% de leurs terres à d'autres cultures pour répondre aux besoins de la guerre.

22 La production vinicole dépendait largement du marché de la métropole, en période de bonne production en France, les viticoles algériens se trouvaient face à d'importants stocks d'invendus.

Entre 1948 et 1958, l'Algérie connaîtra plusieurs plans d'industrialisation, chacun prenant en compte comme objectif principal l'emploi de la population autochtone, qui se trouve en situation de sous-emploi afin d'améliorer son niveau de vie (Ageron, 1976 : page 500).

Nous pouvons illustrer la réalisation effective de ces plans par rapport aux objectifs de départ de la manière suivante :

- Le plan de 1949-1952 mettra l'accent sur le développement des infrastructures de base (15000 emplois créés, objectif : 80000).
- Le plan qui suit (1953-1956) visera le développement de l'agriculture, transport et l'électricité (bilan : démarrage et ralentissement suite au déclenchement de la guerre de libération).
- Le plan de Constantine d'octobre 1958, constitue le plus grand projet en termes d'objectifs et de financement. Il s'étale sur 5 ans et vise l'alignement des salaires en Algérie ceux de la métropole, l'attribution de 250000 hectares de terres aux indigènes, l'installation d'industries métallurgiques et chimiques, la construction d'un million de logements pour un million d'autochtones, et la création de 1100000 emplois.

Un bilan des réalisations effectives sera effectué par le Commissariat Général du Plan, en décembre 1961, et donnera les résultats suivants : selon les prévisions, 48% des investissements devaient être effectués à cette date, mais les investissements effectifs n'ont atteint que 13%. Les emplois créés : l'objectif prévu était de 1100000 emplois nouveaux, mais à cette date, 20000 nouveaux emplois ont été créés ce qui représente moins de 20% de l'objectif initial.

Les différents plans d'industrialisation n'ont pas eu l'effet escompté pour plusieurs raisons. Le retard dans le démarrage de cette industrialisation (1946), et ceci malgré les signaux apparents de l'inefficacité de la politique agricole suivie depuis 1848, le coût élevé du transport, de l'électricité (celle-ci coûtait 50% de plus par rapport à la métropole), de la main d'œuvre spécialisée, une lourde fiscalité imposée aux industriels par rapport au secteur agricole et la faiblesse du pouvoir d'achat algérien.

Mais la raison principale de l'échec de l'industrialisation de l'Algérie est liée au retard de départ de cette politique. C'est ce qui explique la difficile reconversion industrielle de l'Algérie coloniale. La décision d'industrialisation répondait plus à une contrainte de maintien de la souveraineté qu'à une logique économique²³.

Cette analyse de l'évolution de l'histoire économique, sociale et administrative de l'Algérie nous informe du cheminement de la politique de colonisation poursuivie en Algérie sur l'ensemble de la période coloniale. Cette réalité historique ne peut être analysée en se fondant uniquement sur la théorie économique dont les hypothèses ne correspondent pas à l'histoire économique et sociale de l'Algérie, laquelle ne peut être modélisée en s'appuyant uniquement sur une analyse quantitative qui ne peut reproduire les mesures des politiques économiques appliquées dans la colonie.

S'appuyer sur une approche fondée exclusivement sur la théorie économique adossée à un outil d'analyse quantitatif aurait entraîné la mise à l'écart de plusieurs aspects de la politique coloniale. Pour pouvoir intégrer une approche historique à notre analyse, il nous fallait disposer d'un grand nombre d'informations sur l'évolution des méthodes d'administration, la structure du capital, les stratégies d'investissement, le système monétaire et bancaire, la fiscalité, l'histoire des entreprises... L'adoption de l'approche historique nous a aussi permis de produire des analyses qualitatives sur la période 1830-1900 pour laquelle il n'existe pas de données continues.

4. Cliométrie de la colonisation

Avant de passer en revue la littérature sur les problématiques étudiées dans le cadre de la cliométrie qui fait partie des approches que nous avons adoptées au chapitre cinq, nous avons considéré qu'il était important de donner une brève présentation de cette discipline peu présente dans les recherches académiques.

²³ La quasi-totalité des recherches historiographiques récentes, que nous avons analysées dans notre revue de la littérature font état d'un consensus sur cette question.

4.1 La cliométrie : naissance, évolution et applications

Cliométrie signifie mesure de l'histoire. Elle est aussi appelée nouvelle histoire économique (Andreano et al. 1977). La première utilisation de cette démarche a vu le jour en 1958, par Conrad et Meyer, avec la publication du fameux article sur la rentabilité de l'esclavage. « *Cet article remet en question l'interprétation communément admise de l'esclavage aux Etats-Unis. Auparavant, les universitaires avaient soutenu que l'esclavage était une institution irrationnelle sans lien avec l'économie, qui s'effondrait déjà sous son propre poids avant la Guerre de Sécession de 1861-1865. Ils avançaient comme argument l'augmentation du coût des esclaves pour les planteurs du Sud. Dans un premier temps, Conrad et Meyer ont démontré que les écrits précédents avaient sous-estimé l'importance des preuves quantitatives directes qui révélaient qu'en réalité les plantations où travaillaient des esclaves étaient rentables. Ensuite, ils ont insisté sur le fait que la théorie de l'économie indiquait que la hausse du prix des esclaves ne reflétait pas l'effondrement d'un système non rentable, mais plutôt l'augmentation des profits espérés par les planteurs à partir de leur capital. Bien loin de s'écrouler l'économie fondée sur l'esclavage était saine et en pleine expansion* » (Diebolt, 2004 : page 359).

La publication de cet article marquait la naissance de la cliométrie comme nouvelle discipline dans le champ de l'histoire économique. La cliométrie mettra au point progressivement, depuis les années 1950, un ensemble d'outils d'analyses économiques de l'évolution historique. C'est Fogel²⁴ qui en a forgé les principes méthodologiques. Il défend l'utilisation des outils statistiques et économétriques dans l'analyse de l'histoire économique dans le but d'apporter des réponses objectives aux questions historiques. L'autre apport de l'analyse cliométrique et qui constitue la principale innovation de la cliométrie est l'utilisation de l'approche contrefactuelle hypothético-déductive pour expliquer le développement économique passé à l'aide de modèles économétriques. La méthode contrefactuelle mesure la différence entre ce qui s'est réellement produit et ce qui aurait pu se produire dans des circonstances différentes. En d'autres termes, c'est la mesure de l'influence d'un facteur sur une évolution par la différence entre l'évolution réellement observée et celle hypothétique, à laquelle nous aurions assisté si le facteur concerné avait pu agir dans des circonstances

²⁴ Prix Nobel d'économie en 1993, avec Douglas North, pour avoir renouvelé la recherche en histoire économique par l'application de la théorie économique et les méthodes quantitatives aux changements économiques et institutionnels.

différentes. En réponse aux critiques des historiens, qui considèrent que « *le recours à des hypothèses qui ne peuvent être vérifiées produit non pas de l'histoire, mais de la quasi-histoire* » (Diebolt, 2004 : page 362), les cliométriciens expliquent que la cliométrie utilise un modèle économique explicite, ce qui la différencie de l'histoire traditionnelle qui utilise également la théorie économique, mais d'une façon implicite. Selon les cliométriciens, la démarche implicite présente plusieurs limites - dont le manque de logique dans la formulation du système économique étudié, des hypothèses mal formulées ce qui rend les conclusions fragiles et laisse une part d'interprétations des résultats à la subjectivité de l'historien²⁵.

4.2 L'approche contrefactuelle appliquée à l'histoire

L'un des principaux auteurs de cette approche est Robert Fogel. Il est le premier chercheur à utiliser l'approche contrefactuelle pour analyser des faits de l'histoire économique. Dans son ouvrage *Railroads and American Economic Growth* (1964), il tente d'estimer la part des coûts supplémentaires qu'aurait engendrée l'absence des chemins de fer dans les transports régionaux. Il utilise cette méthode afin de déterminer la part des bénéfices tirés de l'utilisation des chemins de fer par l'économie américaine. Il calcule, par exemple, les coûts de transport des produits agricoles de la région Nord-est en utilisant les chemins de fer. Il procède ensuite au calcul du transport de la même quantité de produits et sur la même distance en utilisant les bateaux. Il compare ensuite les coûts de transport par chemins de fer aux coûts de transport par voie d'eau et considère la différence comme des bénéfices ou des coûts réalisés par les chemins de fer. Il procède à la même opération en prenant les diligences comme moyen de transport. Les séries de calculs de coûts/bénéfices sont utilisées pour étudier la formation des prix et la répartition de la production des régions étudiées. Fogel arrive au résultat selon lequel le PIB des États-Unis en 1890 aurait été inférieur de 5%, en l'absence du chemin de fer. Il conclut que les chemins de fer ne constituaient pas le facteur principal de la croissance économique des États-Unis. Pour lui, l'idée selon laquelle les chemins de fer ont été le principal facteur de croissance est une idée véhiculée par les historiens de l'époque. Nous pouvons citer aussi une production de Fogel qui a fait l'objet de débats publics aux États-Unis. Il s'agit de la thèse, publiée dans son livre *Time on The Cross, 1974*, qui défend l'efficacité économique de l'esclavage. Selon lui, l'inefficacité de l'esclavage n'est qu'une

²⁵ Pour plus de détails sur les débats critiques entre historiens et cliométriciens voir Boldizzoni (2011).

fausse idée véhiculée par les historiens de l'époque. Pour argumenter sa thèse, il procède à une comparaison entre la productivité d'une plantation utilisant une famille d'esclaves noirs et la productivité d'une famille libre. Selon lui, la production d'une famille noire était supérieure de 15% par rapport à celle d'une famille libre sur la période 1840-1860. Cette thèse, a déclenché de vives contestations de la part de la communauté noire aux États-Unis, qui l'a interprétée comme un appel à la réhabilitation de l'esclavage. Fogel, dont l'épouse était noire, avait déclaré que son étude au contraire réhabilitait le rôle des noirs dans le développement économique des États-Unis (cité par Deumeulmeester in Dieblot, 2006 : page 359).

Toujours à propos de l'utilisation approfondie de l'analyse contrefactuelle, nous citerons avec un peu plus de détails l'étude empirique de Jeffrey Williamson publiée dans son ouvrage *Late Nineteenth-Century American Development, A General Equilibrium History* (1974). L'objectif de Williamson était d'utiliser l'approche contrefactuelle afin d'estimer la croissance économique des États-Unis sur la période 1870-1910 en l'absence de quelques faits majeurs qui caractérisent cette période. Il formulera son analyse contrefactuelle par les questions suivantes : quel aurait été le développement économique des États-Unis s'il n'y avait pas eu la guerre civile, l'absence des chemins de fer, la détérioration des exportations de blé..?

Pour répondre à ces questions, Williamson (1974) a construit un modèle qui représente l'économie américaine sur la période étudiée. Ce modèle ne prend en compte que deux régions des États-Unis : le nord-est et le centre nord. L'activité économique de la première région est l'industrie, la deuxième région est industrielle et agricole. Selon Williamson, son modèle représente l'économie américaine sur la longue période. Suite à la spécification de son modèle, il le représente avec 72 équations représentant les fonctions de productions, le plein emploi, le revenu, le prix des facteurs. Après une série de tests portant sur la présentation de données historiques par un modèle économétrique et la mise en place de nouvelles hypothèses, il procédera à des simulations en donnant à un facteur une valeur différente de la valeur historique. Il se sert des résultats qu'il obtient afin d'expliquer l'importance du facteur simulé dans la croissance économique des États-Unis sur la période étudiée.

Quelques résultats : Le mécontentement des agriculteurs après 1865 et dans les années 1890 est expliqué par la baisse des prix de blé en raison des hauts taux d'intérêts usuraires.

Williamson donne un rôle important aux chemins de fer dans la croissance économique des États-Unis en raison de la diminution des coûts de transport et l'amélioration de la connexion entre les différentes régions.

Plusieurs critiques ont été faites à ce modèle, parmi lesquelles celle de Heffer (1977) qui pointe les hypothèses du modèle : « *L'offre de monnaie est supposée constante, la croissance est équilibrée, le plein emploi est assuré pendant tout le processus d'accumulation essentiellement parce que les facteurs de production sont considérés comme substituables en fonction de leurs prix relatifs* ». Il ajoute : « *La fonction de production est décrite par une fonction de Cobb-Douglas à rendements d'échelle constants. Si ce modèle néo-classique convient pour représenter une économie stable il devient plus discutable dès qu'on aborde le problème de la dynamique de déséquilibre. On peut en effet se demander comment se fait l'ajustement entre investissement et épargne par l'intermédiaire du taux intérêt ou comment est spécifiée la fonction investissement. On sait que pour les néo-classiques l'investissement provient de l'épargne alors que pour les keynésiens c'est épargne qui provient de l'investissement, d'autre part on retrouve le grand problème soulevé par Joan Robinson celui de la mesure du capital. Avec Williamson, il n'y pas de mobilité totale des facteurs les biens capitaux une fois installés ne peuvent être transférés dans un autre secteur. Il n'ensuit donc pas une égalisation du prix des facteurs entre les régions et les secteurs. Ce déséquilibre interdit toute réallocation instantanée* ». Heffer (1977, pages : 824-842)

Ces critiques qualifient le modèle de Williamson de modèle de déséquilibre régionale en raison du cadre spatial et des hypothèses sur lesquelles il s'est appuyé²⁶.

4.3 La prédominance de l'approche institutionnelle en cliométrie de la colonisation

Cette synthèse est consacrée aux principaux travaux en cliométrie qui ont analysé l'effet de la colonisation sur la croissance économique. La plupart de ces études empiriques ont adopté une approche institutionnelle dans leurs analyses de l'impact de la colonisation sur le développement économique. Cela s'explique par l'intégration des problématiques institutionnelles en économie du développement par la Banque mondiale à partir des années 2000. Depuis, plusieurs articles furent publiés dans de grandes revues scientifiques via le

²⁶ Pour plus de détails sur ce concept, voir Rollinat (1997 : 229-232).

National Bureau of Economic Research. Parmi les travaux les plus connus et qui ont influencé les études empiriques sur le lien entre développement et colonisation, nous trouvons les travaux d'Acemoglu et al. (2001) dont le titre peut être traduit par : « Les origines coloniales du développement économique comparatif, une investigation empirique ». En utilisant des modèles économétriques sur des données de longues périodes, les auteurs arrivent au résultat selon lequel il existe une corrélation positive entre les bonnes institutions (accès au droit, généralisation du droit de propriété, institutions délibératives) et le développement économique sur la longue période.

Les résultats des travaux d'Acemoglu et al. (2001) ont été largement exploités dans les études empiriques cliométriques de la colonisation que nous avons consultées.

Dans son analyse du lien entre les activités coloniales et le développement économique, Bruhn (2008)²⁷ a examiné un échantillon de 17 pays d'Amérique (l'échantillon de 17 pays deviendra 345 régions afin de capter les inégalités régionales) dans le but de déterminer l'impact de la colonisation sur le développement économique post indépendance de ces pays.

Elle arrive aux résultats selon lesquels il existe une relation positive et significative entre le type d'activité²⁸ exercée dans chaque région au cours de la période coloniale et le PIB par habitant actuel. Concernant l'examen des trois canaux potentiels qui pourraient être le lien entre les activités coloniales et le niveau actuel de développement (l'inégalité de revenu, le capital humain), les résultats qu'elle a obtenus montrent qu'il n'y a pas de lien entre les activités coloniales et ces deux variables. Elle constate que les résultats ne correspondent pas aux hypothèses supposées validées dans l'approche d'Acemoglu (2002).

En se plaçant dans une approche institutionnelle, Iyer (2010) procède à une analyse de l'impact de la domination directe et indirecte de la colonisation britannique sur le développement économique de l'Inde sur la longue période. Il examine les effets de la colonisation en présence de deux modes d'administration : l'administration directe et l'administration indirecte. La domination directe correspond aux régions gouvernées

²⁷ Pour plus de détails voir Bruhn et Gallego (2012 : 434-461).

²⁸ Ugly colonial activity (mines, agriculture de plantation) ; good colonial activity (activités sans économies d'échelle comme les cultures vivrières, la culture et la production textile) ; bad colonial activity (activités sans économies d'échelle effectuées dans les zones à forte densité de population précoloniale et s'appuyant donc sur l'exploitation de la main-d'œuvre locale).

exclusivement par la couronne britannique. Le second type d'administration comprend les régions administrées par des rois indiens qui jouissaient d'une importante autonomie en matière d'administration locale. Cependant, les rois pouvaient être destitués par la couronne en cas de mauvaise administration, tandis que les propriétaires terriens britanniques n'ont pas cette contrainte institutionnelle.

Les résultats obtenus mettent en évidence trois éléments importants permettant de mieux comprendre l'impact de ce mode de colonisation.

Tout d'abord, le choix par les autorités britanniques des régions administrées directement répondait à un critère très sélectif, à savoir une concentration dans des régions à fort potentiel agricole. Le second élément indique que les régions administrées directement étaient faiblement dotées de biens publics comparées aux régions administrées indirectement à la période postcoloniale (les régions administrées directement avaient un taux de mortalité infantile plus élevée, peu d'écoles, peu d'établissements de santé et de routes, comparées aux régions administrées indirectement).

Troisièmement, l'impact de la gouvernance de la période coloniale s'amointrira, sur le long terme, dans la mesure où les autorités postcoloniales mettent en place des politiques visant l'égalité d'accès à l'école.

Concernant les établissements de santé et les routes, les résultats indiquent aussi qu'il est possible d'annuler les impacts négatifs de la colonisation sur la longue période (en plusieurs décennies).

D'autres études ont été menées en utilisant l'approche néo institutionnaliste d'Acemoglu et al. (2001) dans l'analyse de l'impact de la colonisation sur le développement économique des pays colonisés. Parmi ces travaux, l'analyse d'Auer (2013) dont la partie empirique est consacrée à l'examen des résultats obtenus par le modèle d'Acemoglu et al (2001). Les résultats qu'il a obtenus n'invalident pas ce modèle d'Acemoglu mais il constate que l'impact des institutions²⁹ sur la croissance économique est surestimé de 28%. Le modèle

²⁹ Pour déterminer l'impact de l'institution sur la performance économique, l'institution est représentée par les droits de propriété qui sont mesurés par le risque d'expropriation du capital. Acemoglu utilise une variable instrumentale comme variable représentant le risque d'expropriation du capital. Pour ce faire, il a recours au taux de mortalité des colons pour estimer le risque d'expropriation du capital au cours de la période coloniale. Cela

d'Acemoglu et al (2001) a fait l'objet d'autres critiques, plus graves, concernant la méthodologie employée pour la construction de la variable instrumentale représentant les institutions. Albouy (2012), met en doute la fiabilité de la série de données des taux de mortalité construite par Acemoglu et par conséquent les résultats qui découlent de son modèle. Acemoglu a construit sa série du taux de mortalité des colons européens en combinant les taux de mortalité de soldats, des ouvriers et des évêques sur des périodes situées avant le vingtième siècle sur un échantillon de 64 pays. Albouy examine les séries de données et constate que 36 des taux de mortalités utilisés par Acemoglu ne proviennent pas de pays appartenant à l'échantillon étudiés. Acemoglu les a importés de pays pseudo similaires qui présentaient des taux de mortalité largement supérieurs à ceux de l'échantillon. Albouy explique que si les mauvais taux de mortalité sont enlevés de l'échantillon, la régression de la croissance ne pourra pas distinguer l'effet de la mortalité des colons de celui des autres variables (géographie, climat, culture et développement préexistant) pouvant expliquer l'effet des institutions sur la croissance³⁰. Albouy explique que dans l'état actuel des données, les hypothèses théoriques d'Acemoglu et al.(2001) restent sans fondement empirique solide.

5. Une approche alternative appliquée au cas de l'Algérie

Rappelons que notre problématique s'intéresse à la politique économique coloniale et à ses implications pour l'Algérie. Nous considérons la politique coloniale comme le facteur principal qui a conduit au bilan économique et social mis au point par les travaux du groupe Maspétiol (1955). Nous avons aussi supposé que l'asymétrie entre la population autochtone et européenne, en termes d'éducation, de revenu, de niveau de vie, découle directement de la politique coloniale conduite depuis la conquête. Le rapport n'examine pas les raisons réelles qui ont conduit au bilan, et les solutions proposées ne peuvent résoudre l'asymétrie entre les deux types de populations qui dure depuis plus d'un siècle. Nous avons aussi constaté que les

voudrait dire que les colons européens se sont installés dans les pays où il y avait moins de risque de maladies et par conséquent cela avait donné lieu au développement d'institutions qui protégeaient mieux le droit de propriété par rapport aux régions où les colons européens ne se sont pas installés. Selon ces auteurs, les effets directs de la mortalité et de la colonisation européenne sur le revenu national s'estompent, tandis que les effets indirects des institutions et des droits de propriété persistent. Pour plus de détails voir Acemoglu et al. (2001 : pp. 1369-1401).

³⁰ Albouy rappelle que les séries de taux de mortalité du modèle d'Acemoglu et al.(2001) ont été adoptées dans plus de 20 travaux de recherches et publiées dans 20 articles.

tentatives de bilan de la colonisation, que nous présentons en détail dans le chapitre suivant, en termes de coût s'appuient principalement sur les dépenses publiques d'investissement, et dans une moindre mesure sur les échanges commerciaux pour quantifier les charges publiques supposées être supportées par la métropole, et par déduction comme des gains pour la colonie. Les travaux du bilan de la colonisation en termes de coût oublient que d'autres ont aussi contribué au financement des investissements publics de la colonie. Les autochtones qui représentaient la majeure partie de la population ont eux aussi payé les investissements publics réalisés sur l'ensemble de la période coloniale.

Pour nous, la question du bilan de la colonisation a été traitée dans un cadre étroit et unilatéral, tant par le courant dépendantiste qui en a fait la cause de sous-développement de l'Algérie indépendante, que par les historiens postcoloniaux français, qui ne l'ont abordée qu'au vu des coûts supportés par les dépenses publiques métropolitaines. D'un côté, les dépendantistes ne distinguent pas bien la particularité de chaque type de colonisation et les caractéristiques locales de la politique de colonisation ; de l'autre, le courant des coûts ne prend pas en compte le sujet principal du bilan, qui est la colonie, et les coûts qu'elle a supportés, ainsi que la répartition des charges au sein de la population. C'est ce cadre étroit et partiel du bilan qui nous a conduits à dépasser la problématique des coûts et nous intéresser à la politique économique coloniale et à ses implications pour l'Algérie, en mettant l'accent sur les investissements publics, leurs financements, et les effets de cette politique sur la population autochtone. Nous nous sommes aussi posé la question de savoir s'il y avait une politique alternative qui aurait pu conduire à un bilan différent en l'absence d'asymétrie entre les deux types de populations.

Pour étudier notre sujet de recherche, nous avons choisi d'adopter une méthodologie qui fait appel à l'histoire, l'économie et la cliométrie. Pourquoi avoir choisi l'approche historique ? Nous avons montré plus haut, concernant le mode de gestion des affaires de la colonie, que sur une longue période (1830-1937) la politique coloniale a connu des changements dans les stratégies de mise en valeur. Le recours à l'histoire nous permet d'appréhender l'évolution de la politique de mise en valeur à travers les mesures budgétaires, financières, législatives et leurs conséquences économiques et sociales sur les deux types de population de la colonie. L'économie doit tenir compte de la réalité historique qui à un moment donné a introduit un changement dans la trajectoire de la politique de mise en valeur de l'Algérie. A titre

d'exemple, un accident historique produit en 1880 (le phylloxéra) a eu un impact sur la structure de l'activité économique de l'Algérie (la viticulture). Ce déséquilibre transitoire dans la production viticole métropolitaine a eu un impact de long terme sur le développement économique de la colonie. De même, en ce qui concerne l'investissement public d'équipement. Les termes des conventions signées par le gouvernement avec les compagnies de chemins de fer, qui sont une décision politique, ont eu un impact important sur les dépenses publiques de la colonie sur le long terme. Notre recherche fait enfin appel à la théorie économique, en particulier au chapitre cinq, en s'appuyant sur des hypothèses explicatives afin de construire un cadre (causalité entre politique de colonisation et capital humain) et modéliser une histoire contrefactuelle.

Au cours de nos premières lectures, nous avons rencontré des difficultés concernant les concepts à utiliser. S'agissant de la politique économique au sens contemporain, nous avons constaté que ce concept, qui n'existait pas à l'époque étudiée, pouvait être approché par un autre utilisé alors, à savoir la politique de mise en valeur. De même, concernant la population autochtone, dont les concepts pour l'analyser changent d'une source bibliographique à l'autre. Pour dépasser cette difficulté, ainsi que les contradictions liées à la complexité de la réalité historique, nous avons considéré utile de situer quelques concepts que nous avons abordés dans leur contexte historique.

Le premier concept concerne la politique économique et sociale de l'Algérie. Bien que nous utilisions cette notion, nous nous sommes posé la question de savoir s'il existait vraiment une politique économique en Algérie à la période coloniale. En fait, la première politique économique appliquée dans le cadre d'un développement économique et social date de 1958 avec le plan de Constantine. Le concept dont le sens se rapproche de celui de politique économique est celui de mise en valeur économique de l'Algérie. Il trouve son origine dans les multiples essais de caractérisation de la colonisation. Ainsi Harmand (1910 : p 104) écrivait : « *Il faut réserver le nom de colonisation à l'appropriation, à la mise en œuvre et à l'exploitation du sol, et, à un certain degré, du sous-sol immédiatement utilisable. Coloniser - de colère - cultiver, c'est essentiellement, exploiter un terrain ou un territoire soit jusque-là sauvage ou à l'état de nature, soit déjà en partie aménagé, mais néanmoins toujours en posture économique trop médiocre pour fournir une production régulièrement avantageuse* ». Duval (1863) avait ajouté à cette définition le peuplement métropolitain comme moyen de

mettre en valeur le sol et le sous-sol du territoire colonisé. Pour Girault (1943 : p 23), « *coloniser c'est, en effet, mettre en valeur les richesses naturelles [...] et créer l'outillage économique nécessaire* ». En somme, le concept de mise en valeur était employé par des économistes tels Gustave de Molinari, Clément Juglar, Paul Leroy-Beaulieu et des politiques, dès la conquête de l'Algérie, dans tous les domaines qui concernent le développement économique et sociale. Au parlement, cette expression était utilisée au moment des votes des crédits publics. Les parlementaires qui défendaient les projets de budgets auprès de la chambre, argumentaient leurs demandes par la finalité à laquelle serviraient ces crédits, à savoir la mise en valeur de l'Algérie. Les administrateurs de l'Algérie (gouverneurs généraux, délégations financières) l'utilisaient quand ils abordaient les questions de l'équipement de l'Algérie (investissements publics en infrastructures), l'aide publique au secteur privé, la santé et l'éducation. Pour mener la politique de mise en valeur en Algérie, l'administration (en métropole : les différents ministères, et en Algérie, le gouvernement général) disposait d'un important instrument qui a joué un rôle capital et a influencé la structure et la base de l'économie algérienne. Cet outil est le budget public (affectation des dépenses publiques) comme instrument de politique de mise en valeur économique et sociale de l'Algérie.

Le second concept concerne les expressions que nous utilisons pour qualifier les deux types de populations qui composent la population totale de l'Algérie. Nous avons choisi d'utiliser le terme autochtone et « indigène » selon les sources de données pour désigner la population qui représentait la majorité des habitants de l'Algérie tout au long de la période coloniale. Ce terme renvoie à un statut qui n'accorde pas aux personnes, considérées comme telles, la jouissance des droits civils et des droits politiques permise par la citoyenneté française. En matière civile, l'indigène peut être condamné pour des infractions spéciales, propres à son statut, et qui ne sont pas prévues par la loi française (réunion sans autorisation, départ du territoire de la commune sans autorisation de voyage, propos offensant vis-à-vis d'un agent de l'autorité même en dehors de ses fonctions,...). C'est ce qui était appelé le Code de l'indigénat. Cette spécificité était valable aussi pour les peines appliquées à l'indigène, lorsqu'elles ne faisaient pas partie de la loi française (séquestre collectif, amendes individuelles et collectives, expropriation collective, internement...). En ce qui concerne les droits publics, l'indigène ne peut accéder à des postes de responsabilité et il est sous-représenté dans les élections politiques. Ce statut a conditionné la vie sociale et civile de l'indigène tout au long de la période coloniale (Weil, 2005). Quant à l'expression de

population européenne, nous l'avons choisie pour désigner la part de la population algérienne qui bénéficiait de droits politiques, droits civils et d'avantages sociaux économiques différents de ceux accordés à la population indigène. Le choix de ces deux termes nous a évité d'utiliser une multitude de termes que nous avons trouvés dans les différentes sources bibliographiques (indigène, musulman, arabe, kabyle pour la population autochtone, et français d'Algérie, européen d'Algérie, français d'origine européenne, d'origine juive, d'origine métropolitaine pour qualifier la population européenne).

Chapitre 2

Le processus de colonisation et la question du coût colonial

Introduction

Comme nous l'avons déjà souligné dans le chapitre introductif, face au courant tiers-mondiste qui considère le bilan de la colonisation comme négatif au niveau économique, social et politique, des auteurs ont tenté de mettre en place un bilan économique de la partie colonisatrice, à savoir la France. Parmi eux nous trouvons des économistes historiens, des historiens, des hauts fonctionnaires comme Bloch Lainé (1953), Brunshwig (1960), Jeanneney (1964), Marseille (1984), Lefeuvre (1997). Ils perçoivent le bilan économique de la France coloniale comme négatif en raison des pertes financières dues à l'entreprise de colonisation. Mais les travaux produits par ces auteurs sur le sujet du bilan sont peu nombreux et n'ont pas donné lieu à un véritable débat académique au sein de la communauté scientifique. Cela s'explique par la domination du courant tiers-mondiste durant la période 1960-1980, d'une part et le fait que les historiens se sont majoritairement intéressés à d'autres aspects de la période coloniale, d'autre part.

Il est à remarquer que la question du bilan économique de la colonisation, après l'indépendance de l'Algérie, n'a pas constitué un sujet intéressant pour les historiens en raison de la polarisation des thématiques de l'histoire coloniale sur la guerre de l'Algérie³¹, la formation du mouvement national et la société « indigène » (Harbi, 2004)³².

Depuis les années 1980, peu de travaux ont été menés sur la question du bilan économique de la colonisation et le sujet de la révolution algérienne reste le thème dominant des travaux des historiens avec des problématiques diverses (le rôle des élites indigènes, syndicats, partis politiques).

³¹ Dans sa bibliographie, Benjamin Stora (1991) précise que plus de 3000 ouvrages ont été publiés sur le sujet.

³² Les élites des pays colonisés dont l'Algérie, dans une phase de décolonisation, voulaient montrer le rôle joué par les populations colonisées dans la résistance au pouvoir colonial et dénoncer la répression coloniale.

Un fait nouveau se produit à partir des années 2000 où émergent de vifs débats publics autour de la question du bilan de la colonisation³³. Ces débats se durcissent entre les politiques des deux pays à chaque commémoration mémorielle. La question du bilan économique de la colonisation s'est retrouvée devant une situation confuse à partir du moment où, dans le cadre politique du débat sur la mémoire de la colonisation et de ses « effets positifs », quelques travaux académiques comme ceux de Jacques Marseille (1984) et Daniel Lefeuvre (1997), ont été surmédiatisés comme seules références scientifiques dans ce champ de recherche.

C'est en raison de la controverse sur le bilan économique de la colonisation et le peu de production académique, depuis l'indépendance de l'Algérie, sur le coût de la colonisation, que nous avons passé en revue et analysé la littérature sur la question des pertes et gains depuis la conquête d'Alger en 1830.

1. Les choix des politiques coloniales adoptées en Algérie (1830-1850)

1.1 La politique du peuplement agricole en question à la métropole

La conquête de l'Algérie a été décidée sous le régime de Charles X déchu le 30 juillet 1830. La monarchie de juillet proclamée le 09 août 1830 se trouve devant une nouvelle possession dont le projet colonial n'a pas été défini. Plusieurs questions se posaient sur la position à prendre à propos d'Alger. Au début, les questions portaient sur la conservation d'Alger ou pas, mais rapidement, les débats de la chambre des députés portent sur les modalités spatiales de l'occupation de l'Algérie, à savoir une occupation totale ou restreinte ?

Entre 1830 et 1840, de multiples questions ont alimentés les débats des députés au sujet des limites spatiales de la colonisation, les territoires fructueux pour les français, du partage de l'espace entre population européenne et autochtone, du mode d'administration militaire et civil. Les questions posées ont donné lieu à diverses conceptions de la politique de colonisation à mener en Algérie. Les députés libéraux proposent un projet de colonisation

³³ Article 4 de la loi française n° 2005-158 du 23 février 2005 sur le rôle positif de la colonisation française. Le discours du président algérien prononcé le 25 août 2005 « les français n'ont d'autre choix que de reconnaître leur rôle négatif dans la période coloniale et demande la repentance de la France », l'allocution de Nicolas Sarkozy prononcée à l'Université de Dakar, le 26 juillet 2007, « La mode de la repentance est un mode exécrable. Je n'accepte pas que l'on demande aux fils d'expier les fautes des pères, surtout quand ils ne les ont pas commises».

libre pour la mise en valeur des richesses de l'Algérie, ce qui implique une politique de colonisation à moindre coûts pour la métropole. Les colons déjà installés ou ceux qui ont l'intention de s'établir en Algérie réclament des garanties à l'État et demandent une administration civile de l'Algérie. Les militaires s'opposent au projet des colons et considèrent l'administration militaire de l'Algérie comme une garantie morale pour les autochtones dans leur relation avec les colons.

La conception d'une politique d'administration de l'Algérie ne se définira qu'à partir de 1848. Entre 1830 et 1848, la question de l'Algérie est présente à la chambre haute du parlement et en particulier au moment du vote du budget de la guerre où la question du coût de la colonisation est largement abordée (Blais, 2008 : pages 19-32).

La proclamation de la deuxième république, en 1848, fera remonter les anciennes revendications des colons installés en Algérie. Ils réclament la fin du régime militaire et l'intégration de l'Algérie à la métropole. Les attentes des colons seront réalisées et la constitution de 1848 fera de l'Algérie un territoire français avec trois départements administrés par des autorités civiles. Le projet de colonie agricole sera adopté et les espoirs d'un peuplement européen de l'Algérie seront confirmés par l'envoi en 1848 de 13 800 ouvriers parisiens au chômage afin de peupler 42 villages agricoles (Frobert, 2009 : page 96).

L'adoption de la politique de colonisation et de peuplement agricole fera l'objet de plusieurs discussions et critiques de la part des parties politiques en métropole.

Les libéraux étaient contre une administration totale des affaires de la colonie. Face à eux, les partisans du protectionnisme, des industriels proches du pouvoir, les socialistes, étaient pour une intervention directe de l'État dans les affaires de la colonie.

Selon l'économiste de Molinari (1853), le système colonial adopté par la France est « *basé sur le monopole, sur la réglementation, sur les prohibitions; bref, sur un contrôle strict de l'État. Ce système conduit à une mauvaise répartition des ressources et au final, comme le signale le cas de l'Algérie et l'exemple plus précis encore des colonies agricoles, à des résultats économiques désastreux* » (cité par Frobert, 2009 : page 97). Il donne un exemple chiffré qui confirme sa thèse. Les 50 millions de francs votés par l'État français en 1848, destinés à l'implantation de 13800 colons parisiens en Algérie étaient une mauvaise affaire.

Chaque famille avait obtenu 8000 francs (investissement par l'État) dont le bénéfice réalisé s'élève à 115 francs par famille. Le même montant investi en France pour ce même nombre de chômeurs aurait permis un bénéfice plus élevé et une nette amélioration du niveau de vie de ces chômeurs.

Selon de Molinari, la meilleure politique de colonisation consiste à « (...) *laisser les émigrants aller où bon leur semble, s'établir, se gouverner et se défendre à leur guise et surtout à leurs frais. Leur liberté et leur responsabilité demeurant entière, ils se rendent, de préférence, dans les endroits où la colonisation présente le plus d'avantage et le moins d'obstacles ; ils emploient ainsi les procédés d'exploitation et de gouvernement qui leur semble les plus efficaces et les moins coûteux. Toute protection extérieure, en les exonérant, en partie, de la responsabilité des fautes qu'ils peuvent commettre, encourage la mauvaise distribution et le mauvais emploi de leur fonds productif ; de même toute restriction qui les empêche de tirer le meilleur parti possible de leur capital et de leur travail apparaît comme un obstacle au développement de leur prospérité* » (cité par Frobert, 2009 : page 98).

D'autres publications, parues dans le journal des économistes, comme celle de Joseph Garnier (1851), critiquent le système colonial français en Algérie. Il reproche aux autorités métropolitaines de mettre en place une colonisation artificielle dont elle se charge d'établir des colons, créer des entreprises et gérer tout cela par un système administratif compliqué qui conduira à la ruine de la métropole.

C'est dans ce climat de débats sur le système colonial en Algérie que Clément Juglar publia, en 1853, une série de quatre articles dans le journal des Économistes sur la colonisation en Algérie. L'importance de cette étude réside dans le support sur lequel l'auteur s'est appuyé pour évaluer le système colonial. Sa méthodologie est fondée sur l'observation et l'enquête de terrain. Pour ce faire, il s'est rendu en Algérie au cours de l'année 1852 (février, mars et juin) et a visité des hôpitaux civils et militaires, des établissements agricoles, des zones à habitation européenne et les lieux autochtones. À chaque visite, Juglar observe, discute avec les populations, et prend des notes. Ces visites lui ont permis de réaliser une étude détaillée de la colonisation en Algérie sous les aspects démographique, sociologique, économique, et ethnologique.

1.2 Les raisons de l'échec de cette politique du point de vue des économistes

Avant d'aborder les raisons de l'échec de la colonisation française en Algérie sur la période 1830-1850, on a vu qu'il est important d'évoquer les différents aspects étudiés par Juglar. Le travail de ce dernier se caractérise par l'objectivité de son évaluation de la colonisation en s'appuyant sur une réalité observée, et il a écrit dans ce sens « je dirai simplement ce que j'ai vu, ce que j'aurai remarqué » (cité par Frobert, 2009 : page 100).

Il est essentiel de rappeler que l'étude de Juglar a été menée dans un cadre où les débats politiques sur la question de la colonisation de l'Algérie portaient sur l'évaluation de la politique de peuplement agricole entreprise en 1848.

La première partie est consacrée à la population européenne en Algérie. Selon les observations de Juglar, celle-ci est en grande partie une population urbaine et qui n'a pas beaucoup augmenté depuis 1830. Au sein de cette population européenne, les Français constituent une minorité. La population espagnole représente la majorité des colons installés en Algérie.

Dans la seconde partie, Juglar traite de la distribution économique de cette population. Selon lui, le but de la politique coloniale est de mettre en place un secteur agricole capable de faire vivre la colonie sans faire appel à la métropole. Les mesures de Juglar ont donné les résultats suivants : en 1850, la population rurale s'élève à 23000 individus ; elle représente 27% de la population européenne totale installée en Algérie. Cette population agricole est le fruit des politiques coloniales de l'État depuis 1830. Les autorités publiques ont soutenu, financé, protégé la création de ces villages agricoles, mais les résultats peuvent être considérés comme un échec dans la mesure où 73% de la population européenne s'est installée dans les villes.

La production totale des différents secteurs de l'économie algérienne est évaluée dans la troisième partie. Juglar constate que l'agriculture coloniale, base de l'économie algérienne, produit des céréales mais en faibles quantités qui ne suffisent pas à alimenter la consommation locale du pays. Le secteur industriel est absent, les tentatives d'implantations industrielles dans le textile ont totalement échoué. La balance commerciale de l'Algérie témoigne de la faiblesse de la richesse créée par la colonie. Les quatre postes de la balance (farineux alimentaires, animaux vivants, boissons, tissus) représentent un solde négatif en

défaveur de l'Algérie. Une partie de ce déficit est expliquée par les importations destinées à l'armée.

L'étude consacrée à la population autochtone est présentée dans la quatrième partie. Le bilan établi par Juglar décrit les autochtones comme une population en nette décroissance suite aux opérations militaires entreprises par l'armée. L'organisation économique des indigènes est déstabilisée par l'intervention européenne. Avant la conquête, il existait une répartition traditionnelle de l'activité économique; certaines tribus travaillaient la terres, d'autres élevaient du bétail. Une organisation, certes, traditionnelle mais efficace. Elle permettait au dey de collecter d'importantes recettes sous formes d'impôts. Pour Juglar, la déformation de ce système a participé à la baisse des recettes fiscales provenant des autochtones et au lieu d'avoir un excédent budgétaire l'Algérie réalise des déficits réguliers.

Pour Juglar, la stabilité des formes de propriété conditionne le succès de la politique coloniale.

En premier lieu, il traitera de la propriété autochtone existante avant la conquête du pays. Les changements administratifs introduits par la France ont conduit à la désorganisation du système de propriété autochtone. Le second problème soulevé par Juglar revient aux choix de types de propriétés à accorder aux nouveaux colons implantés en Algérie. Les autorités publiques distribuent des concessions de moyenne taille. Ce mauvais choix ne prend pas en compte les détenteurs de grands capitaux, ce qui constitue une grande perte pour l'économie algérienne.

Selon Juglar, la colonisation française de l'Algérie est un échec. Son constat dément ceux qui tentaient de persuader les Français de métropole que l'Algérie était une opportunité agricole et industrielle pour les métropolitains installés là-bas et pour ceux qui souhaiteraient émigrer.

Un échec au niveau économique. La balance commerciale en est le témoin, les exportations algériennes s'établissent entre 8% et 14% de la valeur des importations. Le financement des importations se fait à l'aide des subventions de la métropole.

Un échec pour la politique de peuplement agricole. La majorité des implantés résident en ville et les métropolitains sont en infériorité numérique par rapport aux italiens et espagnols.

Sur le plan politique et moral, la colonisation mixte, qui consiste à assimiler les autochtones et leur imposer les lois françaises, a rencontré une forte résistance et un rejet.

Le plus important facteur de cet échec, selon Juglar, revient à la mauvaise politique de colonisation entreprise par l'État. La politique agricole, les quelques tentatives industrielles n'ont pas donné les résultats escomptés. Les législations sur la propriété et les concessions de terres sont injustes et inappropriées à la situation locale.

L'autre facteur, aussi important que le précédent, de l'échec de la colonisation, est lié à la bonne situation économique de la France. Selon Juglar, les individus et les capitaux préfèrent rester dans un pays tant que les conditions économiques offrent une situation meilleure que d'émigrer vers une colonie offrant moins d'opportunités (Frobert, 2009 : pages 100-105).

Dans ses conclusions sur l'évaluation de la colonisation de l'Algérie, la question des finances publiques est abordée très brièvement. Il estime les recettes publiques algériennes au profit de la métropole de 14 à 17 millions de francs en 1849 et 1849, dans lesquelles les impôts arabes sont évalués entre 3 et 4 millions de francs. C'est sur cette comparaison qu'il déduit que la colonisation de l'Algérie coûte entre 73 et 93 millions de francs et rapporte 4 millions de francs par an. Le constat de Juglar sur les finances publiques algériennes n'est pas nouveau, il a été souvent avancé comme argument par les députés libéraux pour demander la réduction du budget de guerre concernant l'expansion coloniale en Algérie. En face, pour obtenir les crédits demandés, les administrateurs de la colonie devaient démontrer l'intérêt de l'opération. Mais, en réalité cette démonstration n'était pas une tâche facile. Dans la mesure où il était difficile de distinguer, à l'époque, les dépenses militaires des dépenses publiques civiles (Juglar, 1853 : pages 215-233)

2. Finances publiques et conquête coloniale (1850-1900)

La question du coût de la colonisation occupait une place importante dans les débats parlementaires depuis la conquête de l'Algérie en 1830. Les débats autour de la question du coût de la colonisation s'intensifiaient au cours des discussions du projet de budget en métropole.

En 1835, les propositions du ministre de la guerre concernant les dépenses militaires en Algérie ont connu une forte opposition de la part du rapporteur du budget du ministère de la guerre le député Frédéric Passy. Dans son intervention devant la chambre, Passy propose l'abandon de l'idée de l'occupation totale de l'Algérie, qui sera très onéreuse à la métropole, et de choisir une occupation restreinte. Il informe aussi le ministre de la guerre que les dépenses militaires en Algérie ne se limitent pas uniquement au ministère de la guerre mais incluent aussi les dépenses du ministère de la marine qui approvisionne l'armée installée en Algérie. Le député Xavier de Sade va plus loin que Passy et demande l'abandon de la colonisation de l'Algérie à l'exception d'Alger et de son port. L'opinion de Passy et de Sade est partagée par d'autres députés comme Dupin et Piscatory qui demandent la baisse des crédits alloués à la colonisation de l'Algérie. En face, on trouve un groupe de députés pro-colonisation totale de l'Algérie et qui soutiennent la proposition de budget du ministère de la guerre. Parmi les députés intervenus devant la chambre pour défendre la position du ministre de la guerre, se trouve François Mauguin et Justin Laurence. Ils justifient leur position par le risque d'une possible reconquête de l'Algérie par l'Angleterre en cas d'abandon par la France, et par la perspective d'une rentabilité de la colonisation de l'Algérie pour la métropole après une occupation totale. Suite aux interventions des deux groupes de députés, la chambre allouera un budget de 23 millions de francs au ministère de la guerre, réduisant ainsi de 250000 francs la proposition de départ en réponse à l'opposition du rapporteur Passy (Calmon, 1896).

2.1 Les dépenses publiques algériennes dans le budget français (1850-1900)

La question de la part des finances publiques de la France dans son projet colonial fut discutée des centaines de fois, mais il n'existait aucune étude précise sur le sujet. La première tentative pour estimer les dépenses publiques sur le budget métropolitain fut entreprise par Alfred Duchène en 1938. Dans son ouvrage intitulé Histoire des finances coloniales de la France, Duchène essaie de synthétiser les finances coloniales mais renonce rapidement à sa tentative d'estimation et ne fournit pas de réponse à la question des finances coloniales (cité par Bobrie, 1976 : page 1241).

L'estimation des finances publiques de la France en Algérie n'est pas une tâche facile en raison du mode d'administration compliqué et changeant qu'avait connu l'Algérie en

particulier sur la période 1830-1901. Avant 1901, le budget de l'Algérie était inclus dans le budget de la métropole. Ce régime financier rendait difficile le contrôle budgétaire des crédits alloués à l'Algérie en raison de l'éparpillement des dépenses entre les différents ministères ayant géré les affaires de la colonie dans la période 1830-1900 (Roland, 1930 : page 465).

La première tentative qui a abouti à l'estimation des finances publiques coloniales sur budget public métropolitain remonte à 1976. Elle a été menée par François Bobrie et porte sur la période 1850-1900.

Le financement public de la colonisation comprend les aspects militaires, administratifs, économiques qui sont financés par trois sources de crédits : « le budget de l'Etat ; les budgets locaux des territoires coloniaux et des collectivités autonomes (ports, chemins de fer), dans la mesure où ils en sont dotés ; les emprunts publics, garantis ou non par l'État, émis par ces mêmes territoires ou collectivités publiques » (Bobrie, 1976 : page 1225).

L'auteur regroupe les finances publiques en trois catégories : les dépenses publiques destinées à l'armée, à l'administration et la mise en valeur économique des colonies.

Bobrie considère les dépenses en Algérie difficiles à comptabiliser, pour les raisons suivantes : *« celles-ci sont dues à l'assimilation progressive des finances publiques algériennes à celles de la métropole, dont les grandes étapes sont marquées par l'ordonnance du 17 janvier 1845, stipulant qu'à partir du 1^{er} janvier 1846, toutes les dépenses et recettes de l'Algérie autres que celles ayant un caractère local et municipal seront rattachées au budget de l'État; puis par les conséquences de la départementalisation de 1848 qui attachèrent les services algériens de la justice et de l'instruction publique à leur ministères métropolitains ; enfin par les décrets du 26 août 1881 qui étendirent ce rattachement à la totalité des administrations algériennes, le budget du gouvernement général devenant une annexe de celui de l'intérieur »* François Bobrie (1976 : page 1226).

Pour simplifier les calculs, l'auteur a regroupé les dépenses de l'Algérie dans un seul compte pour la période 1850-1900. À partir de 1901, les dépenses civiles françaises pour l'Algérie seront plus faciles à déterminer suite à la création du budget spécial de l'Algérie (loi du 19 décembre 1900).

Les dépenses publiques algériennes incluent les dépenses militaires qui dépendent du ministère de la guerre et du ministère de la marine, les dépenses civiles qui relèvent du gouvernement général et des ministères métropolitains, les dépenses civiles spéciales et exceptionnelles liées à des budgets particuliers.

L'auteur ne prend pas en compte les dépenses locales (budgets communaux, budgets départementaux et budgets des territoires du Sud) sauf dans le cas où leurs déficits sont financés par le budget métropolitain.

Les recettes de la métropole encaissées en Algérie seront déduites du total pour obtenir le coût net de l'Algérie pour la France. La collecte et le traitement des données effectuées par François Bobrie ont donné les résultats présentés au tableau 1. Les dépenses publiques algériennes sur budget métropolitain ont connu une tendance générale vers la hausse sur la période 1850-1900. Le même constat s'applique à l'évolution du solde des recettes/dépenses réalisées en Algérie sur la même période.

De 1850 à 1900, les dépenses publiques algériennes passent de 77100000 francs (indice de base : 100) à 147900000 francs (indice : 190).

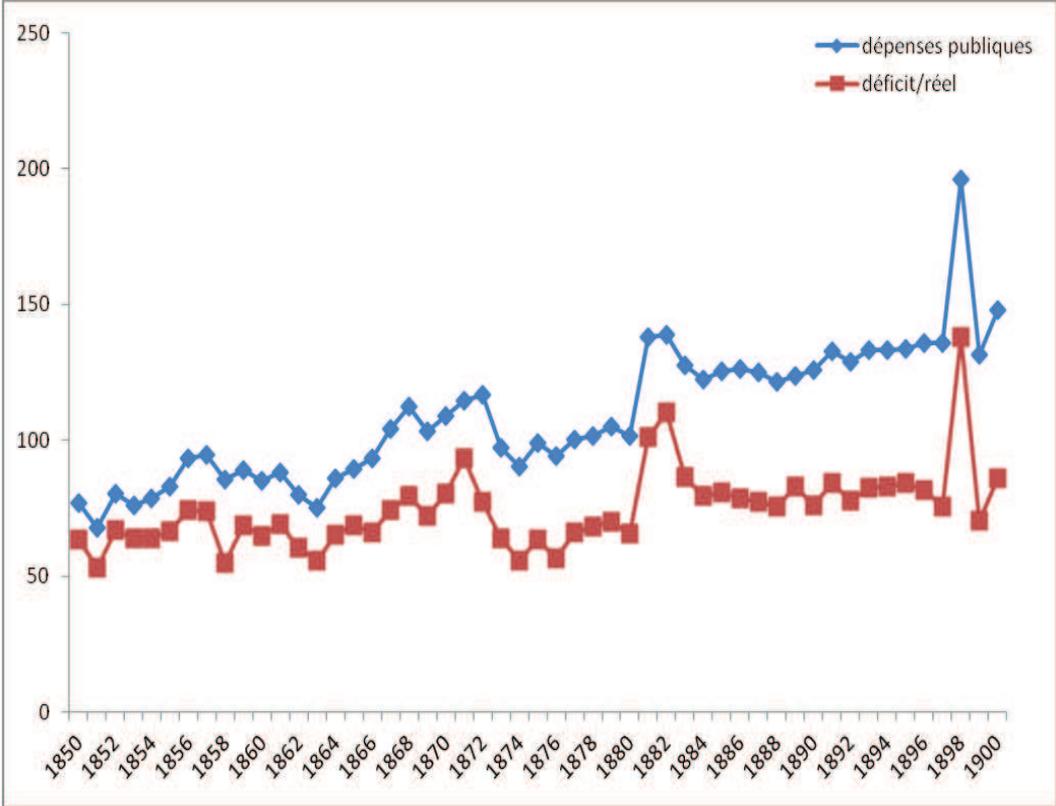
La question qui se pose alors est : quels sont les types de dépenses publiques algériennes qui ont pesé lourd dans le total des dépenses ?

Tableau 1. Dépenses publiques en Algérie 1850-1900

Année	Dépenses publiques (millions)	Indices	Déficit (dépenses-recettes)	Année	Dépenses publiques (millions)	Indices	Déficit (dépenses-recettes)
1850	77,1	100	65,4	1876	94,4	122	56,5
1851	68	88	55,5	1877	100,5	150	66,2
1852	80,4	104	67	1878	101,8	152	68,2
1855	76,1	98	65,9	1879	105,1	156	69,8
1854	78,8	102	64,1	1880	101,7	152	65,6
1855	85	107	66,7	1881	158	178	101,5
1856	95,6	121	74,5	1882	158,9	180	110,1
1857	94,6	122	75,9	1885	127,7	165	86,5
1858	85,7	111	64,9	1884	122,6	158	79,6
1859	89,1	115	68,7	1885	125,4	162	81
1860	85,5	110	64,7	1886	126,1	165	78,6
1861	88,5	114	69,1	1887	125,2	162	77,5
1862	80	105	60,6	1888	121,7	157	75,6
1865	75,2	97	55,9	1889	125,5	160	85,1
1864	86	111	65,5	1890	125,8	160	76
1865	89,5	115	68,9	1891	152,8	172	84,2
1866	95,2	120	65,9	1892	128,9	167	77,8
1867	104,5	155	74,5	1895	155,1	172	82,6
1868	112,4	145	79,5	1894	155,5	172	82,8
1869	105,4	154	72,2	1895	155,8	175	84,5
1870	109	141	80,5	1896	155,7	175	81,6
1871	114,7	148	95,2	1897	155,8	176	75,5
1872	116,7	151	77,5	1898	196	254	137,8
1875	97,5	126	64	1899	151,5	170	70,6
1874	90,2	116	55,6	1900	147,9	191	86,2
1875	99	128	63,5				

Source : François Bobrie (1976 : page 1228).

Graphique 1. Évolution des dépenses publiques algériennes sur le budget français (1850-1900)



Source : Conception personnelle à partir des données de Bobrie (1976 : page 1228)

2.2 Évaluation globale des dépenses coloniales de la France entre 1850 et 1900

Tableau 2. Origine des dépenses publiques (1851-1900)

Années	Variation de l'indice	Origine des dépenses
1851- 1852	+12 points	Militaires : prise de Laghouat
1855-1857	+15 points	Militaires : compagnie de Randon en Kabylie
1857-1863	+18 points	Militaires : divers compagnes militaires
1863-1868	+48 points	Militaires et Civiles : révolte des Ouled Sid Cheikh, travaux hydrauliques, reboisement, construction de chemins de fer
1869-1872	+17 points	Militaires : révolte de Sidi Mokrani, insurrection en Kabylie
1872-1876	+29 points	Militaires : fin de la révolte et politique d'apaisement
1880-1881	+46 points	Civiles et Militaires : insurrection de Bou-Amama et Si Slimane, massacre de la mission Flatters et occupation du Mزاب, multiplication des conventions avec les compagnies de chemin de fer entraînant des versements de garanties d'intérêts
1882-1884	+42 points	Militaires : pacification totale de l'Algérie
1884-1886	+25 points	Civiles : augmentation des versements des garanties d'intérêts
1890-1891	+12 points	Civiles : nouvelles augmentation des garanties d'intérêts
1897-1898	+78 points	Civiles : remboursement anticipé de la dette contractée auprès de la Société Générale Algérienne
1898-1899	- 84 points	remboursement par l'Etat de la dette contractée auprès de la Société Générale Algérienne
1899-1900	+21 points	Militaires : prise en charge par l'armée d'Algérie (19e corps) des frais de soutien à l'action militaire de la France au Maroc

Source : Conception personnelle à partir de François Bobrie (1976 : pages 1129-1230).

Les variations d'indice des dépenses publiques au-delà de 10 points permettent de distinguer l'origine des postes de dépenses ayant conduit à ces hausses.

Les données du tableau 2 montrent que les évolutions annuelles les plus importantes des dépenses publiques concernent les dépenses militaires et travaux ferroviaires. Elles représentent 75% des dépenses totales sur la période 1850-1900.

Les dépenses militaires correspondent aux différentes campagnes militaires; conquête, répression d'importantes rebellions, opérations de pacifications.

Les dépenses correspondant aux grands travaux d'équipements avaient commencé en 1857. Entre 1857 et 1860, les travaux ferroviaires sont financés sur crédits militaires (600000 francs en 1860, et 2,5 millions en 1861). À partir de 1860, les compagnies privées sont autorisées à avoir des concessions avec garanties d'intérêts sur capital engagé.

La compagnie Rostand sera la première compagnie privée à avoir la concession des premières lignes en Algérie. La concession passera aux mains de la compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (PLM) en 1863 suite au non-respect des engagements par Rostand. La compagnie PLM bénéficiera d'une subvention de 80 millions sous forme d'annuités avec une garantie d'intérêt de 5% sur un capital de 80 millions pendant 75 ans.

Le total des sommes versées à la compagnie PLM, avait atteint 131787000 francs entre 1865 et 1900.

De nouvelles concessions, avec des garanties d'intérêts, ont été accordées à de nouvelles compagnies entre 1875 et 1881. Les versements pour ces compagnies avaient affiché un montant de 360 millions de francs pour la période 1876-1900.

D'autres dépenses publiques d'équipements ont été effectuées par différents budgets : « Le budget ordinaire du ministère de la guerre ou de l'Algérie jusqu'en 1860, puis le gouvernement général de l'Algérie, jusqu'en 1880, puis les différents ministères métropolitains jusqu'en 1900 » François Bobrie (1976 : page 1231). Ces budgets se répartissaient en deux types : le budget ordinaire qui finançait les travaux publics ordinaires (villages, chemins, puits, subventions aux services maritimes avec la métropole, frais de matériel des services sanitaires et scolaires), et le budget extraordinaire qui finançait les

travaux publics (routes et ponts), les bâtiments administratifs, les infrastructures des lignes de chemins de fer.

Deux autres types de budgets ont été créés en 1855, l'un alimenté par l'impôt des tribus, finançait les travaux publics et assistance publique des indigènes. Ce type de budget sera supprimé en 1892 suite à la contribution des indigènes au régime foncier. La société générale algérienne alimentera, jusqu'en 1888, le budget sur ressources exceptionnelles qui finance les plans de génie rural.

La somme des quatre budgets qui financent les dépenses d'équipement (grands travaux) en Algérie sur la période 1850-1900 donnait un total de 781 millions. Cette somme représente 44% des dépenses civiles algériennes. La part la plus importante de ces dépenses concerne la période qui s'étale entre la fin du second empire et le début de la troisième république. Les dépenses sur cette période avaient financé les travaux ferroviaires et les projets de mise en valeur du secteur agricole.

Selon Bobrie (1976 : page 1231), les dépenses publiques militaires et civiles en Algérie représentent 50% des dépenses publiques coloniales de la France.

La somme des dépenses coloniales (Algérie et le reste des colonies) permet d'avoir une évaluation du coût budgétaire de l'expansion coloniale de la France. Leur total est inférieur à 10% des dépenses publiques de la France. Ce taux fluctue entre 4 et 7% sur la période 1850-1913 et ne dépassera les 7% que dix fois, dominées par des raisons militaires (9,6% en 1896 avec la campagne militaire de Madagascar ; 9,2% en 1896 année du remboursement anticipé de la société générale algérienne ; 8,2% en 1900 du fait de l'augmentation de l'armée en Algérie).

Une comparaison entre les dépenses coloniales totales de la France et les dépenses militaires métropolitaines montre que les premières sont inférieures aux secondes en valeur absolue et en pourcentage. Les dépenses coloniales n'ont jamais dépassé 35% de l'ensemble des dépenses militaires totales de la métropole.

La majeure partie des dépenses coloniales sont des dépenses militaires (67% des dépenses coloniales sur la période 1850-1913) et la plus grande part de dépenses civiles coloniales ont

été destinées à l'Algérie (en raison de l'importance des garanties d'intérêts versées et de la spécificité financière du pays).

L'étude des finances publiques coloniales sur la période 1850-1900 permet de constater que l'« on peut déjà affirmer que le coût de la conquête fut inférieur aux dépenses militaires métropolitaines, voire inférieur aux seules dépenses navales, inférieur aussi (et de très loin) à l'édification du réseau ferroviaire. L'expansion outre-mer ne fut jamais ce gouffre budgétaire que de nombreux polémistes dénoncèrent. Coûtant peu à la France, l'Empire rapporta tout de suite beaucoup à certains intérêts privés métropolitains. Mais si la charge coloniale apparaît finalement relativement légère pour le contribuable français, n'oublions pas que d'autres payent aussi, et peut-être plus : les contribuables indigènes à qui revient de supporter la majeure partie des frais d'administration et le service de la dette coloniale » (Bobrie (1976 : page 1241).

Selon nos recherches, la contribution quantitative de François Bobrie sur les dépenses publiques en Algérie représente à ce jour l'analyse la plus poussée sur cette question. Même si elle ne porte que sur la période 1850-1900, elle a permis la différenciation entre les dépenses militaires et les dépenses d'équipements qui apparaît simple, mais dans les faits est très complexe. Cette complexité réside d'une part dans l'absence de données constituées, ce qui nécessite un important travail d'archive, et d'autre part, dans le changement permanent des services qui financent les dépenses publiques, sur la période 1830-1900.

3. La France a-t-elle retiré des gains de sa colonisation de l'Algérie ?

Comme pour la question des dépenses publiques de colonisation que nous avons abordée, la question des gains a suivi une tendance analogue depuis la conquête de l'Algérie.

Les premières années de la conquête (1830-1840) sont marquées par une hésitation quant à une colonisation restreinte ou totale. Les gouverneurs militaires de l'Algérie ainsi que leur relais au parlement de la métropole ont défendus la thèse selon laquelle l'Algérie était une bonne affaire et un projet rémunérateur pour la métropole. Selon cette thèse, les futurs gains proviendraient de l'exploitation de la riche terre algérienne. C'est sur cette opinion que s'est

construite la politique de peuplement agricole décidée en 1848. Pour attirer les colons, des milliers de brochures ont été distribuées vantant la qualité et les richesses des terres algériennes. Mais une question se posait : l'agriculture algérienne avant la conquête produisait en général des céréales, alors que les colons étaient intéressés par des cultures tropicales destinées à l'exportation. Les gouvernements successifs décident de développer ces cultures enrichissantes et de soutenir les colons qui se lancent dans ces productions.

Le coton avait connu un important succès au cours de la période 1861-1865. Une réussite qui a poussé des colons à se lancer dans la production du coton en espérant s'enrichir de cette plante. Mais ce succès ne durera pas longtemps et s'effondrera en 1876 en raison du retour des États-Unis sur le marché mondial du coton après une période d'absence suite à la guerre de sécession. Avant l'échec enregistré dans le coton, les colons attirés par les cultures d'exportations se sont lancés dans la culture du tabac. En fait, la production de tabac a connu une chute de production, en 1860, suite à une forte concurrence étrangère.

Après ces échecs successifs, le gouvernement trouvera une solution dans la crise temporaire de la viticulture métropolitaine suite à la maladie du phylloxéra. Il recommande aux colons de se lancer dans la viticulture dont les exportations seront destinées au marché métropolitain (Isnard, 1949 : page 213).

Pourquoi le gouvernement a-t-il ainsi fait des choix fondés sur des opportunités temporaires et encouragé des colons qui disposaient de peu de moyens financiers à se lancer dans des cultures d'exportations concurrentielles ?

En fait, ce système remonte aux premières années de la colonisation. Les partisans de l'œuvre coloniale de la France en Algérie disaient que la colonie serait une réussite économique pour la métropole. Parmi ces partisans, nous trouvons des agronomes comme Loiseur-Deslonchamps, des économistes comme Le Roy-Beaulieu et des représentants de la délégation de colons. Les partisans de cette idée avançaient comme argument les futurs échanges commerciaux avec la colonie pour atténuer les dépenses publiques effectuées en Algérie. Cet argument visait à contredire les politiciens des deux chambres qui à chaque discussion de budget mettaient l'accent sur les coûts que représentait l'Algérie pour les finances publiques métropolitaines.

Victor Muller, conseiller de gouvernement général de l'Algérie, écrivait en 1897 : « *Si les recettes du Trésor en Algérie n'atteignent pas encore le montant des dépenses, il ne faut pas en conclure que la colonie coûte plus qu'elle ne rapporte. Les centaines de millions de marchandises qu'elle achète à la France, de fret qu'elle assure à la marine marchande, de recettes qu'elle procure aux chemins de fer métropolitains, de dividendes que les établissements de crédit et les entreprises industrielles (chemin de fer, compagnie de navigation, etc.) payent à leurs actionnaires de France, accroissent dans une très large mesure les recettes du Trésor; car les marchandises, transports, dividendes, etc., sont frappés par le fisc sous mille formes (impôt foncier, patentes, licences, taxes sur les revenus, impôt sur la grande vitesse, droits de transmission, droit de douanes sur les matières premières importées de l'étranger, puis manufacturées en franc et exportées en Algérie, etc.).* » (Cambon, 1918 : page 287).

En fait, il y a eu plusieurs estimations avancées au sujet de l'apport de l'Algérie à la métropole. Le géographe Pierre Foncin avait estimé à hauteur de 200 millions de francs par an, le revenu supplémentaire que procurait l'Algérie à la France (Rambaud, 1888 : pages 89-91). Léonce Pierrard, rapporteur de la délégation des colons, annonçait aux délégations financières en 1898 que l'Algérie rapportait à la France 300 millions de francs par an. Mais l'estimation la plus détaillée est celle avancée par Félix Dessoliers (député d'Oran et professeur de droit). Il estime les revenus indirects tirés par la France par le biais du commerce avec l'Algérie à 30 millions de francs en 1902. Il écrivait dans ce sens « *Comme bonne cliente de la France placée au quatrième rang de ses comptes de fournitures, l'Algérie, en 1902, a reçu pour 269200000 francs de marchandises françaises ; sur ces 269200000 francs le commerce et l'industrie ont réalisé le bénéfice d'usage qui est de 10%, et c'est 27 millions que l'Algérie a payés de ce chef, dont la plus grande partie leur est définitivement restée et dont l'autre, par leur intermédiaire, a passé au Trésor sous forme d'impôts. Comme les impôts qui frappent le commerce et l'industrie en France sont évalués à 13%, on peut supputer que sur ces 27 millions, le commerce et l'industrie ont pris 23500000 francs et que 3500000 francs, sont allés à l'État. Ce n'est pas tout, les marchandises transportées pour cette même année 1902, de France en Algérie et vice versa, représentent une quantité de 1656690 tonnes qui ont fourni un fret moyen de 10 francs, droit d'embarquement et de débarquement déduits (un peu plus élevé pour le fret d'aller portant sur des marchandises manufacturées, un peu plus réduit sur le fret de retour portant sur des matières premières ou*

des produits agricoles), soit 16566900 francs. En admettant, comme la chose a lieu pour les chemins de fer, que les recettes provenant des voyageurs soient la moitié de celles provenant des marchandises, les recettes maritimes totales se sont élevées à 24850350 francs. Là-dessus, les armateurs comme les autres commerçants industriels ont prélevé un bénéfice de 10%, soit 2485035 francs sur lesquels l'État, à son tour, à prélevé 13%. La part des armateurs est donc restée à 2.161.981 francs et celle de l'État à 323054 francs. » (Dessoliers, 1902 : page 13). Après cette estimation de l'apport de l'Algérie à la métropole, Dessoliers commente ce résultat et écrit : « Près de 30 millions, c'est un joli chiffre; et l'on voit combien les revenus indirects que la métropole tire du monopole qu'elle s'est réservée des échanges et des transports avec la colonie sont considérables. » (Dessoliers, 1902 : page 14).

Nous observons que les estimations des gains qu'aurait retirés la France de l'Algérie varient, d'un auteur à un autre, entre 30 et 300 millions de francs. Nous remarquons aussi que les résultats obtenus par ces auteurs sont discutables au niveau de la méthodologie sur laquelle ils se sont appuyés pour évaluer l'apport de l'Algérie à la métropole en termes de gains. Le point qui pose le plus problème dans leur méthodologie est qu'ils ont estimé les gains sur une année et généralisé les résultats sur l'ensemble de la période qui va de 1830 à 1898, et jusqu'à 1902 pour Dessoliers. À cela s'ajoute le contexte politique dans lequel sont effectuées ces estimations. En fait, les auteurs ont décidé de traiter la question des gains pour faire face aux critiques permanentes qui s'intensifient chaque année au moment du vote des crédits alloués à l'Algérie. Les critiques portaient souvent sur les coûts que représentait l'Algérie pour les finances publiques métropolitaines. Mais ces limites n'empêchent de reconnaître le nouvel aspect du cadre d'analyse abordé par Dessoliers, à savoir les effets indirects des revenus tirés par la France par le biais du commerce. Dans son commentaire, Dessoliers explique le gain de 30 millions, par la situation de monopole commercial qu'exerce la métropole sur l'Algérie. Mais par contre il n'aborde pas la question en sens inverse, à savoir si la colonie bénéficie à son tour du marché métropolitain et, dans ce cas, qui a bénéficié de cet avantage en Algérie ?

Depuis ces travaux, peu de tentatives ont été effectuées pour étudier la question des gains qu'avait retirés la France de sa colonisation de l'Algérie. Les premiers travaux ont commencé à paraître vers les années d'indépendance de l'Algérie.

3.1 Les gains à l'échange entre l'Algérie et la métropole

La question du coût de la colonisation de l'Algérie a connu une rémission dans les débats politiques entre 1901 et le début des années 1950. Ceci s'expliquait par la décision de la métropole d'accorder la personnalité civile à l'Algérie. Cette décision donnait plus de liberté à la colonie, par le biais des délégations financières, dans la gestion et la mise en valeur de l'Algérie. Ce changement dans le régime financier de l'Algérie permettait aux délégations financières de proposer le budget de l'Algérie, concéder des chemins de fer et contracter des emprunts. La question du coût ressurgit dans les débats politiques suite à la déclaration du Général de Gaulle lors de la conférence de presse du 11 avril 1961 : « L'Algérie nous coûte plus cher qu'elle ne nous rapporte [...] c'est un fait : la décolonisation est notre intérêt et, par conséquent, notre politique » (Lever, 1984 : page 55). En fait, ces propos montraient la volonté politique du président de négocier avec le FLN l'indépendance de l'Algérie.

La question des gains avait fait l'objet de quelques études dans un nouveau cadre d'analyse, sous la forme d'un bilan. Nous avons choisi de rappeler et analyser quelques contributions représentatives d'une période ou d'un courant de pensée sur la question des gains retirés par la France de sa colonisation de l'Algérie.

François Bloch-Lainé, directeur de la caisse centrale de la France d'outre-mer, écrivait en 1956 « Le système du pacte colonial, si critiqué depuis la guerre, s'est presque renversé au bénéfice des pays d'outre-mer. Désormais, ceux-ci importent beaucoup plus en provenance de la métropole qu'ils n'exportent vers elle. La différence entre leurs importations et exportations est compensée par des transferts de capitaux, pour la plupart publics, qui sont effectués dans le sens métropole-outre-mer. Ces transferts sont principalement destinés à contribuer aux dépenses d'investissements des territoires. Tout se passe comme si la métropole fournissait les francs métropolitains qui permettent à ses correspondants d'avoir une balance profondément déséquilibrée; ainsi s'opère, aux frais de la métropole, le développement économique de tous les pays d'outre-mer sans exception » (Bloch-Lainé, 1956 : page 44), Ainsi, selon lui, le bilan de la colonisation française s'était soldé par des gains au profit des colonies et des pertes pour la métropole. Sa thèse est argumentée par le solde des échanges commerciaux entre la métropole et les colonies, et le transfert des capitaux publics vers les colonies qui est déduit en soustrayant les exportations des importations. En dehors

des critiques que nous pouvons avoir sur la démarche méthodologique³⁴ poursuivie par Bloch-Lainé, nous pouvons dire que sa thèse dépend fortement du contexte historique de l'époque, à savoir les prémices d'un processus de décolonisation présent dans les débats politiques en métropole³⁵.

Brunschwig dans ses travaux publiés dans son ouvrage en 1960, avait tenté de répondre à la question de la rentabilité de la colonisation pour la France. La question posée était : est ce que les colonies sont une bonne ou une mauvaise affaire pour la métropole ? L'origine de la question se situe dans un contexte où les thèses impérialistes³⁶ expliquaient les motifs de colonisation par des motivations économiques. Les thèses anti-impérialisme avançaient comme arguments économiques : un marché garanti pour l'écoulement de la surproduction des pays impérialistes, une importante source de matières premières et les taux rémunérateurs que peuvent procurer les colonies aux capitaux impériaux. C'est dans ce contexte que Brunschwig tente d'entreprendre un bilan sur la valeur économique de la colonisation pour la France. Son objectif était de répondre à la question des motifs de l'expansion coloniale sur la période 1871-1914. Pour ce faire, il décide de mesurer le poids des colonies dans les échanges commerciaux et les avoirs de la métropole sur la période 1871 et 1914. Il arrive au constat selon lequel les colonies coûtaient plus cher qu'elles ne rapportaient et que les motifs économiques représentaient une faible part dans l'explication de l'expansion coloniale de la France. Les résultats de l'étude de Brunschwig ont fait l'objet de plusieurs critiques en raison des hypothèses, non vérifiées empiriquement, sur lesquelles s'appuyaient ses conclusions. Parmi ces critiques, l'évaluation des pertes subies par la France dans ses colonies en se fondant sur le solde des exportations/importations, qu'il confond avec le solde de la balance des paiements (Émerit, 1962 : pages 1206-1209).

Les points communs entre ces auteurs dans leurs analyses des gains de la colonisation sont les arguments sur lesquels ils s'appuient pour déterminer les avantages/inconvénients des colonies pour la métropole, à savoir les gains à l'échange et la rentabilité des investissements.

³⁴ Concernant les calculs qui assimilent les crédits publics et subventions à des aides publiques financées par les dépenses publiques métropolitaines.

³⁵ Le lien entre la thèse de Bloch-Lainé et le contexte de décolonisation est analysé dans la série d'articles publiés par journaliste Raymond Cartier en 1956.

³⁶ Le terme impérialisme est utilisé par Brunschwig (1960) en référence aux étapes de l'évolution du capitalisme à l'impérialisme via l'entreprise de colonisation.

Ces arguments sont repris par Jacques Marseille (1984), et Daniel Lefevre (1997) dans leurs thèses sur le bilan économique de la colonisation.

Jacques Marseille (1984), aborde la question des gains à l'échange entre l'Algérie et la France pour vérifier l'idée selon laquelle les colonies ont constitué des réservoirs de matières premières à bas prix, et des débouchés commerciaux pour la métropole. Pour y arriver, il analyse les échanges commerciaux entre l'Algérie et la métropole sur la période 1924-1938.

Marseille met en avant la part importante qu'a occupée l'Algérie coloniale dans les échanges commerciaux avec la métropole sur la période 1924-1938 : l'indice des termes de l'échange marchandises-nets pour l'Algérie atteint 116% en 1938 (indice 1924 année de base est de 56.6%). La progression de cet indice signifie que l'Algérie est devenue le premier client et le premier fournisseur de la métropole sur la période 1929-1936 (40% de l'ensemble des exportations et 45% des exportations totales métropolitaine). Selon lui, le marché de l'Algérie était, certes un débouché stable et un amortisseur en période de crise mais ne constituait pas un réservoir de produits primaires à bas prix pour la métropole. L'argument qu'il avance pour appuyer sa conclusion porte sur l'amélioration de la valeur des exportations algériennes qui a augmenté de 3.2% en 1935. Sur la même année, la valeur des exportations des pays exportateurs de matières primaires a enregistré une baisse de 66%. Selon Marseille, la métropole aurait pu se procurer une grande partie des produits primaires sur le marché international à moindres coûts.

La première remarque que nous pouvons faire concerne la démarche méthodologique. Il analyse les termes de l'échange³⁷ sur une sous-période de la colonisation et généralise les résultats à l'ensemble de la période. Les résultats obtenus correspondent à un système particulier mis en place par la métropole au cours de la crise de 1929 afin de se préserver des effets de la crise. Cette démarche contredit l'objectif de départ de l'auteur, à savoir éviter des résultats faussés par les effets de crise et de guerre.

La deuxième remarque porte sur les limites des outils de mesure utilisés pour analyser l'évolution des termes de l'échange. Son analyse ne traite pas l'impact des gains supposés à

³⁷ Jacques Marseille utilise les termes de l'échange marchandises-nets (Indice des prix des exportations/ Indice des prix des importations*100), termes de l'échange brut (volume des importations/volume des exportations*100) pour analyser les gains à l'échange.

l'échange sur le développement économique de l'Algérie. Marseille suppose une amélioration des gains à l'échange mais ne se préoccupe pas de démontrer les retombées de ces gains sur le reste de l'économie : les exportations ont-elles permis l'augmentation des capacités productives et l'amélioration de la productivité des facteurs de production existants ? Ont-ils permis d'augmenter le niveau de vie la population autochtone/européenne ?

Il existe d'autres indices plus pertinents pour mesurer les gains à l'échange. Nous pouvons citer l'indice des termes d'échange factoriels doubles³⁸. Cet indice permet de comparer les quantités de travail contenues dans les exportations et les importations. Si la valeur de l'indice augmente sur une période donnée par rapport à l'année de référence, cela est interprété comme une amélioration relative du facteur travail. Cette amélioration se traduirait par une hausse des salaires et profits accompagnée d'une baisse des coûts de production. Globalement, l'amélioration des gains de productivité participe à l'augmentation du revenu du pays exportateur.

Lefevre, dans un ouvrage publié en 1997, reprend les arguments de Marseille pour analyser les gains à l'échange entre la métropole et sa colonie. Il visite les exportations algériennes sur la période 1928-1939, compare les prix des produits exportés aux prix du marché mondial, et conclut que l'Algérie ne constituait pas un réservoir de produits primaires à bas prix pour la métropole, mais bien au contraire, une charge financière pour la métropole. Nous pouvons faire les mêmes remarques à Lefevre que celles faites à Marseille dans la mesure où il reprend les mêmes outils d'analyse.

3.2 La rentabilité des investissements métropolitains en Algérie

Marseille considère que l'étude des rapports d'échanges commerciaux n'est pas suffisante, à elle seule, pour déterminer les gains et pertes de la France suite à son entreprise de colonisation. Il décide de confronter la profitabilité qu'avait permise l'Algérie aux capitaux métropolitains sur la période coloniale. Son objectif est de vérifier l'idée selon laquelle les colonies ont offert des opportunités de placements avantageux aux capitaux métropolitains.

³⁸ Termes de l'échange factorielle double : $Tfd = \frac{\pi_x}{\pi_m} * \frac{P_x}{P_m}$, π_x : indice de productivité dans le secteur d'exportation, π_m : indice de productivité dans le secteur importation, P_x : indice de prix exportation, P_m : indice prix importation

Examinons les résultats de Marseille sur l'évolution, la nature et la rentabilité des investissements métropolitains en Algérie.

3.2.1 Les investissements privés

Pour évaluer l'importance des investissements privés dans l'Algérie coloniale, Marseille a effectué une étude sur l'évolution des taux de profits des sociétés cotées en bourse sur la période 1880-1958. D'après son évaluation (Marseille, 1984 : pages 129-136), l'Algérie aurait représenté une opportunité de placement pour les investissements privés métropolitains uniquement sur la période 1880-1939.

Selon lui, les investissements privés se concentrent dans le secteur minier, qui enregistre d'importants taux de profit sur la période 1880-1913. Deux sociétés minières de l'Algérie coloniale cotées en bourse, affichent des taux de bénéfices supérieurs à ceux des sociétés coloniales et métropolitaines cotées en bourse, en 1913.

Marseille montre que les taux de bénéfices élevés ne sont pas réservés uniquement au secteur minier, dans la mesure où la banque d'Algérie occupe le sixième rang en 1929 et le premier rang en 1958 en termes de bénéfices nets. Pour lui, les résultats obtenus ne sont que des statistiques perçues qui présentent un grand décalage avec les statistiques réelles. Les données réelles, d'après Marseille, résident dans l'évolution de la part des investissements publics sur la période 1880-1958. Donc pour lui, si le montant et l'évolution des investissements publics sont supérieurs à ceux des investissements privés, cela annule la rentabilité des investissements privés, selon ses hypothèses³⁹ (Marseille, 1984 : page 178).

Sur la base des arguments que nous venons de voir, l'auteur tire la conclusion selon laquelle la rentabilité dans l'Algérie coloniale n'était pas si attrayante pour constituer une opportunité pour les investissements privés métropolitains. Marseille déduit que l'Algérie ne représentait pas un marché rentable pour les investissements privés métropolitains.

³⁹1. L'empire a-t-il été, comme l'espèrent les auteurs marxistes, un champ privilégié de l'investissement extérieur métropolitain ? 2. L'empire a-t-il dégagé pour les capitaux qui s'y investissent les surprofits que ne pouvaient plus assurer les placements dans des métropoles frappées d'une maturité excessive ? 3. L'intervention massive de la puissance publique a-t-elle eu pour fonction d'orienter la mise en valeur de l'empire en fonction des intérêts des entreprises sociétaires ?

Nous pouvons faire plusieurs critiques à la démarche d'analyse employée par Marseille concernant la rentabilité des investissements privés. La première limite porte sur sa méthode d'évaluation des investissements privés. Il s'appuie sur la cote Desfossés qui regroupe uniquement des sociétés cotées en bourse à partir de 1907. Il ne prend pas en compte les entreprises créées entre 1880 et 1907, et la part des investissements privés dans des entreprises non cotées en bourse (sociétés de plantations, sociétés commerciales, sociétés de travaux publics, sociétés de service, et le secteur informel).

L'autre limite est qu'il ne prend pas en compte les entraves et obstacles à l'investissement privé local et étranger. Dans ce sens, les structures administratives et juridiques de l'Algérie, la fiscalité, les droits de propriété, étaient-ils favorables au climat des affaires en Algérie ?

3.2.2 Les investissements publics

Dans l'analyse précédente, Marseille arrive au constat selon lequel il y avait une fuite des capitaux privés de l'Algérie, à partir de 1939, en raison de leur faible rentabilité. Pour affirmer sa conclusion, il se base sur les taux de profit de quelques sociétés minières cotées en bourse. Il observe un déséquilibre entre les investissements privés et publics en provenance de la métropole à partir de 1945 et suppose que les investissements publics représentaient des aides publiques, au profit des colonies, supportées par les finances publiques métropolitaines. Pour valider cette hypothèse, il analyse la balance commerciale de l'Algérie sur la période 1928-1962. Il observe un déficit commercial sur la période 1948-1962 et déduit que les investissements publics métropolitains ont servi à prendre en charge les déficits commerciaux algériens et que ces investissements publics étaient, en réalité, des aides publiques supportées par le contribuable métropolitain. Cette déduction est faussée dans la mesure où il évalue les capitaux publics investis en Algérie à partir des déficits commerciaux de la période 1948-1962 et généralise le résultat à l'ensemble de la période. Donc pour Marseille, les investissements publics métropolitains en Algérie sont égaux au déficit de la balance commerciale. En fait, il considère les excédents commerciaux de la métropole avec l'Algérie comme des aides publiques de la métropole vers l'Algérie. Si nous appliquons cette méthodologie à la période 1928-1948 au cours de laquelle l'Algérie avait enregistré des excédents commerciaux avec la métropole, nous pouvons supposer que la métropole avait bénéficié de transferts publics équivalents aux déficits commerciaux ?

En fait, les déficits commerciaux peuvent être financés, en partie, par des crédits publics (qui seront remboursés), par l'épargne locale (avoirs de réserve), par les transferts des travailleurs algériens émigrés en métropole.

D'autres contradictions apparaissent dans la méthodologie poursuivie par Marseille. Il emploie le terme crédit comme s'il s'agissait de subventions ou dons accordés par la métropole à l'Algérie pour combler les déficits commerciaux et en même temps pour financer le programme d'industrialisation.

Nous pouvons admettre qu'il y a eu des aides publiques accordées à l'Algérie dans le cadre de la politique de réformes qui a commencé après la deuxième guerre mondiale pour le secteur agricole et au cours de la guerre d'Algérie pour le secteur industriel. La question qui se pose dans ce cas porte sur la répartition des aides. Pour y répondre, nous pouvons citer la tendance de répartition des aides entre les exploitants agricoles autochtones et européens. La répartition des aides sur la période 1956-1961 présentait les résultats suivants : en 1956, 12,9 milliards d'anciens francs pour les européens, 2,8 milliards pour les indigènes ; en 1957, 11,8 milliards d'anciens francs pour les européens, 2,8 milliards pour les indigènes ; en 1958, 11,7 milliards d'anciens francs pour les européens, 2,05 milliards pour les indigènes ; en 1959, 12,9 milliards d'anciens francs pour les européens, 1,9 milliards pour les indigènes ; 1960, 13,9 milliards d'anciens francs pour les européens, 2,4 milliards pour les indigènes ; 1961, 14,9 milliards d'anciens francs pour les européens, 2,8 milliards pour les autochtones. La même tendance est observée pour les crédits alloués par la Société Agricole de Prévoyance dont les aides étaient destinées, à l'origine, aux agriculteurs indigènes pour la modernisation de leur production. En 1955, la part des indigènes représentait 7% de l'ensemble des aides destinées à la modernisation de l'agriculture (Elsenhans, 2000, page 152). La même question se pose concernant le secteur industriel, à savoir de quelle manière étaient répartis les capitaux publics en provenance de la métropole au cours de la guerre d'Algérie ?

En s'appuyant sur les résultats de son évaluation de la part des investissements publics et privés métropolitains en Algérie sur la période 1948-1961, Jacques Marseille tire la conclusion suivante : l'Algérie représentait un important coût pour le budget de la France et une charge pour le contribuable métropolitain. Cette conclusion nous amène à nous poser la question suivante : à combien s'élève la participation des contribuables algériens (européens

et indigènes) dans le financement des dépenses publiques de l'Algérie coloniale (dépenses d'équipements, le service de la dette coloniale) ?

Quant à Lefevre, il part de la conclusion de Marseille qui suppose que les investissements publics constituaient une charge publique supportée par le contribuable métropolitain. Pour valider cette hypothèse, il analyse le plan d'industrialisation mis en place au cours de la guerre d'Algérie. Pour argumenter sa thèse, il met l'accent sur le plan de Constantine.

Examinons quelques résultats de Lefevre (1997) : il estime que le plan de Constantine était financé par des crédits d'investissements à hauteur de 103,7 milliards d'anciens francs en 1959. Cette somme inclut 71,5 milliards provenant directement du Trésor métropolitain. Il évalue les investissements privés métropolitains à 27,40 milliards sur la période 1959-1961. Il décrit ces investissements privés comme étant supportés par le contribuable métropolitain en raison de l'aide publique accordée aux industriels métropolitains installés en Algérie. Lefevre estime cette aide à hauteur de 90 millions de francs par industriel. Il donne ces résultats sans évaluation chiffrée. Il rapporte que les dépenses métropolitaines effectuées en Algérie sur l'année 1959 sont égales à 20% du budget métropolitain et considère ces dépenses comme des aides publiques. Si nous nous basons sur le raisonnement de Lefevre, cela voudrait dire que les avances du Trésor public et les crédits accordés au gouvernement général de l'Algérie sont des subventions et aides directes supportées par le budget public métropolitain, alors que nous savons que les crédits et avances du trésor public font l'état d'un remboursement du capital initial avec paiement d'intérêts. Si ce n'était pas le cas, Lefevre n'a produit aucune quantification pour argumenter sa thèse.

Ici se pose une question de méthodologie et d'interprétation par Lefevre. Nous pouvons admettre qu'il y a eu des aides publiques de la métropole vers l'Algérie. Mais les évaluations et interprétations de Lefevre sont erronées.

Rappelons que les fonds ayant financé le plan de Constantine provenaient de deux sources, les fonds disponibles en Algérie et ceux provenant de la métropole. Les fonds disponibles en Algérie se composaient de l'épargne privée et des fonds publics. Quant aux fonds d'origine métropolitaine, ils se composaient de fonds publics et semi-publics et de capitaux privés. En 1959, les dépenses d'investissement en Algérie sont de 210,6 milliards d'anciens francs, à l'exclusion des sommes consacrées au Sahara (Cotta, 1959 : page 928). Cette somme

comprend 19,3 milliards d'anciens francs d'investissement privé (Elsenhans, 1974). Les aides publiques aux investissements publics en Algérie représentent 29% du total, ceci correspond à 61 milliards d'anciens francs en 1959. Quant aux investissements privés d'origine algérienne investis en métropole, ils ont atteint 65,8 milliards d'anciens francs en 1959, 216 milliards en 1960 et 478 milliards en 1961. En comparant les investissements publics du plan de Constantine à ceux destinés au pétrole du Sahara, nous pouvons avoir une idée sur l'orientation des investissements publics en Algérie sur l'année 1959. Les investissements publics métropolitains consacrés au secteur pétrolier au Sahara atteignent 149,2 milliards d'anciens francs en 1959. Sur la même année, la métropole obtient un crédit de 50 millions de dollars, auprès de la banque mondiale pour la construction de l'oléoduc Hassi Messaoud - Bougie (Elsenhans, 2000). Quant au budget public métropolitain de 1959, il affiche 5967,2 milliards d'anciens francs de dépenses totales (Ministère des finances et des affaires économiques, Insee, 1961). Sous l'hypothèse que les dépenses d'investissements (public et privé / d'origine métropolitaine et algérienne) effectuées en Algérie dans le cadre du plan de Constantine (210,6 milliards d'anciens francs) sont financées par le budget public métropolitain, ceux-ci ne représentent que 3,52% des dépenses publiques métropolitaines. Si l'on compare l'ensemble des investissements effectués en Algérie au total des dépenses militaires métropolitaines, on obtient le résultat suivant : les 210,6 milliards ne représentent que 12,75% des 1651,7 milliards de 1959. Nous pouvons aussi faire un rapprochement significatif entre les investissements totaux réalisés en Algérie et le total des budgets d'éducation nationale, des travaux publics et transports, de la construction et du logement, de l'Industrie et du Commerce métropolitains. Dans le budget public métropolitain, les ministères cités totalisent un montant de 1172,2 milliards d'anciens francs, rapportés aux 210,6 milliards, ceci représente 17,97%. Ces rapprochements nous permettent néanmoins d'affirmer que les dépenses d'investissements effectués en Algérie n'avaient pas engouffré 20% du budget public métropolitain en 1959 et qu'elles n'étaient pas égales au total budgétaire de quatre ministères métropolitains comme l'affirme Lefeuvre. Nous notons aussi, selon une évaluation de Daniel Lefeuvre (2000 : page 63), que le coût de la guerre d'Algérie supporté par la métropole s'élevait à 1000 milliards d'anciens francs en 1960 et 5000 milliards pour l'ensemble de la guerre (1954-1962).

Les investissements publics de 1959 - considérée par Lefeuvre comme l'année qui a englouti 20% du budget public métropolitain - ne représentent que 21% des dépenses militaires métropolitaines consacrées à la guerre d'Algérie en 1960.

Quant à la question du pétrole du Sahara, c'est un autre sujet qui dépend de plusieurs facteurs, et qui mérite une analyse approfondie pour comprendre la structure du financement des investissements publics et privés métropolitains, ainsi que les investissements privés étrangers et leurs évolutions sur la période 1946-1960. Sur ce point, nous pouvons nous référer à l'ouvrage d'Hartmut Elsenhans (2000), qui analyse les investissements privés et publics dans le pétrole du Sahara d'une manière quasi-exhaustive.

Nous venons de voir que les estimations de Lefeuvre ne permettent pas de dresser d'une manière satisfaisante, le coût supporté par les finances publiques métropolitaines en Algérie. Cet auteur assimile fréquemment les investissements publics et privés à des aides et transferts publics. Il ne prend pas en compte les ressources propres à l'Algérie dans le financement de son équipement.

Les limites de l'analyse de Lefeuvre sur les investissements rendent inexacts ses quantifications des coûts budgétaires supportés par la métropole.

Pour conclure sur la question des gains que la France a retirés de sa colonisation de l'Algérie, nous pouvons dire que dans la thèse de Jacques Marseille, les hypothèses et les illustrations quantitatives sont insuffisantes pour quantifier les aides publiques supportées par la métropole. Il a tenté une reconstitution de la balance des paiements de l'outre-mer sur un siècle (1997) dans le but d'évaluer les transferts publics accordés par la métropole aux colonies. Mais la méthodologie adoptée ne lui permet pas d'obtenir les résultats escomptés dans la mesure où il s'appuie sur les soldes des échanges commerciaux pour déterminer les transferts publics métropolitains. Sur sa méthodologie, il écrit : « *Plutôt que de reconstruire de manière aléatoire une balance des paiements des pays d'outre-mer pour laquelle nous ne disposons d'aucune donnée avant les années 1950, nous avons fait le choix de limiter cette étude à l'évolution des balances commerciales pour lesquelles nous bénéficions de statistiques longues, moins incertaines et relativement homogènes* » Marseille (2005: page 537).

Quant à Lefevre, il a repris la conclusion de Marseille comme thèse pour étudier le cas de l'Algérie. Il a fréquemment assimilé les fonds publics et privés provenant de la métropole à des subventions. Il n'a pas assez distingué la part des équipements effectués en Algérie selon leurs sources de financements. Dans ce sens, une analyse des budgets publics de l'Algérie aurait permis d'obtenir de données sur cette question.

Les limites des travaux de Marseille et Lefevre rendent leurs quantifications insuffisantes pour répondre à la question du coût net supporté par les finances publiques métropolitaines. Leur question qui porte essentiellement sur le volume du coût supporté par le contribuable métropolitain en Algérie, reste encore ouverte à des chercheurs qui seraient intéressés par cette interrogation.

Nous avons passé en revue les principales contributions de la littérature sur la colonisation et la question du coût colonial depuis la conquête de l'Algérie jusqu'à nos jours. Nous avons constaté que l'administration de l'Algérie avait un caractère changeant et compliqué, en particulier sur la période 1830-1900. Nous avons observé aussi que l'organisation et l'orientation de l'activité économique étaient déterminées, suivies et encouragées par le gouvernement qui répondait aux attentes des colons dont les espérances visaient à s'enrichir des cultures d'exportations. Au lieu de soutenir des initiatives privées, qui prenaient en compte le marché local et la demande ainsi que la concurrence internationale, le gouvernement a répondu aux vœux de colons qui ne disposaient ni de compétences, ni de connaissances de l'activité agricole et du commerce extérieur. L'échec de cette politique était prévisible dès les premières années de la colonisation comme l'a souligné Juglar en 1853. De plus, il est logique qu'une politique de colonisation compliquée et irrationnelle allait générer une mauvaise utilisation des ressources publiques, comme constaté par l'économiste de Molinari en 1850. Les mauvais résultats économiques ont-ils conduit le gouvernement à modifier sa politique de mise en valeur ? La réponse est négative, dans la mesure où la tendance de la politique poursuivie aux premières années de colonisation s'est maintenue sur l'ensemble de la période coloniale (1830-1962).

Nous avons aussi montré que la question du coût de la colonisation n'est pas nouvelle et ne date pas des années pré-indépendance, mais qu'elle remonte aux premières années de la colonisation. Ce qui caractérisait la question du coût au cours de la période coloniale était la

domination des débats dans la sphère politique, entre d'une part, les députés qui soutenaient la manière dont étaient gérées les affaires économiques de l'Algérie et, d'autre part, les opposants à cette politique. Les premiers défendaient leurs positions en mettant en avant les débouchés commerciaux que permettait le marché algérien aux produits métropolitains, et les seconds argumentaient leur position par les dépenses publiques supportées par la métropole en Algérie. Dans ce sens, il est à remarquer que les débats politiques autour de la question du coût n'ont réussi ni à changer la tendance de la politique de mise en valeur poursuivie, ni à circonscrire la quantification du coût de la colonisation qui était surévaluée en raison de l'inclusion des dépenses militaires, et mal cernée à cause de l'unité budgétaire qui a perduré jusqu'en 1901. Il a fallu attendre les années postindépendance pour qu'une recherche scientifique soit menée sur la part des dépenses militaires dans le total des dépenses publiques métropolitaines effectuées en Algérie (Bobrie, 1976), mais qui reste incomplète vu la période qu'elle couvre (1850-1900).

Nous avons aussi relevé que les lacunes qui caractérisent les débats sur la quantification du coût au cours de la période coloniale sont présentes dans les travaux de Marseille et Lefevre, et par conséquent la question de la quantification reste ouverte à la recherche afin de mieux cerner la question et apporter une évaluation proche de la réalité historique.

Les anciens débats politiques comme les récents travaux sur la question du bilan économique de la colonisation de Marseille et Lefevre ont un point en commun quant à la méthodologie poursuivie pour établir le bilan économique. En dehors du niveau auquel ils se placent pour effectuer leur bilan, à savoir la métropole, et déduire par la suite que les pertes ou gains supposées de la métropole représentent des coûts ou bénéfices pour l'Algérie, ils ne prennent pas en considération la population autochtone comme étant un élément de ce bilan. Or la population autochtone représentait la majorité des habitants de l'Algérie, et par conséquent elle a supporté une part des dépenses publiques locales comme elle a reçu des services publics à travers la répartition des ressources budgétaires réalisées en Algérie.

Les limites que nous venons de mentionner rendent les conclusions sur la question du bilan moins objectives en soustrayant la population autochtone des termes du bilan, inexactes en raison de la confusion entre les aides publiques et les investissements publics, et partielles en mettant l'accent sur les gains ou bénéfices supportés ou perçus par la métropole.

En ce qui nous concerne, nous considérons que le bilan économique de la colonisation ne se résume pas aux coûts et bénéfices supposés retirés ou perçus par la France en Algérie, mais nécessite une analyse plus large du rôle de la politique de mise en valeur conduite par le gouvernement à travers les mesures juridiques, économiques, budgétaires, monétaires, bancaires, sociales qui ont modelé l'investissement public, et ont été favorables ou défavorables au développement de l'Algérie coloniale. C'est ce que nous allons traiter dans les chapitres qui suivent.

Chapitre 3

Stratégies et résultats de la politique de mise en valeur

(1830-1870)

Introduction

La politique de mise en valeur est au fondement de l'économie de l'Algérie coloniale. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur un ensemble d'outils pour créer, orienter, soutenir et accompagner l'activité économique de l'Algérie tout au long de la période coloniale.

Cette politique disposait de la législation, qui a été un facteur déterminant dans la constitution du Domaine public en Algérie, du régime financier, par le biais du budget public (affectation des dépenses publiques), pour l'équipement de la colonie en infrastructures, et de l'organisation fiscale pour la collecte des recettes. Ce sont les instruments directs par lesquels se traduisait l'action économique de la politique de mise en valeur en Algérie. Il y avait aussi d'autres modalités qui permettaient à l'administration d'intervenir indirectement dans l'activité économique, comme sa relation avec les banques, pour encourager ou restreindre une activité économique à travers le crédit, et l'attribution d'une partie des dépenses publiques, sous formes de subventions, à des investisseurs privés pour la création de nouvelles activités.

Ce sont ces outils de la politique de mise en valeur qui ont jeté les bases de la structure économique de l'Algérie coloniale. La politique de mise en valeur n'a pas uniquement impacté la dimension économique, mais aussi le développement humain de la société algérienne.

1. La conquête et la rareté des capitaux privés (1830-1850)

Deux régimes politiques métropolitains se sont succédé au cours de la période 1830-1850, à savoir la Monarchie de Juillet et la Deuxième République. Cette période est caractérisée par un flou quant à la politique coloniale à suivre en Algérie. Ce flou portait dans un premier temps sur la marche d'occupation à suivre : une occupation totale ou restreinte ? Cette question était résolue en 1840 par la décision d'une occupation totale de l'Algérie. Quant à la seconde ambiguïté, elle concernait la politique de mise en valeur à poursuivre en Algérie. Ce n'est qu'en 1848 que la politique de peuplement agricole est officialisée avec le vote du parlement pour la création en Algérie de quarante-deux villages agricoles peuplés par des européens. Un financement à hauteur de cinquante millions de francs pour la mise en place de ces villages est pris en charge par l'État.

1.1 Domaine public et investissement privé : quelle stratégie, et pour quels résultats ?

Dès le début de la conquête, il y eut des fonds privés engagés de la part de volontaires malgré l'incertitude qui caractérisait l'avenir du projet de colonisation de l'Algérie. La question qui se pose est comment qualifier ces investissements : étaient-ce des investissements privés qui entraient dans le cadre de la mise en valeur de l'Algérie ? Pour répondre à cette question, examinons le déroulement de ces engagements privés sur la période 1830-1848. Le débarquement de l'armée à Alger en 1830 s'est accompagné par l'arrivée de spéculateurs immobiliers qui anticipaient la réalisation d'importants gains à Alger. Leur anticipations sont fondées sur plusieurs prévisions. Certains envisageaient la montée des prix des terres suite à l'arrivée d'investisseurs dans le secteur agricole. D'autres en prévision de futurs travaux publics achètent des immeubles pour les louer aux futurs ouvriers et nouveaux habitants d'Alger. Parmi ceux qui anticipent la réalisation de futurs travaux publics, se trouvent aussi des acheteurs qui s'empressent d'acheter des terres dans l'espoir d'être expropriés pour utilité publique, ce qui leur permettrait de réaliser des gains sous forme de dédommagements.

Une étude portant sur les actes de vente réalisée en 1837, avait énuméré 1133 propriétés représentant une superficie de 164523 hectares vendus à 539 acheteurs français. Ces ventes totalisent un montant de 6 millions de francs, ce qui a permis à l'administration d'encaisser 295000 francs correspondants aux droits d'enregistrements (Weber, 2010). Les achats et ventes s'effectuaient entre émigrants, militaires et autochtones. Les opérations immobilières

ont connu un développement intense jusqu'à 1846, date à laquelle cette spéculation conduira à un effondrement de l'immobilier et du marché de la location (Darmon, 2009). La plupart des transactions conclues étaient faisaillées. Certains immeubles et terres ont été vendus plusieurs fois, et parfois l'immeuble vendu n'existait même pas. « On a calculé que si toutes les transactions avaient été sérieuses, il eût fallu décupler la superficie de la Métidja pour satisfaire à tous les contrats de vente » (Rousset, 1887 : page 118).

Une question se pose sur le rôle de l'administration dans cette fièvre spéculative qui a donné lieu à des acquisitions illégales qui ne respectaient pas les droits de propriétés. L'administration était au courant et il y avait même un arrêté du 24 avril 1834 qui « interdit, sous peine de destitution, aux notaires, cadis, rabbins, et à tous officiers judiciaires ou ministériels de la Régence d'Alger de recevoir des actes de vente, location ou autres portant sur des biens visés par les arrêtés des 8 septembre 1830, 10 juin et 11 juillet 1831 » (Weber, 2010 : pages 79-80). Selon Darmon (2009 : p 45), les droits d'enregistrement ont permis à l'administration d'encaisser 295000 francs, et c'est pour cette raison qu'elle aurait fermé les yeux sur une foule de transactions faisaillées. Ce qui est marquant dans ce constat, ce n'est pas le phénomène spéculatif des émigrants à la recherche d'importants gains dans un nouveau pays, mais le rôle de l'administration dans l'exécution de cet arrêté⁴⁰.

À la suite de la Révolution de 1848, la métropole choisit un mode de mise en valeur de l'Algérie. Son choix porte sur ce qui est appelé la colonisation officielle.

Il y a deux modèles de colonisation, la colonisation officielle et la colonisation libre. La colonisation officielle signifie que le gouvernement a la charge d'établir des colons, créer des entreprises et gérer tout cela par un système administratif qui applique la réglementation stricte du gouvernement dans les affaires de la colonie. Dans la colonisation libre, les émigrants (ou sociétés de colonisation) ont la possibilité de s'installer librement, à leurs frais, dans les endroits qui leur permettent de tirer meilleure partie de leurs capitaux et leur travail (De Molinari, 1850 : page 393).

⁴⁰ Article 2 de l'arrêté du 24 avril 1834 : L'inspecteur chef du service des domaines de la régence, le procureur du Roi près des tribunaux d'Alger, les sous-intendants civils d'Oran et de Bône, et le commissaire du Roi pour les services civils à Bougie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié en arabe et en français sur tous les points de la régence occupés par les troupes françaises.

Le mode de mise en valeur de l'Algérie repose sur le principe de la création de villages agricoles peuplés principalement par des parisiens (Loi du 19 septembre 1848). Pour appliquer cette valorisation du sol algérien, il fallait un financement et des terres agricoles. La question du financement a été réglée suite au vote du parlement en 1848 pour l'octroi de 50 millions de francs qui représentent le coût de création de 42 villages de colonie agricole⁴¹.

Quant à la question des terres, le mécanisme choisi consiste à distribuer des concessions gratuites de petite taille (5, 10, 20 hectares) et de grande taille (100 hectares) aux émigrants qui disposent d'un premier apport financier et sont prêts à l'investir dans une exploitation agricole. Cela suppose que l'administration dispose d'un Domaine foncier qui lui permet de dégager des terres au profit des nouveaux émigrants.

1.1.1 La stratégie (1830-1850)

L'administration disposait d'un Domaine public dont le processus de création avait commencé aux lendemains de la conquête d'Alger. Les mécanismes d'établissement adoptés par l'administration pour la constitution du Domaine public ont fait l'objet d'oppositions continues de la part de la population autochtone tout au long de la période de colonisation.

En effet, l'administration s'est appuyée sur plusieurs mécanismes pour la création du Domaine public depuis 1830. Le premier mécanisme est représenté par l'arrêté du 8 septembre 1830 qui vise à déterminer les biens du Domaine. Cet arrêté considérant que tous les biens (maison, boutiques, jardins, locaux, biens religieux,...) appartenant aux Dey, Bey, Turcs font désormais partie du Domaine public. Cette décision ne prend pas en compte les normes qui régissaient la propriété foncière en Algérie avant 1830. En fait, la propriété foncière publique et privée en Algérie reposait sur un droit coutumier et religieux. Il existait quatre classes de droits fonciers. Les terres appelées Beylick qui appartenaient au gouvernement Turc, les biens Arch appartenant à des tribus, des biens Melk dont la propriété

⁴¹ Article 1 de la loi du 19 septembre 1848 : Un crédit de cinquante millions de francs est ouvert au ministre de la guerre, sur les exercices 1848, 1849, 1850, 1851 et suivants, pour être spécialement appliqué à l'établissement des colonies agricoles dans les provinces de l'Algérie, et aux travaux d'utilités publiques destinés à en assurer la prospérité. Ce crédit sera réparti ainsi qu'il suit : exercice 1848 : 5 millions de francs, exercice 1849:10 millions de francs et 35 millions de francs les exercices 1850, 1851. Le crédit de cinq millions de francs sur l'exercice 1848 sera réparti ainsi : 1° Travaux pour la création et le développement des colonies agricoles : 1 million de francs, 2° Voies de communication et autres travaux d'utilité publique : 800000 francs, 3° Subventions aux colons en matériaux, instruments, semences et bestiaux : 1800000 de francs, 4° Frais d'émigration, transports, passage et séjours : 550000 francs, 5° Frais et matériel de première installation sur le terrain : 250000 de francs.

revient à des familles et les biens Habous (bien religieux). L'application excessive de cet arrêté conduira l'administration non seulement à s'approprier la propriété Beylik, mais affectera aussi les propriétés privées indigènes et les biens religieux. Les excès dans cette application peuvent être illustrés par un recensement des biens du Domaine public effectué en 1839. Ce recensement dénombre 6042 biens domaniaux qui se répartissent de la manière suivante : 1692 biens appartenaient à l'ancien Domaine public turc, 3697 proviennent des biens Habous et le reste, à savoir 649 provient du séquestre⁴². Selon Weber (2010), les biens religieux constituent plus de 61% des biens appropriés par l'administration au profit du Domaine public, et 649 biens sont issus du séquestre. Le séquestre n'est qu'une mesure parmi d'autres que l'administration avait adoptée depuis le mois de septembre 1830 pour la constitution d'un Domaine public. Au séquestre des biens privés et communs, s'ajoutent d'autres mesures d'expropriations⁴³ et de cantonnements⁴⁴ appliquées à la propriété indigène pour la mise en place d'un espace foncier agricole et forestier.

1.1.2 Les résultats (1830-1850)

Essayons de voir quel a été l'apport du Domaine public et des investissements privés, effectués entre 1830 et 1850, à la mise en valeur de l'Algérie. Nous avons vu que les capitaux privés ont visé le marché de l'immobilier. Les opérations réalisées étaient des placements spéculatifs dans l'immobilier urbain et rural. Cette caractéristique n'est pas propre à l'Algérie, car les spéculations immobilières urbaines étaient fréquentes dans les pays conquis. Les placements spéculatifs dans l'immobilier urbain (locatif) s'expliquent par l'attente de gains rapides en prévision de futurs travaux publics. Mais les dangers viennent de la spéculation sur les terres rurales (agricoles). Des spéculateurs ont profité des vices du régime de la concession

⁴² Le séquestre « la mainmise de l'Etat sur les biens meubles et immeubles d'un individu ou d'une collectivité ». Il est prononcé par arrêté motivé du gouverneur général en conseil de gouvernement. Les faits qui peuvent donner lieu au séquestre sont au nombre de trois : ils ont pour trait commun de constituer des actes d'insurrections (Girault, 1904).

⁴³ L'expropriation ne peut avoir lieu que pour cause d'utilité publique légalement constatée, et moyennant « une juste et préalable indemnité ». Mais en ce qui concerne la mise en œuvre de ce principe, la législation coloniale diffère de la législation métropolitaine. Les principaux traits distinctifs de cette législation. 1° l'expropriation peut être prononcée, non seulement « pour les causes prévues et déterminées par la loi française », mais de plus « pour la fondation des villes, villages ou hameaux ou pour l'agrandissement de leur enceinte ou leur territoire, - pour l'établissement des ouvrages de défense et des lieux de campement des troupes, - pour l'établissement de fontaines, d'aqueducs, d'abreuvoirs,- pour l'ouverture des routes, chemins, canaux de dessèchement, de navigation ou d'irrigation et l'établissement de moulins à farine » (Girault, 1904).

⁴⁴ L'idée du cantonnement indigène vient du régime de propriété qui caractérise les terres Arch. Les terres Arch appartiennent à la tribu (propriété collective) et elles sont inaliénables. L'administration exigeait des tribus de céder des terres au Domaine public contre la reconnaissance du droit de propriété sur les terres qui leur restent, (Girault, 1904).

gratuite pour réaliser des gains rapides. Ce vice de régime a permis à de nouveaux émigrants, qui au départ n'étaient pas des spéculateurs, car ils ne disposaient pas de ressources financières, à solliciter des concessions non pour les cultiver, mais pour les revendre (Girault, 1904 : page 613).

Rappelons que l'idée de base sur laquelle avait démarré la constitution du Domaine public en 1830 portait sur l'établissement d'un Domaine qui servira à l'attribution de terres arables au secteur agricole européen dont l'objectif était la mise en valeur du sol algérien. Le mode d'attribution des terres choisi était la concession gratuite. De 1830 à 1850, 10698 concessions ont été distribuées parmi lesquelles 4500 bénéficiaires ayant obtenu un titre de propriété définitif. Ces attributions sont composées de 6596 concessions à caractère agricole, et 4102 de nature urbaine (Weber, 2010 : pages 79-80).

Le mode de concession gratuite a fait l'objet de vives contestations, en 1833, par des parlementaires métropolitains comme Xavier De Sade, Théobald Piscatory, Charles Dupin qui lui reprochaient plusieurs inconvénients dont le principal était son coût élevé pour le budget public et donc des pertes pour le Domaine et le Trésor public (Calmon, 1896 : page 107). Nous nous sommes demandés pourquoi la concession gratuite a été choisie comme mode d'attribution des terres agricoles, malgré les vives critiques qu'elle a suscitées ? La réponse réside dans la priorité donnée par l'administration au peuplement rapide des villages agricoles par des émigrants européens. L'administration avait pour but principal de développer rapidement la population agricole européenne en Algérie. Pour attirer les émigrants vers l'Algérie, elle a mobilisé des ressources financières, mis en place des mécanismes pour l'établissement d'un Domaine public afin de dégager des terres arables, et un mode d'attribution sous forme de concession gratuite (cité par Frobert, 1976).

Pouvons-nous évaluer les pertes causées au Domaine public et au Trésor public par le mode de concession gratuite ?

Nous n'avons pas pu évaluer les pertes subies par le Domaine et le Trésor Public, en raison du manque de données d'archives sur cette question. Mais nous nous sommes posés la question suivante : combien auraient rapporté ces terres au Trésor Public si l'administration avait appliqué un mode d'attribution payant, à savoir la mise en vente aux enchères des terres du Domaine ?

Pour avoir une idée, nous nous sommes référés à un cas pratique expérimenté par l'administration. « *En 1856 et 1857, l'administration essaya le système des ventes aux enchères, puis y renonça presque aussitôt, malgré les excellents résultats obtenus. Des terres situées dans la plaine de la Mitidja mises à prix au taux de 50 francs l'hectare, furent adjugées à 101 francs; des lots de terres de l'Harba furent vendus 1500, 1600 et même 10 000 francs au-dessus de leur mise à prix* » (Vignon, 1893 : page 144).

Le montant exact qu'aurait rapporté au Trésor public la vente aux enchères des 91317 hectares concédés gratuitement sur la période 1830-1850 reste inconnu, car on ne dispose pas d'études sur le marché immobilier dans les trois provinces de l'Algérie (Alger, Constantine, Oran). Mais ce qui est certain, c'est que si l'administration avait pratiqué le mode de vente aux enchères dès 1830, cela lui aurait permis d'employer les recettes de ces ventes dans l'allotissement des terres, la construction de routes, l'aménagement des eaux, et la mise en place de bureaux de renseignement destinés à informer des exploitants agricoles intéressés par l'investissement en Algérie. Examinons maintenant les résultats de la concession gratuite par rapport aux objectifs de l'administration concernant le peuplement européen et la production agricole de 1830 à 1850.

Une estimation faite par Clément Juglar en 1850 sur les concessions rurales existantes en 1850, avait donné les résultats suivants :

Tableau 3. Étendue moyenne des concessions rurales dans les trois provinces, en 1850

Province de	Etendue des concessions	Nombre des concessions
Alger	29290 hectares	2799
Oran	37582 hectares	2755
Constantine	24433 hectares	1042
Total	91317 hectares	6596

Source: Clément Juglar (1853 : page 108).

Sur les 91317 hectares attribués par le Domaine public aux émigrants sur la période 1830-1850, il n'y en a que 17583 sur lesquels se trouvent encore des colons agricoles en 1850. Quant à la superficie cultivée, quelques indications peuvent nous renseigner sur l'état de culture des terres concédées gratuitement. La plus grande concession se trouvait à Alger (la

ferme de Staoueli). Elle disposait de 1000 hectares de terres dont seulement 300 étaient cultivées en 1849. Malgré l'aide accordée par l'administration sous forme de matériel d'exploitation, des vignes et des troupeaux, les propriétaires de cette concession habitaient encore sous des tentes en 1852. Cet échec se manifeste aussi dans la politique de peuplement agricole. Une évaluation de la population européenne effectuée sur l'année 1850 par Démontes (1906 : page 34), estime les émigrants européens à 150000. La population agricole européenne se situait entre 17 et 30% de la population totale européenne présente en Algérie. L'estimation de Démontes signifie que la population européenne agricole compte seulement 25500 à 45000 personnes, le reste, à savoir 124500 à 105000, s'étant installés dans les grandes villes d'Algérie (Alger, Oran, Constantine).

Nous pouvons ajouter aux échecs que nous avons évoqués, les coûteuses aides publiques accordées aux exploitants des concessions gratuites.

Pour atteindre son objectif, qui consiste à mettre en valeur le sol algérien par le peuplement agricole, l'administration a accordé des mesures supplémentaires aux émigrants européens sous différentes formes.

L'administration a fourni des aides financières, par le biais du Trésor public, sous forme de prêts dont le remboursement était peu exigé. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, le cas de la ferme de Staoueli, qui a bénéficié d'un prêt de 100000 francs reconverti en aide publique en 1850. Les instruments de travail ont connu le même processus. L'administration prêtait, donnait des bœufs pour le labour aux agriculteurs européens. Les bœufs appartenant à la réserve de l'administration sont constitués à partir de l'impôt arabe, au prix de 32 francs, qu'elle revend ensuite de 10 à 12 francs pour l'agriculteur européen. L'administration achetait aux émigrants agricoles des produits (blé dur, blé tendre, fourrage) à des prix supérieurs aux prix à l'exportation pour les encourager à se maintenir sur leurs terres. Dans ce sens, l'administration avait aussi acheté les produits qui n'étaient pas demandés sur le marché local ni à l'exportation comme les cotons, les cochenilles et les cocons sur la période 1844-1851.

Malgré tous les moyens fonciers, financiers, et avantages en natures, la politique de mise en valeur du sol algérien par le biais du peuplement agricole avait échoué sur la période 1830-1850. En 1850 « (...) *L'Algérie ne peut satisfaire à ses propres besoins. J'ai là, en main, des pièces qui prouvent que la culture européenne et la culture arabe réunies n'ont pu fournir à*

*l'administration militaire la moitié de ce qui était nécessaire pour nourrir l'armée*⁴⁵ » écrit Thémistocle Gaspard Lestiboudois (1853 : page 303).

1.2 L'équipement de l'Algérie (1830 – 1850)

L'équipement de l'Algérie se répartissait en 11 catégories en fonction des travaux réalisés sur la période 1830-1850 comme nous pouvons le constater dans la figure 2.

Figure 2. L'organisation de l'équipement de l'Algérie 1830-1850

Travaux publics	
	construction des ports
Travaux maritimes	éclairage des côtes
	routes
Routes et ponts	ponts
Dessèchement	
Voirie urbaine	
Aqueducs, égouts, fontaines, lavoirs et abreuvoirs	
Travaux concernant l'établissement des pépinières	
Bâtiments civils	

Source : Conception personnelle à partir du Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie (1853).

⁴⁵ L'effectif militaire employé en Algérie avait atteint 71 496 personnes en 1850. La population européenne comptait 150000 personnes, et 2 323 855 pour la population indigène en 1850 (Ministère de la guerre, 1853).

Les archives (Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie 1853) que nous avons interrogées nous informent que le principal du budget des travaux publics était affecté à la construction des ports. Au niveau des ports c'est celui d'Alger qui a coûté le plus en termes de dépenses publiques. Le projet de la construction du port d'Alger a commencé en 1833 et n'était pas encore achevé en 1850. L'enveloppe budgétaire consacrée à cet ouvrage a connu plusieurs changements, vers la hausse, depuis 1833. En 1850, les dépenses de construction ont atteint 18098000 francs, et il était prévu de dépenser 23,5 millions pour l'achèvement final du port sur deux ans (1851-1852), ce qui représentait une dépense totale de 41,6 millions. En consultant les archives des années antérieures, nous avons constaté que les travaux du port d'Alger ont consommé des crédits supplémentaires en raison des études qui n'ont pas pris en compte la nature rocheuse du port, et des techniques de réalisation inadaptées à cette difficulté qui ont dû être revues plusieurs fois (Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie, 1853).

Le dessèchement des terres marécageuses n'a pas fait l'objet d'importants travaux, par rapport aux objectifs visés (90000 hectares) malgré l'apport qu'aurait pu procurer leur assainissement à la mise en valeur du sol par l'agriculture. Les travaux officiels de dessèchement n'ont commencé qu'en 1843. L'ensemble des marais desséchés sur la période 1843-1851 est évalué à 9155 hectares pour une dépense publique totale de deux millions.

Les voies de communication réalisées portent sur 3679 km pour une dépense publique totale de 15,9 millions sur la période 1830-1850.

Les résultats des trois catégories de travaux publics, que nous venons de présenter, et qui sont liés directement à la mise en valeur de l'Algérie, ainsi que les dépenses publiques affectées à ces postes, nous montre que les réalisations effectuées répondaient plus aux besoins militaires de l'armée installée en Algérie, et moins à une logique de mise en valeur. Notre constat s'est confirmé en consultant les archives du ministère de la guerre (Tableaux de la situation des établissements français dans l'Algérie, 1851). L'objectif de ces équipements était de faciliter l'accès et la communication entre les troupes militaires (Rousset, 1887 : page 227).

Quant aux bâtiments civils, ils comprenaient les services suivants (tableau 4).

Tableau 4. Dépenses publiques relatives aux constructions de bâtiments civils (1830-1850) en francs

Services	Dépenses publiques
La justice	1 819 667
L'instruction publique	317 715
Cultes	2 787 989
Administration générale	713 433
Services municipaux	874 211
Service maritimes	485 048
Services financiers	1 040 620
Administration arabe	422 784
Établissements hospitaliers	1 056 457
Caravansérails et foundok	559 661
Lignes Télégraphiques	874 303
Total général	10 951 898

Source : Conception personnelle à partir des données d'archives du Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie (1853).

Cette description globale nous informe uniquement sur les coûts en termes de dépenses publiques consacrées à la construction des bâtiments civils. Nous observons aussi que le service des cultes se situe en premier en termes de dépenses publiques, suivie par le service de la justice et les établissements hospitaliers.

Mais un examen des données d'archives désagrégées sur la période 1830-1850, nous a permis de relever de graves discriminations vis-à-vis de la population autochtone. La construction des bâtiments civils appartenant aux dix services publics a été faite en fonction des territoires occupés par les européens. Cela signifie que les services publics : administratifs, les écoles, les hôpitaux répondaient nettement aux besoins de la population européenne et négligeaient les besoins de la population autochtone. En plus de cette discrimination « *un grand nombre de constructions indigènes, délaissées par leurs anciens propriétaires, et expropriées au profit de l'État, ont pu dans certaines localités, être affectées à des services publics* » (Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie, 1853).

Nous pouvons illustrer la discrimination qui a eu lieu par la répartition des dépenses publiques pour la construction des différents bâtiments affectés aux services publics en termes de type de population.

Les 317 715 francs de dépenses publiques consacrées à la construction de nouveaux bâtiments pour l'instruction publique représentent : un lycée à Alger et 14 écoles, deux écoles dans la province d'Oran, et cinq écoles dans la province de Constantine. Ces constructions ne concernent aucun élève autochtone. En fait, l'enseignement était divisé en deux parties : la première partie était la direction des écoles françaises et israélites, dépendant du département de l'instruction publique et des cultes, et la seconde comprend les écoles des indigènes musulmans, dépendant du ministre de la guerre⁴⁶.

La direction des écoles françaises comprenait : 11129 élèves en primaire appartenant aux écoles publiques, et 1637 élèves dans les écoles privées en 1850. Il n'y avait qu'un seul lycée en Algérie en 1850, c'était celui d'Alger avec 230 élèves.

Les écoles des indigènes musulmans, appelées écoles arabes-françaises (primaires), financées par les dépenses publiques, comprenaient 600 élèves indigènes en 1850 (Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie 1853).

La disparité pour l'accès aux services publics, en termes d'éducation primaire, entre les deux types de population est très claire, 11129 places élèves d'éducation publique en primaire pour la population européenne qui ne représente que 150000 personnes, contre 600 places d'éducation publique pour la population autochtone qui regroupe 2323855 personnes (estimation approximative du ministère de la guerre en 1850).

La même remarque s'applique aux dépenses publiques consacrées aux établissements hospitaliers. Les hôpitaux construits se situent en zone de population européenne. Le principal des dépenses publiques hospitalières (1056457 francs) est consacré à la ville d'Alger. 461922 francs représente la construction de l'hôpital militaire Lazaret à Alger. 95465 francs pour un hôpital civil à Alger, et deux orphelinats à Alger pour la somme de 30634 francs pour la première, et 55587 francs pour la seconde. La province de Constantine a bénéficié de la construction d'un hôpital civil à La Calle pour 280000 francs, destiné aux pêcheurs de corail,

⁴⁶ Arrêté du 16 août 1848.

un hospice civil à Constantine pour la somme de 34128 francs, un asile pour indigènes (8000 francs) et un orphelinat qui a coûté 20000 francs. Quant à la région d'Oran, il y a été construit deux hospices civils pour la somme de 45319 francs (Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie, 1853).

Nous venons de voir la marche qu'avait poursuivie la politique de mise en valeur de l'Algérie sur la période 1830-1850, ainsi que les résultats obtenus. Il faut rappeler que notre démarche est qualitative, et que notre objectif est de déterminer les implications de la politique de mise en valeur sur le développement économique et social de l'Algérie en analysant les importants aspects économiques qui ont caractérisé la politique de mise en valeur pour chaque période étudiée.

Nous avons constaté des faibles retombées des investissements privés, publics (équipement) et du Domaine public qui constitue le socle sur lequel fut basée la mise en valeur du sol algérien.

Mais qu'en est-il des retombées de cette politique de mise en valeur sur le développement économique et social de la population autochtone ?

1.3 Dégradation de la situation économique et sociale des autochtones (1830-1850)

La population autochtone précoloniale était répartie en population nomade, semi-nomade et urbaine. La population nomade et semi-nomade qui formait la majorité de la population autochtone exerçait des activités rurales. La population nomade et semi-nomade exerçait l'agriculture, l'élevage et des activités non agricoles qui consistaient à satisfaire les besoins de la tribu en habitation, habillement et instruments agricoles et domestiques. Le surplus de production était vendu sur des marchés ruraux qui permettent aussi aux tribus d'acquérir des produits locaux et importés nécessaires à leurs besoins (sucres, thés, tissus, armements, mercerie, bijouterie). Quant à la population urbaine, elle occupait en majorité des activités commerciales et artisanales (Benachenhou, 1978).

La conquête d'Alger s'est accompagnée d'une désorganisation de la structure économique et sociale de la population indigène, et par conséquent de son niveau de vie.

Les principales causes de cette détérioration figurent dans les mesures de séquestre, d'expropriation pour utilité publique et la lourdeur du régime d'imposition appliqué à la population autochtone.

1.3.1 Le séquestre, l'expropriation et le cantonnement

Le séquestre appliqué en Algérie (les arrêtés du 8 septembre 1830, du 10 juin et 11 juillet 1831) n'avait aucune analogie avec le séquestre en droit public français⁴⁷. Le séquestre appliqué par l'administration en Algérie devait être une mesure exceptionnelle et temporaire pour assurer la sûreté publique. Exceptionnelle car les articles 2 et 5 de la capitulation d'Alger signé le 5 juillet 1830 garantissent les propriétés et richesses des habitants d'Algérie (De Bussy, 1839 : p 109). L'expropriation pour utilité publique avait suivi le même cheminement que le séquestre en ce qui concerne le respect de la loi française⁴⁸. Les deux premiers arrêtés qui géraient l'expropriation (arrêté du 26 octobre 1830, et arrêté du 19 janvier 1831) ne faisaient aucune mention d'indemnisation. L'indemnisation apparaîtra seulement dans les arrêtés des 17 octobre 1833 et 4 novembre 1834. Quant au cantonnement⁴⁹, il apparaît la première fois dans la circulaire de Bugeaud du 10 avril 1847. Cette mesure n'existait pas dans la législation métropolitaine, et elle représente la vision du gouverneur général de l'Algérie, le lieutenant-général Bugeaud.

À l'origine, les mesures de séquestre et d'expropriation visaient les biens des Turcs ayant quitté l'Algérie. Mais l'administration n'était pas rigoureuse dans l'application de ces arrêtés, et en particulier depuis le début de l'application des mesures en vue de la constitution du Domaine public. L'arrêté du 2 septembre 1830 visant la détermination du Domaine public a connu de forts excès dans son application. En dehors des biens qui appartenaient à l'ancien régime Turc, l'administration avait saisi des biens privés. Les biens privés saisis au profit du Domaine public sont estimés à 15000 biens appartenant à des familles ayant fui l'occupation

⁴⁷ Le séquestre dans la législation française de l'époque était une saisie provisoire de biens ordonnée que par mesure d'ordre public. Les revenus perçus pendant la période du séquestre n'appartiennent pas à l'État. Les séquestres sont administrés jusqu'à l'époque de l'envoi en possession des héritiers, ou jusqu'à ce que la contumace ait été purgée. Le conseil d'administration des domaines, 2 novembre 1815.

⁴⁸ La loi de 1810 sur l'expropriation exige une enquête préalable, une enquête parcellaire, et un jury pour l'évaluation des indemnisations.

⁴⁹ Cantonnement des tribus : opération visant à restreindre le territoire de tribus dont l'administration coloniale estime qu'il est trop vaste. Les terres Arch appartenant aux tribus sont réparties entre l'État et l'usufruitier des terres Arch (tribus). La répartition a pour conséquence le prélèvement d'une partie du sol en pleine propriété au profit de l'État ; le reste est laissé au détenteur, qui obtient, en retour de la jouissance qu'il a perdue sur la portion prise par l'État, la pleine propriété du sol sur lequel il est cantonné.

(Kateb, 2001). C'était trop tard pour les familles qui sont retournées pour récupérer leurs biens, car l'article 2 de l'arrêté du 2 septembre précise que toute personne est tenue de présenter une déclaration des biens saisis dans un délai de trois jours à partir du 2 septembre 1830. En plus des pertes d'une partie de leur patrimoine foncier, sur lequel reposait leur subsistance, les indigènes ont aussi perdu les biens religieux, appelés biens Habous, au profit du Domaine public. Le patrimoine Habous était composé de terres cultivables, de boutiques de commerce, des caisses de collecte d'aumônes et d'immeubles. Ce patrimoine Habous jouait un rôle d'utilité publique, en finançant les dépenses collectives de culte, l'assistance aux pauvres, l'entretien des routes, et d'autres services publics comme l'éducation. Mais son rôle le plus important était de subvenir aux besoins de la population indigène en période de mauvaises récoltes (Weber, 2010).

Les recherches d'archives que nous avons menées ne nous ont pas permis de trouver des données détaillées et complètes sur le volume et la nature des biens, ainsi que leurs valeurs, sur la période 1830-1850. Dans les Tableaux de la situation des établissements français dans l'Algérie (1851), qui constituent la référence statistique pour cette période, il n'existe que de vagues données sur les biens séquestrés sous la rubrique : biens séquestrés disponibles au Domaine public. C'est pour cette raison que nous avons choisi quelques estimations pour approcher l'état des biens saisis, et les conséquences de ces mesures par le biais de quelques députés de l'époque.

Le service du Génie militaire de l'armée, estime, en juillet 1830, qu'il faudrait démolir 3000 des 5000 maisons pour l'ouverture de routes et la construction de la place du gouvernement.

Selon le gouverneur général d'Algérie, 3 000 des 5 000 biens d'Alger appartiennent au Domaine public, ce qui représente une valeur de 40 millions de francs, en 1832. Le journal *Le moniteur algérien* du 12 janvier 1831, estime les habitants d'Alger qui ont fui la guerre entre 20000 et 50000. Ce ne sont que des estimations approximatives des biens séquestrés et appropriés par l'administration, qui sert juste à avoir une idée de l'ampleur des mesures appliquées, mais le contraste réside dans l'importance de l'écart entre ces estimations et les recensements d'indemnisations. Une commission créée en 1845 pour estimer les indemnisations aux propriétaires ayant subi ces mesures, à 800 maisons démolies sans respecter les procédures d'expropriation (Dumasy, 2015 : page 44).

L'appropriation de ce patrimoine par le Domaine public avait conduit à l'accentuation de la pauvreté et la misère de la population autochtone. Quelques discours de parlementaires métropolitains témoignent de la détérioration du niveau de vie de la population autochtone suite aux mesures excessives appliquées par l'administration. Nous pouvons citer, dans ce sens, l'intervention de M. de La Rochefoucauld devant la chambre le 4 avril 1833, demandant en particulier « *qu'on rende aux habitants leurs mosquées, et les caisses des aumônes qui en dépendaient, dont on s'est emparé, et qui servaient à donner pendant l'hiver des secours aux indigènes* » ; et le discours d'Alexis de Tocqueville en 1847 : « *les villes indigènes ont été envahies, bouleversées, saccagées par notre administration plus encore que par nos armes. Un grand nombre de propriétés individuelles ont été, en pleine paix, ravagées, dénaturées, détruites. Une multitude de titres que nous nous étions fait livrer pour les vérifier n'ont jamais été rendus. Dans les environs même d'Alger, des terres fertiles ont été arrachées des mains des Arabes et données à des Européens qui, ne pouvant ou ne voulant pas les cultiver eux-mêmes, les ont louées à ces mêmes indigènes qui sont ainsi devenus simples fermiers du domaine qui appartient à leur père. Ailleurs, des tributs ou fractions qui ne nous étaient pas hostiles, bien plus, qui avaient combattu avec nous et quelques fois sans nous, ont été poussées hors de leur territoire. On a accepté d'elles des conditions qu'on n'a pas tenues, on a promis des indemnités qu'on n'a pas payées, laissant ainsi en souffrance notre honneur plus encore que les intérêts de ces indigènes. Non seulement on a déjà enlevé beaucoup de terres aux anciens propriétaires, mais, ce qui est pire, on laisse planer sur l'esprit de toute la population musulmane cette idée qu'à nos yeux la possession du sol et la situation de ceux qui l'habitent sont des questions pendantes qui seront tranchées suivant des besoins et d'après une règle qu'on ignore encore* » (Weber, 2010 : p 83). Ces deux discours résument clairement les mesures abusives appliquées par l'administration à l'égard de la population indigène.

1.3.2 L'impôt arabe

Dès la signature de la capitulation d'Alger le 5 juillet 1830, le général De Bourmont nommait une commission administrative qui avait pour mission de mettre en place l'impôt et autres ressources rattachées pour l'organisation administrative et financière de l'Algérie. Cette commission n'a pas cherché à élaborer un nouveau système fiscal. Elle a repris le système

d'impôt déjà existant sous le gouvernement du Dey, et a introduit des contributions directes et indirectes issues du système fiscal français⁵⁰.

L'impôt qui existait à l'époque du Dey et reproduit par l'administration coloniale est appliqué uniquement à la population indigène. Appelé « impôt arabe », il comprenait : le Hokor, l'Achour, la Zekkat, la Lezma.

Le Hokor est le loyer de terres Beylik (appartenant au gouvernement), appelées Azel, exploitées par les indigènes. L'administration coloniale a rajouté l'imposition du Hokor aux terres Arch (terres des tribus). L'Achour est un impôt sur les récoltes. La Zekkat est l'impôt sur les bestiaux, et la Lezma est un impôt de capitation sur les indigènes (Bonzom, 1899 : page 18).

Il est important de rappeler que la population indigène était imposée à l'impôt arabe et l'impôt français, et que la population européenne était exonérée de l'impôt sur la culture de la terre (équivalent Achour et Hokor), et ceci jusqu'en 1918.

Il faut aussi rappeler que la fiscalité d'avant 1830 était pesante sur la population algérienne qui avait peu de retour, en termes d'infrastructure et services public. Les gouverneurs d'Algérie (les Deys), ont utilisé la fiscalité pour financer les dépenses militaires et leurs propres dépenses. Une partie de la fiscalité, a servi aussi le Dey à constituer un trésor personnel de 7212 kilogrammes d'or et 108704 kilogrammes d'argent évalué à 48683000 francs (gouvernement général, Notice sur les impôts arabes, 1899, cité par Henni, 2009).

Quelles furent les conséquences de la fiscalité coloniale sur la population autochtone sur la période 1830-1850 ?

La présentation que nous avons faite montre que la nouvelle fiscalité coloniale est asymétrique. Elle privilégie une population européenne exonérée des impôts agricoles (récolte et bétail) au détriment de la population autochtone.

De plus, les fondements même de l'impôt arabe présentent des déséquilibres en ce qui concerne la modalité de calcul.

⁵⁰ Les contributions directes et indirectes regroupaient les patentes, les taxes municipales, enregistrements, timbres, licences, poids et mesures, douanes, stationnement, pesage, abatage (liste non exhaustive).

L'application des Achour et Hokor diffère d'une région à l'autre. Pour la région de Constantine, l'Achour et le Hokor sont estimés en fonction des instruments aratoires (une charrue) possédés par le paysan. Dans les régions d'Alger et Oran, les deux impôts sont fonctions d'instrument aratoire par surface cultivée (1 instrument aratoire pour 10 hectares). L'imposition Achour et Hokor (Constantine, Alger et Oran) ne prend pas en compte le rendement, mais tient compte uniquement de la surface cultivée. En 1845, une charrue correspondait à un quintal de blé (15 francs) pour l'Achour, et un quintal et demi de blé pour le Hokor (25 francs).

Cette fiscalité a eu des conséquences néfastes sur la population autochtone à plusieurs niveaux. Elle privilégie les grands propriétaires terriens au détriment des petits paysans autochtones. Par exemple « *un paysans titulaire d'une charrue (10 hectares) ne peut, par obligation de jachère annuelle, cultiver que 5 hectares, récolter 25 quintaux théorique en blé et supporter un prélèvement de 2,5 quintaux, ce qui lui laisse 22,5 quintaux pour cinq personnes, une bête de somme et la semence, soit le minimum vital (3 q par tête), un grand propriétaire paie pour 100 hectares 25 quintaux et lui reste 225 quintaux* », Ahmed Henni (2009 : page 10). En cas de mauvaise année, en raison de sécheresse, le paysan autochtone sera pénalisé deux fois, en raison des règles d'imposition qui ne prennent pas en compte le rendement de la terre et la baisse de récolte en raison de la météorologie.

Essayons de voir maintenant le rôle qu'a joué l'impôt arabe dans la mise en valeur de l'Algérie.

Les recettes publiques sur la période 1846-1849 sont présentées au tableau 5.

Une première observation des données, représentant les produits budgétaires de l'Algérie sur la période 1846-1849, montre que l'impôt arabe (Achour, Hokor, Zekkat, Lezma) apporte entre 16 et 34% de la recette publique totale. Sur l'ensemble des quatre années, les contributions arabes ont rapporté 14620275 francs, ce qui représente 23,55% de la recette totale.

Tableau 5. Les recettes publiques sur la période 1846-1849 en francs

Désignation des produits	1846	1847	1848	1849
Contributions directes	417 994,33	361 765,62	336 148,19	339 874,06
Enregistrement, Timbres et Domaine	3 218 675,22	2 687 578,32	2 687 579,32	2 136 817 ,32
Forêts	5 513,49	4 973,12	10 450,04	8 016,52
Douanes	3 450 065,72	2 615 017,97	2 205 336,9	1 818 255,23
Contributions indirectes	780 278,38	866 821,37	815 183,07	892 338,31
Postes	637 884,38	613 875,02	5 514 82,64	432 357,82
Contributions Arabes	2 869 027,99	3 577 769,73	3 319 409,21	4854068,47
Produits divers	5 073 094,02	4 109 279,33	4 227 027,24	3805973,7
Recettes de différentes origines	1 508 863,21	231 753,98	447 881,5	150296,63
Total	17 961 346,74	14 966 832,46	14 291 961,3	14437971,6

Source : Tableaux de la situation des établissements français dans l'Algérie.

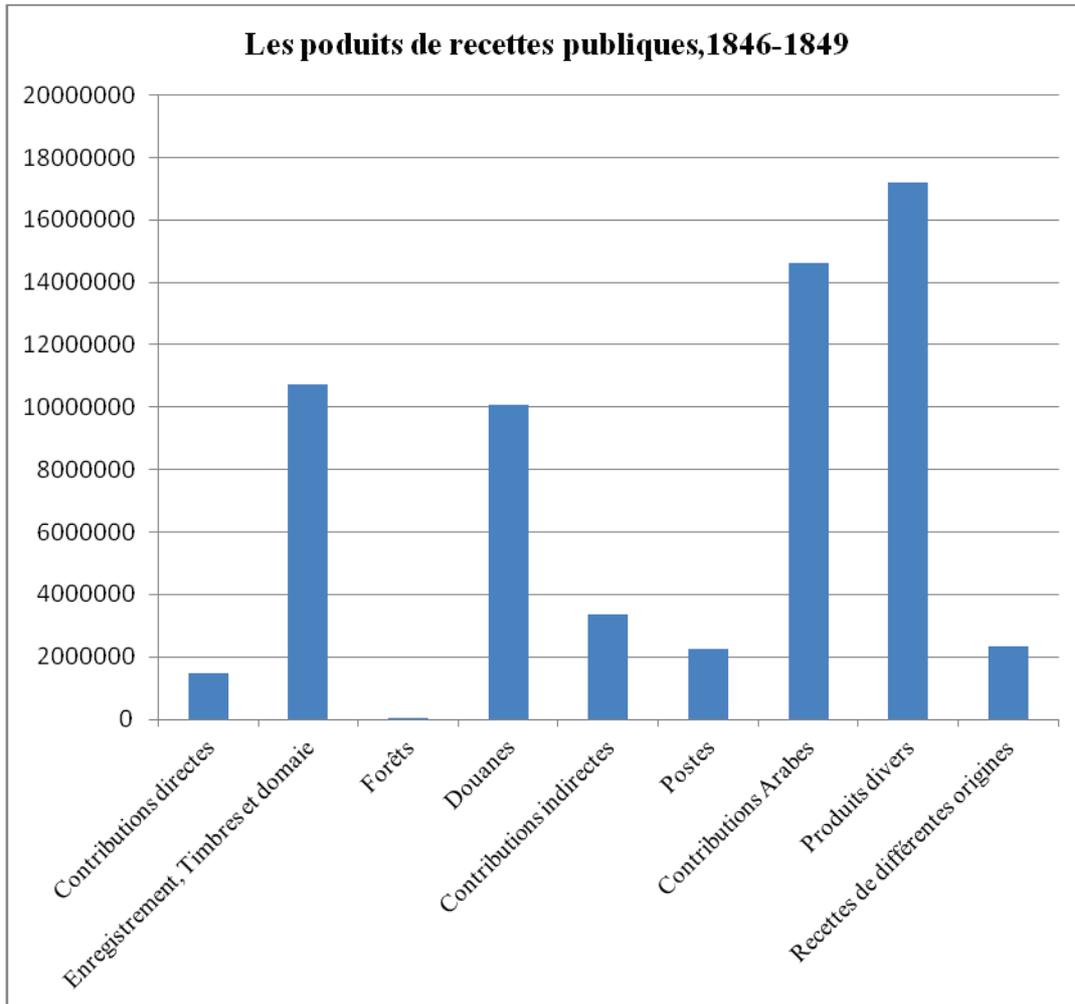
Le graphique 2 représente la part contributive de chaque poste de produit de recette sur la période 1846-1849.

Les contributions arabes viennent en deuxième position, après les produits divers qui ont totalisé un montant de 17215 374,3 francs (27,73%).

En fait, les contributions autochtones ne concernaient pas uniquement l'impôt arabe qui apparaît dans le tableau précédent et sur le graphique. En consultant les archives (Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie, 1849), nous avons constaté que la population autochtone était soumise à d'autres impositions.

Dans les produits divers, la population indigène réglait les produits suivants : Produits de la vente des chevaux de soumission, Produit droits de successions payées par les Arabes, Confiscation au préjudice des tribus rebelles ou insoumises, Produit des prises de l'ennemi, contribution extraordinaire de guerre, amendes et confiscations.

Graphique 2. Part contributive des produits de recettes sur la période 1846-1849



Source : Conception personnelle.

Dans le poste "Contribution directes", les autochtones payaient les Contributions de patentes. Dans les produits de Douanes, ils payaient l'Octroi de mer⁵¹, et dans les recettes des forêts, ils réglaient des amendes (Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie, 1850 : p 640). Selon Henni (2009) les contributions arabes représentaient 50% des recettes fiscales de l'Algérie en 1843, et une part de ces recettes, 10% des impôts arabes et

⁵¹ La différence entre les droits de douanes et l'octroi de mer est que dernier concerne qu'un nombre limité d'articles, il taxe les articles sans distinction de leur origine (française ou étrangère), et il est perçu au profit des communes.

10% des octrois de mer, ont financé les municipalités de plein exercice dans lesquelles habitaient exclusivement des européens.

Quant au retour de la contribution fiscale indigène sous forme d'accès au service public, nous avons vu précédemment en esquissant l'équipement de l'Algérie, que les équipements d'éducation et de santé étaient construits dans des zones peuplées par des européens, et que les dépenses publiques budgétaires étaient principalement affectées vers la population européenne.

Les mesures administratives sous différentes formes - séquestre, expropriation, cantonnement, impôt arabe, amendes - qu'avait subies la population indigène, qui était une population à forte activité agro-pastorale, n'ont pas seulement conduit à la détérioration de son niveau de vie, mais l'amena à considérer l'administration comme un outil de répression, et non comme un organe chargé de lui procurer des services publics. Les mesures appliquées à l'égard de la population autochtone représentent les fondements d'une politique coloniale discriminatoire en matière d'aides publiques à l'agriculture⁵².

Suite à l'analyse que nous venons de présenter, nous pouvons dire que la politique de mise en valeur de l'Algérie sur la période 1830-1850, était surtout une politique basée sur la taxation financière non équitable vis-à-vis des deux types de populations que comptait la colonie. Quant à l'équipement public, on a constaté qu'il répondait plus à une logique militaire, qu'à une logique économique.

Nous avons vu aussi que la politique de mise en valeur n'a pas attiré des investissements privés. En privilégiant des concessions gratuites de terres de taille moyenne (20 hectares), des émigrants qui n'ont pas d'expérience en agriculture, l'administration a écarté les grands capitaux qui auraient été tentés par l'investissement en Algérie, en raison de sa démarche basée sur le peuplement agricole et son coûteux financement public.

La politique de mise en valeur de l'Algérie connaîtra une nouvelle orientation au cours du second empire avec l'accession de Napoléon III au pouvoir (1851-1870).

⁵² Les nouveaux colons installés en Algérie ont reçu, de la part du gouvernement général, des charrues, des herses, des voitures, des tombereaux et brouettes, des maisons, des vivres, des grains.

2. Les grands capitaux comme stratégie pour la mise en valeur de la colonie 1851-1870

Au cours de cette période, l'État prévoit la réalisation de grands travaux visant la mise en valeur de la colonie. Sa stratégie est basée sur l'association d'efforts publics et de capitaux privés. Par cette stratégie, l'État vise deux objectifs : réaliser des infrastructures par le biais de sociétés privées et par conséquent diminuer les charges financières supportées par les finances publiques. Cette stratégie ne se limite pas au secteur des grands travaux, mais elle a aussi pour objet de trouver une solution aux problèmes de financement de l'économie coloniale, qui souffre des ravages de l'usure, en appelant des capitaux privés à créer des établissements de crédit. En fait, cette stratégie avait été théorisée dès 1845 par Barthélemy Prosper Enfantin, dit Père Enfantin⁵³, qui avait mis en place un projet de création d'une société de colonisation de l'Algérie pour réaliser des travaux d'utilité publique, de communication, d'irrigation et de dessèchement (Gharbi, 2005). Le capital de cette société (ou sociétés) était d'origine privée, mais elle bénéficiait de l'appui de l'État qui la contrôlait pour s'assurer qu'elle remplissait les objectifs pour lesquels elle a été créée.

Au cours de cette période, la colonie a connu la naissance d'un système bancaire, la création de sociétés privées de colonisation et les débuts des chemins de fer algériens.

2.1 Un système bancaire au service de la mise en valeur de l'Algérie ?

Avant 1830, l'Algérie avait son propre système monétaire basée sur trois métaux, l'or, l'argent, le billon (alliage d'argent et de cuivre) et le cuivre. Les monnaies frappées étaient : le sequin soltani en or, le réal boudjou en argent, le quaroub en billon, et l'aspre-chique en cuivre.

Le 29 avril 1830, à la veille de la mise en place du convoi militaire pour l'expédition d'Alger, une commission fut chargée par le gouvernement français pour évaluer les monnaies algériennes. Le travail de cette commission a donné lieu aux résultats suivants (tableau 6).

⁵³ Ingénieur français, théoricien de la pensée saint simonienne, installé en Algérie (Paris 1796 - Paris 1864).

Tableau 6. Tarif des monnaies algériennes en francs le 7 mai 1830

Unité monétaire	Valeur en francs (1830)
le sequin soltani en or	1 fr. 86
le réal boudjou en argent	8 fr. 37
le quaroub en billon	0 fr. 0387
l'aspre-chique en cuivre	0 fr. 0026

Source : Conception personnelle à partir des données d'Ernest Picard (1930).

Il existait aussi des monnaies étrangères en libre circulation qui étaient acceptées comme moyens de paiement en Algérie. Il y avait des pièces égyptiennes en or et en argent, de la monnaie tunisienne surtout dans la région de Constantine, de la monnaie marocaine à Oran, et la piastre espagnole un peu partout. Les commerçants algériens acceptaient aussi la poudre d'or comme moyen de paiement.

Pour le commerce extérieur, les Algériens utilisaient la lettre de change appelée « suftaga » dont la conception se détermine comme le transfert d'argent d'un endroit à l'autre en évitant les risques de son transport. Pour avoir une idée sur le cheminement d'une lettre de change en Algérie nous reproduisons le modèle cité par Picard (1930) qui décrit le paiement de droit pour la pêche du corail au Bey de Constantine. La Compagnie qui pêchait le corail avait son siège à Marseille et avait créé des traites acquises ensuite par un négociant d'Alger en 1820. Ce négociant avait importé des marchandises de France et pour le règlement il s'engageait à verser la somme au Bey de Constantine. Le reçu du négociant était rédigé comme suit : « *Louange à Dieu! Je fais témoigner contre moi que j'ai reçu trois traites d'ensemble 40000 francs de la chancellerie de France tirées sur Marseille au taux de 13 sols et demi par réal dirhem, ce qui porte l'ensemble en réaux dirhems petits à 59.360 réaux. Le 27 Djoumadi el Tani, année 1237, et je paierai la somme mentionnée au fisc de l'Est au mois de ramadhan. Écrit par le serviteur de son Dieu (signature)* » (Picard, 1930 : page 41).

Au niveau du commerce intérieur, le règlement des achats et ventes se faisait au moyen de pièces métalliques. Il existait des effets de commerce appelés « hawâla»⁵⁴, mais peu utilisés par les commerçants à l'intérieur du pays.

L'utilisation des lettres de change dans le commerce extérieur, et les faits de commerce par quelques comptoirs situés dans les ports, ne voulait pas dire que l'Algérie disposait d'un système de crédit ou de banques (Picard, 1930 : page 56), chargés de collecter l'épargne en dépôt pour financer l'économie sous formes de prêts bancaires (Bonin, 2009 : p 215). L'usure était pratiquée dans les villes et campagnes pour alimenter les besoins du commerce et de l'agriculture (Gharbi, 2005 : page 84).

Après le débarquement de l'armée française en Algérie, le commandant de Bourmont décide, le 8 juillet, de maintenir la circulation de la monnaie algérienne d'avant 1830, et qu'elle sera le moyen de paiement de toutes les dépenses de l'armée. Pour ce faire, l'armée avait utilisé 5285609,94 centimes des monnaies algériennes récupérées de la Casbah d'Alger. Les militaires n'ayant pas dépensé les sommes en leur possession, se voient octroyer des traites en France au tarif de change fixé le 7 mai 1830 (voir tableau 1). Cette mesure permettait, dans un premier temps, à l'armée de diminuer le poids des dépenses publiques consacrées par le budget métropolitain à l'occupation d'Alger. La monnaie métropolitaine pénétra l'Algérie graduellement. Le premier arrêté qui ordonna son acceptation en Algérie fut celui du Général Berthezène, le 7 septembre 1831. Il y eut des pertes dans les transactions par rapport au tarif du 7 mai 1830, pour diverses raisons. Elle s'est raréfiée en 1832 suite aux importations de l'armée et au refus de l'accepter comme moyen de paiement par certains commerçants qui étaient encore rattachés à l'ancienne monnaie algérienne et à la piastre espagnole. L'ancienne monnaie algérienne commença à être retirée de la circulation et refondue à partir de 1849. Par un arrêté d'août 1851, elle est refusée dans les caisses publiques du pays, ainsi que les anciennes monnaies étrangères présentes en Algérie.

Jusqu'en 1851, il n'existait pas de banque en Algérie, à l'exception de la création de warrants transférables par endos en 1835⁵⁵ et un comptoir d'escompte en 1849. En 1850, les transactions commerciales à Alger sont estimées approximativement par l'administration à

⁵⁴ Délégation d'une créance sur un tiers réalisée généralement par une déclaration des parties devant un magistrat. En ce cas, trois personnes se trouvaient en cause ; le délégant (muhi), le délégataire (muhtal) et le débiteur délégué (muhtal-alaïhi).

⁵⁵ Ordonnance du 4 novembre 1835, et arrêté du 26 mars 1834.

12,3 millions de francs partagés entre 2000 négociants de commerce. Ce volume important du commerce a développé un mouvement limité de crédit individuel entre négociants et commerçants par le biais des effets de commerce. Mais les grandes maisons de négoce évitent d'escompter les effets en raison du taux élevé d'escompte qui varie entre 10 et 25%, et ceci malgré la fixation du taux d'intérêt légal en Algérie à 10% (Picard, 1930). Quant au crédit en dehors d'Alger, il était inexistant. Par conséquent, les petits agriculteurs et commerçants des compagnes algériennes subissaient les taux d'usures exorbitants pouvant varier entre 10 et 600% (Gharbi, 2005 : page 96).

La volonté politique pour la création d'un système bancaire en Algérie revient à Napoléon en 1851. L'objectif de l'Empereur était de mettre en place un système de crédit pour accompagner la mise en valeur de la colonie. La Banque d'Algérie (B.A.) est créée par la loi du 4 août 1851. Elle est considérée comme un établissement d'utilité publique avec un pouvoir d'émission monétaire. Elle est sous la surveillance du ministre des Finances. Le capital social de la banque est fixé à 3 millions de francs, représenté par 6000 actions de 500 francs. La B.A. a l'obligation de constituer une réserve métallique égale au tiers de son passif exigible, ainsi qu'un fonds de réserve financé par le prélèvement de 50% des bénéfices réalisés.

Les dirigeants de la B.A. estiment que les conditions portant sur le capital social et le fonds de réserve réduisent les ressources de la banque et par conséquent le volume de ses opérations. C'est pourquoi la direction de la B.A. va solliciter, à partir de 1857, auprès du ministre des Finances une modification de ses statuts. Celui-ci répondra favorablement en 1861 et une grande partie de ses demandes seront satisfaites en 1863 et 1868. La B.A. pourra ainsi augmenter son capital social à 20 millions de Francs, recevoir en dépôt les encaisses du Trésor Public sans intérêt, souscrire à des emprunts publics, créer des sociétés anonymes. Elle pourra aussi recevoir des fonds d'établissements financiers en comptes courants avec intérêts, l'application d'un taux d'escompte flexible, qui pourra dépasser les 6% prévus dans les statuts de 1851, la création de nouvelles succursales et la prorogation de son privilège jusqu'à 1881.

Suite à ces réformes, la B.A. se trouve, en 1868, au sommet de la hiérarchie bancaire en Algérie. Elle est autonome et indépendante du gouvernement général d'Algérie et dépend

uniquement du ministère des Finances qui a un droit de regard et de contrôle sur son fonctionnement (Gharbi, 2005 : page 26).

Les crédits accordés par la B.A. au commerce de la colonie ont connu une timide évolution sur la période 1851-1862. La lente évolution des opérations d'escompte s'explique, en partie, par son faible capital social de 3 millions qui limite ses ressources à s'engager dans les opérations de crédits. D'autres restrictions ont contribué à la pénalisation du crédit commercial de la colonie. Elles concernaient les signatures que le papier du commerçant doit revêtir pour être escompté par la B.A., et la domiciliation du commerçant. La B.A. escompte uniquement le papier commercial qui porte deux signatures sous la condition que le commerçant réside là où se trouve la B.A. ou l'une de ses succursales. La condition des deux signatures représentait une importante difficulté pour les commerçants en raison de l'absence d'un réseau de banques privées leur permettant d'avoir la deuxième signature. Quant à la restriction géographique, elle conduisait à exclure du crédit les commerçants résidant en dehors des zones où se trouve la B.A. ou l'une de ses succursales, sachant que jusqu'à 1869 la B.A. ne disposait que de trois succursales, l'une à Alger et les deux autres à Constantine et Oran.

Entre 1862 et 1870, la B.A. a bénéficié d'une série de réformes qui lui ont permis d'augmenter son capital social. L'évolution des escomptes a connu une tendance lente avec une stagnation en 1867. Cette tendance s'illustre par le faible accroissement du nombre d'effets escomptés qui passent de 99 188 à 120 867 de 1862 à 1869. Et lors de la crise agricole qui touche la colonie en 1867, la B.A. prend des mesures visant à restreindre le crédit commercial avec un nombre d'effets escomptés qui passe de 121 586 en 1866 à 118 872 en 1867. Certes les statuts de la B.A. ne lui permettent pas d'accorder des crédits au secteur agricole, mais par prudence elle préfère pénaliser le secteur du commerce lié à l'agriculture pour éviter les méfaits que peut générer cette crise agricole.

La B.A. a-t-elle accompagné la mise en valeur de l'Algérie par le système de crédit ?

Nous dirons que la réaction de la B.A. face à la crise de 1867 ne correspond pas à l'objectif pour lequel elle a été créée. Elle est en effet censée accompagner la mise en valeur de la colonie, ce qui signifie que son rôle est de soutenir l'économie de la colonie en cas de crise.

Au lieu de cela, la B.A. soutient les intérêts de ses actionnaires en évitant toutes pertes au cours de cette crise.

En ce qui concerne le secteur agricole, la B.A. n'est pas parvenue à répondre à ses besoins financiers sur la période 1851-1869. Les petits agriculteurs européens et autochtones finançaient la culture de leurs terres en ayant recours aux usuriers. Les colons européens ne sont pas des investisseurs privés, et la situation financière des autochtones s'est dégradée suite à la conquête et aux mesures appliquées au profit du Domaine public. Mais les agriculteurs autochtones étaient relativement plus touchés par les méfaits de l'usure en raison de leur exclusion des aides publiques destinées à l'agriculture (les aides publiques accordées aux colons européens). Les usuriers étaient des négociants, colons européens et riches juifs, mais aussi des riches mozabites, des commerçants kabyles et arabes. Les taux d'intérêts appliqués variaient de 10, 20, 100% jusqu'à 600%. Le renouvellement des échéances se terminait, en général, par la perte des terres hypothéquées au profit des usuriers.

La B.A. était la banque la plus importante en Algérie au cours de la période 1850-1870, mais elle n'était pas l'unique banque. Il y avait aussi d'autres banques comme le Crédit Foncier Français en Algérie (C. F. F.A.) créé en 1860. Les statuts du C.F.F.A. indiquent que ses opérations sont de deux natures : des prêts aux collectivités (départements, villes, communes) et des prêts fonciers par le biais d'hypothèque d'immeubles. Les prêts par hypothèque d'immeubles et terres rurales sont considérés par la banque comme des crédits agricoles. En somme, l'objectif principal du C.F.F.A., à travers ses crédits, est la mise en valeur immobilière et agricole de la colonie, auquel s'ajoute la volonté de l'Empereur de baisser le taux d'intérêt en Algérie qui est très élevé ; 3% par mois, soit 36% par an, bien que le taux d'intérêt légal était fixé à 10% (de Laroque, 1874).

Le volume des prêts fonciers (hypothécaires) accordés par le C.F.F.A. sur la période 1861-1869 a atteint 5,85 millions de francs, ce qui représente un faible apport aux besoins financiers, fonciers et agricoles de la colonie⁵⁶. Cette politique de crédit est dénoncée par l'opinion publique coloniale. À partir de 1863, les critiques portent, en plus du faible volume de crédit accordé, sur les hauts taux d'intérêts appliqués qui oscillent entre 10 et 18% en

⁵⁶ Nous ne disposons pas d'estimation, même approximative, de la fortune immobilière en Algérie sur cette période (1850-1870) et il n'existe aucune étude sur ce sujet. Mais tous les auteurs ayant étudié le C.F.F.A. s'accordent sur le fait que la somme des prêts hypothécaires était faible.

fonction de la localisation géographique des immobilisations à hypothéquer. Quant aux prêts aux communes, ils ont atteint 10,69 millions de francs (Josseau, 1872 : page 282). Pour répondre aux critiques, le C.F.F.A. met en avant l'état de la propriété privée qui n'est pas bien établi, ce qui représente des risques pour la banque.

L'insuffisance des actions de la B.A. et du C.F.F.A., en matière de crédit pour l'accompagnement de la mise en valeur de l'Algérie, ont conduit Napoléon III à faire appel à de grandes sociétés de capitaux et de colonisation agricole.

2.2 Les grandes sociétés de colonisation et la mise en valeur de l'Algérie

Après la première visite de l'Empereur à l'Algérie en 1860, il décide de stimuler l'équipement de l'Algérie en infrastructures. Cela donnera lieu à la création de la première compagnie de chemins de fer. Le décret du 11 juillet 1860 conclut un accord dans lequel le ministre de la guerre concède la concession de chemins de fer à un groupe composé de banquiers et d'administrateurs de société de chemins de fer métropolitains⁵⁷. La convention liée à cet accord stipule que la Compagnie s'engage à réaliser les chemins de fer de Philippeville à Constantine, d'Alger à Blida, de Saint-Denis-du-Sig à Oran dans des délais de quatre ans, un an et trois ans⁵⁸. Mais en raison des défaillances de cette compagnie qui n'a pas pu tenir ses engagements, ses droits de concessions seront cédés à la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée (P.L.M.)⁵⁹ en 1863 (Noël, 1887 : page 202). La convention passée entre la compagnie et l'État détermine le régime de financement de la manière suivante : la construction est estimée à 160 millions de francs, répartis également entre l'État et la Compagnie, l'État s'engageant à verser une garantie d'intérêt à hauteur de 5% annuellement, à savoir 4 millions de francs. Le versement effectif de cette garantie sera fonction des recettes d'exploitation des lignes de la compagnie : si les recettes de la compagnie sont supérieures aux dépenses, le surplus sera déduit de la garantie que l'État doit verser annuellement. Cette compagnie restera l'unique compagnie de chemins de fer sur la période 1860-1870.

⁵⁷ Ce groupe est représenté par les messageries impériales (service maritime), les chemins de fer du Dauphiné, le Crédit Foncier, le chemin de fer d'Orléans, la Société du Crédit industriel et un architecte.

⁵⁸ La convention prévoit aussi que l'État s'engage à garantir à la société des chemins de fer algériens un intérêt de 5% sur le capital employé par la société sans que le capital garanti excède 58 millions de francs. L'État s'engage aussi à payer une subvention de 6 millions de francs pour les travaux réalisés sur les trois chemins de fer (Constantine, Alger et Oran).

⁵⁹ La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, communément désignée sous le nom de Paris-Lyon-Méditerranée ou son sigle PLM, est l'une des plus importantes compagnies ferroviaires privées françaises entre sa création en 1857 et sa nationalisation en 1938, lors de la création de la SNCF.

La seconde décision importante prise par Napoléon III, dans le cadre de la mise en valeur de l'Algérie par le biais des grandes sociétés de capitaux, fut la création de la Société Générale Algérienne (S.G.A.). Cette création exprime aussi la volonté de l'Empereur de pallier les lacunes de B.A. et le C.F.F.A. dans la mise en valeur de l'Algérie.

Cette décision constitue la mise à exécution du projet saint-simonien établi par le père Enfantin en 1845. La volonté de l'Empereur, la conception saint-simonienne de la colonisation et l'association de capitaux privés donneront lieu à la naissance de la société générale algérienne (S.G.A) en 1865.

La première convention qui met en place les fondements sur lesquels va se baser l'activité de la S.G.A. est signée le 18 mai 1865 entre le ministre de la Guerre, le gouverneur du C.F.F.A. et le directeur général de PLM. Dans cette convention, ils s'engagent à créer la S.G.A. dans un délai de trois mois. La convention stipule que la société s'engage à effectuer des grands travaux à hauteur de 100 millions de francs, à prêter 100 millions de francs au gouvernement qu'il utilisera dans des travaux d'utilité publique. La S.G.A. s'engage à effectuer les travaux et au versement des prêts sur une durée de six ans. Le gouvernement, de son côté, s'engage dans cette convention à vendre à la S.G.A. cent mille hectares de terre à hauteur de 1 franc par hectare et par an sur une période de cinquante ans. Le gouvernement promet aussi de céder à la S.G.A. les gisements miniers qu'elle découvrira. La convention sera approuvée par la loi du 12 juillet 1865, mais la création de la S.G.A. prendra du retard par rapport à ce qui était prévu dans la convention du 18 mai 1865. L'Empereur désigne le gouverneur du C.F.F.A. comme président de la S.G.A. par un décret impérial le 10 novembre 1866. Les principaux groupes qui ont contribué à la création de la S.G.A. sont le C.F.F.A., la Société Générale de la métropole, la Compagnie des services maritimes et des messageries impériales⁶⁰, le P.L.M. et la Banque Hentsch⁶¹. Le point commun entre ces groupes est la conception saint-simonienne du crédit et des liens proches avec le pouvoir impérial. Selon la conception saint-simonienne, l'intervention de l'État dans la gestion de la S.G.A. est destinée à empêcher le passage de la direction de la société à une majorité d'actionnaires étrangers, la spéculation des dirigeants de

⁶⁰ Créée en 1851, par l'armateur marseillais Albert Rostand en s'associant avec Ernest Simons, directeur des Messageries nationales. Elle fut créée sous le nom de Messageries nationales. Par la suite, elle acquit le nom de Messageries impériales. Enfin, en 1871, avec les changements de régime politiques en France, elle devint la Compagnie des messageries maritimes.

⁶¹ Banque parisienne créée par Edouard Hentsch (issu d'une famille de banquiers suisses) en 1811 en s'associant avec la banque Mathieu & Cie.

la banque et l'éloignement des activités de la banque par rapport aux objectifs sur lesquels elle était fondée, à savoir une importante société de colonisation polyvalente dont les statuts lui permettent d'intervenir dans le secteur commercial, agricole, industriel et des travaux publics (Gharbi, 2005 : pages 117-143).

Une autre société de colonisation est fondée en 1853, dont le concept est différent de celui de la S.G.A. Il se situe entre d'une part, la politique de peuplement agricole poursuivie entre 1830-1851, et d'autre part l'association de grands capitaux privés dans la mise en valeur entreprise par le second empire. Ce projet émane d'investisseurs privés suisses et non des initiatives de Napoléon III.

La Compagnie Genevoise des Colonies Suisses de Sétif est créée en avril 1853 sous la forme d'une société anonyme avec un capital social de 3 millions de francs. Elle aura la charge de construire et peupler dix villages agricoles sur une concession de 20 000 hectares sur laquelle seront installés des colons européens. Pour rémunérer la société, le gouvernement s'engage à concéder 8 000 hectares dans la région de Sétif.

Les ambitions des dirigeants de la société sont grandes. Ils prévoient le développement des activités de la société autour de trois axes : l'élargissement du domaine foncier, la diversification de leur exploitation qui comprendra la céréaliculture, les légumes, et l'élevage et le développement d'activités commerciales et de crédit (Lützel Schwab, 2006 : page 12).

Examinons maintenant les réalisations effectives des grandes sociétés de capitaux et de colonisation dans le cadre de l'accompagnement de la mise en valeur de l'Algérie par l'agriculture, les chemins de fer et le crédit.

Dans le secteur agricole « *Un décret du 26 avril 1853 concéda 20000 hectares de terres aux environs de Sétif à une compagnie genevoise dirigé par le Comte de Beauregard, le docteur Lummin, MM. Mirabeaud, Pautter. La compagnie s'engage à construire et peupler un village sur chaque zone de 1000 hectares qui lui serait remise, à donner à chaque famille un lot d'environ 20 hectares, moyennant quoi elle aurait, en toute propriété et pour en disposer comme il lui conviendrait, 800 hectares de terres à côté, chaque village devant avoir un communal de 200 hectares ; la compagnie se ferait payer par les concessionnaires, en plusieurs annuités, le prix de revient des maisons, sans pouvoir le majorer d'autre manière*

que du compte des intérêts à 5%. L'État s'engageait à faire tous les travaux d'utilité publique, tels que fontaines, abreuvoirs, aménagement des eaux, voies de communication, travaux de défense, et à terminer en même temps que la construction des villages » (Dubois 1902 : page 312). En plus des engagements de la compagnie Genevoise dans le décret de 1853, l'État avait aussi posé des conditions aux émigrés censés coloniser les villages. Les émigrés devraient disposer d'une somme de 3000 francs pour recevoir la concession de 20 hectares qu'ils avaient l'obligation de cultiver dans un délai de huit ans. Dans le cas contraire, l'État la mettrait aux enchères (Lützelchwab, 2000 : page 188).

Le décret ainsi que l'obligation imposée aux futurs émigrants agricoles traduisent la stratégie de mise en valeur agricole tentée par l'État en 1853. Cette stratégie tourne autour de trois principaux points : associer les grands capitaux privés, privilégier la grande et petite propriété pour l'exploitation des terres et faire participer les émigrants agricoles à une partie des dépenses publiques pour le peuplement agricole (le paiement des maisons construites par la Compagnie Genevoise).

Mais sur le terrain, malgré les 12000 hectares que la Compagnie avait obtenus en 1858 au lieu des 8 000 promis, le bilan du projet s'est soldé par un échec sur la période 1850-1870. Un échec pour la Compagnie au niveau de sa rentabilité financière, qui a préféré ne mettre en culture que 450 hectares sur les 12000 obtenus. L'exploitation partielle de ces terres, s'explique par l'union douanière mise en place entre l'Algérie et la métropole en 1851 dans un contexte de baisse des prix mondiaux du blé. Vu que l'activité de la Compagnie ne portait que sur les céréales, et que les prix de sa production de blé étaient supérieurs au prix mondial, elle a préféré produire de petites quantités qu'elle vendait sur le marché local. De plus, à partir de 1861, la Compagnie a pris la décision de renoncer à l'exploitation directe en louant une partie de ses terres aux indigènes. Un échec aussi pour l'État au niveau de sa politique de peuplement agricole. En décembre 1858, il n'y avait que 500 colons parmi lesquels 293 avaient acquis les maisons construites par la Compagnie (450 maisons construites au lieu des 500 prévues par le décret)⁶² (Lützelchwab, 2000 : page 188). En 1868, il ne restait plus que

⁶² 3000 personnes ont été ramenées par la Compagnie Genevoise vers l'Algérie. La Compagnie a obtenu des passages gratuits sur les bateaux reliant la métropole à l'Algérie. La majorité des émigrés qui n'étaient pas à l'origine des agriculteurs (ouvriers terrassiers, maçons, charpentiers ou autres) ont rejoint les villes au lieu de peupler les villages de colonisation.

308 colons dans les villages de colonisation, en raison de leur expropriation par la Compagnie pour le non-paiement des sommes dues (Dubois, 1902 : page 312).

Concernant la mise en place des chemins de fer, les travaux effectués par les concessionnaires ont permis la réalisation d'un réseau d'une longueur de 543 km. La ligne du chemin d'Alger à Blida, qui s'étend sur une distance de 51 km, a été livrée par la Compagnie des chemins de fer algériens avant que celle-ci ne soit cédée à la PLM en 1863. La Compagnie des chemins de fer avait commencé l'exploitation de cette ligne en 1862. Elle avait demandé à l'État de revoir le contrat en s'appuyant sur l'insuffisance des produits d'exploitation (voyageurs et marchandises). Le contrat estimait le produit brut par kilomètre à 35000 francs, mais la Compagnie avance comme chiffre réel, le montant de 12000 francs par kilomètre. Mais ce n'est pas ce différend qui a conduit à la rétrocession de la Compagnie des chemins de fer algériens à la PLM. Le choix de la rétrocession, est justifiée selon l'État par l'impossibilité pour la Compagnie d'accomplir ses engagements et décide, en 1863, d'approuver le traité passé entre la Compagnie des Chemins de fer algériens et la PLM (Picard, 1884 : page 138). Mais selon Rey-Goldzeiguer (1977), l'État rétrocède la Compagnie à la PLM en raison des difficultés qu'elle avait rencontrées concernant la vente de ses actions sur la Bourse de Paris et Londres. Le traité passé entre la PLM et la Compagnie des chemins de fer permettait à la PLM de récupérer la concession d'Alger-Blida contre 13,5 millions de francs versés aux actionnaires de la Compagnie des chemins de fer algériens. La PLM était la seule compagnie de chemins de fer existante en Algérie sur la période 1850-1870. Elle disposait sur cette période des concessions suivantes : Philippeville – Constantine, 85 km ; Alger – Blida, 51 km ; Saint-Denis-Du-Sig à Oran, 59 km ; Blida - Saint-Denis-Du-Sig, 348 km (Picard, 1884). La PLM avait respecté les délais de construction, et la ligne Philippeville – Constantine fut ouverte à la circulation en 1870, Saint-Denis-Du-Sig à Oran, en 1868 ; et Blida - Saint-Denis-Du-Sig entre 1868 et 1871. La faible longueur des lignes et leur ouverture à l'exploitation vers la fin de 1870, ainsi que le petit nombre de villes qu'elles relient ne nous permet pas d'évaluer l'apport des chemins de fer à l'économie en termes de coût du transport sur la période 1850-1870. Mais ce qui est le plus important dans l'équipement de l'Algérie en chemins de fer ce sont les conventions de financements passées entre l'État et la compagnie de chemins de fer. La convention conclue entre l'État et la PLM représentait un accord désavantageux pour les finances publiques. Nous aborderons ce point plus en détail dans la dernière section du chapitre trois.

Voyons à présent les réalisations effectives des engagements de la S.G.A. sur la période 1850-1870. Mais d'abord, rappelons que la Société n'existait que depuis cinq ans, qui est relativement une courte période.

La S.G.A. avait récupéré les cent mille hectares promises par l'État qui a sélectionné les meilleures terres fertiles de son Domaine public. Elles étaient réparties entre Alger (6000), Oran (4521) et Constantine (89000). L'objectif de l'État était que la S.G.A. développe l'agriculture sur ce grand domaine en installant des européens. Mais depuis la récupération de ces terres, la S.G.A. n'avait effectué que des locations en nombre limité (171 en 1869), sous formes de fermage et métayage, auxquelles furent rattachées des dépenses d'utilité publique (irrigation, dessèchement) de 824 mille francs. Les dépenses de travaux d'utilité publique étaient inférieures aux revenus de location des terres qui s'élevaient à seulement 266 mille francs. Face aux critiques des colons et de l'administration, le président de la S.G.A. répondit que l'agriculture n'était qu'une activité secondaire de la société et qu'il n'était pas obligé d'installer des colons européens sur ses terres. Dans ce sens, en 1868, le président de la S.G.A. a redéfini le rôle de sa société comme étant un établissement de crédit qui avait la liberté d'employer ses capitaux en dehors de la colonie afin d'assurer la rémunération des capitaux confiés par ses actionnaires. À l'origine, la S.G.A. s'était engagée à réunir des capitaux et les placer dans tous les secteurs de l'économie algérienne.

En matière de crédit commercial en Algérie, les escomptes de la S.G.A. ont connu une importante évolution, ils sont passés de 22,4 millions en 1868, à 58,6 millions en 1869, et ont atteint 80,8 millions en 1870, ce qui témoigne de la participation active de la S.G.A. au commerce de l'Algérie.

Concernant l'engagement de la S.G.A. de prêter à l'État 100 millions de francs sur 6 ans pour un taux de 5.25%, la société a versé à l'État la somme de 75 millions francs au mois de juillet 1870. L'État a employé les versements dans la construction des routes Alger-Constantine et Alger-Oran et le financement de travaux à Chelif (Gharbi, 2005 : pages 97-117).

Globalement, et d'après les points que nous venons d'aborder, nous pouvons dire que la politique de mise en valeur de l'Algérie par le biais des banques et des sociétés de colonisation à grands capitaux s'est soldée par plus d'engagements que de réalisations.

Le vœu de l'Empereur par le biais de cette stratégie était l'association des grands capitaux privés algériens et métropolitains dans la mise en valeur de la colonie. Cet objectif était double : d'une part, les investisseurs privés devaient, théoriquement, permettre la création de la valeur ajoutée en exploitant les ressources potentielles de la colonie, ce qui contribuerait à l'accroissement de la richesse globale et par conséquent du niveau de vie de sa population ; d'autre part, l'association de sociétés coloniales à des travaux d'infrastructures permettrait à l'État d'amoindrir la charge des dépenses publiques induites par la colonisation. Au sujet des dépenses publiques, Napoléon III, après sa deuxième visite de l'Algérie, avait observé le poids que représentaient les fonctionnaires sur les finances publiques. Cette situation n'était pas le résultat de la politique de colonisation du second empire, mais découlait plutôt des conséquences de la politique de colonisation poursuivie avant 1851.

Dans sa lettre adressée au gouverneur général de l'Algérie en 1865, l'Empereur constate que le nombre de fonctionnaires administratifs est trop élevé par rapport au nombre d'Européens à administrer. En 1865, le nombre d'Européens est de 192000. Le découpage administratif de l'Algérie comprend trois départements et 71 communes. Ce corps administratif est géré par 3 préfets, 13 sous-préfets, 15 commissaires civils auxquels sont rattachés un très grand nombre de bureaux et employés. Napoléon informe le gouverneur général que 196000 Européens sont gérés en métropole par un seul sous-préfet et lui propose de supprimer les commissaires et bureaux civils dans le but de diminuer les dépenses publiques et en même temps d'améliorer la fluidité de l'appareil administratif qu'il considérait comme compliqué dans son état actuel. Napoléon III fait des constatations similaires en ce qui concerne les fonctionnaires des services de Trésor, de l'impôt, du domaine public, des forêts, des bâtiments civils, des douanes, et travaux publics et de topographie (Napoléon III, 1865).

Le gouverneur général de l'Algérie a-t-il suivi les consignes de Napoléon ? La réponse est négative (Gille, 1970 : page 199). Notons ici qu'il y avait un écart entre les vœux exprimés par l'Empereur et la réalité sur le terrain, et pas uniquement au sujet des dépenses publiques,

mais aussi dans la politique de l'empereur pour la mise en valeur de l'Algérie. Nous nous sommes posé la question sur la politique de Napoléon III envers la population autochtone.

2.3 La population autochtone et la politique algérienne de Napoléon III

Napoléon écrivait dans sa lettre publique du 6 février 1863 « *L'Algérie n'est pas une colonie proprement dite, mais un royaume arabe. Les indigènes ont, comme les colons un droit égal à ma protection, et je suis aussi bien l'empereur des Arabes que l'empereur des Français* » (Dubois, 1902 : page 264). Il avait aussi critiqué dans sa lettre la politique de cantonnement poursuivie par l'ancien gouverneur général de l'Algérie, le maréchal Randon. Cette lettre fut suivie par le sénatus consulte du 22 avril 1863 appliqué au régime foncier algérien qui visait dans son article 1⁶³ la protection de la propriété autochtone.

Trois ans auparavant, par le décret du 25 juillet 1860, il avait substitué à la concession gratuite un régime à trois types de concession, la vente à prix fixe, la vente aux enchères, et la vente de gré-à-gré. Théoriquement, ces mesures devaient protéger les terres indigènes, leur principal moyen de subsistance.

Mais dans les faits, le mouvement de colonisation par le peuplement se maintient tout au long de la période 1851-1861, au cours de laquelle 85 villages de colonisation agricole sont créés sur des concessions de 250000 hectares. Ce n'est qu'à partir de 1861, que ce mouvement de peuplement ralentit avec seulement 21 nouveaux centres de peuplement agricoles.

Cependant, les mesures de séquestre de terres, immeubles, jardins, boutiques, appartenant à la population autochtone, se sont maintenues sur la période 1851-1865. Le motif avancé par l'administration pour justifier ces procédures est l'appartenance ou l'association à un mouvement de rébellion. Quelques insurrections ont effectivement donné lieu à des opérations de séquestre : en 1852, celle de Constantine entraîne la saisie de 113 propriétés indigènes dont les biens séquestrés représentent 12 738 palmiers, 903 arbres fruitiers qui passent à la propriété du Domaine public. En 1852, une révolte en Kabylie est suivie d'importantes opérations de séquestre. Le mouvement se poursuit de 1853 à 1865.

⁶³ Article 1 du sénatus consulte du 22 avril 1863 : « Les tribus de l'Algérie sont déclarées propriétaires des territoires dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle, à quelque titre que ce soit ».

La propriété du Domaine public en 1862 comprend 300000 hectares de terres et 1,8 millions d'hectares de forêts, ce qui représente plus qu'un doublement par rapport à 1850, avec respectivement 133 400 hectares de terres et 800000 hectares de forêts. Malgré le ralentissement de la politique de peuplement agricole à partir de 1861, le processus d'appropriation foncière par l'administration a plus que doublé sur l'ensemble de la période (Weber, 2010 : page 343).

Quant à l'application du sénatus-consulte, il n'avait porté que sur une partie des terres autochtones et par conséquent sur une partie de la population autochtone jusqu'en 1870. Selon une étude menée par Sainte-Marie (1971) sur la province d'Alger, l'application du sénatus-consulte, qui visait l'extension du Domaine public, a coïncidé avec la crise des années 1867 à 1868. Le sénatus-consulte n'était pas la cause de la crise, laquelle était due à une extrême sécheresse, mais ce sont les nouveaux recoupements administratifs de la loi de 1863 des tribus en douars qui ont éloigné certaines tribus les unes des autres, ce qui a ralenti la solidarité entre les tribus. L'intensité de cette crise a généré la famine et les épidémies au sein de la population autochtone. Pour amortir les effets de la crise, l'Empereur a ordonné à la S.G.A. d'accorder un crédit de 3 millions au taux de 8,5% à la population autochtone, (Gharbi, 2005 : page 237).

C'est au cours de cette crise qu'une association a été créée par des autochtones en 1868 à Miliana pour faire face à la famine de 1866 et 1867. Au départ cette association avait pour objet de secourir les autochtones victimes de la famine par le biais de grains collectés au sein de cette population. L'initiative fut appréciée par le Général Liebert (commandant la subdivision de Miliana) qui décida la fondation de la première société de ce type en 1869 à Miliana. La Société indigène de prévoyance, de secours et de prêt mutuel, fondée en 1868, a pour objet de venir en aide aux nécessiteux en temps de crises, d'avancer des semences aux agriculteurs autochtones et de leur prêter de l'argent (Girault, 1904 : page 626).

Chapitre 4

L'investissement dans l'Algérie coloniale et ses enseignements en matière de développement économique (1871-1900)

Introduction

Avec l'avènement de la troisième république, la politique de mise en valeur prend une orientation différente de celle du Second empire, qui avait privilégié les grandes sociétés de capitaux et de colonisation. Le gouvernement de la troisième république fait le choix d'un retour vers la politique de valorisation de l'agriculture par les colons européens. Ce qui différencie cette politique de peuplement par rapport à celle poursuivie sur la période 1840-1851 est le caractère intensif de la création de villages agricoles et de la concession de terrains. Les limites de cette nouvelle politique ont conduit le nouveau gouvernement à solliciter les banques pour appuyer la viticulture qui deviendra la principale caractéristique de l'activité économique algérienne.

Le nouveau gouvernement avait pris aussi des mesures concernant l'équipement de l'Algérie en infrastructures qui représenteront une importante dépense publique. Les mesures prises par le nouveau gouvernement de la troisième république n'ont pas eu uniquement des conséquences sur les caractéristiques économie de la colonie, mais aussi sur le développement social de sa population.

1. Les investissements privés dans le secteur agricole

Les mesures prises par le gouvernement de la troisième république concernant le peuplement agricole ont-elles contribué à la mise en valeur de la colonie ?

1.1 Villages agricoles et régime de concession : quelle contribution pour l'agriculture ?

Dès 1871, le gouvernement de la troisième république retourne au régime de la concession gratuite. Le décret du 16 octobre 1871 vient pour légaliser les terres accordées, le 21 juin 1871, aux Alsaciens-Lorrains, d'une superficie de 100000 hectares. La distribution de concessions gratuites s'accélère à un tel point où le gouvernement général décide de demander à la métropole en 1883, un crédit de 50 millions de francs. Il s'agit de racheter, par la voie de l'expropriation, trois cent mille hectares de terres aux autochtones afin de créer 175 nouveaux centres de peuplement agricole. Ce projet n'aboutit pas, mais cela ne freine pas l'accélération de la création des villages agricoles (Girault, 1904). De 1871 à 1881, l'administration crée 318 villages agricoles qui accueillent 38 000 personnes (soit 9 858 familles) sur 466 873 hectares. Selon Louis Vignon (1893 : page 309) des enquêtes menées au cours des années 1880 sur la colonisation agricole montrent que les coûts d'installation de 38 000 colons sur la période 1871-1881 s'élèvent à 57,2 millions de francs, auxquels s'ajoute l'échec par lequel s'est soldé le maintien des familles sur leurs terres. Sur les 38 000 personnes installées en 1871 afin de mettre en valeur leurs concessions agricoles, il n'en restait que 14 026 en 1881, et les départs sont remplacés par 14 219 nouveaux colons. D'autres statistiques de 1882 montrent que sur les 215 villages créés pendant la décennie 1871-1881, 134 se développent, tandis que 81 déclinent ou disparaissent.

Bien que le procédé de colonisation agricole par concession gratuite ait déjà été exploré sur la période 1848-1850 et s'est soldé par un échec, le nouveau gouvernement de la troisième république semble réitérer les mêmes erreurs. L'échec des projets de colonisation officielle s'explique par plusieurs facteurs corrélés les uns aux autres.

Selon les économistes métropolitains de l'époque Leroy-Beaulieu (1887) et Vignon (1893), qui se sont opposés au système de concession gratuite, l'échec des projets de colonisation agricole s'explique par plusieurs facteurs. Les colons ayant bénéficié des concessions gratuites ne disposaient d'aucune expérience antérieure dans le domaine agricole et n'avaient ni les qualités requises ni les capitaux privés nécessaires à l'exploitation de leurs terres. En outre, ces candidats à la colonisation agricole pensaient vendre leurs terres, obtenues gratuitement de l'État par lots de 40, 50 et 100 hectares, ou obtenir d'importants revenus en les cultivant et ainsi faire fortune.

Quant à la répétition des erreurs du passé (1830-1850), les deux auteurs mentionnent l'intervention de politiciens favorables à la colonisation agricole et la concession gratuite. Nous notons dans ce sens une expérience, en 1885, défendue par les opposants au système de concession gratuite. Il s'agit du système de vente de concession. En 1885, le gouvernement général avait procédé à la vente de 13 181 hectares pour le financement de la construction de quelques écoles à Alger. L'opération s'est soldée par un succès et les lots de terres se sont vendus à 1,17 millions de francs. Malgré le succès de cette opération, le procédé de vente de concession n'a porté que sur 15 608 hectares.

En dépit des limites et des coûts de la colonisation agricole, le gouverneur général de l'Algérie continuait à présenter chaque année des projets de créations ou d'agrandissement de villages agricoles dont les budgets alloués à ces opérations s'élevaient entre 1,5 à 3 millions de francs chaque année (Girault, 1904).

De 1871 à 1884, les terres concédées à la colonisation officielle s'élèvent à 501 793 hectares dont la valeur est estimée à 44,8 millions de francs. Les travaux d'installation des colons s'élèvent à 22,15 millions. En 1884, sur les 11 048 familles installées en 1871, il n'en restait que 5867, les autres ayant vendu ou cédé leurs terres (Leroy-Beaulieu, 1887 : page 74).

Au vu de son bilan, nous pouvons dire que la mise en valeur de l'agriculture par le peuplement agricole devrait être considérée comme un élément qui a plus contribué au peuplement de la colonie qu'à sa mise en valeur.

1.2 L'extension du Domaine public

Le gouvernement de la troisième république avait pris plusieurs mesures envers la propriété autochtone dont les résultats ont alimenté le Domaine public.

L'expropriation et le séquestre existaient déjà à l'époque du second empire, mais ce qui caractérise cette période c'est la multiplication de leurs applications.

Les mesures de séquestre au cours de cette période incluent de nouvelles modalités. L'application prendra un caractère collectif : les tribus qui ont participé à ou soutenu un mouvement de rébellion sont sanctionnées collectivement sans exception. En 1871, la révolte d'El-Mokrani est sanctionnée par des séquestres qui frappent l'ensemble de la tribu et les

tribus affiliées. Pour les deux années 1871 et 1872, des dizaines de tribus et des milliers d'autochtones ont subi des mesures de séquestre. La tendance de ce mouvement est maintenue tout au long de la période 1871-1900 et elle concerne plusieurs tribus sur différentes régions (Ouargla, Djbel Amour, Ouled Nail, Laghouat, Biskra, Miliana, Batna, l'Aurès, Djidjli) (Weber, 2010).

Le séquestre ne s'est pas arrêté aux tribus participant à des mouvements de rébellion, mais a été aussi appliqué aux autochtones suspectés d'avoir déclenché des feux de forêts.

La possibilité du rachat des biens séquestrés par les autochtones sera mise en place par les autorités publiques en 1877. Les autochtones ont deux possibilités pour lever le séquestre sur leurs biens immobiliers : « ...soit par paiement d'une 'soulte' de rachat égale à 1/5 de la valeur des terres, soit par abandon gratuit à l'État du 1/5 des terres séquestrées. » (Clerc, 1975 : page 19). Ageron (1968 : page 31) estime que « Le séquestre rapporta 300000 hectares de terres de culture, 54000 ha de vergers, 90000 ha de terres de parcours, plus de 10880000 francs (soulte), soit au total, un prélèvement de 64739000 francs sur une fortune immobilière évaluée à 91948000 francs (70,4% du capital des individus sont des biens qui furent touchés par une mesure de séquestre. ».

Parmi les mesures appliquées, une nouvelle loi du 26 juillet 1873 vient en contradiction avec le sénatus-consulte de 1863. Il s'agit de l'article 815 du code civil métropolitain (Nul n'est tenu de demeurer dans l'indivision) qui est appliquée en Algérie. Le sénatus-consulte protégeait, en partie, la terre Arch. La nouvelle loi permet à un européen qui achète un terrain où il y a une terre Arch, de demander le démantèlement qui se fera par le biais d'une vente aux enchères.

L'application de ces mesures et lois ont permis au Domain public de récupérer 1,50 millions d'hectares sur la période 1870-1900 (Clerc, 1975).

2. Les banques, les grandes sociétés de capitaux et le nouveau gouvernement de la troisième république : quelles relations ?

L'objectif de Napoléon était de mettre en place les bases d'un réseau de banques intégré à un système de crédit coordonné par la B.A., à savoir les crédits de la S.G.A. destinés au secteur commercial, agricole, industriel et travaux publics, les crédits du C.F.F.A. destinés au secteurs foncier et agricole. Mais les différentes banques n'ont pas joué un rôle de complémentarité pour couvrir les besoins financiers des différents secteurs d'activités de la colonie. Chaque banque poursuivait une politique de crédit isolément des autres, et par conséquent une grande partie de la population de la colonie restait exclue du crédit bancaire. L'arrivée au pouvoir du gouvernement de la troisième république va changer les relations qui existaient auparavant entre l'État et les grands établissements de capitaux.

2.1 La phase d'hostilité 1871-1880

Les premières ruptures entre l'État et les grandes sociétés de capitaux apparaissent dès 1870 suite aux accusations portées à l'égard de la B.A. par le préfet d'Alger appuyé par des négociants en commerce. Le préfet d'Alger adresse une demande au nouveau gouvernement général de la troisième république lui demandant la dissolution de la B.A. Cette dernière ne sera pas dissoute, mais cela marque une nouvelle forme dans les relations entre les autorités publiques et les grandes sociétés bancaires et privées de la colonie. Au cours du second empire ces relations étaient basées sur la coopération. La B.A. bénéficiait d'une indépendance vis-à-vis des autorités publiques, elle dépendait uniquement du ministère des finances qui avait un droit de regard sur son fonctionnement. Cependant, elle fera l'objet d'interventions de la part des autorités publiques sous différentes formes. La première a lieu le 16 octobre 1870. Le gouvernement métropolitain, par le biais de son ministre des finances, adresse une demande à la B.A. pour accorder au gouvernement une avance de 10 millions de francs. Selon les statuts de la banque, cette opération ne fait pas partie de ses missions. Mais elle accepte d'accorder cette avance par crainte pour son avenir, à savoir le renouvellement de son privilège qui expire en 1880. Elle reçoit une seconde demande en mars 1871 pour une avance de 5 millions de francs au gouvernement métropolitain. Le directeur arrivera avec difficulté à obtenir l'accord des membres du conseil d'administration qui s'opposent à cette opération en la qualifiant d'anti-statuaire d'un côté, et, d'un autre côté, arguent que cette avance, cumulée à

la première (15 millions de francs), conduira à l'immobilisation d'une importante partie des ressources de la banque. Le directeur fait savoir aux membres du conseil d'administration que le refus de la demande du gouvernement mettra en danger l'avenir de la banque. En 1874, le ministre des finances décide la modification des conditions de gestion du compte du Trésor par la B.A. La B.A avait obtenu, en 1863, l'avantage de gérer les dépôts du compte du Trésor sans aucun intérêt. Le ministre des finances obtient de la B.A. le paiement d'un taux d'intérêt de 1% sur les sommes dépassant 4 millions de francs.

Au sujet des crédits commerciaux accordés par la B.A. à l'économie de la colonie, l'évolution de 1872 à 1880 a connu une tendance ascendante à l'exception d'une stagnation enregistrée en 1875 correspondant à la crise commerciale qu'avait connue la colonie. La valeur des escomptes du papier commercial ont atteint plus de 230 millions de francs en 1874. Elle connaît une baisse en 1875 et 1876, de 185 millions elle passe à 175 millions. La valeur des escomptes de la B.A. atteint en 1877 une valeur de plus de 193 millions de francs.

La crise commerciale de 1875 est expliquée, en grande partie, par la structure de l'économie algérienne basée sur l'exportation des céréales vers la métropole au détriment du marché intérieur. Les négociants, dont les anticipations se fondaient sur une hausse des prix des céréales en métropole, ont acheté de grandes quantités espérant les vendre en métropole (Gharbi, 2005 : page 45). Cependant en métropole « les cours qui étaient de 36 francs le quintal pour le blé et 24,75 pour l'orge, tombent respectivement à 25-26 francs pour le blé, 17-18 francs pour l'orge au printemps. C'est alors qu'à Constantine, le blé passe de 23 à 18,5 francs le quintal et l'orge de 11 à 8,91 francs » (Nouschi, 1858 : page 40). La baisse a ensuite touché l'ensemble de la colonie, et plusieurs négociants de commerce ont fait faillite et par conséquent ne pouvaient rembourser leurs crédits commerciaux. Dans ce contexte, la B.A. a décidé de restreindre ses crédits commerciaux ce qui a conduit à l'aggravation de la crise.

Selon Gharbi (2005 : page 76), le comportement de la B.A., au cours de cette crise, était délibéré. La réaction de la banque visait à envoyer aux autorités publiques un signe sur son poids dans le commerce de la colonie afin d'obtenir le renouvellement de son privilège qui prend fin en 1880. Dès que les autorités publiques ont décidé le renouvellement du privilège en 1878, le mouvement des escomptes a repris sa tendance habituelle.

Quant à l'évolution de la S.G.A. et le C.F.F., au cours de la période 1870-1880, elle était comme suit.

La S.G.A. a participé activement au financement du commerce de la colonie. L'évolution de la valeur de ses escomptes témoigne de l'importance de ses opérations à destination du commerce. Les escomptes sont passés de plus de 22 millions de francs à plus de 112 millions de francs de 1871 à 1876. Mais son activité prendra fin suite à sa liquidation en 1877, après laquelle elle deviendra la Compagnie Algérienne. Comme la B.A., la S.G.A. a fait aussi l'objet d'accusations de la part du nouveau pouvoir de la troisième république et de l'opinion publique de la colonie. Les hommes politiques de la colonie lui reprochaient de privilégier les milieux capitalistes au détriment des activités de mise en valeur de la colonie, tandis que les colons l'accusaient de ne pas tenir ses engagements en matière de colonisation agricole en louant une grande partie de son domaine aux arabes plutôt qu'à des colons européens. Mais ce ne sont pas ces accusations qui ont conduit à la liquidation de la S.G.A., ce sont les difficultés financières qu'elle a connues qui ont amené son président à demander au gouvernement la liquidation de la S.G.A et son remplacement par une société anonyme (la Compagnie Algérienne) en 1877.

Les difficultés financières qu'avait connues la S.G.A. sont liées à sa nouvelle stratégie adoptée en 1868. La convention de 1865 considère la S.G.A. comme une société de colonisation dont les principales activités sont la réunion de capitaux et leur placement dans les secteurs de travaux publics, agricoles, industriels et commerciaux de la colonie. La nouvelle stratégie redéfinie en 1868 donne une priorité à des opérations financières à court terme dont le but est la rémunération immédiate d'une partie du capital de ses actionnaires.

Parmi les opérations extérieures liées à cette nouvelle stratégie et qui ont généré d'importantes pertes financières à la S.G.A., se trouve l'achat d'obligations égyptiennes en 1873 à hauteur de 1 833 466 francs. En 1876, l'État égyptien n'était plus solvable et la S.G.A. s'est retrouvée avec des obligations sans valeur. Du côté des opérations financières internes qui ont pesé lourdement sur l'avenir de la S.G.A., il y a la perte de 4,4 millions de francs en 1874 suite à la faillite de plusieurs maisons de commerce en Algérie.

La liquidation de la S.G.A. est survenue le 27 décembre 1877, et elle est devenue la Compagnie algérienne. La liquidation a permis à la S.G.A. d'hériter de son domaine de 94 000 hectares, et en même temps de se libérer de ses engagements et pertes.

La liquidation de la S.G.A. fut accueillie avec joie par les colons et hommes politiques algériens. L'avis du gouverneur général d'Algérie va dans le même sens, il considère que les activités de la S.G.A. étaient proches de celles d'une banque d'affaires plutôt que d'une société de mise en valeur de l'Algérie. Quant aux autorités métropolitaines, elles considéraient la S.G.A. de faible importance pour l'économie algérienne, et lui reprochaient de ne pas avoir trouvé de solutions au problème de l'usure, ni employé les capitaux nécessaires en Algérie.

La politique de prudence du C.F.F.A. poursuivie sur la période 1870-1880 était contestée par les milieux d'affaires qui réclamaient la baisse et l'uniformisation des taux d'intérêts sur l'ensemble du territoire de la colonie.

Les contestations de l'opinion publique coloniale, auxquelles s'ajoute la liquidation de la S.G.A. dont le C.F.F.A. était l'un des principaux actionnaires, ont conduit les dirigeants du C.F.F.A. à prendre un ensemble de mesures sur la période 1880-1900 pour relancer le crédit foncier en Algérie (Gharbi, 2005 : page 83).

2.2 La phase de coopération : naissance du crédit viticole

Ce n'est qu'à partir de 1880 que le réseau bancaire de la colonie s'engage dans le crédit agricole. Deux importants facteurs ont conduit les banques à s'engager dans cette démarche. D'un côté, il y a la volonté politique de mettre en place un système de crédit destiné au secteur agricole, inexistant jusqu'à 1880 ; d'un autre côté, c'est la crise du phylloxéra qui a touché le vignoble métropolitain qui conduira les autorités métropolitaines à inciter les colons algériens à créer un vignoble afin de couvrir les besoins de la métropole. Le gouvernement général d'Algérie se met, à son tour, à encourager les colons à s'engager dans la viticulture pour dépasser les échecs dans les cultures du tabac, du coton, du lin et les céréales (des produits destinés à l'exportation). Des brochures distribués par le gouvernement général pour inciter les colons agricoles à la viticulture disaient « *...en Algérie, la vigne est la culture rémunératrice par excellence. A trois ans, elle paie les frais qu'elle nécessite et le revenu du*

capital de création ; à cinq ans, elle peut rembourser par une seule récolte l'argent qui a servi à sa plantation et à l'acquisition du sol. L'Algérie doit comprendre que la vigne est pour elle ce qu'a été la canne à sucre pour les colonies : la source principale de la fortune publique. » (Isnard, 1947 : page 289).

Mais, la viticulture nécessite plusieurs milliers de francs par hectare dont les colons ne disposent pas. Pour dépasser cette situation, le gouvernement général impose à la B.A. de s'engager dans le crédit agricole contre le renouvellement de son privilège en 1880. D'autres banques s'engagent par la suite dans le crédit agricole en espérant réaliser d'importants profits dans les crédits viticoles. Parmi ces banques, le Crédit Lyonnais, implanté en Algérie en 1878, le Crédit Foncier et Agricole d'Algérie fondé en 1880 et le Crédit Algérie créé en 1881. Comparé à ces banques, l'engagement de la B.A. dans le crédit agricole est plus important. La stratégie de la B.A. est basée sur son réseau de comptoirs d'escompte qui couvre une grande partie des zones rurales de la colonie. Les taux d'intérêts appliqués par ces comptoirs oscillent entre 7 et 10%, et ils proposent des crédits à court terme qui correspondent à des avances sur culture et des crédits à long terme correspondant à des prêts sur hypothèques.

C'est dans ce contexte caractérisé par une popularisation du crédit agricole et des anticipations d'un enrichissement rapide par les colons que démarre une vague d'achat de terres et plantations de vignobles. Jusqu'en 1880, le vignoble algérien comprenait 6945 colons européens exploitant 17 737 hectares et produisant 346 mille hectolitres de vin. Six ans après, le vignoble de la colonie a atteint 80 mille hectares qui produisent 1,5 millions d'hectolitres.

Pour avoir une idée de l'ordre de grandeur des montants investis dans le vignoble algérien, par le biais du crédit bancaire, nous nous appuyons sur les indicateurs suivants : la plantation d'un vignoble sur un hectare nécessite 3 à 4 mille francs, auxquels s'ajoutent 350 à 400 francs de frais d'exploitations, ce qui représente un investissement de 3400 à 4400 francs par hectare, sans compter les capitaux engagés dans l'achat de nouvelles terres consacrées à la culture viticole. Les profits attendus par les viticulteurs sont basés sur des espérances de profits entre 30 et 50%. Mais ce taux de profit représente des rendements espérés dans des conditions optimales, à savoir en l'absence d'une mauvaise récolte (phylloxéra, calamités naturelles) ainsi que la disponibilité du marché métropolitain à absorber les exportations de vin algérien (Leroy-Beaulieu, 1887 : page 176).

L'absence de l'une des conditions optimales pour la production viticole se traduit par une crise au sein de ce secteur.

La première crise atteint le secteur viticole de la colonie en 1886 en raison de l'apparition du phylloxéra qui détruit une partie du vignoble. Face à cette crise, les banques restreignent leurs crédits à destination du secteur viticole et tentent de récupérer les fonds qu'elles avaient engagées (Isnard, 1947 : page 290). Or, l'engagement des banques dans le crédit agricole à destination de la viticulture, durant les premières années, montre que la part la plus importante des crédits était accordée par la B.A. Ce n'est qu'à partir de 1887 que la B.A. décide de se désengager du crédit agricole en raison de l'aggravation de la crise viticole suite aux méventes enregistrées en 1887 qui viennent s'ajouter aux pertes du phylloxéra de 1886. Pour avoir une idée des largesses du crédit accordé par la B.A. au secteur viticole, nous nous appuyons sur le rapport établi par la direction de la banque en janvier 1887. Ce rapport illustre la situation des succursales établies à l'Est de la colonie, à Constantine, Bône et Philippeville. Le portefeuille de ces succursales s'élève à 32 millions de francs en 1886 dont 13 à 15 millions représentent des immobilisations. Pour sortir de cette crise, les dirigeants de la B.A. mettent en place un programme afin de liquider les valeurs douteuses du portefeuille. L'application de ce programme a permis à la B.A. de retirer 45 millions de francs de valeurs douteuses de son portefeuille sur la période 1887-1896. Ce résultat est couvert en grande partie par les saisies immobilières effectuées par la B.A. auprès de ses débiteurs qui lui ont permis de constituer un domaine viticole d'une valeur foncière qui dépasse les 10 millions de francs. Au programme de liquidation s'ajoutent d'autres mesures visant l'assainissement de la situation financière de la B.A, comme la liquidation d'une partie des comptoirs d'escompte qui constituaient la base sur laquelle s'appuyait le crédit agricole de la B.A.

La B.A. s'est désengagée du crédit agricole, mais elle s'est engagée, pour obtenir le renouvellement de son privilège qui expire en 1897, à verser au gouvernement une somme de 3 millions de francs sur vingt ans. Cette somme sera employée par le gouvernement pour créer des établissements de crédit agricole afin de remplacer les comptoirs d'escompte. Pour ce faire les autorités publiques mettront en place des caisses locales et régionales chargées d'octroyer des crédits agricoles se substituant à la B.A. (Gharbi, 2005). En plus des 3 millions versés, la B.A a subi une violente campagne de presse et au parlement sur son domaine viticole de 10 millions de francs représentant les saisies hypothécaires. Ces actions l'ont

contrainte, avec l'approche de l'expiration de son privilège, à se désengager de son domaine pour 8 millions de francs en 1899.

Ni le désengagement de la B.A. du crédit agricole, ni les crises du phylloxéra et de méventes n'arrêteront le processus de la culture viticole qui permit à une partie des viticulteurs de s'enrichir, ce qui incita les autres colons à anticiper d'importants profits à l'avenir.

La production du vin algérien ayant atteint 5 millions d'hectolitres en 1895, la métropole décida d'augmenter les taxes douanières sur les vins importés d'Italie et d'Espagne pour réserver une part du marché de la métropole aux exportations algériennes. L'action de la métropole est complétée par des mesures de la part du gouvernement général d'Algérie. Ces mesures ont pris la forme d'aides publiques et subventions pour la création de sociétés coopératives de vinification dont la mission est l'amélioration de la qualité du vin algérien. Comme ces mesures ne permettaient pas d'écouler une grande partie de la production algérienne pendant les années d'abondance de la production viticole métropolitaine, les représentants des viticultures algériens demandent l'autonomie douanière pour tenter d'exporter vers des pays ne produisant pas du vin. Mais, la métropole ne peut accepter l'autonomie douanière à cause de l'assimilation politique et administrative de l'Algérie à la France. Cependant, les représentants politiques de l'Algérie (délégations financières) obtiendront en échange la possibilité de gérer les ressources financières de la colonie en 1900.

C'est au sein du paradoxe qui caractérise le secteur viticole algérien qui était censé remplacer une baisse de production en métropole, en raison du phylloxéra, dans les années 1880, qu'au début des années 1900, la viticulture devient la principale richesse de l'agriculture algérienne avec une production de 10 millions d'hectolitres, ce qui représente 51% du volume et 38% de la valeur des exportations de la colonie vers la métropole (Isnard, 1947 : page 294).

3. Les investissements privés dans le secteur industriel et extractif

Il n'existait pratiquement pas d'industrie en Algérie sur la période 1870-1900. Il y avait des usines liées à la production agricole saisonnière. Les établissements de transformation qui n'avaient pas disparu comprenaient des minoteries et moulins pour le blé et les olives. Ceux

qui n'existaient plus ou se réactivaient d'une période à l'autre étaient les établissements de fabrication du tabac, du lin, de l'alfa, du coton (Picard, 1930 : page 102). Les statistiques de 1902 nous renseignent sur la nature des différentes sociétés. Il existait 10 242 établissements dont plus de 50% dans le secteur de l'alimentation (2885), le bâtiment (1034), le bois (1003) (Statistiques du Gouvernement général de l'Algérie, 1902).

L'ensemble de la production des établissements ne répond qu'à une infime partie des besoins locaux, et le reste apparaît dans les importations provenant de la métropole. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, quelques produits figurant dans les importations algériennes de 1899 : céréales (grains et farines) pour un montant de 4,95 millions, huiles fixes pures (y compris l'huile d'olive) pour 4,37 millions de francs, meubles et ouvrages en bois pour 12,36 millions (Statistiques du gouvernement général de l'Algérie, 1901).

Dans le secteur extractif, les premières concessions de mines en Algérie remontent à 1844. Depuis, plusieurs sociétés minières ont été créées sur l'ensemble de la colonie pour l'exploitation des minerais de fer, zinc, plomb, cuivre, mercure et autres métaux.

L'annuaire des mines et minerais métalliques nous permet d'avoir une idée sur la nature des investissements dans ce secteur.

La nature des investissements, en fonction de leur provenance, fait apparaître deux principaux groupes, à savoir des capitaux métropolitains, qui incluent aussi des participations algériennes et des investissements étrangers. Les plus importants investissements privés appartiennent à des sociétés minières par actions dont la valeur se négocie aux bourses de Paris et Bruxelles dont nous mentionnons les plus importantes dans ce secteur.

La Compagnie des minerais de fer magnétiques de Mokta-el-Hadid. Cette compagnie est fondée en 1845 avec un capital de 18,33 millions de francs en 3667 actions de 500 francs chacune. Les actions de la société avaient une valeur de 870 francs en 1874 et elle avait distribué des dividendes de 40 francs par action. Le capital de la société est porté à 20 millions de francs en 1897 avec 40 mille actions de 400 francs. Les bénéfices nets de la société se situaient entre 2 et 4 millions de francs par an. Compagnie Asturienne des mines (fondée en 1853 avec un capital de 6 millions de francs en 20 mille parts, Belgique), Société Minière et Métallurgique de Penarroya (fondée en 1881 avec un capital de 5 millions de

francs en dix mille actions de 500 francs). À côté de ces sociétés cotées en bourse, il existait aussi plusieurs sociétés non cotées engagées dans le secteur minier. Parmi lesquelles les Mines d'Ain-Oudrer (fondée en 1875 avec un capital de 400 mille francs en 800 actions de 5000 francs), les Mines de Gouraya-Sadouna (fondée en 1878 avec un capital de 550000 francs en 2 200 actions de 250 francs), les Mines de Mouzaia (fondée en 1891 avec un capital de 350000 francs en 3500 actions de 100 francs).

L'ensemble de la production minière algérienne était exportée en raison de l'absence d'une industrie sidérurgique (la colonie ne disposait pas de hauts fourneaux pour la transformation des minerais). Le premier client de la colonie était la Grande Bretagne suivie par la Hollande, et en troisième position la métropole suivie par l'Allemagne, l'Autriche, les États-Unis, l'Italie et la Suède (Pawlowski, 1919 : page 216).

Cependant, le secteur extractif ne couvrait pas les besoins locaux, et dans les importations de la colonie figurent des produits miniers comme le zinc, le fer et l'acier.

4. Les investissements publics (chemins de fer, routes, ports)

Nous avons vu, précédemment, que jusqu'en 1870 il n'y avait qu'une seule compagnie qui construisait et exploitait des lignes de chemins de fer en Algérie, la compagnie PLM. La convention signée entre l'État et la PLM, dans son volet financier, stipulait que la PLM exploite son réseau selon un régime financier à dépenses réelles. La PLM prélève les dépenses effectuées sur les recettes d'exploitation réalisées, le surplus est considéré comme le revenu net de la compagnie et sera déduit des garanties d'intérêts que l'État lui verse chaque année⁶⁴.

Les compagnies de chemin de fer créées à partir de 1870 ont connu un régime financier différent.

La compagnie Bône-Guelma : à sa création en 1874, la concession qu'elle a obtenue était une ligne d'intérêt local, c'est-à-dire départementale. C'est le département de Constantine qui a

⁶⁴ La garantie d'intérêt est fixée à 5% sur un capital de 80 millions de francs. Si le produit net (dépenses effectives-recettes effectives d'exploitation) est supérieur à 8% des dépenses effectuées, l'excédent est partagé entre l'État et la compagnie. La convention stipule aussi qu'au cas où le produit net de la compagnie dépasse l'intérêt garanti avancé par l'Etat, la compagnie remboursera à l'État la différence.

concéder la ligne à la compagnie pour une garantie d'intérêt de 6% sur un capital forfaitaire de construction s'élevant à 12 millions de francs. En 1877, l'État a reconverti la ligne du département en ligne générale et s'est chargé de la garantie d'intérêt. La même année l'État a concédé à la compagnie deux autres lignes pour une garantie d'intérêt de 6% sur un capital de 14,3 millions de francs. La compagnie obtint d'autres concessions de lignes en 1882 et 1885. Le régime financier d'exploitation des conventions est les dépenses d'exploitation forfaitaires. Ce régime consiste à verser une somme fixe pour frais d'exploitation. Dans le cas où les recettes de la compagnie sont inférieures au forfait fixe, l'État paiera à la compagnie l'intérêt de garantie et la différence entre les recettes effectives et les dépenses forfaitaires fixées en fonction d'un barème déterminé par l'État.

La compagnie de l'Est Algérien : elle a obtenu, en 1875, les concessions de lignes départementales Constantine-Sétif et Alger-Menerville. Les lignes de la compagnie ont changé de classification, en 1880, et par conséquent c'est l'État qui se charge du paiement de la garantie d'intérêt. Elles suivent le même régime financier d'exploitation que la compagnie Bône-Guelma.

La compagnie Franco-Algérienne : sa création en 1873 est liée à l'obtention par l'État de 300 mille hectares d'alfa. Pour l'acheminement des cultures, l'Etat lui a concédé la construction d'une ligne de chemin de fer d'Arzew à Krafallah sans garantie d'intérêt, ni subvention. La compagnie obtient, par la suite, d'autres concessions de nouvelles lignes avec garantie d'intérêt et un régime financier d'exploitation mixte (réel et forfaitaire).

La Compagnie de l'Ouest Algérien : fondée en 1880 pour la construction de la ligne départementale Bel Abbès-Tlemcen. En 1881, elle est incorporée au réseau général. Le régime financier d'exploitation est mixte (dépenses réelles et forfaitaires).

La compagnie de Mokta-el-Hadid était autorisée par le gouvernement en 1863 à construire un chemin de fer qui relie ses mines de Karézas (Ain-Mokra) à la mer (Bône : région de Constantine). La compagnie construira et exploitera cette ligne à ses propres frais, elle ne bénéficiera ni de garantie d'intérêt, ni des subventions de l'État et du département.

Nous venons de présenter un aperçu général des compagnies de chemin de fer bénéficiant de concessions sur la période 1870-1900. À l'exception de la PLM qui a été créée avant 1870

dont l'exploitation de ses lignes suit un régime de dépenses réelles, le reste des lignes est sous le régime forfaitaire avec un faible nombre de lignes dépendants de régimes mixte (Tuillier, 1900 : page 37).

De ces conventions proposées par l'État aux compagnies de chemins de fer découleront d'importantes conséquences sur les dépenses publiques que nous étudions dans la dernière section.

La construction de routes a connu une évolution lente. Celle qui relie Alger à Constantine n'est ouverte à la circulation qu'en 1873. Jusqu'en 1878, il n'existe que cinq routes nationales. Ce nombre atteindra dix routes nationales en 1886 avec une longueur de 2298,9 km, mais qui restent incomplètes en 1898. De 1880 à 1891, il n'a été construit que 37 km par an. En raison du poids des dépenses de chemins de fer selon le gouvernement général de l'Algérie (Vignon, 1893).

Au réseau de routes nationales s'ajoute un réseau de départementales d'une longueur de 744 km, et des chemins vicinaux (reliant des hameaux, des villages) de 7011 km.

Pour l'entretien des routes, les statistiques de 1898 témoignent du retard enregistré par rapport à la décennie précédente. Les dépenses consacrées aux dix routes nationales affichent un montant total de 3,46 millions de francs. Les travaux neufs ne représentent que 302 755 francs, et le reste (3,16 millions de francs) est absorbé par la réparation et l'entretien des routes (Statistiques du Gouvernement général d'Algérie, 1898).

Nous avons abordé, dans cette section, les principales actions de la politique de mise en valeur de l'Algérie par le gouvernement de la troisième république. Par les outils à sa disposition, le gouvernement est intervenu quasiment dans tous les domaines pour accompagner et diriger l'activité économique de l'Algérie. Par la législation et les dépenses publiques, il a intensifié la politique de peuplement agricole. Avec son appareil administratif et ses relations avec les banques, le gouvernement a orienté les investissements privés vers le secteur viticole. Les choix et conventions avec les compagnies de chemin de fer ont fixé le mode de financement des travaux publics. Et la fiscalité exercée a dessiné la nature des recettes procurées à l'Algérie.

Mais quel est l'apport de ces réalisations au développement économique et social de l'Algérie ? Nous allons tenter de répondre à cette question dans la section suivante.

5. L'impact des investissements privés, publics sur le développement économique de la colonie (1870-1900)

L'explorateur russe M.de Tchiatchef, avait écrit après avoir visité les grandes villes de la colonie en 1892 : « *la France n'a rien à envier aux nations les plus privilégiées; l'œuvre accomplie en Algérie, égalee très rarement, n'a été surpassée nulle part* ». Dans la même lignée, l'explorateur allemand Rohlf avait écrit « *Quiconque a pu voir comme moi (...) les prodigieux travaux exécutés par les Français en Algérie, n'éprouvera qu'un sentiment de pitié pour ceux qui, en présence de toutes ces œuvres admirables, oseraient encore prétendre que les Français ne savent pas coloniser.* » (Vignon, 1893 : page 522).

Selon le gouverneur général d'Algérie, les résultats publiés en 1899 témoignent de cette bonne situation. Le mouvement commercial de la colonie a atteint 666 millions de francs, avec 346 millions d'exportations et 319 millions pour les importations, un réseau de chemins de fer en exploitation, long de 2905 km, qui transporte les vins, les céréales vers les différents ports. À ces statistiques sur le commerce extérieur et les grands travaux réalisés, viennent s'ajouter les opérations d'escomptes effectuées pendant 1898, dont la valeur s'élève à 1770327426 francs, qui représentent un commerce actif (Exposé de la situation générale de l'Algérie, 1901).

Mais l'appréciation de quelques explorateurs ayant visité la ville d'Alger, ainsi que celles du gouverneur général, reflètent-elles la situation globale de l'économie de l'Algérie et de sa population ?

L'examen des fondements qui ont donné lieu à ces résultats et appréciations va nous permettre d'appréhender la situation économique et sociale réelle de l'Algérie sur la période 1870-1900.

Mais avant, nous allons décrire brièvement l'évolution du régime financier de l'Algérie pour éclairer la complication de ce système depuis 1830.

5.1 Le régime financier et l'administration de l'Algérie

Le régime financier de l'Algérie a connu plusieurs évolutions au cours de la période 1830-1900. Jusqu'en 1839, il y avait une totale confusion au sujet du régime financier de l'Algérie. Il était organisé par l'arrêté du 1 septembre 1834 qui reproduisait les taxes existantes en France. Mais chaque municipalité appliquait à sa manière cet arrêté. Les taxes différaient d'une municipalité à l'autre et étaient collectées sur la population indigène n'habitant pas dans les municipalités (De Menerville, 1860 : page 221).

La première règle qui régit le budget algérien intervient en 1839. Selon l'ordonnance du 21 août 1839, les recettes et dépenses sont réparties entre l'Algérie et la métropole. Les recettes destinées à la métropole comprenaient les produits d'enregistrement, douanes, postes et les revenus et ventes du Domaine. Les recettes figurent dans le budget métropolitain dans la rubrique « produits et revenus de l'Algérie ». Les recettes destinées à la colonie étaient composées des octrois de mer, des impôts arabes et autres taxes. Au niveau des dépenses, d'un côté la métropole prenait en charge les dépenses militaires, de justice, de l'intérieur. Les dépenses de la métropole effectuées en Algérie étaient financées, en partie, par le Trésor public et l'autre partie par le ministère de la guerre. L'Algérie prenait en charge toutes les dépenses à caractère local. La répartition des recettes et dépenses entre la colonie et la métropole sera modifiée en 1845. La base des recettes et dépenses à destination de la métropole est élargie avec l'intégration des impôts arabes (recettes) et les dépenses de travaux civils et de la colonisation (dépenses). En 1859, la colonie est dotée de trois budgets rattachés aux trois conseils généraux (appelés budgets départementaux). Le budget de l'Algérie est rattaché au budget du ministère de la guerre jusqu'à 1871 et au ministère de l'intérieur jusqu'en 1881. À partir de 1881, les recettes et dépenses de la colonie sont réparties entre les différents budgets des ministères métropolitains et le budget de l'Algérie fait partie de la loi de finances annuelle de la métropole.

Nous pouvons présenter le budget de la colonie de la manière suivante : un budget ordinaire et un budget sur ressources spéciales. Le budget ordinaire contenait deux types de recettes, les

recettes ordinaires et les recettes extraordinaires. Les recettes ordinaires se composaient des recettes d'enregistrement, timbres et domaines, douanes, contributions diverses, postes et télégraphes et des produits divers. Les recettes extraordinaires contenaient les produits de contributions de guerre (imposées aux indigènes ayant participé à des rebellions) et les émissions⁶⁵ de dettes par le gouvernement général pour le financement de travaux publics. Quant aux ressources spéciales, elles sont composées du produit des centimes additionnels extraordinaires destinées à financer la constitution de la propriété indigène privée, le remboursement des frais de surveillance et de contrôle des chemins de fer algériens, la rémunération des collecteurs des impôts arabes (cette rémunération représente 1/10 des impôts arabes) et l'assistance hospitalière. À cela, s'ajoutent les budgets départementaux et communaux⁶⁶.

Les départements et communes ont la possibilité de recourir à l'emprunt public grâce à la promulgation des lois qui gèrent les conseils municipaux et généraux en France et qui ont été étendues à la colonie en 1871 et 1884. Par contre le gouvernement général de l'Algérie ne peut procéder à des emprunts publics pour des travaux publics qu'avec l'accord de la métropole. Pour que la métropole accepte la demande d'emprunts publics, il faut que le gouvernement général ait consommé le total des recettes ordinaires et extraordinaires prévues dans le budget général, établi dans la loi de finances annuelle. Certaines demandes de crédits ont été repoussées ou ont reçu un avis défavorable de la part des autorités publiques métropolitaines. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, le projet de crédit de 50 millions de francs⁶⁷.

En plus de l'évolution du régime financier que nous venons de voir, il existait aussi des modes d'administration locaux qui faisaient une distinction en fonction des deux types de populations d'Algérie. La création des premières communes en Algérie remonte à 1834, chaque municipalité ayant un maire. Les communes disposaient d'une partie des recettes et avaient en charge quelques dépenses. Avant cette date, c'était le Trésor qui avait la charge de

⁶⁵ Ces émissions sont garanties par l'État avec un taux d'intérêt de 3% et amortissables sur plusieurs années.

⁶⁶ Les recettes ordinaires des budgets départementaux contiennent 5/10 de l'impôt arabe, subventions de l'Etat, subventions des particuliers pour la construction des chemins vicinaux et de l'impôt foncier sur les propriétés bâties à partir de 1882. Les recettes extraordinaires se composent des produits des emprunts et de ventes, d'immeubles et de mobiliers. Quant aux recettes ordinaires des communes elles contiennent l'octroi de mer, les centimes additionnels de l'impôt foncier sur propriétés bâties, les taxes de loyers, les patentes de commerces, les droits de marché, d'aratoires, les journées de prestation.

⁶⁷ Le projet des 50 millions est un projet de crédit mis en place, en 1882, par le gouverneur général de l'Algérie dont le but était de financer la création de 175 villages sur lesquels seraient installées 9649 familles.

gérer la totalité des recettes effectuées en Algérie, ainsi que les dépenses. Mais les cinq nouvelles communes créées se situaient à Alger, Oran et Bône considérées comme territoire civil. Dans les territoires où il n'y avait que des autochtones, l'administration était confiée au commandement militaire. Dans un premier temps, l'armée exerce cette administration par le biais d'un négociant maure, ensuite par un chef d'escadron de gendarmerie, puis elle fut transférée au chef de tribu de Koleah (une localité à Alger). L'administration des autochtones a connu plusieurs changements, mais le point commun reste qu'elle s'effectuait sous l'autorité militaire. En 1844, les bureaux arabes qui administrent les autochtones, sont créés par l'arrêté du 1 février 1844.

En 1867, les bureaux arabes étaient structurés de la manière suivante : le service central des affaires « indigènes » situé à Alger, une section des affaires « indigènes » de la division représentée par une direction provinciale sous l'autorité du général de division de la province, des bureaux arabes de première classe - qui est une subdivision de la division dont le commandement revient à un général - et les bureaux arabes de seconde classe sous l'autorité d'un commandant de cercle. Le cercle correspond à un territoire donné dont l'administration est confiée au chef de bureau (un officier) secondé par des officiers adjoints et des chefs « indigènes » (Girault, 1904). Un bureau arabe dispose de plusieurs compétences, dont parmi les plus importantes nous trouvons le dénombrement de la population autochtone, la constatation de la matière imposable dont les chefs « indigènes » se chargent du recouvrement contre une rémunération de 10% prélevée sur l'impôt arabe. Il y a aussi la mission de police judiciaire pour la constatation des infractions « indigènes » qui donnent lieu à des amendes. Le bureau arabe se charge aussi de l'instruction « indigène ». La particularité des bureaux arabes est qu'ils existent seulement en territoire classé militaire. Qu'en est-il de l'administration des « indigènes » en territoire civil ?

Les autochtones se trouvant dans les territoires civils sont sous l'autorité du maire. Le maire exerce l'administration des indigènes par le biais d'adjoints « indigènes » nommés par le préfet. Ces adjoints « indigènes » ne siègent pas au conseil municipal et leurs missions sont de maintenir la tranquillité au sein de la population autochtone, d'aider les agents du Trésor dans le recensement et le recouvrement des taxes et impôts, et de surveiller l'accomplissement de l'enregistrement des naissances, décès et mariages. En ce qui concerne le conseil municipal, les autochtones ont le droit d'être représentés par des conseillers municipaux sous certaines

conditions, dont leur nombre qui ne doit pas dépasser le quart des conseillers municipaux de la commune, et ils n'ont pas le droit de vote pour la nomination du maire ni des délégués sénatoriaux⁶⁸.

Il reste l'administration des autochtones qui se trouvent dans un territoire civil dont le nombre est majoritaire en présence de centres de colonisation (village de peuplement agricole). La commune mixte est composée de douars⁶⁹, tribus et centres de colonisation installés sur le territoire classé civil. En 1884, les communes mixtes du territoire civil représentent 83% du territoire civil avec 73 communes sur lesquelles sont installées 260000 autochtones et 75000 européens. Chaque commune compte de 20000 à 60000 autochtones contre une centaine d'européens. Chaque commune mixte est administrée par un administrateur nommé par le gouvernement général qui fait figure de maire de la commune. Il est assisté par une commission municipale composée d'adjoints européens élus et d'adjoints « indigènes » nommés par le gouverneur général.

L'administrateur nommé a des attributions qui lui permettent d'être l'officier de l'état civil, officier de la police judiciaire, et juge les contraventions dont font l'objet les autochtones. Les infractions des indigènes sont condamnées suivant le code de l'indigénat et diffèrent des infractions issues du droit commun appliqué aux européens⁷⁰.

Du schéma du régime financier et d'administration, qui a accompagné la mise en valeur de l'Algérie, découlent des conséquences socio-économiques pour les deux types qui composent la population.

C'est dans ce cadre que nous allons analyser l'impact des investissements privés et publics sur le développement économique et social de l'Algérie.

5.2 L'apport des investissements privés aux recettes publiques algériennes

Notre objectif, en analysant l'apport des investissements privés aux recettes publiques, n'est pas de quantifier avec exactitude cet apport. Mais notre finalité est d'appréhender les conséquences des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de l'investissement privé

⁶⁸ Décret du 7 avril 1884.

⁶⁹ Le douar a vu le jour suite à l'application du sénatus-consulte de 1863 pour la délimitation de la propriété des tribus.

⁷⁰ Décrets, du 29 août 1874, 11 septembre 1874, et la loi du 28 juin 1881.

dans le but de la mise en valeur de l'Algérie. Pour délimiter notre analyse, nous avons décidé d'approcher les conséquences en matière de finances publiques.

Nous avons vu, dans la section précédente, que le gouvernement a joué un rôle déterminant dans la création, le soutien et le développement de la viticulture.

Quel est le retour de cette politique d'investissement privé en termes de recettes publiques ?

Les recettes budgétaires de l'Algérie étaient composées de trois types de recettes en 1898.

Les recettes ordinaires : 1- enregistrement, timbres et domaine, 2- douanes, 3- contributions directes, 4- contribution indirectes et diverses, 5- postes et télégraphes, 6- divers produits du Trésor

Les recettes extraordinaires : 1- produit des contributions de guerre (impôt spécial pour les tribus insurgées), 2- part faite à l'Algérie pour exécution de travaux publics.

Les ressources spéciales : 1- produit des centimes additionnels extraordinaires affectés à la constitution de la propriété indigène, 2- dixième du principal des impôts arabes attribué aux chefs collecteurs, 3- produits affectés au service de l'assistance hospitalière.

Ce sont les chapitres qui composent les recettes publiques algériennes, et chaque chapitre regroupe plusieurs produits.

L'ensemble des chapitres de recettes de budget ainsi que les produits qui les composent ne contiennent aucune contribution sur la viticulture. En fait, il existe une taxe sur la viticulture dans le budget départemental. Cette taxe est introduite en 1886 sur la base de 3 francs par hectare, et est versée au budget départemental (Griolet, 1908 : page 13). Mais cette taxe est ensuite reversée au syndicat viticole qui est chargé d'assister les vignerons touchés par le phylloxéra. Cette taxe disparaît pendant quelques années et nous la trouvons une seconde fois dans le budget départemental de 1898 pour une somme de 131 591 francs (recettes et dépenses départementales, 1900). Quant à la taxation de l'alcool produit en Algérie, le premier établissement de cette taxe correspond au décret du 26 décembre 1884. Ce décret a pour objet d'imposer une taxe aux distillateurs algériens équivalente à 50 francs par hectolitre. Avant ce décret, la taxe sur l'alcool prenait en compte uniquement les produits importés et

figurait dans la rubrique produits de douane. Mais les récoltants - fabricants ont protesté contre la manière d'application de la taxe. Au mois d'avril 1891, les récoltants-fabricants ont demandé et obtenu que la taxe soit appliquée uniquement sur les quantités récoltées et distillées dépassant 50% de la production totale. Cette taxe n'a rapporté que 286829 francs en 1891 (Vignon, 1893).

En dehors de cette taxe, les viticulteurs algériens ne payaient aucune taxe ou impôt sur la culture et le bétail.

Cette situation nous a amené à nous poser la question suivante : si la viticulture n'a pas alimenté les recettes budgétaires, a-t-elle augmenté la richesse privée de l'Algérie ?

Il n'existe pas d'études précises qui quantifient la plus-value générée par la viticulture pour les propriétaires viticoles. Mais, il existe des tentatives qui visent à se rapprocher d'une approximation de l'enrichissement privée de l'Algérie.

Les deux tentatives que nous présentons ont comme point commun la déduction de cet enrichissement en faisant le lien entre l'hypothèque et le prêt bancaire.

Selon Vignon, l'hypothèque auprès des banques s'élevait à 420 millions le 1^{er} octobre 1892. Elle est répartie entre les banques comme suit.

Tableau 7. Répartition approximative de la dette hypothécaire de l'Algérie entre les divers prêteurs

	Banque d'Algérie et Crédit Foncier d'Algérie	Société de second ordre	Particuliers Prêteurs de la métropole	Particulier Prêteur algérien
Alger	37904760	4608000	36820000	44800000
Constantine	17093225	14599000	53702500	74546000
Oran	16 052099	21953000	29175000	188086000
Totaux	71050084	41160000	119 697500	188086000

Source : conception personnelle à partir de Vignon (1893).

Le même auteur, en s'appuyant sur des documents officiels, évalue selon la nature de l'hypothèque, celle de la propriété bâtie à environ 214,28 millions et à peu près à 205,71 millions pour la propriété non bâtie. Il en déduit que cela représente une lourde charge mais qu'elle diffère selon trois types de propriétaires. Une minorité n'a pas de charge hypothécaire à supporter et réalise des profits. Le second groupe, qui constitue la majorité, est constitué des propriétaires engagés dans l'hypothèque ainsi que des spéculateurs. La réaction des spéculateurs est de vendre même à perte. Les propriétaires engagés qui espéraient réussir demandent des délais aux créanciers, mais une partie d'entre eux connaîtra la saisie de leurs biens. La situation des deux derniers types de propriétaires fera baisser le prix des propriétés. Ainsi, constate l'auteur, il y a des exploitations viticoles dont la création a coûté de 150 à 200 mille francs qui se vendent à 100 mille francs.

La seconde approximation est faite par Hess (1905). Il évalue la richesse privée en Algérie en comparant la valeur de la propriété foncière et la somme des hypothèques. Il obtient des données approximatives sur la valeur de la propriété foncière auprès du gouverneur général de l'époque (Jonart, 1905). La première valeur de la propriété foncière porte sur l'année 1891, et le montant se situe à environ 800 millions de francs, et 1 milliard 300 millions de francs pour l'année 1902. L'auteur se base sur un autre document du gouvernement général datant de 1887 qui indique le montant de 604 millions de francs d'hypothèque conventionnelle répartie entre 300 millions pour la propriété bâtie, et 304 millions pour la propriété non bâtie. Il apporte une correction en se basant sur des prorata calculés à partir des données de 1887, et arrive au résultat selon lequel la valeur de la propriété non bâtie hypothéquée n'a pas engendré de plus-value entre 1891 et 1902. Dans la mesure où il applique le coefficient donné par le gouverneur général, il arrive à une dette hypothécaire de 1 milliard 600 millions de francs. Selon l'auteur, le gouvernement a soustrait les propriétés foncières non bâties hypothéquées appartenant à des européens qui n'ont pas la nationalité française.

Dans les estimations des deux auteurs, la charge hypothécaire est lourde pour les deux groupes évoqués par Vignon (1893).

En l'absence d'études quantitatives précises, nous prenons en considération les estimations des deux auteurs concernant l'impact hypothécaire sur les trois catégories de propriétaires viticoles.

Ce constat nous amène à nous poser une autre question : si la démarche du gouvernement concernant l'investissement dans le paradoxe viticole n'a permis d'augmenter ni le budget public, ni la richesse privée de la population algérienne, pourquoi trouve-t-on des louanges à ce secteur tout au long de la période 1880-1900 dans les discours du gouverneur général de l'Algérie ? Un début de réponse à cette question se trouve dans l'étude publiée par Bouveresse (2008) dont la thématique porte sur le fondement des délégations financières de l'Algérie en 1900. Mais comme ce n'est pas notre thème de recherche, nous le proposons comme une piste aux chercheurs intéressés par cette question.

Concernant l'investissement privé dans le secteur minier, nous n'allons pas nous attarder dessus, car, comme nous l'avons déjà indiqué, l'ensemble de sa production est destinée à l'exportation, et l'accent n'a pas été mis sur ce secteur par le gouvernement⁷¹.

5.3 La gestion et les conséquences des investissements publics de chemins de fer sur les dépenses publiques algériennes

Les conventions passées entre l'État et les compagnies de chemins de fer, que nous avons présentées dans la section 2 ont généré les sommes qui figurent dans le tableau 8.

Tableau 8. Sommes réclamées par les compagnies de chemins de fer à l'État de 1872 à 1898 (francs)

Compagnies	P.L.M	Bône-Guelma	Est-Algérien	Ouest-Algérien	Total général
Années	1872-1898	1876-1898	1879-1898	1883-1898	1872-1898
Totaux	34503358,15	147852911,43	134205073,16	66352908,85	382914251, 59

Source : Conception personnelle à partir de Tuillier (1900).

Les sommes réclamées par les compagnies de chemins de fer à l'État de 1872 à 1898 qui figurent dans le tableau 8 correspondent à la différence entre le produit net et les charges de capitaux engagés par les compagnies et qui doivent être payé par l'État.

⁷¹ Néanmoins, notons qu'il était imposé à une faible taxe d'exploitation figurant sous la rubrique Taxes spéciales, et qui ont rapporté 106 548,30 francs, 6 544,68 francs, et 16 630,05 francs pour les années 1881, 1882, 1883, (Statistiques générales de l'Algérie, 1884).

Les différences d'année d'une compagnie à une autre correspondent à l'ouverture de la ligne à l'exploitation.

Sur l'ensemble de la période, il n'y a que la compagnie PLM qui n'a pas fait appel à la garantie d'intérêt sur deux années, 1885 et 1886. Sur ces deux années, la PLM a réalisé des recettes dépassant la somme de garantie de 4 millions. Elle a réalisé un résultat positif de 469 747 francs pour 1885, et 369 131 francs pour 1886. Ces sommes, qui ont dépassé le montant de garantie, ont été versées auprès du Trésor. À l'exception de ces deux années, la PLM a demandé les sommes représentant la différence par rapport à la garantie d'intérêt sur le reste de la période. Le reste des compagnies n'ont réalisé aucun résultat qui égale ou dépasse la garantie d'intérêt assurée par l'État, et par conséquent, elles ont bénéficié des écarts qui ont atteint des montants très importants sur l'ensemble de la période.

Les conventions conclues entre l'État et les compagnies de chemins de fer ont eu d'importantes conséquences sur les dépenses publiques de l'Algérie. L'État s'est affligé à lui-même ce handicap qui pèsera lourdement sur le budget public. La première année la somme demandée ne représentait que 4 millions de francs, puis elle a ensuite atteint une moyenne de 25 à 26 millions par an.

L'ensemble des conventions passées avec les compagnies de chemins de fer sont basées sur une conception au détriment des finances publiques de l'État et avantageuse pour les compagnies de chemins de fer.

Cette conception, commune à l'ensemble des conventions, stipule que la ligne de chemins de fer est concédée sur la base d'un capital forfaitaire et si la compagnie n'atteint pas le montant fixé (sans prendre en compte l'état du matériel et des voies), elle obtient la différence. En plus de ses dépenses d'exploitation, la compagnie a une garantie fixée par forfait qui ne prend pas en compte le trafic et les recettes. Sur cette base, au cas où la compagnie ne dépasse pas le nouveau montant forfaitaire du barème d'exploitation, elle obtiendra encore une différence importante (Tuillier, 1900).

Est-ce qu'il y avait un régime alternatif pour éviter les anomalies du régime adopté ?

« L'Etat aurait pu simplement garantir à la compagnie sur son capital d'établissement, un intérêt de tant pour cent des dépenses réelles et utiles sous la condition toutefois de son contrôle. Il peut en résulter parfois un déficit, quand les recettes ne peuvent couvrir les frais d'exploitation. Mais l'intérêt certain des Compagnies est de diminuer les dépenses, d'accroître les recettes, donc, de procéder en général par voie d'économie du boni réalisé par elle sur les comptes d'exploitation, soit qu'on lui réserve une partie du bénéfice net qu'elle produira un jour si elle arrive à payer, outre ses frais d'exploitation et les intérêts de son premier établissement, les avances consenties par l'État au titre de la garantie. »
(Burdeau, 1892, cité par Tuiller, 1900 : page 35).

D'autres surcoûts de construction viennent s'ajouter aux défauts des conventions. L'absence de contrôle et de suivi a conduit les compagnies à construire des lignes à voie large sur des lignes où la construction aurait pu se faire en longueur double avec petite voie, ce qui est suffisant pour le trafic, et aurait permis de réduire les dépenses publiques supportées par l'État. A titre d'exemple, la ligne El-Guerra à Batna et Biskra qui représente une longueur de 210 km a été construite en voie large inutilement. Le kilomètre construit sur cette ligne a coûté 240000 francs. Cette somme aurait permis de construire 4 km en longueur double avec petite voie (Leroy-Beaulieu, 1887 : page 154).

Quel a été l'apport des chemins de fer à l'économie du pays en termes de coût de transport ?

Dans ce volet aussi, le résultat est négatif. Les coûts de transport en train étaient supérieurs aux coûts de transport en métropole. La PLM appliquait un tarif de 11,5 francs pour le transport de 5 000 kg de céréales sur un trajet de 250 km, en métropole. En Algérie, la PLM applique pour les mêmes poids et distance un tarif de 16 francs, le Bône-Guelma, 21 francs ; l'Est-Algérien, 24 francs, Ouest-Algérien, 22 francs, et la Franco-Algérienne 27,5 francs.

Une tonne de vin pour le même poids que les céréales, et sur la même distance coûtait en métropole sur le réseau PLM, 17,5 francs. En Algérie, le PLM la facture à 22,5 francs ; 24 francs sur le réseau Est-Algérien, 27,5 francs pour la Franco-Algérienne, et 22 francs par l'Ouest-Algérien. Les prix que nous venons de citer portent sur des produits bénéficiant de tarifs spéciaux. Quant aux autres produits, le tarif est plus élevé car ils ne bénéficient pas de tarification spéciale. Nous avons constaté la même chose sur les tarifs des voyageurs. Ils sont

plus élevés en Algérie qu'en métropole. Le transport des voyageurs en métropole est facturé à 4,16 centime le km, contre 6,16 centimes en Algérie (Vignon, 1893 : page 249).

6. Le gouvernement de la troisième république et la population autochtone : quelle relation en termes de finance publique ?

Nous avons déjà abordé l'impact de la politique du gouvernement en termes de séquestre, expropriation, cantonnement. Nous allons nous intéresser dans cette sous-section à l'imposition subie par l'autochtone, et aux retours de cette imposition en matière d'assistance et instruction publiques.

Outre l'impôt arabe que nous avons défini précédemment, les autochtones payent aussi un grand nombre de taxes parmi lesquelles, la taxe d'enregistrement, timbre, licence, poids et mesures, tabac, octroi de mer, taxe municipale, centimes additionnels (liste non-exhaustive).

Une remarque est importante pour lever la confusion concernant le montant de l'impôt arabe qui figure sur le budget. En réalité, le montant qui figure dans le budget public sous la rubrique « contributions directes » ne représente qu'une partie des impôts arabes payés par les autochtones. L'État prélève 10% de l'impôt arabe pour rémunérer les adjoints « indigènes » qui assistent l'administration dans le recouvrement de l'impôt. Le second prélèvement est les centimes additionnels. Ils regroupent trois types, les centimes additionnels communaux, généraux, et extraordinaires. Les centimes additionnels⁷² sont répartis entre l'État et les communes dont 12 centimes représentent la part des communes et 6 centimes pour l'État⁷³. Les centimes additionnels augmentent l'impôt arabe d'à peu près 25% (Dupuy, 1910 : page 66). Le reste, c'est à dire celui qui figure dans le budget, est partagé à moitié entre l'État et les départements (Girault, 1904 : page 437).

⁷² Les frais d'enquête, de délimitation des terres et d'établissement des actes de propriété n'étaient pas à la charge de l'État français mais étaient financés par un prélèvement de 4% payé par les Algériens, en plus des impôts arabes. Ce prélèvement était nommé « centimes additionnels pour la constitution de la propriété indigène ».

⁷³ Les centimes communaux sont fixés à 12 centimes en plus pour chaque franc d'impôt arabe payé par l'indigène. Les centimes extraordinaires sont fixés à 0.04 francs en plus pour chaque franc d'impôt arabe avec une exception pour la grande Kabylie qui paye 20 centimes par franc. Arrêté ministériel du 25 février 1858, la loi du 26 juillet 1893, décret du 27 juillet 1875.

Examinons maintenant la contribution de l'impôt arabe dans les recettes publiques algérienne (tableau 9).

Tableau 9. Part contributive des impôts arabes dans les recettes publiques algériennes 1872-1883 (francs)

Années	Impôt arabe	Recettes Algérie	Impôt/recettes (%)
1872	4 378 279	31 218 154	14,02
1873	5 548 538	32 142 477	17,26
1874	6 734 867	32 241 590	20,89
1875	7 093 212	36 630 849	19,36
1876	7 015 916	38 970 410	18,00
1877	6 343 912	37 271 575	17,02
1878	6 187 862	36 075 033	17,15
1879	6 592 068	3 718 1871	17,73
1880	6317019	38 887 425	16,24
1881	4 906 940	40 905 250	12,00
1882	5 401 463	42 510 431	12,71
1883	6 216 764	43 631 607	14,25
Total général	72 736 830	447 666 671	16.24

Source : Construction personnelle à partir de la Statistique générale de l'Algérie (1884).

Les valeurs de l'impôt arabe contenues dans le tableau 9 ont été reprises des statistiques publiées par le gouvernement général d'Algérie en 1884. Il s'agit du montant final après déduction des 10% correspondant à la rémunération des adjoints « indigènes », et les centimes additionnels.

L'évolution de l'impôt arabe suit une tendance stationnaire sur la période 1872-1883 avec une moyenne de plus de 6 millions de francs sur 12 ans. Les baisses enregistrées en 1877, 1881 et 1882 correspondent à de mauvaises années pour l'agriculture autochtone. Cela s'explique par le lien de causalité qui existe entre l'impôt arabe, d'une part, et la culture des céréales et l'élevage sur lesquels sont prélevés les impôts arabes, d'autre part. À titre d'exemple, en 1881 et 1882, les indigènes ont subi une mauvaise récolte en raison de la sécheresse, à laquelle s'ajoute la maladie d'épizootie qui a anéanti les troupeaux.

Nous observons aussi, que l'impôt arabe représente, en moyenne, plus de 16% des recettes publiques de l'Algérie sur l'ensemble de la période.

Il convient de rappeler que les autochtones restent les seuls à payer un impôt sur la culture et l'élevage, et que les européens sont exemptés de cet impôt sur la période 1870-1900. Nous avons déjà évoqué les anomalies de l'impôt arabe sur la période 1830-1850. Certes, le gouvernement de la Troisième république n'est pas l'auteur de cette imposition injuste, elle existait déjà depuis 1830. Cependant, le gouvernement n'a pas réformé ce système d'imposition malgré les plaintes continues de la part des autochtones au sujet de la lourde charge supportée⁷⁴. Dans ce sens, les mesures fiscales prises ont aggravé la situation de la population indigène. Le gouverneur général a décidé en septembre 1886⁷⁵ d'élargir l'assiette de l'impôt sur les cultures, laquelle jusqu'à cette date ne prenait en compte que le blé et l'orge. Par cette décision, les oliviers, les avoines, le maïs, les fèves, le sorgho, les orangers et jardins potagers sont soumis à l'impôt arabe (Achour) à partir du 1 janvier 1887.

La charge supportée par les autochtones ne s'arrête pas à l'impôt arabe. L'autochtone paye aussi les impôts indirects et les taxes municipales.

⁷⁴ Voir la séance du Sénat le 8 janvier 1892, documents parlementaires, volume 46, page 620.

⁷⁵ Voir l'arrêté du 20 septembre 1886, recueil des arrêts du conseil d'Etat statuant aux contentieux, des décisions du tribunal des conflits, de la cour des comptes et du conseil des prises, volume 64, 1894, pages 352-353.

Pour avoir une idée d'ensemble sur les impôts et taxes payés par les indigènes, nous allons présenter les résultats d'une étude effectuée en 1896 sur l'exercice de 1895.

Tableau 10. Part contributive des autochtones aux recettes publiques en 1895 (franc)

Désignation des impôts ou taxes		Montant des Impôts ou surtaxes payés par les indigènes		
Impôts directs	Contribution directes (patentes et foncière bâtie)		1 118 244	
	Impôts arabes (zekkat, achour, hockor, lezma)		17 099 222	
	Taxes assimilées (taxe militaire, jury médical, etc)		13 808	
	Taxes municipales (loyers, prestations, chiens)		7 334 185	
Total 1		25 565 459		
Impôts et revenus indirects perçus par l'administration	Enregistrement	Enregistrement		514 988
		Timbre		603 053
		Taxe de 4%		53
	contributions diverses	Licence	Boissons	4 015
			Tabacs	99 160
		Garantie		6 993
		Poids et mesures		48 543
		Total des droits dont la répartition a pu être faite exactement		26 842 264
		Consommation sur l'alcool		
		Fabrication sur les liqueurs		
		Timbre des expéditions		
		Octroi de mer		
		Douanes	Droits d'importation	
	Taxe sur l'alcool			
	Autres produits du Trésor			
	Octroi de mer			
Total 2				
Droits de place, de stationnement, de pesage, d'abatage, etc., perçus au profit des communes				
Total général		73 949 437		

Source : Conception personnelle à partir de Bonzom (1899 : pages 79-89).

Les données que contient le tableau représentent une tentative d'évaluation effectuée par une commission mise en place par le gouvernement général d'Algérie en 1896. Cette commission était chargée de déterminer la part contributive de la population autochtone et européenne. Comme nous pouvons l'observer, l'évaluation de la part autochtone ne prend en compte qu'une partie des contributions diverses, et les produits qui viennent après sont disponibles mais ne distinguent pas entre les parts des autochtones et européens, seul le total des produits pour les deux types de populations est indiqué.

Les recettes de l'Algérie pour l'année 1885, population autochtone comprise, totalisent la somme de 73949437 francs. Les droits de place, de stationnement, de pesage, d'abatage, etc., perçus au profit des communes ont atteint 6915858 francs. Les produits de douanes et une partie des produits des contributions diverses représentent une somme totale de 23,16 millions de francs.

La part des impôts directs prélevés sur la population autochtone s'élève à 75%, 61% si on inclut une partie des contributions diverses (enregistrement, timbre, taxe de 4% sur les valeurs mobilières, licence, garantie, et poids et mesures) aux impôts directs.

Il aurait été intéressant d'avoir la part contributive de la population autochtone pour l'ensemble des recettes publiques, ce qui aurait permis de se rapprocher d'une approximation de l'importance de la population autochtone dans le financement public des communes. Ce financement n'apparaît que partiellement dans les produits des taxes municipales figurant dans le tableau. Mais ce n'est pas suffisant, dans la mesure où les taxes municipales payées par les autochtones ne l'étaient que dans les communes de plein exercice, et dans les communes mixtes dont la population autochtone était majoritaire, c'étaient les centimes additionnels qui remplaçaient les taxes municipales. La part de l'octroi de mer payé par les autochtones aurait aussi permis d'apprécier le rôle des autochtones dans le financement des communes dont les principaux financements proviennent des recettes de journées de prestations, de l'octroi de mer, et des centimes additionnels.

Revenons aux données de la commission de 1896. Selon cette commission, les recettes publiques totales de l'Algérie (73,95 millions de francs) sont réparties entre l'État (35, 53 millions de francs), les départements (8,7 millions de francs), et les communes (29,71 millions de francs). La proportion de la part payé par les autochtones (61%) illustre bien la lourde

charge qu'ils supportent, et le rapport de la commission a bien noté cette injustice (Bonzom, 1899 : pages 33-48). Mais y a-t-il eu des réformes pour mettre fin voire réparer cette injustice ? La réponse est négative, la situation est restée la même.

Mais cette situation ne caractérise pas uniquement la lourde charge supportée par la population autochtone dont les céréales constituent le principal moyen de subsistance et source de revenus, elle représente aussi une entrave au développement de l'agriculture, qui a déjà souffert des mesures de séquestre, expropriation et cantonnement. En 1891, l'écart dans les rendements du blé par hectare entre l'autochtone et l'européen témoigne des moyens dont dispose chaque type de population pour l'exploitation agricole. L'européen dépense 127 francs par hectare dans la culture du blé et récolte 8 quintaux dont le prix de vente est de 20 francs par quintal, ce qui lui permet de réaliser un profit de 33 francs par hectare. De son côté, l'autochtone dépense 88 francs par hectare et récolte 4 quintaux et demi qui correspondent à 90 francs, ce qui représente 2 francs de profit par hectare (Millot, 1891, cité par Bessaoud : pages 101-112).

Comment l'autochtone avec la lourde charge d'impôts et taxes qui pèse sur lui, pourrait-il développer son mode d'exploitation agricole en passant du mode traditionnel à l'exploitation intensive de la terre ?

Le mode d'exploitation chez l'autochtone n'a pas changé depuis 1830 en raison des charges fiscales qu'il supporte et les mesures d'expropriation dont il a fait l'objet. L'agriculture autochtone dépend des récoltes antérieures, à savoir en cas d'une bonne récolte à l'année T-1, une partie de cette récolte constituera les grains qui seront semés à la période T. En cas de mauvaise récolte, l'agriculteur autochtone n'aura d'autre choix que de contracter un crédit auprès d'un usurier lui permettant de financer les dépenses de l'exploitation de la période T. En 1868 à Miliana, est créée la société indigène de prévoyance, de secours et de prêt mutuel. Cette initiative est régularisée par la loi du 14 avril 1893. Malgré les limites de leurs ressources, ces sociétés ont permis à une partie des agriculteurs indigènes d'améliorer relativement leurs instruments agricoles en acquérant la charrue française.

Plusieurs indicateurs nous renseignent sur la disparité, en termes de moyens matériels et financiers, qui existent entre l'agriculture autochtone et européenne. Au niveau des instruments agricoles, l'évolution de la valeur du matériel agricole sur la période 1878-1903

montre que la valeur de ce matériel pour l'agriculture autochtone est passée de 2,9 millions francs en 1878 à 7,4 millions en 1902. Sur la même période, la valeur du matériel agricole des colons européens évolue de 10,8 millions en 1878 à 40,9 millions en 1902 (Trabut, 1906 : page 303).

Les méfaits de la politique fiscale du gouvernement de la troisième république envers la population indigène ne concernent pas uniquement les aspects d'injustice et d'entrave au développement de leur agriculture, ils portent aussi sur le retour des contributions en matière de santé et éducation.

Voici comment a évolué le nombre d'élèves « indigènes » et européens dans les écoles publiques sur la période 1882-1884 (tableau 11).

Tableau 11. Nombre et proportion d'élèves indigènes et européens inscrits en primaire 1882-1884

Années	élèves indigènes	élèves européens	indigènes/total inscrits (%)	européens/total inscrits (%)
1882	3172	50474	5,91	94,09
1883	4094	52059	7,29	92,71
1884	4824	53675	8,24	91,76

Source : conception personnelle à partir de Statistique générale d'Algérie (1885).

Les élèves « indigènes » inscrits en primaire représentent une très faible proportion de scolarisation pour une population estimée à 2842497 personnes contre 412435 européens en 1882 (Démontès, 1922 : page 30).

Le gouvernement général d'Algérie n'a pas apporté d'amélioration à l'éducation des « indigènes » sur la période 1870-1900. Il a même supprimé les écoles arabes-françaises qui étaient au nombre de 40 en 1870, et ont disparu totalement en 1883.

Il y avait pourtant une volonté manifestée par la métropole de développer la scolarisation en Algérie y compris pour les « indigènes ». Le décret du 13 février 1883 applique à l'Algérie le principe métropolitain en matière de gratuité et d'obligation de l'enseignement primaire. Mais

ce décret ne s'applique pas automatiquement à la population autochtone. Le décret attribue au gouverneur général suivant son appréciation personnelle le soin d'appliquer le principe dans les communes où il voit que c'est nécessaire.

Il y avait aussi la motivation du nouveau recteur d'Algérie nommé en 1884, qui a préparé un plan pour la scolarisation de 62000 « indigènes ». Le plan prévoyait la construction de 620 écoles sur 10 ans. Le plan est accepté par la métropole et a donné lieu au décret du 18 octobre 1892 appelé « la charte de l'enseignement des musulmans en Algérie ». L'État acceptait de prendre en charge jusqu'à 60% des dépenses de construction d'écoles, les 40% restants ainsi que l'entretien des écoles devant être à la charge des communes. Mais ce programme a rencontré une forte opposition de la part des électeurs européens au sein des communes. Suite à ces oppositions, le plan n'a pas trouvé d'application sur le terrain (Desvages, 1972 : page 57).

Les communes algériennes qui tiraient l'essentiel de leurs ressources financières des contributions « indigènes » se sont opposées au développement de la scolarisation des « indigènes » qui n'avaient pas le droit de voter pour la nomination des maires. Ce paradoxe s'illustre par le poids que représente chaque type de population dans les ressources municipales. À titre d'exemple, citons l'apport des journées de prestations⁷⁶ aux communes en 1889. Les communes ont reçu dans le cadre de cette prestation 6598812 francs de la part des autochtones et 1002182 francs pour les européens. Cet apport prend plus d'importance si nous tenons compte des apports autochtones au profit des communes en matière d'octroi de mer qui ont rapporté aux communes une somme de 8736783 francs en 1891 (Vignon, 1893 : page 297). L'importance de l'apport autochtone aux communes prendrait une autre envergure si nous incluons l'ensemble des ressources fiscales autochtones affectées aux communes, mais nous ne disposons pas des données désagrégées pour en avoir une approximation.

Pour approcher les privilèges financiers dont disposaient les communes algériennes comprenant des habitants autochtones sur leurs territoires, nous allons les comparer avec des communes métropolitaines pour l'année 1892.

⁷⁶ Les prestations sont des journées de travail pour la commune comprises entre 3 et 4 jours. Elle peuvent être rachetées selon le barème suivant : la journée correspond à 2 francs pour un homme, 2 francs pour un cheval de luxe, 2 francs par mulet, 1,5 francs par bête de somme, cheval ou bœuf, 0,5 francs par âne.

Tableau 12. Tableau comparatif entre les ressources ordinaires des communes algériennes et des communes métropolitaines (1892)

Communes Algérie	Communes Métropole
Misserghin (Oran)	Ambérieu (l'Ain)
2 679 européens, 1777 indigènes	3600 habitants
34400 francs de recettes publiques	24600 francs
Mila (Constantine)	Orchie (le Nord)
532 européens, 6744 indigènes	3800 habitants
60000 francs de recettes publiques	41400 francs
Azzefoun (Alger)	Beaumont (Dordogne)
393 européens, 39459 indigènes	1700 habitants
150675 francs de recettes publiques	74000 francs
Saint-Luvien (Oran)	Maizière-en-Gâtin (Deux-Sèvres)
1685 européens, 22452 indigènes	1188 habitants
663000 francs de recettes publiques	6000 francs

Source : Conception personnelle à partir des données de Vignon (1893 : page 322).

Selon Louis Vignon (1893), le privilège en termes de ressources publiques ordinaires va au-delà des communes et s'applique aussi aux budgets départementaux algériens.

Concernant la santé, l'accès de la population autochtone est faible par rapport à la population européenne sur la période 1870-1900. Cette situation est due à plusieurs facteurs, parmi lesquels l'emplacement des hôpitaux civils dans les centres des grandes régions (départements Alger, Oran, Constantine), et le faible engagement des communes dans la construction d'hospices de santé.

En 1885, l'Algérie ne dispose que de 17 hôpitaux civils dont 14 sont administrés par les préfets et 2 sont la propriété de communes, et un hôpital fondé par le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger, pour soigner les autochtones.

Tableau 13. Malades accueillis par l'ensemble des hôpitaux civils de 1882 à 1884 selon le type de population

Année	Malades européens	Malades indigènes
1882	21445	5628
1883	21689	5532
1884	21724	5996

Source : Conception personnelle à partir de la Statistique générale d'Algérie (1885).

Le constat que nous avons fait pour le secteur de l'éducation s'applique à l'accès de la population autochtone à la santé. Le retour est quasiment nul par rapport aux impôts et taxes payés par la population autochtone, en particulier si nous prenons en compte la part contributive autochtone au budget départemental qui reçoit 50% du principal de l'impôt arabe.

Comme nous venons de le voir, les réalisations qui ont fait l'objet de louanges de la part du gouverneur général d'Algérie et de quelques visiteurs de la ville d'Alger ne correspondent pas à l'analyse que nous avons menée.

La viticulture n'a rien apporté à l'Algérie en termes d'enrichissement public. L'infime taxe de 3 francs par hectare n'a nullement alimenté les caisses du Trésor car elle était reversée aux syndicats viticoles.

La propriété foncière des terres viticoles n'a pas enregistré de plus-values, car les emprunts contractés par les viticultures étaient supérieurs à la valeur des hypothèques. Ceci s'est produit en raison de la politique de crédit poursuivie par les banques sous les contraintes du gouvernement. Et comme les mesures de concessions gratuites, d'exemption d'impôt et de crédit ne suffisaient pas à l'essor des viticulteurs en raison de l'issue hasardeuse de leurs cultures, le gouvernement leur a accordé des subventions et aides publiques.

En ce qui concerne les investissements publics en chemins de fer, l'erreur fondamentale du gouvernement, en optant pour un régime financier de conventions passées avec les compagnies de chemin de fer, auquel s'ajoutaient les anomalies de construction en raison de l'absence de contrôle, a multiplié les coûts de l'équipement de l'Algérie en réseaux ferrés. Les sommes payées aux compagnies ont atteint 529532 158 francs de 1871 à 1900 (Dessolier, 1900 : page 13). L'État a payé aux compagnies des garanties d'intérêt de 21519984 francs en 1900, ce qui représente la moitié des recettes publiques de l'Algérie pour cette année. Mais comme c'est la Métropole qui a choisi le mode de convention, et qu'elle s'est engagée pour garantir le capital d'établissement des compagnies, c'est elle qui doit en assumer les conséquences. La métropole assume aussi son rôle dans l'incitation des épargnants métropolitains à souscrire dans les titres de chemins de fer qu'elle a garantis (Girault, 1977 : page 251). En tenant compte uniquement de la largeur des voies ferrées, une construction en voie étroite aurait permis une diminution des coûts de construction de 40% (Tuillier, 1900 : page 55).

Quant à la population autochtone, elle n'a pas uniquement été privée de retour en termes de service public sur les impôts et taxes qu'elle a payés, mais elle a aussi financé une partie de l'équipement de l'Algérie. Ceci s'est fait indirectement par le financement des budgets départementaux et communaux qui avaient comme charge la construction et l'entretien des routes et voiries et la construction de chemins de fer dans le cas où la convention était mise en place par le département (cas de la Compagnie Bône-Guelma de 1874 à 1877). A cela s'ajoute le paiement des salaires des maires, des conseillers municipaux, des employés de chemins de fer (liste non-exhaustive). Nous pouvons citer, à titre d'exemple, les charges supplémentaires supportées par les habitants du département de Constantine qui regroupe 122017 européens et 1584655 indigènes. Les communes mixtes du département de Constantine « (...) *doivent d'abord verser chaque année, entre toutes, à la caisse départementale, une somme de 40000 francs pour quote part dans les dépenses du personnel des ponts et chaussées, qui est chargé de tout le service vicinal ; elles doivent, en second lieu, 4% sur tous les travaux d'entretien et de construction (chemins vicinaux et chemins ruraux) exécutés chez elles. (...) elles doivent en troisième lieu, une indemnité annuelle de 1000 francs au conducteur ; elles doivent, en quatrième lieu, assurer à deux employés les indemnités, en argent ou en nature, qui atteignent chacune environ 4000 francs par an ; enfin, elles doivent, en cinquième lieu, un salaire de 6 francs par jour au surveillant qui est sur chaque chantier.* » (Vignon, 1893 : page 244).

Cette démonstration n'en est qu'une parmi d'autres, que nous avons relevées au cours de notre recherche. Elles témoignent de la surcharge qu'a supportée la population autochtone dans le financement de la politique de mise en valeur et de l'injustice concernant le retour en termes de services publics, aides et subventions.

L'examen de la politique de mise en valeur de l'Algérie que nous venons de faire tout au long de ce chapitre nous informe que cette politique a été un échec, tant en termes d'investissements privés que publics. Les investissements privés se concentrèrent sur l'activité viticole, laquelle servit surtout à enrichir quelques colons européens mais ne représentait aucun apport pour les finances publiques, car il n'y avait pas d'impôts sur la production agricole européenne. Un échec également au niveau des investissements publics, basés sur l'équipement de la colonie en chemins de fer, dont les énormes dépenses n'ont pas produit les effets escomptés, comme l'illustre le coût du transport qui reste élevé que ce soit pour les marchandises ou les voyageurs.

En ce qui concerne les retombées de la politique de mise en valeur en matière de développement social, nous avons établi que la répartition des ressources publiques se faisait au détriment de la population autochtone qui supportait une charge contributive élevée par rapport à ses ressources et ne bénéficiait pas de services publics suffisants en retour.

Les résultats de l'étude que nous avons présentée dans ce chapitre contredisent les travaux sur le bilan économique de la colonisation vu sous l'angle de son coût pour la métropole (voir chapitre 2). Il apparaît que, pour défendre cette thèse, ces travaux ignorent une longue période historique, celle de la conquête et des débuts de la colonisation (1830-1929) pour mettre surtout l'accent sur les dernières années de la période coloniale (1945-1962). À cela s'ajoute, la négligence par ces historiens économistes des coûts supportés par la population autochtone, qui ne sont pas mis en lumière.

Chapitre 5

L'investissement public, les dépenses publiques d'éducation et de santé

Essai d'analyse contrefactuelle

Introduction

Après 70 ans d'occupation aux cours desquels l'Algérie a connu plusieurs formes d'administration - rattachement au ministère de la guerre en 1830 puis aux services compétents des ministères à partir d'août 1881 - elle obtient en 1900 une certaine autonomie financière via le budget spécial.

Avant 1900, le budget de l'Algérie est confondu avec celui de la métropole, ce qui signifie que les recettes et dépenses algériennes sont déterminées par la métropole par le biais de la loi de finance annuelle. De la même manière, les besoins budgétaires de la colonie dans le cadre de sa mise en valeur sont centralisés auprès des services ministériels au niveau de la métropole. Ce rattachement administratif et l'assimilation budgétaire à la métropole ont fait l'objet de plusieurs contestations de la part des milieux politiques de la colonie qui considéraient le rattachement budgétaire comme un obstacle à leur liberté d'action afin de mettre en valeur la colonie. Nous pouvons citer dans ce sens, l'intervention du député de Bône Gaston Thomson devant la chambre en qualité de rapporteur du budget algérien pour l'exercice 1888. Dans son intervention, le député met l'accent sur l'insuffisance des crédits alloués à l'Algérie pour sa mise en valeur. La demande du gouverneur général d'Algérie, Louis Tirman, pour l'obtention de la personnalité civile qui permettra à la colonie de contracter des emprunts est soutenue par l'économiste Paul Leroy-Beaulieu en 1890. En 1893, le député Charles Jonart, en tant que rapporteur sur le budget de l'Algérie, défend les idées proposées par Jules Ferry en 1892, pour permettre à l'Algérie de gérer ses finances publiques (Bouveresse, 2008 : page 49).

En somme, les milieux politiques de la colonie revendiquaient une autonomie financière permettant de gérer les recettes publiques, et une personnalité morale autorisant des emprunts

publics. Selon les représentants politiques de la colonie, l'autonomie financière donnerait la possibilité de mieux répondre aux besoins de sa mise en valeur. Les revendications et demandes répétées ont conduit la métropole à attribuer à l'Algérie un nouveau régime budgétaire en 1900.

Cette autonomie financière a-t-elle permis une meilleure réponse aux besoins financiers de la colonie ? Cette forme de décentralisation des décisions budgétaires de la métropole vers les représentants politiques de la colonie a-t-elle modifié l'asymétrie qui existait avant 1900 entre les autochtones et les européens en termes de charges financières supportées et ce qu'ils ont retiré ? La politique coloniale d'après 1900 prendra-t-elle en compte les intérêts des autochtones ou maintiendra-t-elle son orientation vers les intérêts des colons et de la métropole comme on a pu le constater dans les chapitres 3 et 4 ? Pour répondre à ces questions, nous avons tenté dans ce chapitre d'analyser, à travers une démarche cliométrique, l'impact économique et social de la politique de colonisation sur la population autochtone et européenne en termes de finances publiques pour la période 1901-1937. Car rappelons-le, notre hypothèse principale considère la politique de mise en valeur et les mesures prises dans ce sens, comme la cause principale du bilan de la colonisation, à savoir les constats du rapport Maspétiol auxquels s'ajoutent l'asymétrie entre la population autochtone et européenne en termes de revenu, de niveau d'éducation, d'accès à la santé et de charge d'imposition. Nous avons pu valider notre hypothèse sur la période 1830-1900 via une démarche qualitative et descriptive qui a fait ressortir l'asymétrie entre les deux populations. L'objectif du chapitre 5 est de tester notre hypothèse principale via une modélisation économétrique afin de démontrer la causalité entre la politique coloniale, représentée par la répartition asymétrique des dépenses publiques d'éducation et de santé des deux types de population, et le bilan sous forme de revenu par tête. La dernière étape consiste à répondre à notre question contrefactuelle : qu'aurait été la situation économique de l'Algérie (en termes de revenus, de finances publiques) si l'asymétrie entre populations européenne et autochtone n'avait pas existé.

L'analyse que nous avons menée dans ce chapitre n'aurait pas été possible sans la construction de notre base de données sur la période 1901-1937. La construction de cette base de données nous a été permise grâce au travail d'archive que nous avons effectué sur les budgets qui regroupent des données concernant les dépenses et recettes publiques de la colonie à partir de 1901.

1. L'organisation budgétaire de l'Algérie à partir de 1900

La loi de finances du 19 décembre 1900 accorde à l'Algérie un budget spécial. Cette loi stipule que le budget algérien ne sera plus inclus dans le budget métropolitain à partir de l'exercice 1901. La mise en place, le vote et le règlement du budget spécial sont régis par les dispositions de la loi de 1900 dont les principaux articles sont présentés ci-après.

Selon l'article 7 de la loi de 1900, le projet de budget est établi par le gouverneur général sous le contrôle du ministre de l'intérieur. Le projet de budget sera délibéré et voté par les délégations financières. Après le vote des délégations financières, le projet de budget passe ensuite au conseil supérieur du gouvernement (article 24) à qui incombe l'adoption ou le rejet des décisions prises par les délégations financières. Après l'adoption du projet de budget par le conseil supérieur, le président de la république décrète, en s'appuyant sur le rapport du ministre de l'intérieur, l'exécution du budget algérien (Mérignahc, 1912 : page 484).

Avant d'aborder le reste des dispositions de la loi de 1900, il est important de présenter les principaux organes qui contribuent à la mise en place du budget algérien.

Le poste de gouverneur général, considéré comme le haut administrateur de l'Algérie, a subi plusieurs modifications depuis son officialisation en 1834. Les attributions du gouverneur général sont régies par le décret du 23 août 1898. Il est nommé par décret du président de la république sur la proposition du ministre de l'intérieur (article 1). Il est le représentant du gouvernement de la république sur tout le territoire algérien (article 2). Le gouverneur général dirige, en principe, tous les services civils algériens à l'exception des services rattachés aux ministères métropolitains (instruction publique, trésorerie, et justice) (article 5). Les attributions du gouverneur général d'Algérie sont équivalentes à celles d'un ministre en métropole. Il relève du ministre de l'intérieur auquel il est tenu d'envoyer mensuellement des rapports sur les services qu'il dirige. Il doit aussi adresser à la Chambre un rapport annuel détaillé sur l'administration des services qui lui sont attribués en Algérie (article 8).

Pour administrer l'Algérie, le gouverneur général est assisté par le conseil de gouvernement et le conseil supérieur de gouvernement. Le conseil de gouvernement présidé par le gouverneur général, formé uniquement de hauts fonctionnaires, est un organe exclusivement consultatif sur des sujets liés à l'administration, le commerce, les finances et la colonisation. Les avis du

conseil n'engage en rien le gouverneur dans ses décisions. À la différence du conseil de gouvernement, le conseil supérieur est composé de hauts fonctionnaires et des représentants de la population. Les membres représentants sont élus à l'exception des représentants autochtones qui sont nommés par le gouverneur général⁷⁷. Le conseil examine toutes les questions transmises par le gouverneur général concernant l'administration de l'Algérie, et fait aussi des propositions. La plus importante attribution du conseil supérieur depuis que l'Algérie a obtenu une autonomie financière par la loi de 1900 est la discussion du budget.

Mais l'organe le plus important dans l'établissement du budget ce sont les délégations financières mises en place par le décret du 23 août 1898 pour représenter auprès du gouvernement général les contribuables. La délégation financière des colons représente les concessionnaires ou propriétaires de biens ruraux ainsi que tout chef d'exploitation ou fermier. Les seconds sont les contribuables non colons, et la troisième catégorie regroupe les contribuables « indigènes » (article 1). La première délégation est composée de 24 membres (8 par département) élus par les colons. La deuxième délégation regroupe 24 membres (8 par département) élus par des contribuables inscrits au rôle d'une des contributions directes ou taxes assimilées. La troisième délégation est formée par 21 « indigènes » ; 9 délégués indigènes (3 par département) élus dans les territoires civils par les conseillers municipaux au titre « indigène » dans les communes de plein exercice et par les membres « indigènes » des commissions municipales des communes mixtes ; 6 délégués indigènes (2 par département) désignés par le gouverneur général dans les territoires de commandement ; et 6 délégués kabyles élus par des chefs de groupes traditionnels appelés Karouba (articles 2 à 7) (Mérignahc, 1912 : page 353).

À l'origine, les délégations financières, créées en 1898, n'avaient qu'un rôle consultatif auprès du gouverneur général sur les questions concernant les impôts ou taxes auxquels les contribuables qu'elles représentent sont assujettis (article 8 du décret 23 août 1898). D'un rôle consultatif, qui se limitait à donner son avis sur les questions soumises par le gouverneur

⁷⁷ Le décret du 23 août 1898 désigne cinq catégories de représentants : 1° 16 membres appartenant aux délégations françaises et élus par elles à raison de 6 pour chacune des deux premières délégations et de 4 pour la délégation indigène, un de ces derniers est choisi par la section Kabyle ; 2° 15 membres appartenant aux conseils généraux et élus par eux à raison de cinq par conseil général ; 3° 22 membres de droit pris parmi les hauts fonctionnaires de la colonie ; 4° 3 notables indigènes désignés par le gouverneur général ; 5° 4 membres désignés aussi par le gouverneur général parmi les fonctionnaires algériens en raison de leurs lumières et leurs services.

général, les délégations financières obtiennent avec la loi du 19 décembre 1901 des prérogatives plus importantes puisqu'elles peuvent désormais voter les recettes et dépenses, et engager des travaux publics d'équipement en ayant recours à l'emprunt.

Cependant, les délégations financières sont-elles représentatives de l'ensemble des contribuables de la colonie ? En fait, la structure des délégations financières est fondée sur une représentation de groupes d'intérêts. La délégation des colons défend les contribuables agricoles, la délégation des non-colons préserve les intérêts du commerce et des professions libérales et la délégation des contribuables « indigènes » plaide pour les intérêts des agriculteurs et pasteurs.

Nous avons constaté, dans le chapitre précédent, que la population indigène est le premier contribuable, en termes de nombre et en valeur, concernant l'impôt sur l'agriculture, mais malgré cela elle n'obtient que 21 délégués. Ces délégués sont censés défendre l'intérêt des contribuables « indigènes », mais dans les faits ces délégués étaient issus de familles de grands propriétaires terriens qui s'intéressaient uniquement à leurs intérêts personnels. En effet, l'administration coloniale a favorisé « *dès 1898, l'entrée aux délégations de ces grandes familles guerrières, qui avaient joué le rôle précieux d'auxiliaires de la politique de pacification, et qui tiraient souvent un surcroît d'influence de leur origine maraboutique. L'opération est d'ailleurs facilitée par l'étroitesse du corps électoral musulman, qui n'excède guère 5000 personnes, dont plus de 1000 adjoints indigènes [...]. La composition très particulière du corps électoral musulman a une première conséquence : la quasi-totalité des élus sont des caïds (chefs de douars nommés par l'administration)* » (Bouveresse, 2008 : pages 677-678). Nous ajoutons ici que même sous l'hypothèse selon laquelle les délégués autochtones représentaient et défendaient vraiment leurs contribuables, ils n'auraient pu défendre leurs intérêts, en raison du nombre de sièges dont ils disposent au sein des délégations. Cette asymétrie s'aperçoit clairement en comparant les représentants de chaque population : en 1914, cinq millions d'autochtones, sont représentés par 21 délégués, et 48 délégués représentent cinq cent mille européens.

L'occupation la plus importante pour les délégués européens auxquels se sont alliés les délégués « indigènes » est la défense des intérêts agricoles. Parmi les autres occupations des délégations financières, nous trouvons aussi l'opposition répétée aux initiatives métropolitaines qui proposaient une augmentation des impôts. Nous pouvons citer, à titre

d'exemple, le refus des délégations d'un impôt sur les propriétés non-bâties, de l'établissement d'un impôt sur le revenu et d'un programme d'imposition des bénéficiaires agricoles en 1919 (Bouveresse, 2008).

Le concept des délégations financières est resté le même jusqu'en 1945, année où les délégations ont été remplacées par l'assemblée financière algérienne dont le principe ne diffère pas avec la conception des délégations financières.

Revenons aux dispositions de la loi de finance de 1900. La loi de finance du 19 décembre 1900 permet à la colonie de « *posséder des biens, créer des établissements d'intérêt colonial, concéder des chemins de fer ou autres grands travaux publics, contracter des emprunts* » (Girault, 1904 : page 440). Les recettes et dépenses du budget spécial sont déterminées par l'article 4 de la loi de 1900 complété par le décret du 16 janvier 1902, et la loi du 29 décembre 1907 que nous présentons en détail ci-dessous (Présentation des données collectées).

Après les délibérations des délégations financières et du conseil supérieur du gouvernement, le gouverneur général peut contracter des emprunts intéressant l'Algérie (article 1, loi du 19 décembre 1901). L'article 19 de la loi du 14 décembre 1905 a autorisé l'Algérie à placer directement les fonds d'emprunts non utilisés, les fonds de réserve, et les excédents de recettes en valeur de l'État en bons et obligations du Trésor à court terme (Mérignahc, 1925 : page 705).

Nous venons de présenter les principales dispositions qui régissent l'organisation budgétaire de l'Algérie à partir de 1900. Toutefois, il est important de signaler que la gestion des recettes et dépenses publiques a fait l'objet de plusieurs critiques. Une situation paradoxale a caractérisé souvent les décisions financières prises par les délégations financières. Le projet de budget de l'année t+1 est préparé sur la base des recettes de l'exercice t et les dépenses publiques prévues pour l'année t+1 dépendent des recettes à réaliser en t+1. En cas d'insuffisance, l'Algérie peut recourir à l'excédent du fonds de réserve, s'il y en a, ou faire appel à l'emprunt. Mais ce qui s'est produit, en particulier pour les premiers budgets, ne correspond pas aux revendications des représentants politiques de la colonie qui reprochaient à la métropole de bloquer l'équipement de la colonie en leur refusant le recours à l'emprunt (avant 1901). Les délégations financières et principalement celles des colons considèrent que l'emprunt ne représente pas une opportunité immédiate pour l'équipement de l'Algérie et qu'il fallait attendre une progression des recettes publiques pour garantir l'emprunt. La

délégation des colons justifie cette position par une gestion prudente du budget public afin d'éviter des déficits. Ce qui explique ce changement d'attitude des délégations financières au sujet de la prudence envers le recours au crédit après l'obtention du budget spécial réside dans la crainte des colons d'être soumis à de futurs impôts pour le paiement des intérêts d'emprunts. Mais au vu des projets prévus pour l'équipement qui existaient déjà avant 1900, la délégation des colons a fini par voter un emprunt de 50 millions de francs en 1902⁷⁸ à travers l'émission d'obligations par le gouvernement général de la colonie sur le marché métropolitain. Le projet d'emprunt des 50 millions prévoyait la réalisation de travaux hydrauliques pour 7 millions, 12 millions pour les routes, 12 millions destinées aux travaux maritimes, 13 millions à la colonisation et 6 millions pour les forêts. Mais l'emploi effectif de la première tranche ne correspond pas du tout aux travaux prévus. 10 millions de francs des 15 empruntés en 1902 ont été placés en obligations du Trésor au taux de 2,75% (Doüel, 1930 : page 483). Est-ce logique d'emprunter 15 millions de francs à un taux de 3% et en placer 10 millions à un taux de 2,75% ? Selon les délégations financières ces erreurs s'expliquent par la carence des études antérieures sur les travaux à réaliser et la longueur des formalités administratives. Mais les justifications des délégations financières ne sont pas suffisantes pour expliquer la répétition de ces erreurs sur la période 1902-1905 au cours de laquelle des dotations budgétaires prévues pour des travaux publics ont été annulées (Vivarez, 1905 : page 21). Ce phénomène s'observe aussi sur la période 1905-1916 (Doüel, 1930 : page 479). Pour Hess (1905 : page 344), cette gestion budgétaire vise à dégager des excédents fictifs en intégrant les emprunts comme recettes publiques. Cette méthode permettait aux délégations financières de résister aux propositions métropolitaines qui préconisaient l'établissement de nouveaux impôts afin d'augmenter les recettes publiques de l'Algérie.

Pour avoir une idée sur la mauvaise gestion et le détournement des emprunts publics de leurs objectifs et leur utilisation comme méthode pour résister à de nouveaux impôts, nous donnons les valeurs qui suivent à titre d'exemple. De 1902 à 1935, le gouvernement général d'Algérie

⁷⁸ L'emprunt de 50 millions décidé le 7 avril 1902 était réalisé de la manière suivante : le 31 juillet 1902, 15 millions de francs mis en souscription sur le marché métropolitain sous forme d'obligation au prix de 464 francs par obligation à 3,23% au porteur (32327 obligations) le 31 janvier 1905, 15 millions de francs sous forme d'obligation au prix de 445 francs à 3,37% au porteur (33708 obligations), le 5 avril 1906, 20 millions de francs en obligation de 452,5 francs à 3,31% au porteur (43443 obligations), le 15 janvier 1906, les trois tranches d'emprunts obligataires seront remboursées par le gouvernement général d'Algérie dans un délai de 60 ans. Les banques qui ont réalisé ces opérations sont le Comptoir national d'escompte, le Crédit Algérien, le Crédit Lyonnais, la Société Générale, et la banque de Paris et des Pays-Bas. Algérie. République Française. Gouvernement général de l'Algérie. Projet de un nouvel emprunt. 1907, page 49.

a émis des obligations d'une valeur de 5,8 milliards de francs. Sur la même période les travaux publics et chemins de fer réalisés via les emprunts publics ne représentent que 4 milliards (Statistiques financières de l'Algérie, 1937), la différence étant de 1,8 milliards. Pourquoi les délégations financières contractent-elles des emprunts supérieurs aux besoins d'équipement de l'Algérie ? Cette méthode ne représente-t-elle pas un coût supplémentaire pour le budget public ? Une étude quantitative sur l'emploi et l'utilisation des emprunts publics permettrait de mettre en lumière le rôle des délégations financières dans la dégradation des finances publiques algériennes sur la période 1901-1945. Cette piste de recherche pourra faire l'objet d'études à venir avec la possible constitution de nouvelles données sur ce sujet.

2. L'origine des données

Les budgets publics sur lesquels nous avons travaillé pour la constitution de notre base de données sont issus des archives intitulés « Les statistiques financières de l'Algérie », publiées annuellement par le gouvernement général de l'Algérie. Il existe d'autres sources d'archives qui contiennent des données sur le budget public de l'Algérie, mais notre choix s'est porté sur les statistiques financières de l'Algérie pour les raisons exposées ci-dessous.

Nous avons effectué les recherches concernant les données budgétaires en trois étapes qui sont celles de l'établissement du budget spécial de l'Algérie, à savoir : le projet de budget proposé par le gouverneur général devant les délégations financières pour délibération et vote, l'adoption du projet de budget par le conseil supérieur du gouvernement, et la transcription des recettes et dépenses effectives par le trésorier général de l'Algérie à la fin de l'année. En effet, le gouverneur général établit le budget public, sous le contrôle du ministre de l'intérieur⁷⁹, qui le transmet ensuite aux délégations financières pour délibération. La commission financière des délégations, incluant 11 membres élus par chaque délégation (4 colons, 4 non colons, et 3 indigènes) examine le projet de budget et établit un rapport qu'elle communique aux délégations financières qui procèdent ensuite au vote en assemblée

⁷⁹ Le ministre de l'intérieur a la possibilité de proposer des modifications sur le projet de budget établi par le Gouverneur général. Après contrôle du projet de budget, le ministre de l'intérieur le transmet au Gouverneur général qui le modifie en cas d'observations émises par le ministre de l'intérieur (article 6 de la loi du 29 décembre 1900).

plénière⁸⁰. Si le projet de budget est voté par les délégations financières, il passe en délibération au niveau du conseil supérieur du gouvernement sur le rapport de sa commission des finances constituée de 9 membres élus. La mission du conseil supérieur consiste uniquement en l'acceptation ou le rejet de la décision prise par les délégations financières. Après le vote du conseil supérieur, le projet de budget est transmis au parlement à Paris qui a un droit de regard sur le budget algérien. Le budget est réglé ensuite par le président de la République sur le rapport du ministre de l'intérieur (article 11 de la loi de 1900).

Au cas où les délégations financières ou le conseil supérieur ne votent pas le projet de budget, c'est le budget de l'année précédente qui est appliqué de plein droit (article 12 de la loi 1900). La réalisation des dépenses du budget spécial revient au gouverneur général ou ses délégués, et ils sont payés par le trésorier général d'Algérie ou par les trésoriers d'Oran, Constantine, et Bône (article 10, décret du 16 janvier 1902) (Mérignac, 1925 : page 708).

Les points de cheminement importants du projet de budget que nous venons de présenter donnent une perception de la collaboration et de la délimitation des pouvoirs de chaque organe dans le parcours du projet de budget. Mais dans les faits, les « affaires algériennes » au sein du ministère de l'intérieur étaient gérées par un bureau qui n'avait ni les moyens, ni le pouvoir suffisant pour le contrôle des affaires administratives et économiques de l'Algérie soumises au ministre de l'intérieur. Le gouverneur général censé être le plus haut administrateur de l'Algérie est dépassé par les appuis politiques dont disposent les délégations financières. Cette situation a fait l'objet de plusieurs critiques parmi lesquelles nous citons celles de Viollette (1931 : pages 274 et 293)⁸¹ en 1931 : « (...) *le directeur des affaires algériennes manque d'objectivité, le ministre ignorera toujours les affaires d'Algérie. Les quelques dossiers qui, par aventure, lui seront présentés seront nécessairement sans lien entre eux. Il n'aura pas le temps de critiquer – j'emploie le terme au sens scientifique – la solution qui lui sera présentée. Le directeur des affaires algériennes est donc par la force des choses le véritable ministre de l'intérieur.* » Il écrit aussi en décrivant la relation du gouverneur général avec les délégations financières : « *Il faut souligner à cet égard la carence totale du ministre de l'Intérieur et de la Direction des affaires algériennes, car les*

⁸⁰ Aucun amendement ne peut être délibéré par l'assemblée plénière s'il n'a été préalablement adopté par la délégation à laquelle appartient son auteur et transmis par elle à la commission des finances, alinéa 2 de l'article 7 de la loi 1900.

⁸¹ Maurice Viollette (1870-1960) est un homme politique français et ancien gouverneur de l'Algérie de 1925 à 1927.

tendances des assemblées algériennes et leurs empiètements sur les pouvoirs du gouverneur et du ministre sont encouragées par Paris. »

C'est lors de la procédure de préparation et de vote du budget spécial que les délégations financières ont repoussé des projets d'impôts comme l'impôt sur la propriété non-bâtie, l'impôt sur les biens fonciers, et l'impôt sur les bénéfices agricoles jusqu'à 1919. Dans d'autres cas comme celui de l'impôt sur le revenu (loi du 19 décembre 1926), les délégations financières ont réussi à obtenir des abaissements de l'assiette d'imposition au profit de leurs électeurs (Bouveresse, 2008).

En poursuivant les étapes du circuit que suit le projet de budget, nous avons été amenés à consulter les archives annuelles intitulées : projet de budget, les procès-verbaux des délibérations du conseil supérieur du gouvernement, les comptes de la gestion pour les opérations du budget du service de l'Algérie (présentés par le trésorier général de l'Algérie), les rapports de la commission de vérification des comptes, les statistiques financières de l'Algérie (liste non exhaustive).

Après consultation des différentes archives, nous avons pris la décision de sélectionner les archives « Les Statistiques financières de l'Algérie » comme source de données. Ce choix s'explique par les écarts entre le budget prévu et les dépenses effectuées. Les Statistiques financières de l'Algérie permettent de collecter des données budgétaires définitives enregistrées par le trésorier général de l'Algérie.

3. Présentation des données budgétaires collectées

Conformément à la loi du 19 décembre 1900, la métropole maintient à sa charge les dépenses militaires à l'exception de la gendarmerie, les garanties d'intérêt liées aux lignes de chemins de fer ouvertes à l'exploitation avant le premier janvier 1901, les pensions des fonctionnaires partis en retraite avant le premier janvier 1901. Concernant les recettes, la métropole garde le produit de la taxe militaire, le produit du travail des détenus militaires, les produits de vente des poudres à feu, des tabacs des manufactures métropolitaines et les retenues sur les revenus des fonctionnaires payés par la métropole (Girault, 1904 : page 443). En fait, ce sont les dispositions générales qui régissent les dépenses et recettes effectuées par et pour la métropole prévues par la loi de 1900. Depuis, il y a eu des changements dont les plus

importants sont les modifications qui ont touché les garanties d'intérêts des chemins de fer payés par la métropole et la participation de la colonie aux dépenses militaires.

3.1 Les données collectées en recettes publiques

Les recettes publiques dans le budget spécial de l'Algérie sont présentées par branche de revenus. De la première à la sixième branche, nous trouvons les impôts et les revenus, produits des monopoles et exploitations industrielles de l'État, produits et revenus du domaine de l'État, produits divers des budgets, ressources exceptionnelles, recettes d'ordres et recettes extraordinaires. Chaque branche de revenu est composée d'une nomenclature qui désigne la provenance des sources de recettes que nous présentons dans le tableau qui suit.

Les recettes publiques que nous avons saisies incluent l'ensemble des sources de recettes qui figurent dans le tableau 14 par exercice de 1901 à 1937.

Tableau 14. Recettes budgétaires

contributions directes				taxes assimilées aux contributions directes					recettes d'ordre			
Contribution foncière sur les propriétés bâties et non bâties	Patentes		contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre	redevance des mines	Poids et mesures	visite des pharmacies et magasins de droguerie	Eaux minérales	épreuves appareils à vapeur	recettes en atténuation de dépenses	recettes d'ordre proprement dites		
Contributions Arabes												
Hockor	achour	zakkat	lezma	centimes additionnels généraux	chefs collecteurs	frais de perception imposition communales	centimes additionnels propriété indigène	centimes additionnels assistance indigène				
Enregistrement						Timbres	Taxe sur le revenu	produits et revenus du domaine de l'Etat				
Droits sur les mutations	droits d'enregistrement de greffe, etc	droits d'hypothèques	taxe sur les capitaux assurés par les compagnies d'assurances contre l'incendie	pénalités	recettes diverses			produit du domaine	produit des forêts			
Douanes				Exploitations industrielles de l'Etat				ressources exceptionnelles				
droits de douanes à l'importation	droit de navigation	droits divers et recettes accessoires	amendes et confiscations	produits des Postes	produits des télégraphes	produits des téléphones	contribution et avances pour travaux télégraphique et téléphonique	intérets des fonds libres de l'Algérie dont le placement est autorisé	solde créditeur au 31 déc 1904 du fonds commun vétérinaire sanitaire	Bonification au 31 déc 1905 du compte: fonds de secours des adjoints indigènes des communes mixtes		
Contributions diverses												
Droits sur les tabacs	Droit de circulation sur les vins	Droits sur les alcools	alcool dénaturés/ solde au 31 déc 1903 du compte spécial ouvert par le décret du 25 Nov 1902	licences boisson	licences tabacs	garantie	cartes à jouer	timbres et droits de 20 centimes sur les acquits-à-caution	poursuites	amendes et confiscations	recettes diverses	
Recettes extraordinaires			Produits divers du budget									
prélèvement sur les fonds d'emprunt	emploi de l'excédent du fonds de réserve	prélèvement sur les fonds de réserve	produit de la taxe des brevets d'inventions	droits d'extraction des phosphates exportés	taxe de production à la sortie	divers	produit des maisons centrales	frais de contrôle des chemins de fer et des tramways	produit de la taxe de visite l'importation et à l'exportation	versements de fonds sur les dépenses du budget de l'Algérie	Moitié acquise au Trésor de la contribution des départements, des communes ou des syndicats à raison d'études ou de travaux exécutés pour leur compte par le service des ponts et chaussées	Prélèvement du 5%et retenues diverses sur parts d'impôts attribuées aux chefs collecteurs des communes mixtes du territoire civil

Source : Conception personnelle à partir des statistiques financières de l'Algérie.

3.2 Les données collectées en dépenses publiques

Les dépenses publiques définitives que nous avons relevées et saisies à partir des statistiques financières de l'Algérie comprennent l'ensemble des dépenses publiques présentes dans le budget spécial de l'Algérie. Ces dépenses sont de deux types : ordinaire et extraordinaire, et chaque type de dépenses est composé d'une nomenclature de postes de dépenses publiques. Le tableau 15 donne les dépenses collectées et saisies.

Tableau 15. Dépenses publiques

Dépenses ordinaires									
Dette	Gouvernement général et administration centrale	administration des départements et des communes	Subvention aux départements	Assistance publiques des européens	assistance publique des indigènes	sociétés de secours mutuelles-Congrès	sapeurs-pompiers	service de protection de la santé, lutte contre épidémies, service sanitaire maritime	
service du travail	sûreté-contrôle des jeux	gendarmerie	serive pénitentiaire	culte catholique, protestant et israélite	culte musulman	beaux-arts et service d'architecture	instruction publique française	instruction publique indigène	
justice française	justice musulmane	propriété indigène	œuvres diverses intéressant les indigènes	service de la traduction et du mobacher	administration militaire	trésor	laboratoire des finances	douanes	
contribution diverses et cadastres	évaluation de la propriété non-batie	contribution diverses	service de la culture et contrôle des fabriques de tabacs	enregistrement domaines et timbre	liquidation des séquestres	remboursements, restitution non valeurs et primes	postes télégraphes et téléphones	travaux publics, mines et chemins de fer	
service maritime	agriculture-emploi des versements effectués par la banque d'Algérie	eaux et forets	commerce	colonisation	liquidation des dépenses de l'exposition universelle de 1900	topographie	complément éventuel de dotations	dépenses d'exercices clos et d'exercices périmés	dépenses accidentelles
Dépenses extraordinaire									
emploi des fonds d'emprunts	prélèvements sur la caisse de réserve et sur ses excédents								

Source : Conception personnelle à partir des statistiques financières de l'Algérie.

3.3 Recettes et dépenses publiques des territoires du sud

Au niveau législatif, les territoires du sud sont organisés par la loi du 24 décembre 1902. Le sud de l'Algérie dispose, selon cette loi, de la personnalité civile. Par conséquent, son budget est distinct et autonome de celui de l'Algérie du nord. La différence par rapport au budget de l'Algérie du nord porte sur le cheminement du projet de budget entre la phase de projet jusqu'à la phase de validation. Le budget est proposé par le gouverneur général qui le transmet au conseil du gouvernement pour avis, et il est ensuite transmis au président de la république qui le règle par décret en s'appuyant sur les rapports des ministres de l'intérieur, de la guerre et des finances. Nous remarquons ici l'absence des délégations financières dans le processus d'établissement du budget des territoires du sud. Cela s'explique par le fait que, au niveau de l'organisation administrative, les territoires du sud sont considérés comme des territoires militaires et les territoires du nord des territoires civils (Mérignhac, 1912).

La première mise en place de ce budget date de 1904 (art.1 du décret du 30 décembre 1903).

La présentation du budget des territoires du sud est semblable à celle de l'Algérie du nord, à savoir le classement des recettes par branches de revenus et les dépenses publiques par poste de dépenses.

En ce qui concerne la saisie des données pour la constitution de notre base, nous avons relevé l'ensemble des recettes et dépenses publiques année par année (de 1904 à 1937). Mais dans la phase de traitement des données, les données des territoires du sud sont regroupées avec celles de l'Algérie du nord pour former des dépenses et recettes publiques unifiées car, dans les faits, les dépenses payées et les recettes encaissées des territoires du sud sont traitées par le trésorier payeur général de l'Algérie qui s'occupe aussi des recettes et dépenses publiques de l'Algérie du nord.

4. Méthodologie de traitement des données du budget spécial de l'Algérie

Après avoir collecté et saisi l'ensemble des recettes et dépenses publiques de l'Algérie, année par année de 1901 à 1937, nous sommes passés à la phase de traitement des données afin de construire les variables de notre analyse empirique. Les variables à construire à partir des données collectées sont : les dépenses publiques de développement économique

(Investissement public : construction et entretien d'infrastructures : routes, chemins de fer, ports, barrages,...), et les dépenses publiques de développement social (éducation et santé).

4.1 Méthodologie de construction de l'indicateur Investissement public

La méthodologie utilisée par l'Insee pour mesurer l'investissement public est tirée de la définition de la comptabilité nationale. Dans la comptabilité nationale, l'investissement public désigne la capacité de production et est défini par la formation brute du capital fixe (FBCF). L'investissement public ou la FBCF comprend les acquisitions nettes d'actifs utilisés pendant au moins un an dans le processus de production (Insee, 2014).

Les données d'archives collectées que nous avons saisies portent sur une période pendant laquelle la classification des comptes budgétaires ne répondait pas aux normes de la comptabilité nationale actuelle dont la première application en France remonte à la deuxième guerre mondiale. Cette situation fait que les documents d'archives que nous utilisons ne nous donnent pas la possibilité de suivre exactement la définition du FBCF en tant qu'investissement public global. C'est pour cette raison que notre travail de construction d'un indicateur d'investissement public s'est focalisé sur les dépenses publiques en infrastructures physiques appelées à l'époque les dépenses publiques d'équipement et dont le but visé par le gouvernement était l'amélioration de la mise en valeur de l'Algérie. Nous avons montré que l'investissement public représentait un outil de politique coloniale pour agir sur l'activité économique de l'Algérie, et comment cette politique s'est traduite dans les faits par une hausse des dépenses budgétaires consacrées aux infrastructures, en particulier les chemins de fer.

Les documents d'archives dont nous disposons sur la période 1901-1937 sont des documents budgétaires qui regroupent les comptes définitifs du gouvernement présentés par chapitre. La présentation du budget ne nous permet de prendre en compte que les dépenses effectuées par le gouvernement, ce qui signifie que les dépenses des communes n'entrent pas dans le calcul de l'investissement public.

Dans un premier temps, nous avons extrait des documents budgétaires les dépenses qui ont servi à la création d'investissements neufs ainsi que les dépenses d'entretien affiliées aux investissements déjà en place.

Les dépenses publiques incluent, en dépenses ordinaires, les

- Postes, télégraphes et téléphones
- Travaux publics, chemins de fer, mines et services maritimes
- Service d'architecture et des bâtiments civils
- Travaux de colonisation et du génie rural, électricité rurale
- Topographie
- Eaux et forêts

En dépenses extraordinaires, les

- Travaux publics et chemins de fer
- Postes télégraphes et téléphone
- Bâtiments civils
- Avances ou subventions pour électrification des campagnes

L'investissement public est égal aux dépenses ordinaires + dépenses extraordinaires

$$It = Do + De$$

t : de 1901 à 1937

It : indicateur d'investissement public

Do : dépenses ordinaires

De : dépenses extraordinaires

Les données budgétaires saisies sont en valeur monétaire, ce qui nous a conduits à utiliser les valeurs en franc courant dans un premier temps, et appliquer ensuite un indice général des prix pour déflater les valeurs initiales⁸².

⁸² L'indice général des prix que nous avons utilisé est tiré des travaux de Piketty (2001 : page 689)

4.2 Les résultats

Tableau 16. Investissement public 1901-1937 (en millions de francs constants)

Exercice	It	It (Franc constant)
1901	20,20	20,10
1902	19,43	19,65
1903	21,31	21,41
1904	20,30	20,58
1905	40,37	40,41
1906	40,40	39,87
1907	45,57	44,93
1908	45,18	44,14
1909	40,88	40,96
1910	37,99	36,81
1911	40,19	36,21
1912	40,14	40,58
1913	45,35	43,81
1914	47,97	47,97
1915	43,32	35,22
1916	39,87	35,09
1917	37,14	29,79
1918	39,05	27,45
1919	58,04	43,53
1920	91,74	57,43
1921	111,62	125,46
1922	99,19	103,06
1923	98,97	88,09
1924	104,56	90,03
1925	84,28	78,13
1926	170,44	119,14
1927	267,13	255,38
1928	326,69	327,34
1929	550,66	516,52
1930	1012,28	1004,18
1931	1077,12	1119,13
1932	869,23	946,59
1933	892,19	920,74
1934	610,89	636,55
1935	668,98	724,50
1936	612,09	567,40
1937	605,24	449,09

Source : Conception personnelle à partir des Statistiques financières de l'Algérie.

La série chronologique que nous avons obtenue représente l'investissement public en francs constants sur la période 1901-1937. Ce résultat a fait l'objet d'une extraction de données

d'archives à partir des budgets publics contenues dans les statistiques financières de l'Algérie. Ensuite, nous avons identifié les dépenses publiques ordinaires et extraordinaires qui entrent dans la composition de notre indicateur investissement public (It).

5. Caractéristiques (dimension, qualité) de l'investissement public économique dans les finances publiques algériennes

Après avoir obtenu une série de données chronologiques sur la période 1901-1937, nous allons procéder à une analyse globale de la place de l'investissement public dans les finances publiques budgétaires.

Le lien théorique entre l'investissement public en infrastructures et la croissance économique a connu une prépondérance à l'époque keynésienne. Mais Keynes ramène cette variable à un multiplicateur et à un outil pour relancer la demande globale à court terme. Depuis, plusieurs approches théoriques se sont développées autour de la relation entre les infrastructures et la croissance. Les premières tentatives de prise en compte des infrastructures comme facteur de production datent des années 1950 avec les travaux de Meade (1952) en considérant les infrastructures comme un facteur de production dont les effets conduisent à l'augmentation de la productivité des facteurs. Mais les premiers travaux empiriques qui visent à estimer l'apport des infrastructures dans une fonction de production reviennent aux travaux de Aschauer (1989) qui arrive au résultat selon lequel il existe un impact positif des infrastructures publiques sur la productivité du secteur privé. En se basant sur les résultats d'Aschauer, les nouveaux modèles de croissance ont pris les dépenses publiques comme un facteur de productivité et de croissance à long terme (Barro, 1990). En 1994, la Banque mondiale a considéré les infrastructures comme propulseur de l'activité économique et un progrès des conditions de vie des individus (Veganzones, 2000).

En somme, il y a plusieurs approches qui analysent les effets des infrastructures sur la croissance : l'estimation fondée sur la fonction de production augmentée, l'estimation d'une fonction de coût des entreprises, l'estimation via la méthode de convergence conditionnelle, et l'estimation de l'effet de diffusion spatiale. Les résultats diffèrent selon l'approche, les proxys utilisés pour quantifier les infrastructures, la période, la méthode, et les pays étudiés.

D'autres auteurs (Munnell, 1990 ; Eisner, 1994 ; Khanam, 1996) arrivent à des résultats différents de ceux d'Aschauer, qui a travaillé seulement sur des données américaines. En ce qui concerne les études menées sur l'impact des infrastructures sur la croissance dans les pays en développement, là aussi les résultats empiriques divergent. Knight et al. (1993), Devarajan et al. (1996), Khan et Kumar (1997) arrivent au résultat selon lequel l'impact de l'investissement en infrastructures publiques sur la croissance est positif dans les pays en développement. Keho et Echui (2011) ne trouvent pas d'impact des infrastructures de transport sur la croissance économique pour la Côte d'Ivoire (Palakiyem, 2016).

Les résultats empiriques divergent quant à la mesure de l'impact des infrastructures sur la croissance, mais le lien entre la qualité des investissements en infrastructures et la productivité des facteurs, ainsi que la capacité du pays à attirer l'investissement privé a été établi (Akitoby et al. 2007).

Comme nous l'avons déjà précisé, nous rappelons que notre analyse de l'investissement public ne vise pas à démontrer⁸³, en nous fondant sur des approches théoriques basées sur des hypothèses tirées d'économies développées, le lien entre les dépenses publiques en infrastructures et la croissance économique afin d'évaluer la politique économique menée en Algérie. Mais notre examen global s'intéresse au rôle des dépenses d'investissement public en termes de mise en valeur de l'Algérie, et la part supportée par le contribuable de la colonie dans le financement de ces investissements.

Rappelons que l'indice d'investissement public que nous avons construit regroupe les dépenses des Postes, télégraphes et téléphones, Travaux publics, chemins de fer, mines et services maritimes, Service d'architecture et des bâtiments civils, Travaux de colonisation et du génie rural, électricité rurale, Topographie, Eaux et forêts, Bâtiments civils, et électrification. Cependant, la répartition des dépenses publiques entre les composantes de l'indicateur d'investissement public que nous avons construit montre que les dépenses d'infrastructures de transport (chemins de fer) représentent la part la plus importante des dépenses d'investissements publics (54% en 1901, 86% en 1926, et 75% en 1937).

⁸³ Ce choix s'explique par l'indisponibilité des données pour mener ce type d'analyse d'une part, et les hypothèses de ce type de modèle qui ne correspondent pas à la structure de l'économie coloniale de l'époque d'autre part.

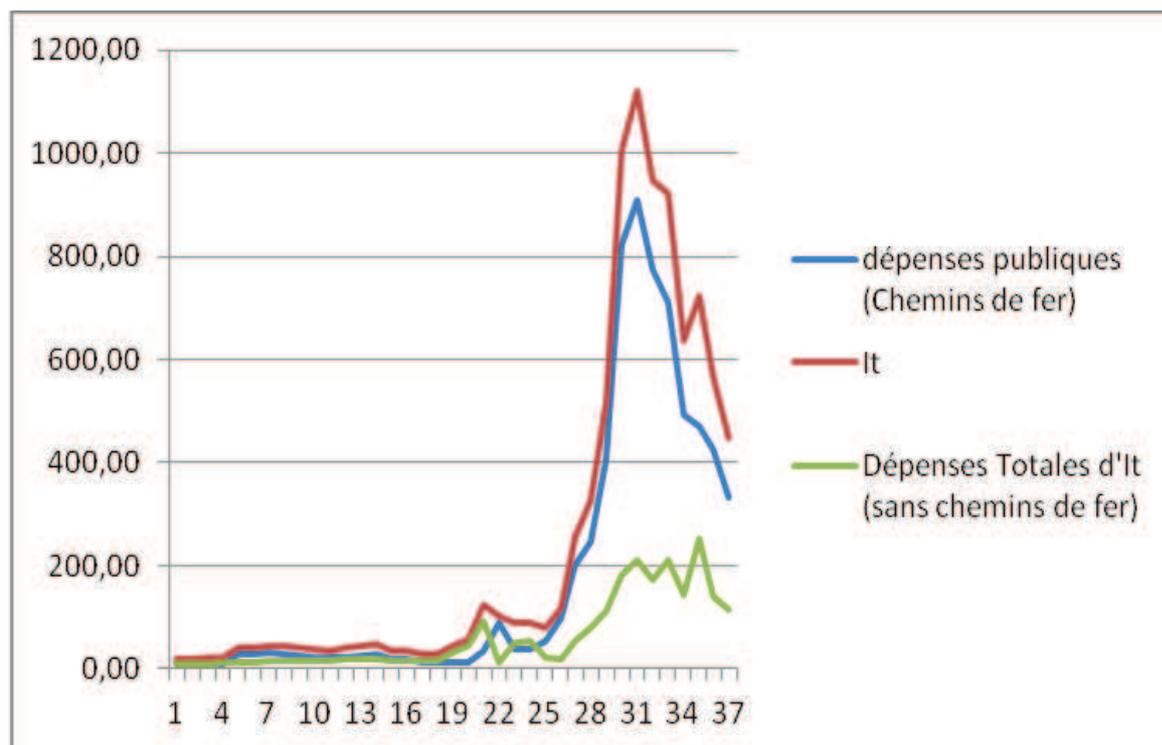
Tableau 17. Évolution quantitative des dépenses d'investissements publics (1901-1937) en millions de francs constants

Exercices	dépenses publiques (Chemins de fer)	It	Dépenses Totales d'It (sans chemins de fer)	indice It	indice Chemins de fer
1901	10,61	20,10	9,49	100	100
1902	9,59	19,65	10,06	106	90
1903	10,86	21,41	10,56	111	102
1904	9,08	20,58	11,50	121	86
1905	28,36	40,41	12,05	127	267
1906	26,92	39,87	12,95	136	254
1907	30,54	44,93	14,39	152	288
1908	27,82	44,14	16,32	172	262
1909	24,42	40,96	16,54	174	230
1910	21,13	36,81	15,68	165	199
1911	21,67	36,21	14,55	153	204
1912	23,18	40,58	17,40	183	219
1913	25,19	43,81	18,62	196	237
1914	28,01	47,97	19,96	210	264
1915	19,27	35,22	15,95	168	182
1916	18,15	35,09	16,94	178	171
1917	13,74	29,79	16,05	169	130
1918	12,18	27,45	15,27	161	115
1919	11,42	43,53	32,11	338	108
1920	12,05	57,43	45,38	478	114
1921	34,76	125,46	90,70	956	328
1922	89,80	103,06	13,25	140	846
1923	36,40	88,09	51,69	545	343
1924	37,69	90,03	52,33	551	355
1925	55,31	78,13	22,82	240	521
1926	99,83	119,14	19,31	203	941
1927	201,40	255,38	53,98	569	1898
1928	246,43	327,34	80,91	852	2323
1929	405,22	516,52	111,31	1173	3820
1930-31	822,33	1004,18	181,85	1916	7751
1931-32	909,16	1119,13	209,97	2212	8570
1932	774,41	946,59	172,18	1814	7299
1933	710,68	920,74	210,06	2213	6699
1934	491,52	636,55	145,02	1528	4633
1935	470,96	724,50	253,55	2671	4439
1936	426,65	567,40	140,75	1483	4022
1937	333,19	449,09	115,90	1221	3141

Source : Conception personnelle à partir des Statistiques financières de l'Algérie et des Rapports de la commission de vérification des comptes (1901-1937).

Examinons maintenant l'évolution des dépenses d'investissements publics sur la période 1901-1937.

Graphique 3. Investissement public (en francs constants) (1901-1937)



Source : Conception personnelle à partir des Rapports de la commission de vérification des comptes.

Les dépenses totales d'investissement public suivent différentes tendances sur la période 1901-1937. L'investissement public connaît une progression moyenne de 150% sur la période 1901-1914. La progression moyenne de l'investissement public total enregistre un double accroissement (343% en moyenne) sur la période 1915-1926 par rapport à la période précédente. L'investissement public s'accroît très rapidement sur la période 1927-1937 au cours de laquelle il enregistre une progression moyenne de 1604% par rapport à l'année de base 1901 (voir Graphique 3).

L'investissement public en chemins de fer suit la même tendance de progression que l'investissement public total sur la période 1901-1937, et sa courbe est très proche de celle de l'investissement public total. Quant aux autres dépenses d'investissement public (topographie, câbles télégraphiques, téléphone, électricité, eaux, routes et chemins), elles suivent une progression parallèle aux courbes de l'investissement public total et de Chemins de fer, mais restent très éloignées des seuils atteints par ces deux dernières et enregistrent d'importants écarts sur la période 1921-1937 (voir Graphique 3).

La description que nous venons de faire et qui reproduit les grandes tendances de la répartition des dépenses d'investissement public (Tableau 17, Graphique 3) entre les chemins de fer et les autres composantes de l'investissement public total (topographie, câbles télégraphiques, téléphone, électricité, eaux, routes et chemins) fait clairement apparaître que la politique de mise en valeur sur la période 1901-1937 est centrée sur l'équipement de l'Algérie en infrastructures de transport, et principalement en chemins de fer, qui occupent le plus important poste de dépenses publiques (en moyenne 75% des dépenses d'investissement public total de 1901 à 1937).

Interrogeons maintenant les comptes publics qui ont servi au financement de l'équipement de l'Algérie en chemins de fer sur la période 1901-1937. Notre démarche vise à délimiter les sources de financement qui ont alimenté l'investissement public en chemins de fer, la participation du contribuable de la colonie dans le financement et l'appréciation des infrastructures réalisées en termes de politique de mise en valeur. Cette analyse va nous aider à répondre aux questions que nous nous sommes posées aux deuxième et troisième chapitre concernant la thèse des auteurs qui supposent que l'équipement de l'Algérie a été supporté par le contribuable métropolitain, et la négligence par ces historiens économistes des coûts supportés par la population autochtone.

Rappelons que les milieux politiques de la colonie considéraient l'obtention du budget spécial et de la personnalité civile comme une victoire de leurs revendications répétées qui reprochaient à la métropole de ne pas consacrer assez de crédit pour la mise en valeur de la colonie. Le nouveau régime budgétaire accordé à l'Algérie en 1900 va-t-il lui permettre de gérer ses recettes publiques et contracter des emprunts publics pour mieux répondre aux besoins de sa mise en valeur ?

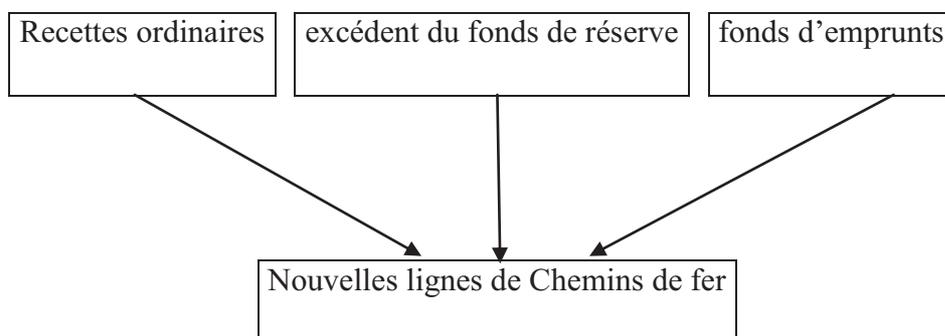
Nous avons déjà présenté l'organisation budgétaire détaillée de l'Algérie à travers le budget spécial mis en place à partir de 1901. Mais dans notre analyse nous nous sommes plus intéressés aux comptes publics qui ont servi à alimenter l'investissement public en chemins de fer sous formes de constructions nouvelles, entretien des lignes existantes et garanties d'intérêts versés aux compagnies ferroviaires. Nous n'avons pas pris en compte les dépenses publiques concernant les salaires et indemnités des cheminots, les dépenses des budgets départementaux et communaux qui ont contribué au financement de l'entretien des lignes et aux frais de personnel des cheminots. L'inclusion des dépenses départementales et communales nécessiterait un important travail d'archive en vue de la constitution d'une base de données, inexistante, à ce jour, et qui représente une intéressante piste de recherche à venir.

Nous avons relevé deux sources de financement des dépenses publiques de chemins de fer, les recettes ordinaires et les recettes extraordinaires.

La question qui se pose est de savoir qui a supporté le financement public des chemins de fer sur la période 1901-1937 ?

Les données des comptes publics du gouvernement général d'Algérie concernant les nouvelles lignes de chemins de fer mises en place à partir de 1901 nous ont permis de connaître la structure de financement.

Figure 3. Structure de financement des nouvelles lignes de chemins de fer



Source : Conception personnelle à partir des Statistiques financières de l'Algérie, 1935.

Les nouvelles lignes de chemins de fer construites entre 1901 et 1935 ont reçu un financement public total de 372 millions de francs. Ce financement se décompose de la manière suivante (tableau 18).

Tableau 18. Composition des financements publics des nouvelles lignes entre 1901 et 1935 (francs)

Type de financement	Nouvelles lignes 1901-1935
Recettes ordinaires	2 809 603
L'excédent du fonds de réserve	20 123 771
Les fonds d'emprunts	349 025 280

Source : Conception personnelle à partir des statistiques financières de l'Algérie.

Il apparaît clairement (tableau 18) que les emprunts financent les nouvelles lignes de chemins de fer à hauteur de 94% sur la période 1901-1935. Nous nous sommes donc intéressés à la situation des emprunts algériens à la clôture de l'exercice 1935 (Statistiques financières de l'Algérie, 1935) afin d'apprécier l'évolution de la politique d'emprunt poursuivie par les délégations financières algériennes. Les données collectées sont présentées au tableau 19.

D'après les données du tableau 19, nous observons que le gouvernement de la colonie et les délégations financières ont eu recours à l'emprunt public par émission d'obligations dès 1902. Nous constatons aussi que les 50 millions de francs qui représentent le montant de l'emprunt obligataire de 1902 ne correspondent pas aux vœux répétés des délégations financières avant l'obtention de l'autonomie financière de l'Algérie. En fait, avant la loi de 1900 qui autorise l'Algérie à contracter des emprunts publics, les délégués financiers reprochaient à la métropole de ne pas consacrer assez de crédits budgétaires aux travaux neufs, ce qui entraînait un ralentissement de la mise en valeur de la colonie. Les délégués financiers demandaient à la métropole de leur accorder la possibilité d'emprunter afin d'équiper la colonie en infrastructures qui conduiraient à l'augmentation de l'activité économique, les échanges, et par conséquent à dégager de futures ressources publiques pour la colonie.

De 1902 à 1907, l'Algérie n'a contracté qu'un emprunt public de 50 millions de francs en émettant des obligations rémunérées à 3%. Comment s'explique cette prudence du recours à l'emprunt public avec les projets de travaux neufs (300 et 500 millions de francs) envisagés avant l'obtention de l'autonomie financière dont l'emprunt représentait l'objectif principal ?

Tableau 19. Emprunts publics obligataires de l'Algérie (1901-1935)

Dates d'émissions	1902	1908	1921	1923	janvier 1930	octobre 1930	1931	février 1933	octobre 1933	1934	1935
Montant des émissions	49657745,5	174999936	251625000	335615875	601650000	248851920	700946400	739649792	730996032	751845250	730450000
Affectation de l'emprunt	Ouverture de routes et chemins, amélioration des ports de commerce, travaux hydrauliques agricoles, création et amélioration des centres de colonisation, de maisons forestières, reboisement et mise en valeur des forêts	Chemins de fer, travaux publics (routes et chemins, travaux maritimes, travaux hydrauliques), Colonisation, forêts, assistance publique, postes, télégraphe et téléphone,	Liquidation des déficits budgétaires pendant la période de guerre	Liquidation des déficits budgétaires pendant la période de guerre	exécution de programme de travaux général y compris les chemins de fer	exécution de programme de travaux général y compris les chemins de fer	exécution de programme de travaux général y compris les chemins de fer	exécution de programme de travaux général y compris les chemins de fer	exécution de programme de travaux général y compris les chemins de fer	exécution de programme de travaux général y compris les chemins de fer	exécution de programme de travaux général y compris les chemins de fer
Nombre des obligations émises	109478	394144	550000	723700	630000	260520	756300	850000	850000	860050	800000
taux d'intérêt	(500 fr, 3%)	(500 fr, 3%)	(500 fr, 6%)	(500 fr, 6%)	(1000 fr, 4,5%)	(1000 fr, 4%)	(1000 fr, 4%)	(1000/5000 fr, 4,5%)	(1000/5000 fr, 5%)	(1000/5000 fr, 5%)	(1000/5000 fr, 5%)

Source : Conception personnelle à partir des Statistiques financières de l'Algérie (1935).

En fait, le montant du projet d'emprunt proposé par les délégations financières était de 100 millions de francs. Mais au cours des discussions entre délégués financiers, ce projet fut réduit de moitié du fait du rejet des 50 millions prévus pour les chemins de fer. La délégation des colons craignait de futures augmentations d'impôts rendues nécessaires pour le remboursement de l'emprunt gagé sur les futures ressources budgétaires. Ainsi, c'est l'aversion des colons pour une augmentation de la fiscalisation qui a conduit les délégations financières à réduire le montant de l'emprunt à 50 millions de francs. L'emprunt a été réparti entre les travaux hydrauliques (7 millions) et maritimes (12 millions), la colonisation (13 millions), les forêts (6 millions) et les routes (12 millions). La politique d'emprunt public poursuivie en Algérie de 1902 à 1907 a permis l'équilibre du budget public en s'appuyant sur les ressources publiques propres à la colonie qui suffisaient à couvrir les projets de travaux et les charges de la dette (annuité de l'emprunt, 2 millions de francs par an).

En 1907, l'Algérie décide un nouvel emprunt de 175 millions de francs destiné au financement de grands travaux à partir de 1908. L'emprunt est destiné à financer les travaux de chemins de fer (94 millions), travaux de routes (32 millions), colonisation (18 millions), forêts (9 millions), travaux maritimes (16 millions), assistance publique (2,7 millions), postes (2 millions). Les ressources publiques prévues suffisaient à gager l'emprunt (annuité de 6 millions de francs par an)⁸⁴. Ce changement de tendance dans la politique de recours à l'emprunt public, qui a plus que triplé par rapport à celui de 1902, s'explique principalement par l'amélioration de la situation budgétaire. En effet, selon les délégations financières, le budget algérien a enregistré des excédents compris entre 2 et 6 millions sur la période 1901-1907 (Doüel, 1930 : page 489).

En réalité, les excédents résultaient de l'annulation de crédits budgétaires prévus pour des projets de travaux publics. Les excédents ont servi à alimenter le fonds de réserve et des placements en obligations⁸⁵ (Rapport de la commission de vérification, 1935).

À partir de 1921, nous observons (tableau 19), le recours de l'Algérie à l'emprunt public presque tous les ans de 1921 à 1930, et parfois deux fois par an de 1930 à 1935. La même observation concerne le montant de l'emprunt qui est multiplié par 5 entre 1908 et 1935. Entre 1901 et 1935, le total des emprunts publics réalisés par la colonie représente un montant

⁸⁴ Impôt sur les tabacs à partir de 1908 : 4 millions de francs ; surtaxe sur les absinthes : 2,5 millions; taxe sur l'exploitation d'un nouveau gisement minier : 2 millions.

⁸⁵ 26,5 millions provenait de l'emprunt de 1908, et 8 millions ont servi à l'achat d'obligations.

de 5,5 milliards et la charge de la dette publique annuelle (annuité à payer) a atteint 352,6 millions, ce qui représente 26,3% des recettes ordinaires. Nous pouvons soustraire des 5,5 milliards les deux emprunts publics de 1921 et 1923 qui sont venus répondre aux déficits causés par la guerre de 1914-1918. Cependant, nous nous sommes posé la question de l'emploi du reste des emprunts publics représentant un montant de près de 5 milliards de francs. Les comptes publics que nous avons interrogés ont montré que les emprunts publics ont financé les grands travaux d'intérêt général (travaux de routes, colonisation, forêts, travaux maritimes, postes, câbles téléphoniques), et les chemins de fer. L'affectation des emprunts publics a aussi alimenté le fonds de réserve et les différentes caisses créées depuis 1914 (caisse des céréales, caisse de secours, caisse des retraites, caisse du centenaire). En somme, la part la plus importante des répartitions des emprunts publics sur la période 1902-1935 revient aux chemins de fer qui ont absorbé 1,3 milliards de francs, ce qui représente près de 25% du total de l'emprunt public (Rapport de la commission de vérification, 1935). Mais en observant l'évolution de la longueur des Chemins de fer, nous avons constaté qu'entre 1901 (2905 km) et 1935 (4854 km) il n'y a qu'une augmentation de 1949 km. La construction de 1949 km de chemin de fer sur la période 1901-1935 a-t-elle coûté près de 4 fois les 2905 Km créés avant 1901 (38,3 millions) ? En fait, les emprunts publics affectés aux chemins de fer sur la période 1901-1935 ont plus servi aux paiements des garanties d'intérêts, rachats de compagnies de chemins de fer, déficits des dépenses d'exploitations, qu'à la construction de nouvelles lignes (Girault, 1927 : pages 159-184).

D'après l'analyse que nous venons de faire, nous pouvons dire que la gestion des finances publiques concernant les chemins de fer de la colonie par les délégations financières n'est pas meilleure que celle poursuivie par la métropole. Tous les deux sont responsables de l'explosion des dépenses publiques affectées aux chemins de fer en raison des conventions passées avec les compagnies de chemins de fer en ce qui concerne la métropole pour la période d'avant 1901, et les surcoûts d'achat et d'exploitation menés par les délégations financières de la colonie après l'obtention de l'autonomie financière en 1901. Qui a bénéficié de cette situation ? Le premier bénéficiaire sont les compagnies de chemins de fer auxquelles les vices des conventions permettaient une rente assurée par l'État (la métropole) (Tuillier, 1900 : page 39). Les avantages obtenus par les compagnies de chemins de fer les ont conduites à s'opposer aux multiples tentatives de modification des conventions et des conditions de rachats de leurs concessions par le gouvernement général de la colonie. Nous pouvons citer le

refus de fusion de l'ensemble des réseaux de chemins de fer de la colonie proposé par le gouvernement général en 1905, le litige qui a opposé la compagnie Est-algérien au gouvernement général concernant son rachat en 1912 (Bernard, 1913: pages 177-185). En second, viennent les sociétés et exploitants des produits destinés à l'exportation via l'utilisation des chemins de fer comme moyen de transport vers les ports. Dans ce sens, nous citons les vins qui ont occupé le premier rang des produits exportés pour les années 1935, 1936 et 1937⁸⁶.

Passons maintenant à la seconde question que nous nous sommes posée, à savoir qui a supporté le financement public de l'équipement de l'Algérie en réseau ferré ?

Dans la première partie de la réponse, nous pouvons dire que la quasi-totalité des dépenses publiques des chemins de fer ont été à la charge de l'Algérie sur la période 1901-1935.

Nous avons déjà abordé les sources de financement publiques de la colonie (tableau 18) dont les fonds d'emprunts représentent la principale source pour les chemins de fer.

Cependant, il existait d'autres sources de financement comme les avances de la Banque d'Algérie sous forme de crédits et les participations du budget de la métropole au paiement des garanties d'intérêts des lignes ouvertes à l'exploitation avant le 1^{er} janvier 1901. Comment pouvons-nous qualifier cette participation métropolitaine : étaient-ce des prêts, des avances remboursables ou des subventions ? En réalité, cette participation est issue des discussions qui se sont déroulées au cours de la préparation de la loi de 1900 sur l'autonomie financière de la colonie. De longues discussions ont eu lieu sur la partie qui devait prendre en charge les dépenses liées aux garanties d'intérêt des conventions signées avant 1900. La solution trouvée a consisté au paiement des garanties d'intérêt des lignes en exploitation par le budget métropolitain jusqu'en 1926 sous forme d'avances atténuées par le renoncement de la colonie au tiers du fonds de réserve qui dépasse la première tranche de 5 millions de francs⁸⁷.

La seconde partie de la réponse concerne la charge supportée par le contribuable autochtone et européen dans le financement de l'équipement en chemins de fer. Nous ne pouvons

⁸⁶ Les exportations de la colonie ont atteint respectivement 3.6, 3.5 et 2.6 milliards de francs pour les années 1937, 1936, 1935. Pour les mêmes années, les exportations de vins ont représenté respectivement 1.7, 1.4 et 1 milliard de francs (Annuaire statistique, 1937 : page 278)

⁸⁷ L'article 2 de la loi du 23 juillet 1904 stipule que la métropole avance un forfait annuel de 18 millions aux compagnies de chemins de fer pour les années 1905, 1906, 1907. Cette avance baisse chaque année de 300 mille de 1908 à 1912, de 400 mille de francs de 1913 à 1917, puis de 500 francs mille de 1918 à 1926 (Girault, 1927 : page 185).

quantifier la part des recettes publiques tirée des impôts et taxes payées par la population autochtone et européenne et affectée aux dépenses de chemins de fer. Mais nous pouvons confirmer que les impôts autochtones et européens ainsi que le reste des recettes publiques ont financé non seulement les chemins de fer, mais aussi le reste des dépenses publiques de l'Algérie. Les comptes publics que nous avons consultés nous informent que les impôts payés par les contribuables autochtones et européens occupaient une part importante des ressources publiques totales. De 1901 à 1937, le total des impôts payés (14,5 milliards) représente 55,5% des recettes publiques algériennes totales (26,1 milliards)⁸⁸. Comme nous l'avons déjà mentionné, la quasi-totalité des sources de financement des chemins de fer provient des fonds d'emprunt dont le paiement des annuités et du service de la dette sont payés essentiellement par les impôts et taxes, nous pouvons dire que l'équipement de la colonie a été financé par les contribuables autochtones et européens.

Concernant la répartition de la charge fiscale entre la population autochtone et européenne sur la période 1901-1935 nous avons constaté que le contribuable autochtone était beaucoup plus taxé que le contribuable européen. La répartition inégale a donné lieu à des réclamations répétées de la part des contribuables autochtones⁸⁹. Cette inégalité a fait l'objet de quelques travaux d'évaluation. Selon Oualid (1910), la population indigène supporte une charge de 71% des impôts directs tandis qu'elle ne possède que 38% de la fortune mobilière et immobilière⁹⁰. Pour le sénateur Charles-Albert Joly, rapporteur du budget de la colonie en 1913, « *l'Européen payait en Algérie 86 fr.41 par tête et l'indigène 10 fr.55. Mais, d'un autre côté, le capital possédé par les Européens était estimé par lui à 4.900 francs par tête et le capital possédé par les indigènes à 447 francs seulement. L'indigène était donc encore trop taxé : relativement à ses facultés, sa charge n'aurait pas dû dépasser 7,96 par tête* » (Girault, 1927 : page 190). En fait, les deux évaluations reposent principalement sur le rapport entre les propriétés bâties et non bâties détenus par les autochtones et les européens, et les impôts directs. Une étude plus approfondie qui inclurait les autres taxes (départementales, communales, amendes...), et le nombre de contribuables de chaque population pourrait encore creuser l'écart.

⁸⁸ Pour plus de détails voir : statistique financière de l'Algérie 1937.

⁸⁹ Pour plus de détails, voir le rapport du gouverneur général d'Algérie, Charles Lutaud, envoyé au Ministre de l'intérieur, le 28 février 1912.

⁹⁰ Cité dans Picard (1930 : pages 206-212).

Le constat que nous venons de faire signifie que la population indigène était imposée à un degré qui dépassait ses facultés contributives. Cette situation nous amène à dire que la population autochtone a supporté le financement des chemins de fer mais n'en a pas bénéficié car les exploitations viticoles, ainsi que le vin exporté était détenu par les colons qui acheminaient leur production vers les ports via les réseaux ferrés de la colonie.

6. L'investissement public de développement social

Les documents d'archives que nous avons utilisés pour la construction des indicateurs de dépenses publiques d'éducation et de santé pour la population autochtone et européenne sont les statistiques financières de l'Algérie de 1901 à 1937. Les budgets publics que contiennent les archives permettent clairement de faire la distinction entre les dépenses publiques affectées à chaque type de population.

Dans un premier temps, nous avons extrait des documents budgétaires les dépenses qui ont financé l'éducation et la santé pour chaque type de population, et appliqué ensuite un indice général des prix pour déflater les valeurs initiales.

Les résultats obtenus sont représentés par le Tableau 20.

DEEt : Dépenses d'éducation pour la population européenne

DEIt : Dépenses d'éducation de la population autochtone

DSIt : Dépenses de santé de la population autochtone

DSEt : Dépenses de santé de la population européenne

Les dépenses publiques d'éducation pour chaque type de population comprennent les dépenses d'instruction publique, les salaires du personnel, les subventions aux communes pour la construction d'écoles et la location d'immeubles.

Les dépenses publiques de santé pour les deux populations regroupent l'assistance publique, les œuvres d'assistance et d'hygiène, le service de protection de la santé, la lutte contre les épidémies, le service sanitaire maritime, salaires du personnel de l'assistance médicale.

Tableau 20. Répartition des dépenses publiques de santé et d'éducation pour la population autochtone et européenne 1901-1937 (millions francs constants)

Exercices	DEEt	DEIt	Dépenses totales d'éducation	% DEEt du total	%DEIt du total	DSIt	DSEt	dépenses totale de santé	%DSIt du total	%DSEt du total
1901	5,47	1,11	6,59	83%	17%	0,13	2,59	2,72	5%	95%
1902	5,14	1,40	6,54	79%	21%	0,23	2,56	2,78	8%	92%
1903	5,53	1,19	6,72	82%	18%	0,31	2,43	2,74	11%	89%
1904	5,97	1,18	7,15	84%	16%	0,30	2,68	2,98	10%	90%
1905	6,09	1,31	7,40	82%	18%	0,30	2,82	3,12	10%	90%
1906	6,46	1,37	7,83	83%	17%	0,54	2,78	3,32	16%	84%
1907	7,12	1,53	8,66	82%	18%	0,29	2,88	3,17	9%	91%
1908	7,67	1,64	9,31	82%	18%	0,30	2,74	3,05	10%	90%
1909	8,26	1,90	10,16	81%	19%	0,34	2,93	3,27	10%	90%
1910	8,55	2,24	10,79	79%	21%	0,31	2,77	3,08	10%	90%
1911	8,10	2,07	10,17	80%	20%	0,27	2,59	2,86	9%	91%
1912	9,61	2,30	11,91	81%	19%	0,31	2,95	3,26	9%	91%
1913	9,75	2,35	12,10	81%	19%	0,36	2,84	3,21	11%	89%
1914	10,73	2,63	13,36	80%	20%	0,36	2,91	3,28	11%	89%
1915	9,51	2,10	11,60	82%	18%	0,29	1,99	2,29	13%	87%
1916	10,32	2,16	12,48	83%	17%	0,32	2,14	2,46	13%	87%
1917	9,90	2,14	12,04	82%	18%	0,29	1,98	2,26	13%	87%
1918	9,19	1,95	11,14	82%	18%	0,28	1,71	1,98	14%	86%
1919	9,89	2,19	12,08	82%	18%	0,37	2,23	2,60	14%	86%
1920	20,65	4,38	25,02	83%	17%	0,31	3,31	3,62	9%	91%
1921	39,58	8,79	48,37	82%	18%	0,71	7,18	7,90	9%	91%
1922	44,54	10,40	54,94	81%	19%	1,00	9,41	10,41	10%	90%
1923	42,08	10,26	52,34	80%	20%	0,79	8,49	9,28	9%	91%
1924	41,20	10,30	51,50	80%	20%	0,77	8,68	9,45	8%	92%
1925	45,28	11,65	56,94	80%	20%	1,73	10,11	11,84	15%	85%
1926	52,96	11,02	63,98	83%	17%	1,54	12,44	13,97	11%	89%
1927	77,87	16,47	94,34	83%	17%	1,21	23,28	24,50	5%	95%
1928	108,34	21,05	129,39	84%	16%	1,55	32,98	34,54	4%	96%
1929	118,04	22,58	140,62	84%	16%	1,78	32,59	34,37	5%	95%
1930-31	184,91	34,17	219,08	84%	16%	2,66	66,69	69,35	4%	96%
1931-32	205,93	30,68	236,61	87%	13%	2,31	51,94	54,25	4%	96%
1932	143,51	25,57	169,08	85%	15%	2,31	44,26	46,57	5%	95%
1933	190,58	34,61	225,19	85%	15%	2,59	57,68	60,27	4%	96%
1934	179,25	35,25	214,50	84%	16%	2,69	70,84	73,52	4%	96%
1935	180,76	37,20	217,96	83%	17%	5,71	74,51	80,22	7%	93%
1936	145,76	32,70	178,47	82%	18%	6,09	68,44	74,53	8%	92%
1937	125,92	28,86	154,78	81%	19%	4,40	54,03	58,43	8%	92%

Source : Conception personnelle à partir des Statistiques financières d'Algérie (1901-1937).

6.1 Analyse qualitative des dépenses d'éducation et de santé affectées à la population autochtone et européenne

En nous basant sur les données des dépenses d'éducation et de santé, ainsi que leurs répartitions entre la population autochtone et européenne (Tableau 20), nous pouvons dire sans hésitation qu'il existe une inégalité claire et permanente sur l'ensemble de la période 1901-1937. L'inégalité est écrasante au détriment de la population autochtone dont la part des dépenses reçues n'a pas dépassé 21% pour l'éducation, et 15% en ce qui concerne la santé. Cela signifie qu'en moyenne 80% des dépenses publiques affectées à l'éducation et la santé étaient destinées à la population européenne.

Si nous prenons en compte la population scolarisable pour les deux types de population nous aurons la présentation suivante (tableau 21).

Tableau 21. Évolution de la scolarisation dans le primaire en France et en Algérie (6-14 ans)

Année	France population			Algérie: population européenne			Algérie: population indigène		
	Scolarisable	Scolarisée	Taux	Scolarisable	Scolarisée	Taux	Scolarisable	Scolarisée	Taux
1911	5958000	5655000	94,90	142923	114417	80,10	1067537	40858	3,80
1936	6193000	5261000	85,00	186576	128920	69,10	1264655	99174	7,90
1948	5345000	4746000	88,80	147849	122989	83,20	1939563	189573	9,80
1954	5708000	5573000	79,60	160348	137006	85,40	1833623	304015	16,70

Source : Kamel Kateb (2004 : pages 25-26).

Les données du tableau 21 montrent que la population autochtone scolarisable est en moyenne sept fois supérieure à la population européenne scolarisable. Cependant, les enfants autochtones scolarisés ne représentent en moyenne que 5,85% du total des autochtones scolarisables contre 74,6% pour les enfants européens sur la période 1911-1937.

Concernant la dépenses publique d'éducation par enfant scolarisé, l'inégalité a été multipliée par 3,5 entre 1911 (50 francs par autochtone contre 70 francs par européen) et 1936 (329 francs par autochtone contre 1130 francs par européen) (Kateb, 2004).

Le constat est le même au sujet de la répartition des dépenses publiques de santé entre les deux types de population. De 1901 à 1937, les dépenses publiques de santé allouées à la population autochtone n'ont jamais dépassé la tranche située entre 4,63 et 16,95% du total des dépenses de santé. Cela signifie qu'en moyenne, plus de 80% des dépenses publiques affectées à la santé étaient destinées à la population européenne.

L'inégalité s'aperçoit aussi au niveau de la répartition individuelle des dépenses de santé consacrées à chaque type de population.

Tableau 22. Répartition individuelle des dépenses de santé par population (en francs constants)

Année	population européenne	population indigène	dépenses de santé individuelles (européen)	dépenses de santé individuelles (indigène)
1906	680 263	4 477 000	4,87	0,74
1926	833 359	4 477 000	16,77	3,12
1931	881 584	5 588 000	78,67	12,41
1936	946 013	6 201 000	78,78	12,02

Source : Conception personnelle à partir des Statistiques financières et générales de l'Algérie et Exposition de la situation de l'Algérie.

La population européenne, 6 fois moins nombreuse que la population autochtone, bénéficie d'une dépense publique individuelle de santé 6 fois supérieure à celle consacrée à un individu autochtone.

La répartition individuelle des dépenses publiques que nous venons de voir témoigne de la distorsion qui existe entre les populations autochtone et européenne en termes de finances publiques consacrées au service public de santé.

Nous nous sommes aussi posé la question de la part supportée par chaque type de population dans le financement du service public de santé. Théoriquement, l'accès aux soins pour les autochtones est gratuit et financé par l'État par le biais d'œuvres sociales « indigènes ». Cependant, les établissements de santé sont situés dans les grandes villes où la population européenne a une forte densité (90% d'européens habitent dans les grandes villes), ce qui pénalise l'accès aux soins médicaux pour la population autochtone dont 90% habitent dans des zones rurales éloignées des grandes villes. L'éloignement de la population autochtone des établissements de santé a conduit le gouvernement général à créer le corps des auxiliaires médicaux « indigènes » en 1904 qui étaient censés offrir des soins de proximité aux populations autochtones rurales. Cette assistance médicale insuffisante⁹¹ était financée par les autochtones jusqu'aux années 1940. La commune imposait à la population autochtone qui lui était rattachée de payer des taxes sur les fêtes de mariage (10 francs pour les fêtes avec musique et tirs de coups de feu et 5 francs pour les fêtes modestes) qui servaient au financement de l'assistance médicale autochtone. Les autochtones ne finançaient pas uniquement leur système de santé des auxiliaires, mais aussi une partie des dépenses de santé européenne ainsi que la santé maritime⁹² (Clark, 2014 : page 6).

Les constats que nous venons de faire nous ont conduit à nous poser plusieurs questions sur le rôle du gouvernement dans cette représentation inégalitaire entre la population autochtone et européenne. La politique budgétaire du gouvernement n'aurait-elle pas été un outil dont la gestion allait à l'encontre de la mise en valeur de l'Algérie ? La politique fiscale appliquée à la population indigène n'aurait-elle pas été un moyen de transfert de richesses vers la

⁹¹La mission des auxiliaires médicaux indigènes consistait à faire des tournées de vaccination antivariolique et l'hospitalisation des cas graves est rare. Le nombre des auxiliaires indigènes n'a pas dépassé 288 depuis la création de ce corps médical en 1904 jusqu'aux années 1950.

⁹² Le constat de Hannah-Louise Clark est basé sur les données recueillies dans les documents d'archives : Voir Délégations financières algériennes et Conseil supérieur d'Algérie, Projets budgétaires votés par l'assemblée algérienne. Sessions 1905-1912 (Alger: Imprimerie A.Francheschi, 1905 et Alger: Imprimerie Victor Heintz, 1906, 1907, 1909, 1910, 1911 and 1912). Une toute petite minorité de médecins français a reconnu cette inégalité fiscale. Voir les critiques de Henri Soulié, « Organisation d'un service d'assistance médicale gratuite chez les indigènes. Procès-verbaux des séances de la Commission, » Séance du 10 juillet, CAOM ALG GGA 14H/1. Voir aussi Henri Gros, « L'Infirmerie indigène de Rébeval » Le Bulletin médical de l'Algérie novembre 1903, 14, 11, 413-424 ; et CANA Territoires du Sud 0531, lettre Pierre Claverie au Préfet de Constantine, 9 septembre 1905.

population européenne, et d'appauvrissement de la population autochtone ? Une répartition équitable des dépenses publiques entre les deux types de population à travers l'éducation et l'accès à la santé n'aurait-elle pas pu être un moyen d'augmenter les richesses de l'Algérie ?

Ce sont les questions auxquelles nous tentons de répondre dans la seconde partie de cette section.

6.2 L'impact de la politique coloniale sur la situation socio-économique de la population autochtone en termes de pauvreté

Dans un premier temps, nous allons approcher les conséquences de la répartition inégale des ressources publiques sur la structure socio-économique de la population autochtone en termes de pauvreté. Nous tentons ensuite une approche contrefactuelle en modélisant le lien entre le capital humain (éducation et santé) et la croissance économique (PIB/tête) pour répondre à la question : une répartition équitable des dépenses publiques entre les deux types de population à travers l'éducation et l'accès à la santé n'aurait-elle pas été un moyen d'augmenter les richesses de la colonie ?

6.2.1 Un lien entre la politique coloniale et la pauvreté de la population autochtone ?

Le thème de la pauvreté a connu plusieurs débats et controverses depuis que les organisations mondiales de développement se sont intéressées à la problématique de réduction de la pauvreté dans le monde, et en particulier depuis les analyses faites par la Banque mondiale sur la pauvreté au début des années 1970.

Jusqu'au début des années 1980, ce sont les approches utilitaristes qui ont dominé les travaux portant sur l'analyse de la question de la pauvreté. L'approche utilitariste est fondée théoriquement sur l'utilité, et au niveau empirique sur l'utilisation du revenu monétaire (dépenses de consommation) comme quantification du bien-être. Dans ce sens, la pauvreté correspond à l'insuffisance du bien-être d'un individu, et le niveau de vie est mesuré en terme monétaire par lequel sera évalué le degré de pauvreté dans une société donnée. L'approche utilitariste du bien-être a fait l'objet de beaucoup de critiques portant sur la conception même sur laquelle s'est fondée cette approche. Les contradicteurs (Rawls, 1970, Sen 1984, Kanbur, 2003) reprochent à ce courant l'insuffisance du critère monétaire comme indice permettant de décrire la pauvreté d'un individu. Le concept de pauvreté utilisé ne prend pas en compte les

différentes dimensions sociales de la pauvreté (insuffisance d'infrastructures accessibles, accès au logement, malnutrition, insécurité, manque de liberté, accès à l'éducation, inégalités...). D'autres approches ont été développées pour dépasser l'étroitesse de la conception utilitariste afin de mieux appréhender le concept de pauvreté au-delà de l'aspect monétaire.

L'approche non monétaire s'appuie sur les facultés élémentaires pour mesurer la pauvreté et tient peu compte des données sur l'utilité. Il y a plusieurs développements au sein de l'approche non monétaire dont les deux plus importants sont l'approche par les besoins de base et l'approche par les capacités.

Selon la première approche, les besoins de base d'un individu sont l'alimentation, l'accès à l'eau, la santé, le logement, l'éducation de base et les services publics. Cependant, cette approche est limitée au niveau de la détermination des besoins de base qui varient d'un individu à l'autre selon l'âge, le sexe et le type d'activité.

L'approche par les capacités a élargi le champ des critères définissant la pauvreté. Le cadre conceptuel est apparu dans les années 1980 avec les travaux de Sen (1985, 1987). Selon cet auteur, ce ne sont ni le bien-être ni les besoins de base qui déterminent le niveau de pauvreté d'un individu, mais c'est la qualité de l'existence, c'est-à-dire les opportunités offertes à un individu pour sortir de la pauvreté. Cependant, Sen ne donne pas une liste exhaustive des critères qui déterminent les capacités permettant à un individu de sortir de la pauvreté en ayant une vie digne. Il définit la capacité d'un individu comme des combinaisons de fonctionnement que celui-ci peut réaliser en choisissant une partie de ces combinaisons. Dans ce sens, la pauvreté est appréhendée comme un manque de réalisation de certaines capacités de base qui offrent à l'individu une vie digne. Cette approche a connu un développement théorique afin de tenter de déterminer une liste bien définie des fonctions élémentaires standards. Le plus important essai est celui de Nussbaum (2000) qui a mis en place une nomenclature de dix fonctionnements : des éléments liés à la santé physique, psychologique en incluant des unités sociales, environnementales et politiques (Sen, 2003).

Les travaux de Sen et de Nussbaum sur la mesure économique de la pauvreté et des inégalités ont exercé une grande influence sur la formulation de l'indice du développement humain (IDH) publié chaque année depuis 1990 pour plus de 150 pays par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Pour notre étude, il aurait probablement été plus

significatif d'étudier l'impact des dépenses publiques en capital humain sur le développement humain, en particulier sur celui de la population autochtone. Mais il aurait fallu pour cela pouvoir construire cet indicateur sur la période considérée, ce qui n'était pas possible compte tenu de l'état actuel des données. Nous nous sommes donc limités au PIB/tête comme indicateur de développement.

Les travaux empiriques de l'approche en termes de capacité font ressortir six éléments de base pour la vie de l'individu. Cela comprend la santé, le logement, l'éducation, les relations sociales, l'emploi et les ressources économiques auxquels s'ajoutent les droits et libertés. Les droits et libertés sont considérés comme d'importants moyens qui permettent à l'individu de sortir de la pauvreté en participant à la politique de développement. L'approche par les capacités a constitué un important apport au cadre théorique de l'analyse de la question de pauvreté en l'appréhendant comme un phénomène multidimensionnel. Mais les travaux empiriques ont connu des limites dans l'estimation de la liberté, le choix du bien-être de l'individu et l'estimation de l'exclusion sociale et par conséquent les inégalités (Sen, 2003).

En somme, il y a un consensus sur la multi-dimensionnalité de la pauvreté (les causes de la pauvreté), que ce soit dans la sphère académique ou au niveau des organisations mondiales de développement.

En ce qui concerne notre analyse qualitative, nous allons tenter de prendre en compte quelques causes avancées par l'approche des capacités (insuffisance d'infrastructures accessibles, accès au logement, malnutrition, insécurité, manque de liberté, accès à l'éducation, droits, inégalités, accès à la santé..) pour appréhender les conséquences de la répartition des dépenses publiques sur la situation socio-économique de la population autochtone.

6.2.2 La structure démographique de l'Algérie coloniale entre 1901 et 1937

Les statistiques générales de l'Algérie nous indiquent que la population algérienne est répartie entre territoire urbain et rural. Le territoire urbain se situe dans les trois grandes villes du littoral, à savoir Alger, Oran et Constantine. C'est dans et autour de ces villes où se trouvent les ports d'exportation, que s'organisent la plupart des infrastructures de communication et de transport. Quant au territoire rural, il se situe à 100 km du littoral sur une largeur de 200 à 300

km, et comprend les hautes plaines constantinoises et les zones steppiques de l'ouest (Kateb, 2003).

Dans la période qui s'étale entre 1901 et 1936, la population européenne n'a pas dépassé 16% de la population totale autochtone (15% de la population totale autochtone en 1906, 16% en 1926 et 1931, et 12% en 1936). Cependant, la répartition spatiale des deux types de population est largement inégale entre zone urbaine et zone rurale. La population autochtone est essentiellement rurale, sa proportion ayant connu une légère fluctuation entre 1926 et 1936 (92% de la population indigène est rurale en 1901, 1906, 1911, 91% en 1921, 90% en 1926, 88% en 1931, et 87% en 1936). Sur la même période, la population européenne est majoritairement urbaine répartie essentiellement dans les trois grandes zones urbaines (Alger, Oran et Constantine). Les dénombrements de la population européenne sur la période 1906-1936 montrent que 80% de la population européenne réside en zones urbaines (Statistiques générales de l'Algérie, gouvernement général de l'Algérie, 1936).

Cette inégalité dans la répartition spatiale entre les deux types de populations a-t-elle des conséquences sur l'organisation socio-économique ?

6.2.3 La structure socio-économique de l'Algérie coloniale

Les grandes agglomérations urbaines (Alger, Oran, Constantine) offraient aux européens diverses activités dans la fonction publique, le commerce, et les travaux publics dont les rémunérations sont supérieures aux salaires offerts dans l'agriculture et les mines (Démontes, 1930). Mais comme l'économie de la colonie est essentiellement agricole, la répartition spatiale de la population impacte la structure socio-économique des populations.

La répartition géographique des exploitations agricoles européennes augmente d'Est en Ouest près des bordures de mer. Les terres se situant sur cette bande sont caractérisées par leur fertilité et leur emplacement bénéficie de conditions climatiques favorables aux cultures d'exportations (vigne, arbres fruitiers, légumes primeurs). Quant aux exploitations agricoles indigènes, elles diminuent d'Ouest en Est. L'emplacement de ces terres se trouve dans l'arrière-pays dont les conditions climatiques ne permettent pas des cultures d'exportation. Cette structure de répartition géographique a donné lieu à deux types d'agriculture en Algérie, l'une européenne, diversifiée et plus rémunératrice tournée vers les exportations et l'autre vivrière, uniforme et basée sur les céréales et l'élevage (Isnard, 1954: pages 354-361).

De la répartition géographique, en terme agricole, ressortent deux structures sociales. La population autochtone rurale comprend les propriétaires, les khammès⁹³, les fermiers et les ouvriers agricoles (Henni, 1996). En règle générale, les exploitations agricoles sont des exploitations familiales, le recours à des ouvriers ou khammès se fait uniquement dans le cas des grandes propriétés agricoles. La culture autochtone est essentiellement vivrière dépendante de la pluviométrie. De ce fait, à l'exception des grands propriétaires, la population autochtone tire ses revenus monétaires de la vente de bétails. Il y avait aussi des autochtones qui étaient employés comme moissonneur, faucheurs, et vendangeurs. Le salaire d'avant 1918 que touchaient les ouvriers agricoles autochtones varie suivant la saison et la localité de 1,25 à 4 francs par jour. Cependant, il faut bien noter qu'une grande partie des ouvriers agricoles autochtones sont des travailleurs saisonniers. Les grands propriétaires agricoles (européens et autochtones) les emploient uniquement pour des périodes définies. Dans le cas de la vigne, par exemple, un vignoble de 1000 hectares exige 96,5 jours de travail par an (taille et vendange), le reste du temps les ouvriers agricoles autochtones retournent vivre auprès de leur famille et dépensent les économies qu'ils ont pu réaliser en travaillant dans la vigne. Les revenus salariaux des ouvriers agricoles autochtones sont insuffisants et ne couvrent pas leurs dépenses de subsistance. En 1926, le salaire journalier était entre 7 et 8 francs. Sur la même année, le prix du pain est de 2,35 francs le kilo, l'huile 9,5 francs le litre, et les tomates 1,50 franc le kilo. « *Dans ces conditions, seul le travailleur célibataire ou marié et sans enfant peut vivre à la limite de la subsistance. Dès que la famille dépasse deux personnes, la misère devient quotidienne ; quand cette famille comprend trois ou quatre personnes et des parents à charge, elle devient insupportable* » (Benachenhou, 1978 : page 238). L'autre fait marquant est l'inégalité des salaires agricoles européens et autochtones. Les ouvriers européens gagnaient un salaire journalier de 6 à 8 francs en 1913. La même année, les ouvriers autochtones obtenaient un salaire de 2,5 francs par jour. En 1920, le salaire journalier est de 10 à 12 francs pour les premiers et de 5 à 6 francs pour les seconds. Les salaires journaliers agricoles de 1930 sont compris entre 16 et 18 francs pour les européens et de 13 à 14 francs pour les indigènes.

⁹³ Origine du statut de *Khammès* : métayers attachés à la glèbe jusqu'au paiement de leurs dettes, employés par les grands propriétaires absentéistes turcs, kouloughlis ou maures. À la chute du régime turc, en 1830, et à la suite de soulèvements, certains s'emparèrent des terres qu'ils exploitaient (Chouquer, 2012). Après 1830, le khammès obtient le cinquième des revenus de la terre qu'il cultive.

L'inégalité des salaires ne concerne pas uniquement le secteur agricole, elle est aussi présente dans les secteurs des mines, du bâtiment, de la transformation de produits agricoles où les emplois sont occupés en grande partie par des européens d'origine espagnole et italienne. Les autochtones occupaient des postes de manœuvres ou de porteurs et gagnaient des salaires inférieurs aux salaires des européens. En 1929, les ouvriers européens touchaient des salaires journaliers de 18 francs à Médéa, 23 à Orleanville, 20 à Bône, 25-30 à Constantine, et 25 à 35 à Sétif. Sur la même année et dans les mêmes villes, les ouvriers indigènes gagnaient respectivement 11, 11, 12, 10-12 et 12 francs (Benachenhou, 1978 : page 239).

6.2.4 Les conditions de vie de la population indigène

Le niveau de vie de la population indigène

D'après nos recherches, les conditions de vie de la population autochtone n'ont pas fait l'objet d'études globales sur la période étudiées (1901-1937), à l'exception de rares enquêtes partielles résultant d'efforts individuelles (Nouschi, 1925), et les recommandations de quelques sénateurs et députés en vue de l'amélioration du niveau de vie des indigènes, mais qui rencontraient des obstacles auprès des délégations de colons (Bouveresse, 2008). Les premières enquêtes sur le niveau de vie de la population autochtone n'ont commencé qu'à la fin des années 1950 en vue de diminuer les inégalités avec la population européenne afin de faire face à la montée des révolutionnaires (Rapport Maspétiol, Plan de Constantine).

Cependant, il existe une tentative menée en 1937 par le gouvernement du front populaire pour enquêter sur la situation politique, économique et sociale autochtone, appelée le rapport de la commission Guernut (1937)⁹⁴. L'enquête a été réalisée dans 73 communes mixtes, ce qui représentait 3,5 millions d'autochtones (694845 familles).

L'alimentation des indigènes

Selon le rapport de la commission Guernut, l'alimentation de la majorité des autochtones est composée en grande partie d'hydrates de carbone et de corps gras (beurre, huile, graisse de mouton) avec peu d'albuminoïdes. Ce panier alimentaire comprend 1400 calories. Cependant,

⁹⁴ La commission Guernut fut mise en place par la loi du 30 janvier 1937 en vue de dresser un bilan sur les besoins et aspirations des habitants de la colonie. La première étape de l'enquête consistait à réunir des informations, par le biais des fonctionnaires administratifs sur place, sur l'alimentation, l'habitation, les vœux et attentes de la population. Dans un second temps, les commissaires étaient censés se déplacer dans la colonie pour compléter la documentation déjà réunie, mais les crédits de la commission n'ont pas été reconduits par la loi de finance de décembre 1937, ce qui a conduit ses membres à démissionner en juillet 1938.

la dépenses d'énergie va de 6000 à 7000 calories pour du travail qui nécessite de la force et 2200 calories pour un individu sédentaire. Cet état de sous-alimentation a eu des conséquences physiologiques sur la santé de la population autochtone (dénutrition). Le conseil de révision de l'armée qui a accueilli à Alger 60000 appelés en 1921, en avait refoulé 48000 en raison de leur état de santé physique. Sur les 16000 retenus, 4000 qui n'avaient pas la vigueur physique suffisante et ont été hospitalisés ou réformés peu de semaines après. Le même phénomène est observé à Oran en 1923, sur 14642 indigènes, 5446 sont ajournés pour insuffisance de développement physique et faiblesse de constitution, tuberculose, et rachitisme (Rapport Guernut, 1938).

L'habitat indigène

Voici comment se répartissait la composition de l'habitat « indigène » en 1911 : 1200000 habitaient dans des tentes, 1650000 dans des gourbis, 753000 en maisons à toits de tuiles, 380000 dans des maisons avec terrasses, 21000 en maisons européennes⁹⁵ et 296000 dans les grandes villes (Alger, Oran, Constantine)⁹⁶. Les données précédentes signifient qu'à l'exception des indigènes habitant des maisons avec terrasses et des maisons à l'europpéenne (9,3%) qui bénéficient d'un minimum de confort et d'hygiène, le reste de la population recensée dans l'enquête (90,7%) occupe des habitations précaires et insalubres. Selon le Rapport Guernut (1938), les habitations indigènes sont fréquemment situées près de points d'eaux marécageux, ce qui explique le paludisme dont souffrent souvent les indigènes.

L'accès à l'eau, l'éducation, et l'assistance médicale des indigènes

Le rapport Guernut (1938) relève l'existence fréquente d'épidémies de typhoïde au sein de la population « indigène » en raison de l'absence d'épuration de l'eau en zones d'habitations indigènes, qui n'a été introduite qu'à partir de 1916.

En plus des inégalités et de l'insuffisance des moyens financiers, la commission Guernut (1938) fait le constat de l'existence de maladies touchant particulièrement les indigènes (tuberculose, syphilis, trachome) liées à l'habitat insalubre et le manque de dispensaires. Pour

⁹⁵ Un gourbi est une habitation exiguë et misérable. Une maison à terrasse, la demeure d'un cultivateur de verger (arbres fruitiers), la maison à l'europpéenne signifient l'emploi de chaux, ciment, fer à T, bois de construction importé, boiserie dans la construction qui est effectuée par un maçon.

⁹⁶ Enquête du Gouvernement général d'Algérie (1911).

faire face à ces fléaux, le Rapport Guernut recommande l'amélioration du type d'habitat indigène et la multiplication des dispensaires dans les campagnes.

Quant à l'éducation, la commission met le point sur plusieurs inégalités qui caractérisent l'enseignement indigène. La scolarisation des enfants est déséquilibrée (60000 scolarisés sur 900000 enfants scolarisables, 1200 classes), par rapport à la scolarisation européenne (82800 élèves, 3600 classes). Le rapport constate aussi que les programmes enseignés dans les écoles « indigènes » sont inférieurs à ceux des écoles européennes où les enfants indigènes ne peuvent s'inscrire qu'exceptionnellement. Le rapport relève aussi l'absence dans les écoles « indigènes » des formations qualifiantes (maçons, menuisiers, peintres), ce qui les prédestine à des emplois de manœuvres.

Pour réduire les inégalités, le rapport recommande la construction de 20000 classes pour les « indigènes », et d'améliorer les programmes de formation afin de permettre aux « indigènes » d'accéder à plus de professions.

Le rapport parle aussi de l'éloignement des indigènes ruraux des points de passage des trains dont le tracement des lignes était fait en fonction des chefs-lieux regroupant les propriétés agricoles des colons.

6.2.5 Indices de pauvreté monétaire selon l'enquête sur la pauvreté de la commission Guernut (1937)

L'enquête sur la pauvreté entreprise par la commission Guernut porte sur 73 communes mixtes. Il y avait en Algérie deux types de commune, les communes de plein exercice régies par la loi municipale et les communes mixtes. Les habitants de communes de plein exercice sont des européens et des indigènes, mais le maire doit être un européen même si la population indigène rattachée est plus nombreuse que la population européenne. Les communes mixtes sont plus étendues en superficie que les communes de plein exercice où la population indigène est majoritaire à côté de peu d'européens qui sont en général des colons agricoles. Elles sont régies par un administrateur nommé par le gouverneur général et placé sous l'autorité du préfet. Les douars (villages) sont des subdivisions des communes mixtes surveillés par des adjoints indigènes nommés par le préfet (Meynier, 1981).

En 1936, la population totale algérienne comprenait 7147013 d'habitants dont 6201000 indigènes et 946013 européens. Sur la base du dénombrement de 1936, l'enquête Guernut, qui

porte sur 3,5 millions d'indigènes répartis en 694845 familles, concerne près de 50% de la population autochtone.

L'enquête avait donné les résultats suivants (tableau 23).

Tableau 23. Enquête sur la pauvreté dans 73 communes mixtes (1937)

Nombre de familles	Tranche de revenu annuel (francs)	Classe sociale
14642	6000 ou plus	très aisée
81426	5000-6000	aisée
233824	2000-4000	condition moyenne
222824	1000-2000	pauvre
142284	moins de 1000	très pauvre

Source : Commission Guernut (1938).

La commission Guernut avait construit ces indices sur la base d'un revenu journalier de 10 francs, ce qui représente le seuil minimal de survie pour une famille composée de quatre personnes. Selon le rapport Guernut, 50% de la population indigène rurale des communes mixtes risque de mourir de faim en cas d'incidents (pluviométrie insuffisante, mauvaise récolte, invasion de sauterelles,..), 25 à 30% se trouve dans une situation difficile, et 14% à l'écart du besoin (Rapport Guernut cité par Darmon, 2009 : page 622).

Ce sont les points les plus importants que nous avons relevés du rapport Guernut (1937) concernant l'impact de la politique coloniale sur la population autochtone en termes de conditions de vie et de pauvreté monétaire. Cependant, le rapport, dont les recommandations sont restées sans suite, a abordé d'autres questions, qui touchent à la représentation politique, les droits et libertés, le système pénal. Il a ainsi abordé d'autres raisons qui discriminent la population autochtone vis-à-vis de la population européenne et font perdurer la pauvreté au sein des autochtones. Ces raisons renvoient à la politique de mise en valeur poursuivie en

Algérie par le biais du régime budgétaire (répartition des dépenses publiques), du régime législatif (code de l'indigénat, fiscalité, taxes, amendes, naturalisation...), du régime politique (délégation financières, gouverneur général, régime des communes..). Pour illustrer le contenu de ce rapport, nous en citons quelques passages :

Dans deux communes mixtes, la construction de bâtiments somptuaires a coûté deux millions prélevés sur les fonds des douars alors que légalement, ces fonds doivent être affectés exclusivement aux améliorations des dits douars (routes, adduction d'eau, ponts, assistance). Or, les gourbis subsistent. Les deux communes mixtes comprennent 22 douars et il n'existe actuellement dans tout ce territoire, soit pour plus de 120000 habitants, que quatre petites écoles. » (Commission Guernut F80 1790, B 15 carton 40).

Cet exemple traduit bien le détournement des dépenses publiques de leurs objectifs initiaux.

« La désagrégation du patrimoine indigène par la pratique des expropriations se poursuit. Celles-ci consistent à enlever aux autochtones des terres fertiles ou avantageusement situées pour leur offrir, en échange, des terrains rocaillieux ou désertiques, loin des points d'eau et des routes. Ces expropriations ne sont pas ordonnées pour causes de révoltes contre la domination française, comme au début de la conquête, mais plutôt pour agrandir les domaines de quelques colons influents, de certaines sociétés puissantes ou de centres de colonisation en régression.

Conséquences : aggravation du paupérisme, dispersion des tribus loin de leurs marchés habituels ou de leurs cimetières vénérés, dépeuplement et insécurité des campagnes, accroissement d'un prolétariat oisif dans les centres importants. » (Commission Guernut F80 1790, B 15 carton 40).

Concernant la fiscalité, le passage qui suit traduit bien la charge supportée par « l'indigène » :

« Le contribuable indigène n'est souvent pas averti à l'avance sur la nature et le montant de ses impôts ; cette lacune et son ignorance lui enlèvent toute possibilité de faire, en temps voulu, les réclamations concernant les dégrèvements. Surimposé, il doit en outre payer une certaine somme à son caïd, sinon, gare aux représailles administratives. Dans les communes indigènes et dans les communes mixtes, la rentrée des impôts donne lieu à des constatations navrantes : le zèle des agents du Fisc va jusqu'à confisquer des burnous usés, de vieilles couvertures, des ustensiles rudimentaires, de la volaille et même à saisir quelques vieux bijoux d'argent au cou des femmes. » Commission Guernut F80 1790 (B 15 carton 40).

De nombreux autres passages du rapport Guernut décrivent clairement les inégalités entre les deux populations. En termes de droit civil :

«Soumis à toutes les obligations du citoyen, y compris à l'impôt du sang, les indigènes ne comprennent pas qu'il puisse y avoir deux poids deux mesures. En fait, on a conservé encore, en Algérie, trop de survivances du temps de la conquête. On tient les indigènes sous le régime de lois d'exception (code de l'indigénat, surveillance spéciale, code forestier, responsabilité collective). On les soumet encore à des juridictions répressives spéciales

(cours criminelles) n'offrant pas les garanties des juridictions de droit commun et dont la rigueur s'appesantit de tout son poids sur eux. » (Commission Guernut F80 1790, B 15 carton 40).

Pour résumer la situation générale de la population autochtone, nous citons un passage du rapport du professeur Soulier, inspecteur des hôpitaux, qui fait partie des pièces jointes au rapport Guernut :

« Si l'on parcourt ce que l'on appelle le bled, on est stupéfié de voir tant d'hommes, de femmes et d'enfants décharnés, affamés, à peine vêtus, habitants d'infests gourbis ou des grottes dans les montagnes, vivant d'herbes ou d'infâmes bouillies de grains, dans des conditions épouvantables et dans une saleté inouïe, terrain éminemment propice aux épidémies et, notamment, du typhus ». (Commission Guernut F80 1790, B 15 carton 40).

La commission Guernut (1937) a fait un ensemble de recommandations au gouvernement du front populaire, sur les dysfonctionnements qui touchent les régimes de gestion des affaires de l'Algérie afin de réduire les inégalités entre la population autochtone et européenne. Parmi ces recommandations :

« inaliénabilité des terres, arrêt des expropriations (sauf pour cause d'utilité publique), réévaluation foncière pour le calcul de l'impôt, réévaluation des salaires, nomination de membres indigènes aux conseils d'administration des sociétés de prévoyance, prêts en semences, moratoire pour les années déficitaires, organisation de coopératives agricoles indigènes, répression de l'usure, adoucissement du régime forestier. [...] supprimer l'amende collective et les décimes, supprimer les amendes pécuniaires qui se traduisent, le plus souvent par de la prison, par des journées de prestations plus profitables au Trésor. » (Commission Guernut F80 1790, B 15 carton 40).

Ces propositions n'ont commencé à trouver un début de réponse que dans les années 1950 avec les plans de développement (Rapport Maspétiol, Plan de Constantine).

6.3 Impact de la politique coloniale sur les revenus : une analyse contrefactuelle

Rappelons que notre question de départ, qui nous a motivé à travailler sur notre sujet de thèse, portait sur une situation hypothétique, à savoir ce qu'aurait été l'économie de l'Algérie en l'absence de la colonisation française. Nous avons débouché sur des difficultés qui rendaient cette analyse contrefactuelle irréalisable en l'état actuel des données et nous l'avons écartée.

Nous avons alors tenté une reformulation de notre question initiale en nous demandant ce qu'aurait été la situation économique de l'Algérie (en termes de revenus) en l'absence du système colonial et de sa structure inégalitaire entre les deux populations. L'élaboration de la

base de données nous a permis de construire des séries chronologiques qui quantifient la répartition inégalitaire des dépenses publiques d'éducation et de santé pour les populations autochtone et européenne. La question à laquelle nous tentons de répondre est alors : une répartition équitable des dépenses publique entre les deux types de population à travers l'éducation et l'accès à la santé n'aurait-elle pas été un moyen d'augmenter les richesses de l'Algérie ?

Nous rappelons que notre hypothèse principale est que le bilan économique et social de la politique de colonisation des années 1950 (Rapport Maspétiol) s'explique par la politique de mise en valeur conduite en Algérie depuis la conquête.

Les analyses qualitatives et descriptives que nous avons menées dans les précédents chapitres, nous ont permis de valider notre hypothèse et de confirmer les causes du bilan (politique de mise en valeur en termes de mesures budgétaires, fiscales, foncières, bancaires, agricoles) et en particulier l'asymétrie entre la population autochtone et européenne.

Pour répondre à notre question, la méthodologie adoptée s'appuie sur une analyse cliométrique du bilan qui examine les relations entre, d'une part, les dépenses d'éducation et de santé pour chacune des deux populations et, d'autre part, la croissance économique approchée par le PIB/tête. La démarche cliométrique nécessite un recours explicite à la théorie économique qui met en évidence les éventuels liens entre les dépenses publiques d'éducation et de santé et le revenu par tête, suivie de tests économétriques pour vérifier la causalité entre les variables étudiées.

Si les liens de causalité entre les variables analysées sont vérifiés, nous procéderons ensuite à l'écriture du modèle afin de mener l'analyse contrefactuelle. Celle-ci consiste à effectuer des simulations qui produisent une situation alternative, à savoir une répartition équitable des dépenses publiques d'éducation et de santé entre les deux populations qui pourrait conduire à une meilleure croissance (en termes de PIB/tête). L'analyse contrefactuelle permet de mesurer la différence entre ce qui s'est réellement produit (bilan caractérisé par une inégalité entre les deux populations) et ce qui aurait pu se produire (répartition équitable et son impact sur le revenu de la colonie).

6.3.1 Cadre théorique et empirique : brève revue de la littérature

L'éducation et la santé favorisent-elles la croissance économique ? La réponse à cette question nécessite l'analyse du lien théorique et empirique qui existe entre l'investissement en capital humain et la croissance économique. En fait, jusqu'aux années 1960, le capital humain n'était pas reconnu comme facteur contribuant à la création de richesses (croissance économique). Les limites de la fonction de production (Cobb-Douglas) à expliquer la croissance ont conduit Solow (1956) à introduire un troisième facteur résiduel nommé progrès technique. Viennent ensuite les travaux de Schultz pour qui l'éducation est un instrument important qui améliore le revenu à travers la productivité. Schultz (1961) considère les infrastructures, la santé, l'apprentissage et l'éducation comme participant à l'amélioration de la qualité de la main d'œuvre et par conséquent de la productivité.

Becker a analysé les déterminants de la croissance économique. Il considère l'éducation et la santé comme des variables importantes dans l'explication de la croissance économique. Pour lui, l'État devrait intervenir par l'investissement en capital humain à travers l'éducation, dont découleraient des externalités positives qui viendraient soutenir la croissance économique (Becker, 1964).

Mais ce n'est qu'à partir des années 1980 (Romer, 1986 ; Lucas, 1988) que le facteur capital humain est considéré comme un déterminant important de la croissance économique. L'apport de la théorie du capital humain a joué un rôle important dans le développement de la théorie de la croissance endogène. Depuis les années 1980, les contributions théoriques et empiriques sur la relation entre croissance endogène et capital humain se sont multipliées (Barro, 1991 ; Mankiw et al. 1992 ; Barro et Lee, 1993, 1996, 2001). Mankiw, Romer et Weil (1992) notent que le capital humain ne s'applique pas uniquement à l'éducation, mais aussi à la santé.

Parmi les travaux sur la croissance endogène, se sont développées deux approches. La première considère l'éducation comme un facteur semblable au capital physique dans la production. Cette approche est développée par Lucas (1988), qui impute un rôle direct et significatif à l'éducation sur la croissance économique. La deuxième approche, celle de Romer (1990), considère l'éducation comme un moyen indirect qui permet d'augmenter la capacité des facteurs de production, et par conséquent la richesse.

Dans les années 2000, Sen propose d'élargir la théorie du capital humain à sa théorie des capacités qui considère le capital humain non seulement comme un facteur qui stimule la croissance, mais permet aussi l'amélioration du bien-être des individus.

Concernant les travaux empiriques, plusieurs auteurs ont analysé la contribution de l'éducation à la croissance économique. Les résultats obtenus par Barro (1991), Mankiw, Romer et Weil (1992), Gemmell (1996), Altinok (2007), Fleisher (2010) montrent que le capital humain est un facteur déterminant de la croissance du PIB/tête.

Cependant, d'autres travaux empiriques sont arrivés à des résultats contraires aux premiers. Devarajan et al. (1996) et Prichett (2001) obtiennent une relation négative entre les dépenses publiques d'éducation et la croissance économique. Ils expliquent la corrélation négative par les montants importants accordés à l'éducation, ce qui les rend improductifs. Les auteurs suggèrent une allocation optimale des dépenses d'éducation. En effet, dans certains pays, l'allocation des ressources publiques d'éducation est une cause d'inégalité entre les catégories aisées qui profitent des dépenses publiques d'éducation au détriment des familles pauvres (Banque Mondiale, 1999).

Nous pouvons ajouter à l'ambivalence des résultats empiriques concernant l'effet positif/négatif du capital humain sur la croissance, l'absence de consensus sur la causalité entre le capital humain et la croissance, à savoir qui de la croissance ou du capital humain cause l'autre (Sow, 2013).

Concernant notre analyse, c'est à partir des inégalités de répartition des dépenses publiques d'éducation et de santé entre la population autochtone et européenne que se formule notre hypothèse centrale. Nous supposons qu'une augmentation de la part des dépenses publiques d'éducation et de santé pour la population autochtone aurait contribué à stimuler le revenu de la colonie sur la période 1901-1937. Notre objectif est de tester empiriquement cette hypothèse. Nous avons expliqué plus haut que notre démarche s'inscrit dans le cadre de l'approche cliométrique et que nous utilisons l'analyse contrefactuelle pour reproduire cette situation hypothétique. Cependant, la question est de savoir quelle modélisation adopter pour vérifier cette hypothèse ? Faut-il opter pour les démarches décrites dans la revue de littérature pour tester et mesurer l'impact du capital humain sur la croissance ? Les travaux sur la contribution de l'éducation et de la santé à la croissance économique mentionnés plus haut ont utilisé des fonctions de production pour définir le lien entre la croissance économique et le

capital humain (éducation et santé). Ils ont choisis le PIB pour représenter le taux de croissance, et des indicateurs quantitatifs (taux de scolarisation, nombre moyen d'années scolaires, dépenses publiques d'éducation, espérance de vie) et qualitatifs (qualité du système éducatif, qualité du système de santé) en ce qui concerne le capital humain (Sow, 2013).

Dans le cadre de notre analyse empirique nous avons choisi une modélisation Les processus vecteurs autorégressifs (Var).

6.3.2 Spécification du modèle et des variables

Pourquoi avons-nous choisi le modèle des processus vecteurs autorégressifs (VAR) pour mener notre analyse empirique ? En fait, le choix du modèle ne s'est pas fait facilement. Nous avons pris en compte plusieurs facteurs liés à notre analyse. Les données disponibles que nous avons obtenues, à travers nos travaux d'archives, ne nous permettaient pas d'avoir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour représenter le lien entre le capital humain (éducation et santé) et la croissance comme dans les modèles macro-économétriques de la littérature empirique. En effet, les modèles macro-économétriques imposent des restrictions théoriques fortes en termes d'hypothèses dans les relations entre les variables, de non vérification de la causalité, du procédé insatisfaisant des anticipations et de la distinction endogène-exogène. À la différence des modèles macro économétriques rencontrés dans la littérature empirique, la modélisation VAR permet en même temps une bonne analyse dynamique entre les variables et l'examen de l'ensemble des relations de causalité au premier abord de l'exogénéité des variables. Les VAR avec un minimum de restrictions peuvent modéliser la dynamique de différentes variables agrégées et la sélection du modèle s'effectue uniquement sur des critères statistiques. Cette modélisation est basée sur l'hypothèse que l'économie évolue selon la description du comportement dynamique d'un vecteur de k variables dépendant linéairement du passé. Ceci signifie que l'approche VAR permet de maximiser le pouvoir prédictif du modèle par des traitements purement statistiques qui reproduisent une bonne approximation de la structure du système économique (Fève, Collard, 2008).

L'analyse consiste dans un premier temps à déterminer le lien entre, d'une part, les dépenses publiques d'éducation et de santé pour les deux types de population et d'autre part, le PIB/tête. L'existence du lien devrait nous permettre dans une seconde étape de mener des simulations sur l'effet d'une amélioration des dépenses publiques d'éducation et de santé de la population autochtone (capital humain) sur le PIB/tête.

Notre modèle VAR analyse les relations dynamiques entre les séries de variables suivantes :

Produit intérieur brut par tête (PIBT)

Dépenses publiques d'éducation pour les autochtones (DEPEDUCIND)

Dépenses publiques de santé pour les autochtones (DEPSANIND)

Population autochtone (POPIND)

Dépenses d'éducation pour les européens (DEPEDUCEUR)

Dépenses de santé pour les européens (DEPEUR)

Population européenne (POPEUR)

Population totale (POPTOT)

Dépenses publiques de santé et d'éducation totales (DEPTOT)

Les données statistiques que nous utilisons sont issues de notre travail de collecte et traitement des archives (1901-1937), à l'exception du PIB par tête que nous avons estimé à partir des données d'Amin (1966).

6.3.3 Estimations et résultats

La modélisation VAR nécessite la vérification de certaines hypothèses. La première vérification porte sur l'hypothèse de stationnarité univariée. Pour mener cette analyse, nous avons effectué les tests de racines unitaires ADF (Augmented Dickey Fuller) sous Ewiews 7.2. Les résultats des tests ADF (annexe2) montrent que le PIBT, DEPSANIND, la DEPEDUCIND, DEPEDUCEUR, DEPSANEUR, DEPTOT, POPIND, POPEUR sont stationnaires et intégrés du même ordre.

Avant l'estimation de notre modèle VAR, il était nécessaire de choisir le nombre de retard (p). L'identification du nombre de retard est basée sur le choix du modèle qui le minimum des valeurs des deux critères d'informations (Akaike et Schwarz).

Les tests que nous avons effectués sur des modèles avec et sans constante (annexes 2), et selon les critères d'information, nous ont conduit à choisir un modèle VAR avec constante et d'un retard $p = 1$ retard.

Nous obtenons un VAR d'ordre 1 dont les estimations du modèle sont :

$\text{PIBT} = -0.0410577453133 \cdot \text{PIB}(-1) - 3.26365955276 \cdot 10^{-6} \cdot \text{DEPEDUCINDD}(-1) + 4.50923336617 \cdot 10^{-7} \cdot \text{DEPEDUCEURR}(-1) + 0.000284656999438 \cdot \text{DEPSANEURR}(-1) + 4.6037095015 \cdot 10^{-5} \cdot \text{DEPSANINDD}(-1) + 1.88616323708 \cdot 10^{-5} \cdot \text{DEPTOTT}(-1) + 0.00860271176396 \cdot \text{POPEURR}(-1) - 0.00132937702973 \cdot \text{POPINDD}(-1) - 0.0057541423888 \cdot \text{POPTOTT}(-1) - 148.041055039$
$\text{DEPEDUCIND} = -903.648154618 \cdot \text{PIB}(-1) + 0.822264374793 \cdot \text{DEPEDUCINDD}(-1) + 0.112350619129 \cdot \text{DEPEDUCEURR}(-1) - 25.8506899962 \cdot \text{DEPSANEURR}(-1) + 0.865023386469 \cdot \text{DEPSANINDD}(-1) + 4.57599700767 \cdot \text{DEPTOTT}(-1) + 1429.474408 \cdot \text{POPEURR}(-1) - 6.17266626316 \cdot \text{POPINDD}(-1) + 34.8404068256 \cdot \text{POPTOTT}(-1) - 11016848.2944$
$\text{DEPEDUCEUR} = -38992.019092 \cdot \text{PIB}(-1) + 2.54095084222 \cdot \text{DEPEDUCINDD}(-1) - 0.53212712423 \cdot \text{DEPEDUCEURR}(-1) - 254.931399539 \cdot \text{DEPSANEURR}(-1) + 0.549288063639 \cdot \text{DEPSANINDD}(-1) + 0.495144115869 \cdot \text{DEPTOTT}(-1) - 4036.51190083 \cdot \text{POPEURR}(-1) + 662.904075123 \cdot \text{POPINDD}(-1) - 176.412125577 \cdot \text{POPTOTT}(-1) + 8291018.5898$
$\text{DEPSANEUR} = 45.5302168538 \cdot \text{PIB}(-1) + 0.000892496680745 \cdot \text{DEPEDUCINDD}(-1) + 0.00215639025103 \cdot \text{DEPEDUCEURR}(-1) - 0.113445768934 \cdot \text{DEPSANEURR}(-1) + 0.0253637177921 \cdot \text{DEPSANINDD}(-1) + 0.169032397085 \cdot \text{DEPTOTT}(-1) + 52.4395057033 \cdot \text{POPEURR}(-1) + 1.3753107766 \cdot \text{POPINDD}(-1) - 1.21264977282 \cdot \text{POPTOTT}(-1) - 400797.24709$
$\text{DEPSANIND} = -87.2561605148 \cdot \text{PIB}(-1) - 0.052632330678 \cdot \text{DEPEDUCINDD}(-1) + 0.00256364925901 \cdot \text{DEPEDUCEURR}(-1) - 12.6815562226 \cdot \text{DEPSANEURR}(-1) + 0.15106139902 \cdot \text{DEPSANINDD}(-1) + 3.47556650118 \cdot \text{DEPTOTT}(-1) + 353.554240474 \cdot \text{POPEURR}(-1) + 0.0877432241975 \cdot \text{POPINDD}(-1) - 14.1173535943 \cdot \text{POPTOTT}(-1) - 2357356.45155$
$\text{DEPTOT} = -28.2361590604 \cdot \text{PIB}(-1) - 0.0122994969105 \cdot \text{DEPEDUCINDD}(-1) + 0.013953619902 \cdot \text{DEPEDUCEURR}(-1) - 0.853102596141 \cdot \text{DEPSANEURR}(-1) + 0.0339879831953 \cdot \text{DEPSANINDD}(-1) + 1.1879383447 \cdot \text{DEPTOTT}(-1) + 69.365817191 \cdot \text{POPEURR}(-1) - 2.35063477853 \cdot \text{POPINDD}(-1) + 3.80719518494 \cdot \text{POPTOTT}(-1) - 548953.738938$
$\text{POPEUR} = -0.383807474862 \cdot \text{PIB}(-1) - 8.19453731529 \cdot 10^{-5} \cdot \text{DEPEDUCINDD}(-1) - 1.17031168398 \cdot 10^{-5} \cdot \text{DEPEDUCEURR}(-1) - 0.0044551795087 \cdot \text{DEPSANEURR}(-1) + 0.000106100431567 \cdot \text{DEPSANINDD}(-1) + 0.00191620031768 \cdot \text{DEPTOTT}(-1) + 0.652265288316 \cdot \text{POPEURR}(-1) + 0.002564142833 \cdot \text{POPINDD}(-1) + 0.0133881383988 \cdot \text{POPTOTT}(-1) + 2313.40405186$
$\text{POPIND} = 7.66452621298 \cdot \text{PIB}(-1) + 0.00338263560145 \cdot \text{DEPEDUCINDD}(-1) - 2.13823603017 \cdot 10^{-5} \cdot \text{DEPEDUCEURR}(-1) + 0.0261605837715 \cdot \text{DEPSANEURR}(-1) - 0.00702451290213 \cdot \text{DEPSANINDD}(-1) - 0.026881422567 \cdot \text{DEPTOTT}(-1) - 1.45620115246 \cdot \text{POPEURR}(-1) + 0.141478683428 \cdot \text{POPINDD}(-1) + 0.430503080723 \cdot \text{POPTOTT}(-1) + 8954.6673164$
$\text{POPTOT} = 7.20483005215 \cdot \text{PIB}(-1) + 0.0036870401902 \cdot \text{DEPEDUCINDD}(-1) + 3.23502834295 \cdot 10^{-5} \cdot \text{DEPEDUCEURR}(-1) - 0.0527559513123 \cdot \text{DEPSANEURR}(-1) - 0.00448691768842 \cdot \text{DEPSANINDD}(-1) - 0.00806709816987 \cdot \text{DEPTOTT}(-1) - 0.335481155744 \cdot \text{POPEURR}(-1) + 0.0855082987431 \cdot \text{POPINDD}(-1) + 0.332011796614 \cdot \text{POPTOTT}(-1) + 7475.3749849$

Nous avons observé (annexe 2) qu'un grand nombre de coefficients associés aux termes retardés ne sont pas significativement différents de 0.

La valeur du t de Student de ces coefficients est inférieure, en valeur absolue, à la valeur critique de la table de Student (pour un seuil $\alpha = 5\%$ soit 1,96).

De ce fait, tous les termes de l'équation du PIBT ne sont pas significativement différents de 0.

En ce qui concerne le reste des équations, les coefficients significatifs sont :

DEPEDUCIND : les coefficients significatifs, DEPEDUCIND, POPIND, POPTOT.

DEPEDUCEUR : les coefficients significatifs, DEPEDUCIND, DEPEDUCEUR, DEPSANEUR, DEPTOT, POPEUR.

DEPSANEUR : les coefficients significatifs, DEPEDUCEUR, DEPSANIND.

DEPTOT : les coefficients significatifs, DEPSANIND, DEPTOT, POPEUR.

POPEUR : les coefficients significatifs, DEPSANEUR, POPEUR.

Avant d'analyser la causalité, nous avons vérifié la stationnarité de notre modèle VAR (annexe 2), et dont les tests effectués montrent bien que notre modèle est stationnaire.

L'analyse de la causalité permet de connaître les influences statistiquement significatives des variables de notre modèle entre elles.

L'analyse de la causalité est une étape nécessaire avant l'examen de la dynamique du modèle. Les tests de causalité sont effectués au sens de Granger.

Les résultats des tests que nous avons menés sous Eviews (voir annexe 2), nous ont permis de constater que :

Les DEPSANIND, la DEPEDUCIND, DEPEDUCEUR, DEPSANEUR, DEPTOT, POPIND, POPEUR, POPT ne causent pas le PIBT (on accepte l'hypothèse nulle au seuil de 5%)
PIBT, DEPEDUCEUR, DEPSANEUR, DEPTOT, POPIND, POPEUR DEPSANIND, POPT ne causent pas DEPEDUCIND
PIBT, DEPSANIND, DEPEDUCIND, DEPTOT, POPIND, POPEUR, POPT ne causent pas les DEPEDUCEUR. Cependant les DEPSANEUR causent les DEPEDUCEUR
PIBT DEPSANIND, DEPEDUCIND, DEPEDUCEUR, DEPTOT, POPIND, POPT ne causent pas le DEPSANEUR. POPEUR et DEPSANEUR causent DEPSANEUR
PIBT, DEPEDUCIND, DEPEDUCEUR, DEPSANEUR, POPIND, POPEUR, POPT ne causent pas les DEPSANIND. DEPTOT cause les DEPSANIND

PIBT, DEPSANIND, la DEPEDUCIND, DEPSANEUR, POPIND, POPEUR, POPT ne causent pas les DEPTOT. DEPEDUCEUR causent les DEPTOT
PIBT, DEPSANIND, DEPEDUCIND, DEPSANEUR, POPIND, POPT ne causent pas la POPEUR. Les DEPTOT, DEPEDUCEUR causent DEPTOT
PIBT, DEPSANIND, POPEUR, DEPSANEUR, DEPTOT, DEPEDUCEUR, POPT POPIND ne causent pas la POPIND. Les DEPEDUCIND causent la POPIND
PIBT, DEPSANIND, POPEUR, DEPSANEUR, DEPTOT, POPIND, DEPEDUCEUR, POPIND ne causent pas la POPT. Les DEPEDUCIND causent la POPIND

À la suite des tests de causalité de GRANGER, nous avons mis en évidence six relations de causalités. Mais nous avons constaté une absence d'influence entre nos séries de dépenses d'éducation et santé, et le PIB/tête. Ce résultat ne correspond pas à notre hypothèse centrale, tirée de la revue théorique et empirique du capital humain, selon laquelle il existe un lien entre les dépenses d'éducation et de santé, et le revenu par tête. L'existence de cette relation aurait permis d'appréhender, à travers une simulation, l'impact d'une amélioration dans les dépenses publiques en capital humain (éducation et santé) destinées à la population indigène sur le revenu par tête.

Le résultat empirique que nous avons obtenu signifie-t-il qu'il n'y a pas de lien entre les dépenses en capital humain et la croissance économique dans la structure économique de l'Algérie sur la période 1901-1937 ? À première vue, ces résultats ne correspondent pas à ceux que nous avons établis par l'étude qualitative et descriptive sur la base de la littérature et des documents d'archives consultés. Mais avant de tirer une quelconque conclusion des résultats de l'étude empirique, il faut d'abord nous interroger sur la capacité des variables que nous avons construites à résumer les relations étudiées, à savoir le lien entre l'investissement en capital humain et le revenu par tête. Ainsi, ce résultat nous amène à envisager l'intégration d'autres variables, comme par exemple, l'espérance de vie, les effectifs d'éducation désagrégées (primaire, secondaire) de manière à mieux résumer les relations étudiées et par conséquent obtenir des liens de causalités. Cette démarche nécessiterait de nouvelles recherches dans les archives afin de pouvoir construire de telles séries de variables. Aussi nous arrêterons-nous là dans le cadre de cette thèse. Quelle conséquence cela a-t-il pour

l'approche contrefactuelle ? En l'absence de relation de causalité, nous ne pouvons en effet utiliser ce modèle pour effectuer les simulations que nous avons envisagées, ce qui compromet la poursuite de l'analyse contrefactuelle.

Cette étude empirique visait surtout à montrer ce que l'on pourrait faire comme modélisation à partir de notre base de données, tout en étant conscient de ses insuffisances et des limites des variables que nous avons construites, en l'état actuel des données. Il s'agissait de tenter une analyse contrefactuelle à l'aide d'une modélisation VAR. L'idée était de chercher d'abord à établir une relation de causalité entre l'investissement en capital humain en matière d'éducation et de santé pour les autochtones et pour les européens, d'une part, et le revenu par tête, d'autre part, afin de pouvoir ensuite, à l'aide de ce modèle, simuler la situation contrefactuelle où les deux composantes de la population auraient bénéficié des mêmes dépenses en capital humain.

Au-delà du problème de la disponibilité des données, il reste la question théorique du choix du PIB/tête comme indicateur de développement. Nous avons montré en effet dans la revue de la littérature sur la théorie du capital humain et de la théorie de la croissance endogène au début de ce chapitre, qu'il n'existait pas de consensus sur la causalité entre le capital humain et la croissance. Aussi, comme nous l'avons remarqué plus haut, peut-être aurait-il été plus pertinent d'utiliser l'indicateur de développement humain (IDH) au lieu du PIB/tête comme indicateur de développement. Mais ce choix théorique est encore une fois subordonné à la question des données. En effet, nous ne disposons pas des données nécessaires pour construire la série de l'IDH sur la période 1901-1937. Dès lors, si ce calcul nous semble théoriquement et techniquement possible, il dépend également de la construction des données pour le réaliser et en vérifier la pertinence.

Nous pensons avoir par cette étude ouvert la voie en montrant la possibilité d'une démarche cliométrique et contrefactuelle sur notre sujet. Elle appelle pour le futur à une collaboration entre économistes économètres et historiens pour construire les données qui manquent.

Conclusion générale

Le point de départ de cette thèse pose la question de l'influence de la politique de mise en valeur conduite en Algérie sur le bilan du développement économique et humain à la veille de la guerre. Un recul de 120 ans semble raisonnable pour étudier l'impact de cette politique dans la mesure où cette durée nous permet d'aborder la question à différents stades des politiques menées et ses accomplissements.

De 1830 à 1870, la politique de mise en valeur était inconstante en orientation, et les choix poursuivies n'ont pas donné une direction déterminée sur la structure de l'activité économique à venir, mais ont conditionné la discrimination entre la population autochtone et européenne. Nous avons exposé le choix d'une politique de peuplement pour la mise en valeur de l'Algérie dont l'établissement fut difficile et coûteux pour les finances publiques. La politique de peuplement européen, jointe à une activité agricole peu productive, financée par des aides publiques, n'a pas seulement affectée les finances publiques, mais elle a échoué à attirer des capitaux privés. Quant à la politique menée envers la population autochtone, elle s'est traduite par la dégradation de son patrimoine mobilier et immobilier suite aux opérations d'expropriations de ses terres, ainsi que les amendes et la fiscalité appliquées par l'administration à son égard. Cependant, au cours de la période 1830-1870, la politique de mise en valeur a connu une phase pendant laquelle le gouvernement du second empire a tenté de donner une nouvelle orientation en matière d'investissement. L'idée était d'associer les grands capitaux privés (sociétés de colonisation) à la mise en valeur de la colonie. L'objectif de cette stratégie était double : d'un côté les investisseurs privés, devaient permettre la création de valeur ajoutée en exploitant les ressources potentielles de la colonie ce qui aurait contribué à l'accroissement de la richesse globale de la colonie et par conséquent du niveau de vie de sa population ; d'un autre côté, l'association des sociétés coloniales à des travaux d'intérêts publics devait permettre à l'État d'amoinrir la charge des dépenses publiques générées par la colonisation officielle (peuplement agricole). Mais dans les faits, le bilan de cette politique s'est soldé par plus de promesses que d'actes. La phase qui suit, qui commence

en 1870 avec la troisième république, est marquée par la politique de mise en valeur, laquelle a consisté à orienter et à renforcer l'investissement privé dans la mono agriculture d'exportation (la viticulture), et l'investissement public dans l'infrastructure des chemins de fer.

L'examen approfondie de la politique de mise en valeur sur la période 1870-1900, dans le cadre d'une approche croisée entre les mesures entreprises et les réalisations effectives, nous a permis de conclure que cette politique a été désavantageuse à plusieurs niveaux. Les investissements publics en chemins de fer ont représenté la plus lourde charge supportée par les finances publiques en raison des conventions signées avec les compagnies, et au niveau de l'activité économique, ils n'ont pas contribué à la baisse des coûts de transport. Quant à l'investissement privé dans la viticulture d'exportation, appuyé et aidé par l'administration, il n'a pas participé au financement des recettes publiques en raison de l'absence d'imposition sur ce type de production. Concernant la population autochtone, nous avons conclu que la politique de mise en valeur n'a fait que confirmer et renforcer l'avantage au profit de la population européenne au niveau fiscal, agricole ainsi que des droits et libertés.

Notre recherche passe ensuite à la phase qui commence en 1901. Nous retenons l'année 1901, date de la mise en place d'un budget public propre à l'Algérie, alors qu'il était auparavant intégré au budget de la métropole, ce qui entraînait une confusion concernant la partie nette des dépenses publiques supportées par les recettes propres de la colonie. Un des points importants au départ de la thèse était le projet de construction d'une base de données représentant les indices d'investissement public d'équipement et humain pour l'Algérie sur laquelle nous appuyer pour mener une analyse critique des travaux qui interprétaient le bilan économique de l'Algérie en termes de coûts pour la métropole. La base de données que nous avons pu construire pour la période 1901-1937 et l'analyse qualitative que nous avons menée nous ont permis de constater que la quasi-totalité des investissements publics, dominés par les investissements en chemins de fer, ont été financés par le contribuable de la colonie. Nous sommes aussi arrivés à établir qu'en termes de charge supportée, c'est la population autochtone qui a le plus contribué au financement de l'équipement public et social (éducation et santé) relativement à ses revenus. La vérification des comptes publics a montré que les autochtones ont eu en retour un accès aux services publics infiniment moindre que les européens.

Nous avons dans la dernière étape de la thèse, tenté de mener une analyse contrefactuelle pour appréhender ce qu'aurait pu permettre une politique de développement humain en termes de

dépenses publiques d'éducation et de santé en l'absence du système colonial, c'est-à-dire, selon les hypothèses de notre modèle, si ces dépenses n'avaient pas été discriminatoires.

Nous avons engagé l'analyse contrefactuelle dans un cadre qui concilie théorie économique et mesure empirique à travers la théorie du capital humain et la modélisation VAR qui permet le test de simulations.

Toutefois, cette étude empirique ne nous a pas permis d'aller jusqu'au dernier stade, celui de la simulation. En effet, en l'absence de relation de causalité entre dépenses en capital humain et croissance économique sur la période 1901-1937, nous ne pouvions utiliser ce modèle pour effectuer les simulations envisagées, ce qui compromettrait la poursuite de l'analyse contrefactuelle. Cependant, en l'état actuel de notre recherche, ce résultat n'invalide nullement ceux que nous avons établis par l'étude qualitative et descriptive menée à partir de la littérature et des documents d'archives consultés. Il nous semble être plutôt lié à la faible capacité des variables que nous avons construites à résumer les relations étudiées, à savoir le lien entre l'investissement en capital humain et le revenu par tête. Cela nous a amenés à envisager l'intégration d'autres variables, comme par exemple, l'espérance de vie, les effectifs d'éducation désagrégés (primaire, secondaire), de manière à mieux résumer les relations étudiées et par conséquent obtenir des liens de causalités. Nous n'avons cependant pas pu poursuivre dans cette direction, car cette démarche aurait nécessité des recherches plus approfondies et plus longues dans les archives afin de pouvoir construire de telles séries de variables.

Cette étude empirique visait surtout à montrer ce que l'on pourrait faire comme modélisation à partir de notre base de données, tout en étant conscient de ses insuffisances et des limites des variables que nous avons construites, en l'état actuel des données. Il s'agissait de tenter une analyse contrefactuelle à l'aide d'une modélisation VAR. L'idée était de chercher d'abord à établir une relation de causalité entre l'investissement en capital humain en matière d'éducation et de santé pour les autochtones et pour les européens, d'une part, et le revenu par tête, d'autre part, afin de pouvoir ensuite, à l'aide de ce modèle, simuler la situation contrefactuelle où les deux composantes de la population auraient bénéficié des mêmes dépenses en capital humain.

Au-delà du problème de la disponibilité des données, il reste la question théorique du choix du PIB/tête comme indicateur de développement. Nous avons montré en effet dans la revue de la littérature sur la théorie du capital humain et de la théorie de la croissance endogène au

début de ce chapitre, qu'il n'existait pas de consensus sur la causalité entre le capital humain et la croissance. Aussi, comme nous l'avons remarqué plus haut, peut-être aurait-il été plus pertinent d'utiliser l'indicateur de développement humain (IDH) au lieu du PIB/tête comme indicateur de développement. Mais ce choix théorique est encore une fois subordonné à la question des données. En effet, nous ne disposons pas des données nécessaires pour construire la série de l'IDH sur la période 1901-1937. Dès lors, si ce calcul nous semble théoriquement et techniquement possible, il dépend également de la construction des données pour le réaliser et en vérifier la pertinence.

Nous pensons avoir par cette étude ouvert la voie en montrant la possibilité d'une démarche Cliométrique et contrefactuelle sur notre sujet. Elle appelle pour le futur à une collaboration entre économistes économètres et historiens pour construire les données qui manquent.

Bibliographie

Ouvrages et articles

Acemoglu D., Johnson S., Robinson J. A. [2001]. The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation. The American Economic Review, pp 1369-1401.

Akitoby et al. [2007]. Investissement public et partenariats public-privé, Fond Monétaire Internationale, Washington, 30 p.

Albouy D.Y. [2012]. The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation: Comment. American Economic Review, pp 3059-76.

Altinok N. [2007]. Capital humain et croissance: l'apport des enquêtes internationales sur les acquis des élèves, Institut d'économie publique, 35 p.

Ageron Ch.R. [1979]. Histoire de l'Algérie contemporaine. T2, de l'insurrection de 1871 au déclenchement de la guerre de libération (1954), Presse Universitaire de France, Paris, 643 p.

Ageron Ch.R. [1968]. Les algériens musulmans et la France (1871-1919), tome1, PUF, Paris, 298 p.

Amin S. [1974]. Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique. In: Annales. Économies, Sociétés, pp 1974, 314.

Amin S. [1966]. L'économie du Maghreb: La colonisation et la décolonisation, éditions de Minuit, Paris, 574 p.

Andreano R.L., Heffer J., Gilles R. [1977]. La nouvelle histoire économique : exposés de méthodologie, Gallimard, Paris, 336 p.

Aschauer D.A. (1989). Is public expenditure productive? *Journal of Monetary Economics*, pp 177-200.

Barro Robert J. [1990]. Government spending in a simple model of endogeneous growth, *Journal of Political Economy*, pp 103-125.

Becker G. [1964]. *Human Capital*. New York: Columbia University Press, 280 p.

Bernard M.A. [1913]. *Les Chemins de fer algériens*, A. Jourdan, Alger, 268 p.

Benachenhou A. [1978]. *La Formation du développement en Algérie*, OPU, Alger, 479 p.

Bessaoud O. [1998]. Notes introductives à une histoire des institutions agricoles et des élites coloniales au Maghreb. *Insaniyat/ إنسانيات* Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales, (5), pp 171-186.

Blais H. [2008]. Qu'est-ce qu'Alger ? Le débat colonial sous la monarchie de Juillet, 2008, pp 19-32.

Bloch-Lainé F. [1956]. *La Zone franc*, Paris, P.U.F, 512 p.

Bobrie F. [1976]. Finances publiques et conquête coloniale : le coût budgétaire de l'expansion française entre 1850 et 1913. *Annales. Économie, Sociétés, Civilisations*, pp 1225-1244.

Boiteau P. [1866]. *Fortune publique et Finances publiques de la France*, T1, Libraire Guillaumin et Cie, Paris, 524 p.

Boldizzoni F. [2011]. *The Poverty of Clio: Resurrecting Economic History*, Princeton University Press, 216 p.

Bonin H. [2009]. Les banques et l'Algérie coloniale : mise en valeur impériale ou exploitation impérialiste ? Outre-mers, pp 213-225.

Bonin H. [2006]. Histoire de la Société générale : 1864-1890, Naissance d'une banque, Droz, Genève, 723 p.

Bonin H. [2000]. La Compagnie algérienne levier de la colonisation et prospère grâce à elle (1865-1939), Revue française d'histoire d'outre-mer, second semestre, pp 209-230.

Bonzom L. [1899]. Du Régime fiscal en Algérie, ses conséquences sur la situation et le développement économique de cette colonie, Paris, A. Rousseau, 186 p.

Bouche D. [1991]. Histoire de la colonisation française, T2, Flux et reflux (1815-1962), Paris, Fayard, 607 p.

Bouda E. [1987]. Grandeur et vicissitudes du débat colonial. Tendances récentes de l'histoire de la colonisation, Tiers-Monde, pp 793-812.

Bouveresse J. [2008]. Un Parlement colonial? Les délégations financières algériennes (1898-1945), Presses universitaires de Rouen, Rouen, 998 p.

Bruhn M. [2008]. Good, bad, and ugly colonial activities: studying development across the Americas, World Bank Publications, 60 p.

Bruhn M., Gallego F.A. [2012]. Good, bad, and ugly colonial activities: do they matter for economic development? Review of Economics and Statistics, pp 433-461.

Brunschwig H. [1960]. Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français (1871-1914), Paris, Librairie Armand Colin, 206 p.

Busson H. [1898]. Le développement géographique de la colonisation agricole en Algérie. In: Annales de Géographie, pp 34-54.

Burdeau A. [1892]. L'Algérie en 1891, Rapport et discours de la Chambre des députés, Paris, Hachette, 406 p.

Calmon A. [1896]. Histoire parlementaire des finances de la monarchie de Juillet, T2, Paris, C. Lévy, 392 p.

Cambon J. [1918]. Le gouvernement général de l'Algérie (1891-1897), J. Carbonel, Alger, 480p.

Clark H.L. [2009]. Soigner au *bled* : cadres et éducateurs en médecine en Algérie pendant l'époque coloniale, Princeton University, 24 p.

Clark H.L. [2014]. Doctoring the bled: Medical auxiliaries and the administration of rural life in colonial Algeria, 1904-1954. Doctoral dissertation, Princeton University, 24 p.

Clerc D. [1975]. Économie de l'Algérie, Les cahiers de la formation administrative, Alger, Direction Générale de la Fonction Publique, 214 p.

Cotta A. [1959], les perspectives décennales du développement économique de l'Algérie et le plan de Constantine, Revue économiques, pp 913-946.

Darmon P. [2009]. Un siècle de passion algérienne. Une histoire de l'Algérie coloniale 1830-1940, Fayard, Millau, 917 p.

Démontès V. [1906]. Le peuple Algérien, essai de démographie algérienne, Alger, imprimerie algérienne, 619 p.

Démontès V. [1922]. Renseignements sur l'Algérie économique, Paris, Office du Gouvernement Général de l'Algérie, 175 p.

Denis C. [1975]. L'économie de l'Algérie, Institut National de l'Administration, Alger, 206 p.

Dessoliers F. [1902]. La Question des chemins de fer d'intérêt général dans la nouvelle organisation administrative et financière de l'Algérie, Impr. de P. Fontana, Alger, 24 p.

Desvages H. [1972]. La scolarisation des musulmans en Algérie (1882-1962) dans l'enseignement primaire public français. Étude statistique. Cahiers de la Méditerranée, pp 55-72.

Devarajan, S., Swaroop, V., Zou, H. F. [1996]. The composition of public expenditure and economic growth. Journal of monetary economics, 313-344.

Diebolt C. [2012]. The Cliometric Voice, History of Economic Ideas, Roma, 18 p.

Diebolt C. [2006]. Cliométrie et Gestion : Vers une nouvelle Alliance, Revue française de gestion, 10 p.

Dodille N. [2011]. Introduction aux discours coloniaux, Paris, PUPS, 243 p.

Doüel M. [1930]. Un siècle de finances coloniales. Félix Algan, Paris, 835 p.

Dubois M. [1902]. Les colonies françaises : Un siècle d'expansion coloniale, Paris, A. Challamel, 1072 p.

Dumasy F. [2015]. À qui appartient Alger ? Normes d'appartenance et conflits d'appropriation à Alger au début de la présence française (1830-1833), In : Appartenance locale et propriété au nord et au sud de la Méditerranée, Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, 51 p.

Dupuy A. [1910]. Les impôts indigènes en Algérie, Alger, Imprimerie Gojosso, 148 p.

Duval J. [1863]. Colonisation, dans le Dictionnaire général de la politique de Maurice Block, Paris, 1863, pp 401-405.

Elsenhans H. [2000]. La guerre d'Algérie 1954-1962, La transition d'une France à une autre; Le passage de la IV^e à la V^e République. Paris, Publisud, 1072 p.

Émerit M. [1962]. Histoires de l'Algérie: progrès et reculs. Annales. Histoire, Sciences Sociales, 17, 6, Novembre, pp 1211-1214.

Fève P., Collard F. [2008]. Modèles VAR ou DSGE : que choisir ? Économie & prévision, n°183/184, 2-3, pp 153-174.

Frank A.G.[1977]. L'accumulation mondiale 1500-1800. Paris, Calmann-Lévy, 344 p.

Frank A.G., Trèves E. [1976]. Sur l'accumulation qu'on appelle primitive. L'homme et la société, pp 45-75.

Frobert L. [2009]. Clément Juglar, l'Algérie et les colonies, Revue européenne des sciences sociales, T XLVII, 143, pp 95-105.

Fogel R. [1964]. Railroads and American Economic Growth: Essays in Econometric History, Johns Hopkins Press, Baltimore, 296 p.

Gautier E. [1930]. L'Évolution de l'Algérie de 1830 à 1930, Publication du comité national métropolitain du centenaire de l'Algérie, 95 p.

Gendarme R. [1959]. L'Économie de l'Algérie, la Fondation Nationale des Sciences politiques, A. Colin, 234 p.

Genty de Bussy P. [1939]. De l'établissement des français dans la régence d'Alger et des moyens d'en assurer la prospérité. Paris, Librairie de Firmin Frères, 497 p.

Gharbi M.L. [2005]. Crédit et discrédit de la Banque d'Algérie, seconde moitié du XIX^e Siècle, Paris, l'Harmattan, 309 p.

Gille B. [1970]. La Banque en France au XIX siècle, Droz, Genève, 288 p.

Girault R. [1977]. Investissements et placements français en Russie, 1880-1914. La position internationale de la France, Paris, Aspects économiques et financiers 19^e 20^e siècles, pp 251-262.

Girault A. [1904]. Principes de colonisations et législation coloniale, T2. Seconde édition, Librairie de la société du recueil général des lois et des arrêts, Paris, 775 p.

Girault A. [1943]. Les colonies françaises avant et après 1815, notions historiques, administratives, juridiques, économiques et financières. 6e édition, Paris, Sirey, pp 5-6.

Griolet G. [1908]. Jurisprudence générale, Paris, Librairie Dalloz, 13 p.

Hanotaux G. [1902]. L'énergie française, Paris, E. Flammarion, 372 p.

Harbi M. [2004]. La guerre d'Algérie, 1954-2004, la fin de l'amnésie, Paris, Laffont, 736 p.

Harmand J. [1910]. Domination et colonisation, Paris, Flammarion, 1910, 102 p.

Harvey D. [2004]. Le nouvel impérialisme : accumulation par expropriation, Actuel Marx, 35, 1, pp 71-90.

Heffer J. [1977]. La grande dépression. Les États-Unis en crise, 1929-1933, Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 32^e année, 1, pp 164-165.

Henni A. [2009]. Le rôle de la fiscalité dans le processus de communautarisation des musulmans et de démonétisation des notabilités traditionnelles en Algérie entre 1830 et 1918. In Pour une histoire franco-algérienne, Paris, la Découverte, 223 p.

Henni A. [1996]. La naissance d'une classe moyenne paysanne musulmane après la Première Guerre mondiale, Revue française d'histoire d'outre-mer, 83, 311, 2e trimestre, pp 47-63.

Hess J. [1905], La vérité sur l'Algérie, Librairie universelle, Paris, 434 p.

Isnard H. [1949]. Vigne et colonisation en Algérie. Annales de Géographie, 58, 311, pp 212-219.

Isnard H. [1947]. Vigne et colonisation en Algérie (1880-1947). IV. Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, 2e année, 3, pp 288-300.

Iyer L. [2010]. Direct versus Indirect Colonial Rule in India: Long-Term Consequences. The Review of Economics and Statistics, 92(4), pp 693-713.

Jeanneney J.M. [1964], La Politique de coopération avec les pays en voie de développement. Paris, La Documentation Française, 192 p.

Josseau J-B. [1872], Traité du crédit foncier ; suivi d'un Traité du crédit agricole et du crédit foncier colonial. Paris, Cosse Marchal et Billard, 513 p.

Juglar C. [1856]. Des crises commerciales. Annuaire de l'économie politique et de la statistique, Paris, Guillaumin, 555-581 p.

Juglar C. [1857]. Des crises commerciales et monétaires de 1800 à 1857. Journal des économistes, 2^e série, n°14, vol 40, avril, 35-60 et n°41, mai, pp 255-267.

Juglar C. [1862]. Des crises commerciales et de leur retour périodique en France, en Angleterre et aux États-Unis, Paris, Guillaumin, 276 p.

Kateb K. [2001]. Européens, Indigènes et Juifs en Algérie (1830-1962). Edition de l'institut national d'études démographiques, Paris, 397 p.

Kateb K. [2004]. Les séparations scolaires dans l'Algérie coloniale. Insaniyat/ *نسانيات* 25-26 |, pp 65-100.

de Laroque R. [1874]. Étude sur la Société de Crédit Foncier en France, Paris, L. Larose, 243 p.

Larcher E. [1923]. Traité élémentaire de législation algérienne, Paris, Rousseau, 652 p.

Lefeuvre D. [1997]. Chère Algérie. Comptes et mécomptes de la tutelle coloniale (1930-1962), Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-mer, 394 p.

Lequy R. [1970]. L'agriculture algérienne de 1954 à 1962. Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, pp 41-99.

Leroy Beaulieu P. [1887]. L'Algérie et la Tunisie. Librairie Guillaumin et Cie, Paris, 472 p.

Lever E. [1984]. La Politique Étrangère du Général de Gaulle, Graduate Institute Publications, 208 p.

Lucas R.J. [1988]. On the Mecanics of Economic Development. Journal of Monetary Economics, juillet, pp 3-42.

Lützelshwab C. [2006]. La Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif (1853-1956), Berne, Peter Lang, 416 p.

Lützelshwab C. [2000]. La Compagnie genevoise des Colonies suisses. De Sétif (Algérie) et les innovations agricoles de son directeur Gottlieb Ryf (1884-1903), révélatrices des mutations sociales de l'Algérie coloniale. Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 87, n°328-329, 2e semestre, pp 185-207.

Marseille J. [1984, 2005]. Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce, Paris, Albin Michel, (réédition), 635 p.

Maspéro F. [2012]. L'honneur de Saint-Arnaud, Paris, le Seuil, 416 p.

Maspétiol R. [1955]. Rapport Général. Groupe d'étude des relations financières entre la métropole et l'Algérie, Juin, 226 p.

Meade J.E. [1952]. External Economies and Diseconomies in a Competitive Situation, The Economic Journal, 62, 245, March, pp 54-67.

De Ménerville P. [1960]. Dictionnaire de la législation algérienne, Paris : Cosse et Marchal, 699 p.

De Menerville P. [1860]. Dictionnaire de la législation algérienne, code annoté et manuel raisonné des lois, ordonnances, décrets, décisions et arrêtés. Bastide, Alger, 709 p.

Mérignhac A. [1925]. Traité de législation et d'économie coloniale, Recueil Sirey, Paris, 551 p.

Mérignhac A. [1912]. Précis de législation et d'économie coloniale, Recueil Sirey, Paris, 1001 p.

Meynier G. [1981], Algérie révélée La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle, Librairie Droz, Genève, 793 p.

Millot C. [1891]. Manuel du colon algérien : Traité pratique d'agriculture algérienne, Paris, Challamel, 562 p.

de Molinari G. [1853]. Entrées Colonies et Colonies agricoles. In Charles Coquelin, Dictionnaire de l'économie politique, Paris, Guillaumin, pp 393-402 et 402-405.

Napoléon III. [1865]. Lettre sur la politique de la France en Algérie adressée par l'empereur au maréchal De Mac Mahon, Gouverneur Général de l'Algérie, Imprimerie royale, Henri Plon, Paris, 88 p.

Nouschi A. [1962]. Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises, de la conquête jusqu'en 1919. Essai d'histoire économique et sociale. Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, 17^e année, 6, pp 1214-1219.

Nouschi A. [1858]. Correspondance du Dr A.E. Vital avec I. Urbain, 1845-1874. L'opinion et la vie publiques constantinoises sous le second empire et les débuts de la troisième république, Alger, 432 p.

Octave N. [1887]. Les chemins de fer en France et à l'étranger : étude financière et statistique, Bergeret-Levrault, Paris, 444 p.

Oualid W. [1910]. Essai d'évaluation du capital privé de l'Algérie, Revue d'économie politique, pp 385-409.

Palakiyem K. [2016]. Analyse de l'impact des infrastructures de transport sur la croissance économique du Togo, H.A.L, 24 p.

Paul S. [2016]. Intérêts économiques français et décolonisation de l'Afrique du Nord (1945-1962), Genève, Librairie Droz, 763 p.

Pawlowski A. [1919]. Annuaire des mines et minerais métalliques de France et d'Algérie, Annuaire industriel Heudelot, Paris, 216 p.

Perelman M. [2000]. The invention of capitalism: classical political economy and the secret history of primitive accumulation, Duke University Press, 424 p.

Picard E. [1930]. La monnaie et le crédit en Algérie depuis 1830, Paris, Librairie Plon, 429 p.

Picard A. [1884]. Les chemins de fer français : étude historique sur la constitution et le régime du réseau, tome 2, Paris, J. Rothschild, 584 p.

Pikety T. [2001]. Les hauts revenus en France au 20^{ème} siècle : Inégalités et redistributions (1901-1998), Bernard Grasset, Paris, pp 689-693.

Prichett L. [2001]. Where has all the education gone? *The World Bank Economic Review*, 15(3), pp 367-391.

Rimbaud A. [1888]. *La France coloniale : histoire, géographie, commerce*, A. Colin, Paris, 779 p.

Rey-Goldzeiguer A. [1977]. *Le Royaume arabe : La politique arabe de Napoléon III (1861-1870)*, Alger, SNED, 815 p.

Rolland L. [1930]. *Législation et finances coloniales*, Paris, Sirey, 794 p.

Rollinat, R. [1997]. *La nouvelle histoire économique*, Liris, Paris, 256 p.

Rousset C. [1887]. *L'Algérie de 1830 à 1840 : Les commencements d'une conquête*. Paris, E. Plon, Nourrit, 1887, 407 p.

Sainte-Marie A. [1971]. L'application du *Senatus Consulte* du 22 avril 1863 dans la province d'Alger, *Cahiers de la Méditerranée*, pp 15-34.

Sen A. [2003]. « Responsabilité sociale et démocratie : l'impératif d'équité et le conservatisme financier », dans A. Sen *l'économie est une science morale*. Paris, La Découverte, pp 77- 24.

Shuval T. [2002]. *La ville d'Alger vers la fin du XVIII^{ème} siècle*, CNRS édition, 277 p.

Shaller W. [1830]. *Esquisse de l'État d'Alger considéré sous les rapports politique, historique et civil*. Paris, Librairie de Ladvocat, 418 p.

Sow A. [2013]. *La contribution de l'éducation à la croissance économique du Sénégal*, H.A.L, 408 p.

Stora B. [1991]. Histoire de l'Algérie coloniale : 1830-1954, La Découverte, Paris, 126 p.

Stora B et Ellyas A. [1999]. Les 100 portes du Maghreb, Paris, Éditions de l'Atelier, 302 p.

Thémistocle L. [1853]. Études sur la colonisation de l'Afrique française, Lille, impr. de L. Danel, 392 p.

Trabut L. [1906]. L'Algérie Agricole en 1906. Alger, Imprimerie algérienne, 531 p.

Troin Jean-François, Laurent R. [1962]. Aspect de l'infrastructure économique de l'Algérie, Méditerranée, pp 53-68

Tuillier A. [1900]. Régime des chemins de fer algériens, A. Rousseau, Paris, , 121 p.

Varlet J. [1900]. Les céréales d'Algérie, Giralt, imprimeur, Alger-Mustapha, 112 p.

Veganzones M. [2000]. Infrastructures, investissement et croissance : un bilan de dix années de recherches, CERDI, Clermont Ferrand, 43 p.

Violette M. [1931]. Ministère d'état chargé des affaires algériennes, Archives nationales d'outre-mer, Aix-en-Provence, 295 p.

Vignon L. [1887]. La France dans l'Afrique du Nord, Algérie et Tunisie, Guillaumin, Paris, 290 p.

Vignon L. [1893]. La France en Algérie, librairie Hachette et Cie, Paris, 552 p.

Vivarez M. [1905]. Coup d'œil critique sur le projet de budget spécial pour 1905. A. Mauguin, Blida, 30 p.

Weil P. [2005]. Le statut des musulmans en Algérie coloniale : Une nationalité française dénaturée. La Documentation française, Collection Histoire de la Justice, Paris, 2005, pp 95-109.

Weber A.P. [2010]. 1830-1930, La France en Algérie : une mauvaise aventure. Publibook, Paris, 387 p.

Williamson J. [1974]. Late Nineteenth-Century American Development: A General Equilibrium History. New York: Cambridge University Press, 350 p.

Documents

Algérie. Gouvernement général de l'Algérie. Notice sur les chemins de fer algériens. 1899, Giralt, Alger, 59 p.

Annuaire statistique de la France/Ministère des finances et des affaires économiques, Paris, INSEE, 1961, 608 p.

Gouvernement général de l'Algérie. [1899]. Notice sur les chemins de fer algériens, Giralt, Alger, 72 p.

Gouvernement général de l'Algérie, Statistique Générale de L'Algérie : années 1867 à 1872, Imprimerie Nationale, Paris, 453 p.

Gouverneur général de l'Algérie. [1887], Exposé de la situation générale de l'Algérie, Gojosso, Alger, 379 p.

Gouverneur général de l'Algérie. [1895], Exposé de la situation générale de l'Algérie, Gojosso, Alger, 505 p.

Gouverneur général de l'Algérie. [1901], Exposé de la situation générale de l'Algérie, Yve Giralt, Alger, 523 p.

Gouvernement général de l'Algérie. [1884], Statistique général de l'Algérie (1882 à 1884), Alger, 352 p.

Ministère de la Guerre. [1839], Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie (1839), imprimerie impériale, Paris, 374 p.

Ministère de la Guerre. [1838], Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie (1838), imprimerie impériale, Paris, 396 p.

Ministère de la Guerre. [1852], Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie (1850-1852), imprimerie impériale, Paris, 656 p.

Ministère de la Guerre. [1851], Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie (1846-1847-1848-1849), imprimerie impériale, Paris, 740 p.

Ministère de la Guerre. [1855], Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie (1852-1854), imprimerie impériale, Paris, 605 p.

Ministère de la Guerre. [1857], Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie (1854-1855), imprimerie impériale, Paris, 884 p.

Ministère de la Guerre. [1845], Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie (1843-1844), imprimerie impériale, Paris, 495 p.

G. Les chemins de fer africains. In: Annales de Géographie. 1904, t. 13, n°72, 1904, pp. 427-454.

Gouvernement général de l'Algérie, [1900], Compte des recettes et des dépenses départementales de l'exercice 1900, Impr. de P. Fontana, Alger, 94 p.

Tableaux

Tableau 1	Dépenses publiques en Algérie 1850-1900	49
Tableau 2	Origine des dépenses publiques (1851-1900)	51
Tableau 3	Étendue moyenne des concessions rurales dans les trois provinces, en 1850	77
Tableau 4	Dépenses publiques relatives aux constructions de Bâtiments civils (1830-1850) en francs	81
Tableau 5	Recettes publiques sur la période 1846-1849 en francs	89
Tableau 6	Tarif des monnaies algériennes en francs le 7 mai 1830	93
Tableau 7	Répartition approximative de la dette hypothécaire de l'Algérie entre les divers prêteurs	128
Tableau 8	Sommes réclamées par les compagnies de chemins de fer à l'État de 1872 à 1898 (francs)	130
Tableau 9	Part contributive des impôts arabes dans les recettes publiques algériennes 1872-1883 (francs)	134
Tableau 10	Part contributive des autochtones aux recettes publiques en 1895 (franc)	136
Tableau 11	Nombre et proportion d'élèves indigènes et européens inscrits en primaire 1882-1884	139
Tableau 12	Tableau comparatif entre les ressources ordinaires des communes algériennes et des communes métropolitaines (1892)	141
Tableau 13	Malades accueillis par l'ensemble des hôpitaux civils de 1882 à 1884 selon le type de population	142
Tableau 14	Recettes budgétaires	156
Tableau 15	Dépenses Budgétaires	158
Tableau 16	Investissement public 1901-1937 (en millions franc constant)	162
Tableau 17	Évolution quantitative des dépenses d'investissements publics (1901-1937) en millions francs constants	165
Tableau 18	Composition des financements publics des nouvelles lignes entre 1901 et 1935 (francs)	169
Tableau 19	Emprunts publics obligataires de l'Algérie (1901-1935)	170
Tableau 20	Répartition des dépenses publiques de santé et d'éducation pour la population autochtone et européenne 1901-1937 (millions francs constants)	176
Tableau 21	Évolution de la scolarisation dans le primaire en France et en Algérie (6-14 ans)	177
Tableau 22	Répartition individuelle des dépenses de santé par population (franc constant)	178
Tableau 23	Enquête sur la pauvreté dans 73 communes mixtes (1937)	188

Figures

Figure 1	Organisation de la politique coloniale	8
Figure 2	Organisation de l'équipement de l'Algérie 1830-1850	79
Figure 3	Structure de financement des nouvelles lignes de Chemins de fer	168

Graphiques

Graphique 1	Évolution des dépenses publiques algériennes sur budget français de 1850 à 1900	50
Graphique 2	Part contributive des produits de recettes sur la période 1846-1849	90
Graphique 3	Investissement public (franc constant) (1901-1937)	166

Plan détaillé

Sommaire	4
Introduction générale	5
Chapitre introductif Histoire, économie et cliométrie	14
Introduction	14
1 Politique coloniale et politique économique des années 50	14
2 Colonisation et sous-développement : quelle relation ?	16
3 L'histoire de la colonisation de L'Algérie : quel apport ?	20
3.1 L'administration coloniale de l'Algérie	21
3.2 Le « paradoxe agricole » (1848-1942) et les causes de l'échec de l'industrialisation (1942-1961)	22
3.2.1 La politique de peuplement agricole (1848-1880)	22
3.2.2 L'échec de la politique de mise en valeur (1880-1961)	23
3.2.3 Le retard du décollage de l'industrialisation (1942-1961)	25
4 Cliométrie de la colonisation	27
4.1 La cliométrie : naissance, évolution et applications	28
4.2 L'approche contrefactuelle appliquée à l'histoire	29
4.3 La prédominance de l'approche institutionnelle en cliométrie de la colonisation	31
5 Une approche alternative appliquée au cas de l'Algérie	34
Chapitre 2 Le processus de colonisation et la question du coût colonial	39
Introduction	39
1. Les choix des politiques coloniales adoptées en Algérie (1830-1850)	40
1.1 La politique du peuplement agricole en question à la métropole	40
1.2 Les raisons de l'échec de cette politique du point de vu d'économistes	43
2. Finances publiques et conquête coloniale (1850-1900)	45
2.1 Les dépenses publiques algériennes sur le budget français (1850-1900)	46
2.2 Évaluation globale des dépenses coloniales de la France entre 1850 et 1900	51
3. La France a-t-elle retiré des gains de sa colonisation de l'Algérie ?	54
3.1 Les gains à l'échange entre l'Algérie et la métropole	58
3.2 La rentabilité des investissements métropolitains en Algérie	61
3.2.1 Les investissements privés	62
3.2.2 Les investissements publics	63
Chapitre 3 Stratégies et résultats de la politique de mise en valeur (1830-1870)	71
Introduction	71
1. La conquête et la rareté des capitaux privés (1830-1850)	72
1.1 Domaine public et investissement privé : quelle stratégie, et pour quels résultats ?	72
1.1.1 La stratégie (1830-1850)	74
1.1.2 Les résultats (1830-1850)	75
1.2 L'équipement de l'Algérie (1830 – 1850)	79
1.3 Dégradation de la situation économique et sociale des autochtones (1830-1850)	83
1.3.1 Le séquestre, l'expropriation et le cantonnement	84
1.3.2 L'impôt arabe	86
2. Les grands capitaux comme stratégie pour la mise en valeur de la colonie 1851-1870	92
2.1 Un système bancaire au service de la mise en valeur de l'Algérie ?	92
2.2 Les grandes sociétés de colonisation et la mise en valeur de l'Algérie	98
2.3 La population autochtone et la politique algérienne de Napoléon III	105

Chapitre 4 L'investissement dans l'Algérie coloniale et ses enseignements en matière de développement économique (1871-1900)	107
Introduction	107
1. Les investissements privés dans le secteur agricole	107
1.1 Villages agricoles et régime de concession : quelle contribution pour l'agriculture ?	108
1.2 L'extension du Domaine public	109
2. Les banques, les grandes sociétés de capitaux et le nouveau gouvernement de la troisième république: quelles relations ?	111
2.1 La phase d'hostilité 1871-1880	111
2.2 La phase de coopération : naissance du crédit viticole	114
3. Les investissements privés dans le secteur industriel et extractif	117
4. Les investissements publics (chemins de fer, routes, ports)	119
5. L'impact des investissements privés, publics sur le développement économique de la colonie (1870-1900)	122
5.1 Le régime financier et l'administration de l'Algérie	123
5.2 L'apport des investissements privés aux recettes publiques algériennes	126
5.3 La gestion et les conséquences des investissements publics de chemins de fer sur les dépenses publiques algériennes	130
6. Le gouvernement de la troisième république et la population autochtone : quelle relation en termes de finance publique ?	133
Chapitre 5 L'investissement public, les dépenses publiques d'éducation et de santé. Essai d'analyse contrefactuelle	145
Introduction	145
1. L'organisation budgétaire de l'Algérie à partir de 1900	147
2. L'origine des données	152
3. Présentation des données budgétaires collectées	154
3.1 Les données collectées en recettes publiques	155
3.2 Les données collectées en dépenses publiques	157
3.3 Recettes et dépenses publiques des territoires du sud	159
4. Méthodologie de traitement des données du budget spécial de l'Algérie	159
4.1 Méthodologie de construction de l'indicateur Investissement public	160
5. Caractéristiques (dimension, qualité) de l'investissement public économique dans les finances publiques algériennes	163
6. l'investissement public de développement social	175
6.1 Analyse qualitative des dépenses d'éducation et de santé affectées à la population autochtone et européenne	177
6.2 L'impact de la politique coloniale sur la situation socio-économique de la population autochtone en termes de pauvreté	180
6.2.1 Un lien entre la politique coloniale et la pauvreté de la population autochtone ?	180
6.2.2 La structure démographique de l'Algérie coloniale entre 1901 et 1937	182
6.2.3 La structure socio-économique de l'Algérie coloniale	183
6.2.4 Les conditions de vie de la population indigène	185
6.2.5 Indices de pauvreté monétaire selon l'enquête sur la pauvreté de la commission Guernut (1937)	187
6.3 Impact de la politique colonial sur les revenus : une analyse contrefactuelle	190
6.3.1 Cadre théorique et empirique : brève revue de la littérature	192
6.3.2 Spécification du modèle et des variables	194
6.3.3 Estimations et résultats	195

Conclusion générale	200
Bibliographie	204
Tableaux	219
Figures et graphiques	220
Plan détaillé	221
Annexe 1 Composition type du Budget spécial de l'Algérie	224
Annexe 2 Base de données	229
Annexe 3 Sorties E-views	230

Annexe 1

Composition type du Budget spécial de l'Algérie Récapitulatif des recettes et dépenses (images)

- 8 -

EXERCICE 1904

STATISTIQUE FINANCIÈRE

I. - BUDGET SPÉCIAL DE L'ALGÉRIE

1° RECETTES ET DÉPENSES

TABLEAU N° 1. — Recettes et Dépenses de toutes natures effectuées pendant les Exercices 1901 à 1904

EXERCICES	TOTAL GÉNÉRAL des RECETTES	DÉPENSES ORDONNANCES	DÉPENSES EXTRA-ORDONNANCES	TOTAL GÉNÉRAL des DÉPENSES	EXCÉDENT		OBSERVATIONS
					DES RECETTES sur les dépenses	DES DÉPENSES sur les recettes	
1901.....	52.885.411	54.181.065	0	54.181.065	3.704.370	0	
1902.....	63.136.060	33.829.359	3.117.735	56.947.194	6.188.866	0	
1903.....	71.304.048	55.813.147	5.582.975	61.396.122	9.507.926	0	
1904.....	68.896.307	51.799.327	7.922.548	62.491.875	7.404.472	0	
TOTAUX.....	262.224.811	218.635.898	16.733.270	235.419.208	26.802.769	0	
1905 (*).....	89.732.913	77.366.409	12.300.000	89.706.409	75.507	0	

(*) D'après le Budget de 1905.

- 9 -

EXERCICE 1904

STATISTIQUE FINANCIÈRE

I. - BUDGET SPÉCIAL DE L'ALGÉRIE

2° RECETTES

TABLEAU N° 2. — Recettes effectuées pendant les Exercices 1901 à 1904

RÉCAPITULATION

EXERCICES	§ 1° IMPÔTS et REVENUS	§ 2° EXPLOITATIONS INDIVIDUELLES de l'État	§ 3° PRODUITS et REVENUS du domaine de l'État	TOTAL des PRODUITS et REVENUS	§ 4° PRODUITS divers	§ 5° RESSOURCES exceptionnelles	§ 6° RECETTES d'ordre budgétaire	TOTAL des RECETTES ordinaires	RECETTES extraordinaires	TOTAL GÉNÉRAL des RECETTES
1902.....	44.133.529	5.673.684	3.672.087	53.479.290	827.789	0	5.710.553	60.018.333	3.117.735	63.136.068
1903.....	47.309.706	5.302.028	4.858.275	58.000.009	1.304.849	0	5.674.270	65.279.214	6.024.834	71.304.048
1904.....	44.683.500	6.425.691	5.371.671	56.479.862	1.006.792	0	4.788.907	62.294.501	7.471.756	69.896.307
TOTAUX.....	178.178.714	23.545.681	17.713.132	219.437.526	3.829.249	0	22.069.800	245.407.576	16.814.332	262.224.811
1905 (*).....	42.349.009	6.100.609	4.774.690	53.224.308	1.463.677	879.592	21.978.338	77.578.913	12.300.000	89.732.913

(*) Évaluation des recettes d'après le Budget de 1905.

TABLEAU N° 2 (Suite). — Développement des Recettes et Revenus

§ 1° — Impôts

EXERCICES	CONTRIBUTIONS DIRECTES			TAXES ASSIMILÉES AUX CONTRIBUTIONS DIRECTES						TOTAL	REVENUS
	CONTRIBUTION foncière	PATENTES	TOTAL	REDEVANCE des mûres,	PORTE et mesures	VENTE des pharmacies	ÉPREUVES appareils à vapeur	EAUX minérales	TOTAL		
1901.....	1.955.806	1.752.005	3.707.811	33.341	158.580	10.878	0	278	200.875	472.072	
1902.....	2.650.900	1.977.195	4.628.095	31.385	161.686	15.896	2.424	1.211	219.603	472.072	
1903.....	2.131.463	2.947.887	5.079.350	55.280	167.880	20.553	4.358	1.831	249.334	496.153	
1904.....	2.088.183	2.152.818	4.241.001	78.401	168.173	30.259	5.411	1.501	273.805	496.153	
TOTAUX.....	8.216.362	7.970.204	16.186.566	202.508	653.629	70.184	12.053	4.903	943.417	1.907.000	
1905 (*).....	2.084.959	2.008.086	4.093.045	69.171	149.925	17.541	1.209	3.875	221.964	473.000	

(*) Évaluation des recettes d'après le Budget de 1905.

CONTRIBUTIONS ARABES

EXERCICES	ACHÈVE	DEKHAL	DEMA	CENTIMES ADDITIONNELS généraux	CHEFE collecteurs	PLAIS de l'impôt sur les propriétés communales	CENTIMES ADDITIONNELS propriété indigène	CENTIMES ADDITIONNELS assistance indigène	TOTAL	TOTAL
1902.....	2.483.063	2.606.206	915.119	765.850	1.369.780	65.808	772.312	0	8.429.769	13.017.506
1903.....	2.221.317	2.861.008	1.078.233	730.292	1.355.864	65.242	0	778.914	9.587.079	14.015.709
1904.....	2.339.982	2.279.184	663.593	633.140	1.097.837	39.308	0	715.355	8.256.551	12.771.357
TOTAUX.....	9.479.261	10.147.661	3.336.736	2.897.267	5.138.304	180.448	772.312	1.494.269	35.304.344	52.634.347
1905 (*).....	2.370.292	2.250.372	637.852	649.939	1.093.440	38.810	0	712.622	8.213.777	12.616.733

I. - BUDGET SPÉCIAL DE L'ALGÉRIE

TABLEAU N° 2 (Suite). - Développement des Recettes effectuées pendant les Exercices 1901 à 1904

§ 1^{er}. - Impôts et Revenus (Suite)

EXERCICES	REPORTS de la PAGE précédente	1 ^{er} ENREGISTREMENT							TOTAL	F. TIMBRE	1 ^{er} TAXE SUR LE REVENU	2 ^o DOUANES					TOTAL à REPORTER
		DROITS SUR LES mutations	DROITS d'enregistrement de greffe, etc.	DROITS d'hypothèques	TAXE SUR LES CRÉDITS ARRISÉS SUR les compagnies d'assurances contre l'incendie	INDUSTRIE	BRANDES diverses	DROITS DE DOUANE à l'importation				DROITS de navigation	DROITS AVERS et recettes accessoires	AMENDES et condamnations	TOTAL		
1901	12.138.901	2.460.977	1.428.807	600.816	"	53.788	35.271	4.373.547	4.128.307	210.180	13.737.922	221.214	631.648	50.584	14.633.703	35.311.504	
1902	13.617.336	2.370.650	1.401.883	415.333	"	55.898	36.556	4.280.538	4.185.272	180.467	14.190.300	231.715	608.700	90.190	45.210.933	37.480.836	
1903	14.105.723	2.904.282	1.140.739	471.489	"	60.225	40.631	4.896.389	4.334.688	182.342	14.001.369	301.280	786.741	70.459	45.729.853	39.279.655	
1904	12.771.207	3.038.067	1.479.797	505.356	12.589	49.016	40.034	5.125.811	4.659.541	228.474	12.629.983	284.801	758.000	51.219	43.784.083	36.326.216	
TOTAL	52.694.947	10.776.265	5.721.420	1.792.794	12.589	227.927	120.262	18.682.257	17.115.308	807.463	55.169.531	1.029.043	2.838.150	271.852	59.338.633	118.598.011	
1905 (*)	12.616.733	2.825.511	1.438.975	498.019	30.000	70.175	41.475	4.864.750	4.248.229	180.072	10.791.803	225.136	728.657	68.712	41.919.049	39.327.730	

(*) Évaluations de recettes d'après le Budget de 1905.

TABLEAU N° 2 (Suite). - Développement des Recettes effectuées pendant les Exercices 1901 à 1904

§ 1^{er}. - Impôts et Revenus (Suite)

§ 2. - Exploitations industrielles de l'État

EXERCICES	REPORTS DU TABLEAU précédent	1 ^{er} CONTRIBUTIONS DIVERSES							AMENDES et condamnations	REVENUS divers	GARANTIE	TOTAL	TOTAL des 1 ^{er} IMPÔTS ET REVENUS	POSTES	TÉLÉGRAPHES	TÉLÉPHONES	TOTAL des 2 ^o
		DROITS SUR les alcools	DROITS divers sur les produits de l'industrie et le commerce spécial (après le décret du 11 novembre 1901)	LICENCES de boissons	LICENCES de tabac	TOURAGES	POURBETTES	PRÉLEVEMENTS SUR octroi de mer									
1901	33.541.906	4.370.272	"	1.480.748	238.467	25.907	37.727	111.408	58.968	20.513	178.068	6.530.962	12.051.866	3.747.661	1.617.440	450.807	5.815.978
1902	37.180.336	1.480.292	"	1.435.130	247.692	20.218	36.422	85.800	110.142	14.831	213.900	6.662.687	14.133.523	3.822.475	1.677.040	174.489	5.673.864
1903	20.279.055	5.813.734	"	1.391.220	260.232	33.362	34.472	92.315	117.280	19.253	250.114	8.060.711	47.309.706	3.822.696	1.786.007	222.315	5.832.028
1904	36.225.216	6.143.276	"	1.371.772	271.170	33.973	32.610	108.393	121.524	19.308	251.664	8.357.244	44.683.560	4.329.984	1.838.200	255.504	6.423.694
TOTAL	148.568.011	20.807.569	"	5.690.270	1.022.554	120.125	141.231	408.230	411.263	85.215	824.144	29.580.704	178.478.715	15.829.786	6.918.700	808.105	23.545.681
1905 (*)	33.827.730	6.264.021	52.751	1.106.115	261.075	22.631	35.982	91.572	122.677	18.728	243.747	8.321.279	42.348.009	4.650.706	1.703.300	256.587	6.100.809

(*) Évaluations de recettes d'après le Budget de 1905.

I. - BUDGET SPÉCIAL DE L'ALGÉRIE

3^e DE PENSES

TABLEAU N° 3. - Développement des Dépenses effectuées pendant les Exercices 1901 à 1904

EXERCICES	COTE	GOUVERNEMENT général et administrations centrales	ADMINISTRATION des départements et des communes	ASSISTANCE PUBLIQUE		SOCIÉTÉS de secours mutuels	SAPEURS-POMPIERS	SERVICE SANITAIRE et DROITS DE VENTE des pharmacies	SÉCURITÉ	GENDARMERIE	SERVICE PÉNI- TENTIAIRE	CULTES		INSTRUCTION PUBLIQUE		JUSTICE		OUVRIERS d'intérêt local Indigènes	ADMINISTRATION MILITAIRE	LABORATOIRES des FINANCES	TOTAL à reporter				
				Européens	Indigènes							Catholiques, protestants et israélites	Musulmans	ARTS	Primaire	Moyennes	Supérieures					Musulmans	Chrétiens		
1901.....	»	1.818.862	1.900.252	2.517.220	133.740	8.300	»	83.174	404.787	2.806.088	1.379.380	927.953	431.730	178.922	5.474.610	1.418.702	2.548.199	108.341	»	755.322	545.356	3.920	»	23.297.824	
1902.....	»	1.850.807	2.058.408	2.443.850	223.269	15.000	»	83.993	309.441	2.822.820	2.127.350	919.096	300.387	303.291	5.181.323	1.389.374	2.465.389	104.902	»	822.395	534.429	19.224	»	23.861.229	
1903.....	»	1.829.418	2.230.513	2.336.893	308.893	16.000	»	78.500	284.136	2.877.014	2.092.317	910.548	428.903	427.368	5.358.078	1.179.165	2.368.092	96.370	»	731.430	529.987	10.235	»	24.750.585	
1904.....	»	1.826.117	2.844.030	2.569.896	269.303	17.000	19.900	112.261	283.914	2.872.487	1.872.329	989.644	389.074	427.068	5.707.041	1.461.908	2.492.799	96.207	»	700.368	609.829	494.068	10.425	»	25.142.059
Totaux.....	»	5.335.452	9.122.893	9.807.859	690.311	50.300	19.900	257.918	1.274.578	11.981.098	7.881.668	1.748.081	1.350.194	794.867	21.871.052	4.817.047	9.830.250	416.379	»	1.467.810	2.285.345	2.063.871	34.819	»	96.961.707
1905(*).....	»	4.831.250	2.806.050	2.758.400	305.500	17.000	30.000	82.740	297.165	2.946.948	2.083.825	1.008.338	412.007	172.870	5.970.946	1.379.286	2.504.700	98.429	»	719.622	402.300	518.724	10.500	»	28.892.743

(*) Évaluations de dépenses d'après le Budget de 1905.

TABLEAU N° 3 (Suite). - Développement des Dépenses effectuées pendant les Exercices 1901 à 1904

EXERCICES	REPORTS du tableau précédent	DOUANES	CONTRIBUTIONS DIRECTES	CONTRIBUTIONS INDIRECTES	EXCESSIFS, DOMAINS, TERRES et propriétés individuelles indigènes	LIQUIDATION des comptes	REMBOURSEMENTS, restitutions, non valeurs et primes	POSTES, TÉLÉGRAPHES et téléphones	TRAVAUX, FORCES, MOUS et chemins de fer	SERVICE MARITIME	AGRICULTURE	EAUX et forêts	COMMERCE	COLONISATION	LIQUIDATION des dépenses de l'Exposition universelle de 1900	TOPOGRAPHIE	COMPLÈMENT des DOTATIONS	DÉPENSES d'exercices clos	DÉPENSES d'exercices en cours	TOTAL des dépenses ordinaires	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		TOTAL des dépenses extraordinaires		
																					Emploi des fonds d'emprunt	Prélevés sur la caisse de réserve			
1901.....	23.207.824	1.547.394	682.293	2.727.410	1.174.379	11	510.281	6.128.848	10.932.472	»	43.307	1.187.492	2.972.226	212.923	2.592.000	87.175	448.587	»	»	54.184.066	»	»	»	»	
1902.....	23.861.229	1.549.075	687.091	2.763.273	1.172.100	1.712	692.335	6.543.281	9.486.081	»	42.291	1.309.095	2.974.082	291.439	2.114.607	»	429.355	»	»	53.829.908	3.117.747	»	»	3.117.747	
1903.....	24.750.585	1.553.516	698.538	2.747.358	1.169.821	1.045	894.152	7.093.546	10.801.083	»	42.777	1.501.063	3.007.669	393.644	1.307.838	»	430.512	»	»	55.811.117	5.380.205	402.770	»	5.882.975	
1904.....	25.142.059	1.784.312	699.577	2.834.776	1.163.494	26	925.505	7.410.754	8.885.421	»	43.149	1.641.144	3.137.085	270.171	1.497.011	»	435.133	»	»	58.870	50.000	34.799.327	6.277.845	1.414.700	7.692.548
Totaux.....	96.961.707	6.434.187	2.778.739	10.762.817	4.700.707	2.784	2.899.293	26.881.300	39.905.687	»	171.533	3.729.094	12.061.070	976.377	7.542.162	87.176	1.793.387	»	»	983.800	30.000	218.625.938	14.973.707	1.817.472	16.793.270
1905(*).....	28.892.743	1.675.891	702.050	2.829.120	1.209.428	»	732.538	7.287.442	26.867.600	»	50.700	1.988.560	3.689.180	298.800	1.979.425	»	440.000	350.000	»	4.000	77.303.409	11.000.000	1.200.000	»	12.200.000

(*) Évaluations de dépenses d'après le Budget de 1905.

Annexe 2

Base de données

(millions de francs constants)

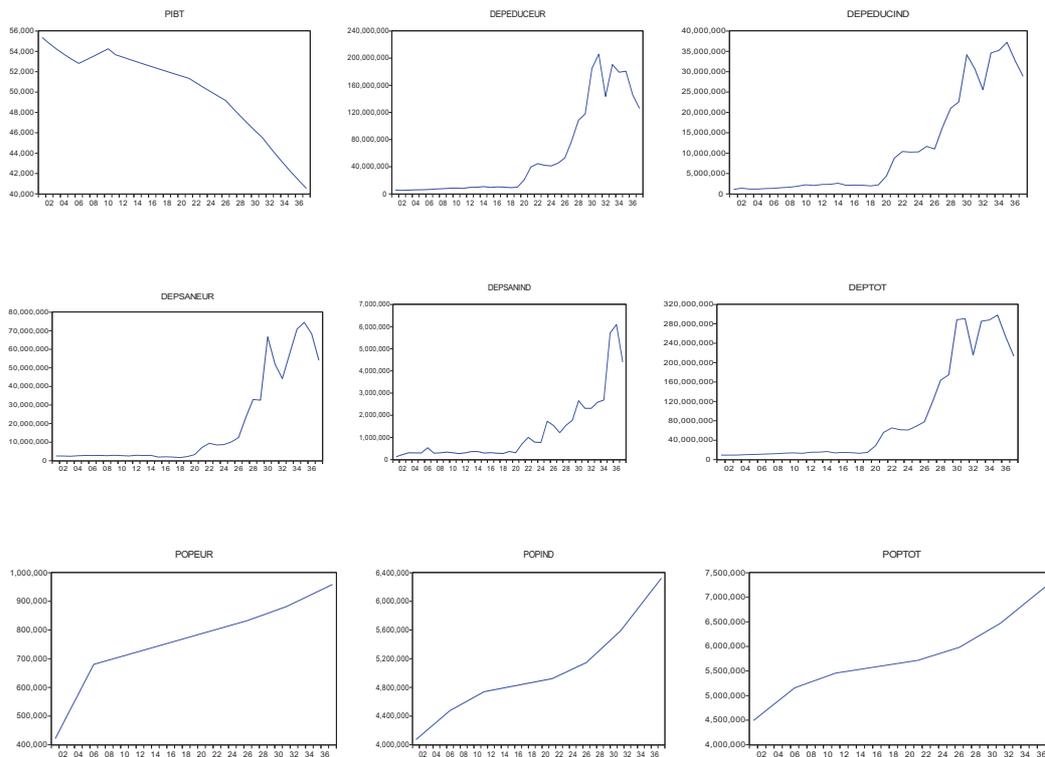
Année	POPTOT	POPIND	PIBT	POPEUR	DEPSANIND	DEPSANEUR	DEPEDUCIND	DEPEUCEUR	DEPTOT
1901	4,49	4,07	55 369	0,42	0,13	2,59	1,11	5,47	9,31
1902	4,63	4,15	54 764	0,47	0,23	2,56	1,40	5,14	9,32
1903	4,76	4,23	54 210	0,52	0,31	2,43	1,19	5,53	9,45
1904	4,89	4,32	53 704	0,58	0,30	2,68	1,18	5,97	10,13
1905	5,02	4,40	53 242	0,63	0,30	2,82	1,31	6,09	10,52
1906	5,16	4,48	52 820	0,68	0,54	2,78	1,37	6,46	11,15
1907	5,22	4,53	53 166	0,69	0,29	2,88	1,53	7,12	11,82
1908	5,28	4,58	53 520	0,70	0,30	2,74	1,64	7,67	12,35
1909	5,34	4,63	53 885	0,70	0,34	2,93	1,90	8,26	13,43
1910	5,40	4,69	54 258	0,71	0,31	2,77	2,24	8,55	13,87
1911	5,46	4,74	53 671	0,72	0,27	2,59	2,07	8,10	13,03
1912	5,48	4,76	53 429	0,73	0,31	2,95	2,30	9,61	15,17
1913	5,51	4,78	53 189	0,73	0,36	2,84	2,35	9,75	15,31
1914	5,54	4,79	52 952	0,74	0,36	2,91	2,63	10,73	16,64
1915	5,56	4,81	52 716	0,75	0,29	1,99	2,10	9,51	13,89
1916	5,59	4,83	52 483	0,76	0,32	2,14	2,16	10,32	14,94
1917	5,61	4,85	52 252	0,76	0,29	1,98	2,14	9,90	14,30
1918	5,64	4,87	52 023	0,77	0,28	1,71	1,95	9,19	13,12
1919	5,67	4,89	51 796	0,78	0,37	2,23	2,19	9,89	14,68
1920	5,69	4,90	51 571	0,79	0,31	3,31	4,38	20,65	28,64
1921	5,72	4,92	51 352	0,80	0,71	7,18	8,79	39,58	56,27
1922	5,77	4,97	50 900	0,80	1,00	9,41	10,40	44,54	65,35
1923	5,82	5,01	50 456	0,81	0,79	8,49	10,26	42,08	61,63
1924	5,88	5,06	50 020	0,82	0,77	8,68	10,30	41,20	60,95
1925	5,93	5,10	49 592	0,83	1,73	10,11	11,65	45,28	68,78
1926	5,98	5,15	49 171	0,83	1,54	12,44	11,02	52,96	77,95
1927	6,08	5,24	48 394	0,84	1,21	23,28	16,47	77,87	118,84
1928	6,18	5,32	47 641	0,85	1,55	32,98	21,05	108,34	163,92
1929	6,27	5,41	46 911	0,86	1,78	32,59	22,58	118,04	174,98
1930	6,37	5,50	46 204	0,87	2,66	66,69	34,17	184,91	288,43
1931	6,47	5,59	45 522	0,88	2,31	51,94	30,68	205,93	290,86
1932	6,61	5,71	44 605	0,89	2,31	44,26	25,57	143,51	215,65
1933	6,74	5,83	43 724	0,91	2,59	57,68	34,61	190,58	285,46
1934	6,88	5,96	42 878	0,92	2,69	70,84	35,25	179,25	288,02
1935	7,01	6,08	42 065	0,93	5,71	74,51	37,20	180,76	298,19
1936	7,15	6,20	41 283	0,95	6,09	68,44	32,70	145,76	253,00
1937	7,28	6,32	40 530	0,96	4,40	54,03	28,86	125,92	213,20

Annexe 3

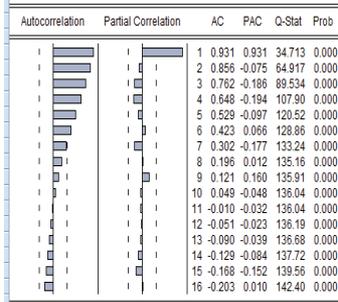
Sorties E-views

1. analyse de la stationnarité des séries : l'estimation des paramètres d'un modèle Var peut être obtenue soit par les moindres carrés ordinaires (MCO), soit par maximum de vraisemblance. La stationnarité des séries d'un modèle Var va entraîner la convergence et la normalité asymptotique des estimateurs obtenus par MCO, ce qui permet de mener des tests sur les paramètres du modèle. La non-stationnarité des séries peut conduire à des régressions fallacieuses.

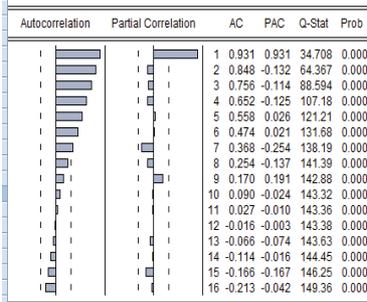
L'analyse de la stationnarité des séries peut être conduite par deux tests préliminaires : la représentation graphique et le corrélogramme (autocorrélation) et des tests de racines unitaires qui permettent de vérifier que les séries ne sont pas stationnaires.



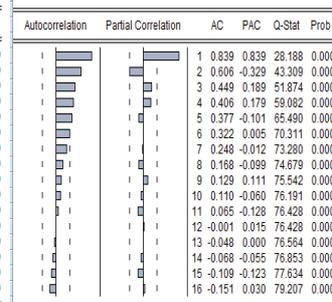
DEPEDUEUR



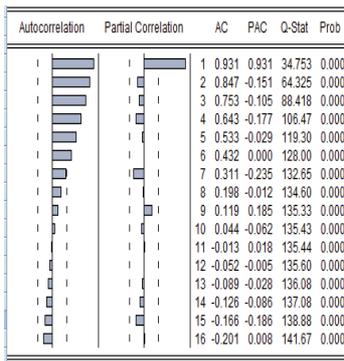
DEPEDUIND



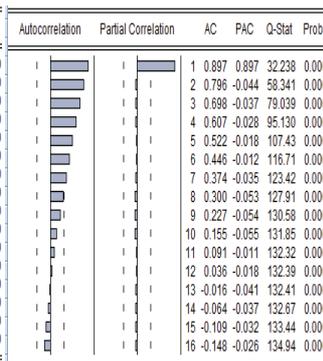
DEPSANIND



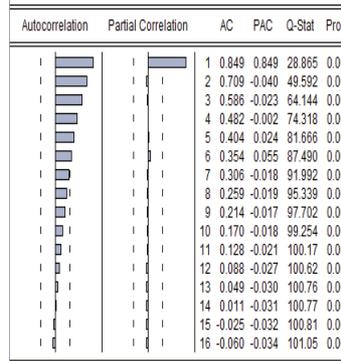
DEPTOT



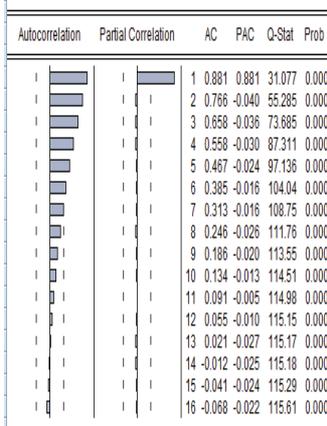
PIBT



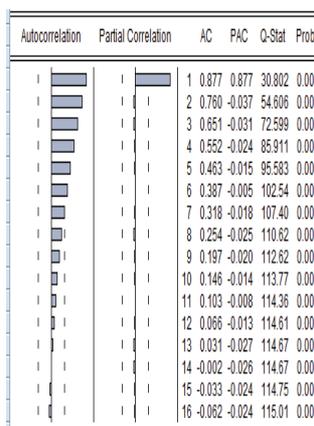
POPEUR



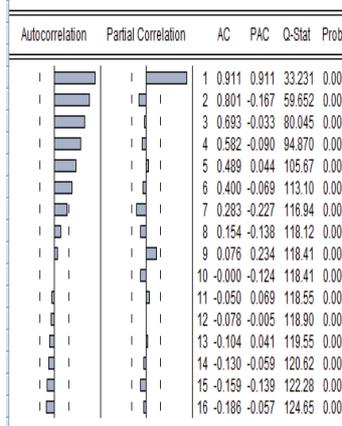
POPIND



POPTOT



DEPSANEUR



Tous les graphiques des séries montrent des tendances à la baisse (PIB/tête) ou à la hausse (pour le reste des séries), ce qui ressemble à une absence de stationnarité.

La même remarque concernant les corrélogrammes des séries. On observe que les autocorrélations sont différentes de 0. Ces observations sont les caractéristiques de séries non stationnaires.

Nous appliquons les tests de racines unitaires de Dickey-Fuller augmentés (ADF).

Nous cherchons à déterminer le nombre de retard, et de tester l'hypothèse nulle de racine unitaire sur chaque série en niveau. En cas où l'hypothèse nulle est rejetée, nous testons l'hypothèse nulle de racine unitaire sur les séries en première différence.

Les résultats obtenus à l'aide des tests ADF :

DEPEDUCEUR

PIBT

Null Hypothesis: DEPEDUCEUR has a unit root					Null Hypothesis: PIBT has a unit root				
Exogenous: Constant, Linear Trend					Exogenous: None				
Lag Length: 9 (Automatic - based on SIC, maxlag=9)					Lag Length: 5 (Automatic - based on SIC, maxlag=9)				
		t-Statistic	Prob.*				t-Statistic	Prob.*	
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-3.219016	0.1019		Augmented Dickey-Fuller test statistic		-0.799627	0.3615	
Test critical values:					Test critical values:				
1% level		-4.339330			1% level		-2.641672		
5% level		-3.587527			5% level		-1.952066		
10% level		-3.229230			10% level		-1.610400		
*Mackinnon (1996) one-sided p-values.					*Mackinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation					Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(DEPEDUCEUR)					Dependent Variable: D(PIBT)				
Method: Least Squares					Method: Least Squares				
Date: 10/19/17 Time: 16:00					Date: 10/19/17 Time: 15:19				
Sample (adjusted): 1911 1937					Sample (adjusted): 1907 1937				
Included observations: 27 after adjustments					Included observations: 31 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.	Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DEPEDUCEUR(-1)	-1.825553	0.567115	-3.219016	0.0057	PIBT(-1)	-0.001069	0.001337	-0.799627	0.4315
D(DEPEDUCEUR(-1))	1.983628	0.638896	3.104821	0.0072	D(PIBT(-1))	0.784226	0.189104	4.147069	0.0003
D(DEPEDUCEUR(-2))	1.337730	0.776004	1.723870	0.1053	D(PIBT(-2))	0.137537	0.235349	0.584396	0.5642
D(DEPEDUCEUR(-3))	3.267864	0.731927	4.464741	0.0005	D(PIBT(-3))	-0.031609	0.236843	-0.133462	0.8949
D(DEPEDUCEUR(-4))	0.855100	0.798276	1.071184	0.3010	D(PIBT(-4))	-0.335437	0.235529	-1.424185	0.1668
D(DEPEDUCEUR(-5))	4.020591	0.824613	4.875729	0.0002	D(PIBT(-5))	0.336676	0.196202	1.715969	0.0985
D(DEPEDUCEUR(-6))	-0.725723	1.115804	-0.650404	0.5253					
D(DEPEDUCEUR(-7))	5.799419	1.274420	4.550633	0.0004					
D(DEPEDUCEUR(-8))	-1.713216	0.902490	-1.898322	0.0771					
D(DEPEDUCEUR(-9))	5.529845	1.359926	4.139816	0.0009					
C	-3739477.	18151035	-0.231532	0.8200					
@TREND(1901)	1062659.	928267.2	1.144777	0.2702					
R-squared	0.816388	Mean dependent var	4346957.		R-squared	0.652992	Mean dependent var	-396.4516	
Adjusted R-squared	0.681739	S.D. dependent var	23610965		Adjusted R-squared	0.583590	S.D. dependent var	379.5014	
S.E. of regression	13320042	Akaike info criterion	35.94854		S.E. of regression	244.8916	Akaike info criterion	14.01149	
Sum squared resid	2.66E+15	Schwarz criterion	36.52447		Sum squared resid	1499298.	Schwarz criterion	14.28904	
Log likelihood	-473.3053	Hannan-Quinn criter.	36.11979		Log likelihood	-211.1782	Hannan-Quinn criter.	14.10197	
F-statistic	8.063062	Durbin-Watson stat	2.515953		Durbin-Watson stat	1.533354			
Prob(F-statistic)	0.000891								

DEPEDUCIND

DEPSANIND

	A	B	C	D	E
Null Hypothesis: DEPEDUCIND has a unit root					
Exogenous: Constant, Linear Trend					
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=9)					
				t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-1.962232			0.6015	
Test critical values:					
1% level	-4.234972				
5% level	-3.540328				
10% level	-3.202445				
*Mackinnon (1996) one-sided p-values.					
Augmented Dickey-Fuller Test Equation					
Dependent Variable: D(DEPEDUCIND)					
Method: Least Squares					
Date: 10/19/17 Time: 15:51					
Sample (adjusted): 1902 1937					
Included observations: 36 after adjustments					
	Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
	DEPEDUCIND(-1)	-0.172543	0.087932	-1.962232	0.0582
	C	-1277283.	1272925.	-1.003424	0.3230
	@TREND(1901)	212220.0	103251.0	2.055380	0.0478
R-squared	0.116083	Mean dependent var	770735.9		
Adjusted R-squared	0.062513	S.D. dependent var	3186614		
S.E. of regression	3085405.	Akaike info criterion	32.80192		
Sum squared resid	3.14E+14	Schwarz criterion	32.93388		
Log likelihood	-587.4346	Hannan-Quinn criter.	32.84798		
F-statistic	2.166920	Durbin-Watson stat	1.944278		
Prob(F-statistic)	0.130553				

	A	B	C	D	E
Null Hypothesis: DEPSANIND has a unit root					
Exogenous: Constant, Linear Trend					
Lag Length: 9 (Automatic - based on SIC, maxlag=9)					
				t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic				2.767337	1.0000
Test critical values:					
1% level				-4.339330	
5% level				-3.587527	
10% level				-3.229230	
*Mackinnon (1996) one-sided p-values.					
Augmented Dickey-Fuller Test Equation					
Dependent Variable: D(DEPSANIND)					
Method: Least Squares					
Date: 10/19/17 Time: 16:05					
Sample (adjusted): 1911 1937					
Included observations: 27 after adjustments					
	Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
	DEPSANIND(-1)	0.907855	0.328061	2.767337	0.0144
	D(DEPSANIND(-1))	-1.251939	0.442234	-2.830942	0.0126
	D(DEPSANIND(-2))	-1.804083	0.427010	-4.224924	0.0007
	D(DEPSANIND(-3))	-1.142002	0.626785	-1.822000	0.0885
	D(DEPSANIND(-4))	-1.166977	0.686536	-1.699805	0.1098
	D(DEPSANIND(-5))	0.145505	0.725972	0.200428	0.8438
	D(DEPSANIND(-6))	-0.720895	0.701469	-1.027665	0.3204
	D(DEPSANIND(-7))	-0.572373	0.697572	-0.820522	0.4248
	D(DEPSANIND(-8))	-1.410539	0.563613	-2.502874	0.0244
	D(DEPSANIND(-9))	-1.474266	0.534706	-2.757150	0.0147
	C	-424209.3	437863.7	-0.968816	0.3480
	@TREND(1901)	14623.88	27294.15	0.535788	0.6000
R-squared	0.852769	Mean dependent var	151377.2		
Adjusted R-squared	0.744800	S.D. dependent var	736522.9		
S.E. of regression	372071.3	Akaike info criterion	28.79266		
Sum squared resid	2.08E+12	Schwarz criterion	29.36859		
Log likelihood	-375.7009	Hannan-Quinn criter.	28.96391		
F-statistic	7.898277	Durbin-Watson stat	2.163845		
Prob(F-statistic)	0.000201				

DEPSANEUR

Null Hypothesis: DEPSANEUR has a unit root				
Exogenous: None				
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=9)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	0.216969	0.7435		
Test critical values:	1% level	-2.630762		
	5% level	-1.950394		
	10% level	-1.611202		
*Mackinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(DEPSANEUR)				
Method: Least Squares				
Date: 10/19/17 Time: 16:08				
Sample (adjusted): 1902 1937				
Included observations: 36 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DEPSANEUR(-1)	0.009960	0.045905	0.216969	0.8295
R-squared	-0.031720	Mean dependent var	1428942	
Adjusted R-squared	-0.031720	S.D. dependent var	7964707	
S.E. of regression	8090039	Akaike info criterion	34.67755	
Sum squared resid	2.29E+15	Schwarz criterion	34.72154	
Log likelihood	-623.1959	Hannan-Quinn criter.	34.69290	
Durbin-Watson stat	1.996695			

DEPTOT

Null Hypothesis: DEPTOT has a unit root				
Exogenous: None				
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=9)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	0.273350	0.7597		
Test critical values:	1% level	-2.630762		
	5% level	-1.950394		
	10% level	-1.611202		
*Mackinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(DEPTOT)				
Method: Least Squares				
Date: 10/19/17 Time: 16:10				
Sample (adjusted): 1902 1937				
Included observations: 36 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DEPTOT(-1)	0.010408	0.038076	0.273350	0.7862
R-squared	-0.035000	Mean dependent var	5663774	
Adjusted R-squared	-0.035000	S.D. dependent var	29778210	
S.E. of regression	30294839	Akaike info criterion	37.31824	
Sum squared resid	3.21E+16	Schwarz criterion	37.36222	
Log likelihood	-670.7283	Hannan-Quinn criter.	37.33359	
Durbin-Watson stat	1.909203			

POPIND

Null Hypothesis: POPIND has a unit root				
Exogenous: Constant				
Lag Length: 6 (Automatic - based on SIC, maxlag=9)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	0.185552	0.9670		
Test critical values:	1% level	-3.670170		
	5% level	-2.963972		
	10% level	-2.621007		
*Mackinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(POPIND)				
Method: Least Squares				
Date: 10/19/17 Time: 16:12				
Sample (adjusted): 1908 1937				
Included observations: 30 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
POPIND(-1)	0.001777	0.009578	0.185552	0.8545
D(POPIND(-1))	0.951313	0.185048	5.763865	0.0000
D(POPIND(-2))	-0.002197	0.185491	-0.011844	0.9907
D(POPIND(-3))	-0.002197	0.185491	-0.011844	0.9907
D(POPIND(-4))	-0.002197	0.185491	-0.011844	0.9907
D(POPIND(-5))	0.626635	0.185491	3.378255	0.0027
D(POPIND(-6))	-0.725435	0.182115	-4.474811	0.0002
C	510.1154	44764.96	0.011395	0.9910
R-squared	0.953121	Mean dependent var	59800.00	
Adjusted R-squared	0.938205	S.D. dependent var	39935.59	
S.E. of regression	9927.466	Akaike info criterion	21.46718	
Sum squared resid	2.17E+09	Schwarz criterion	21.84083	
Log likelihood	-314.0076	Hannan-Quinn criter.	21.58671	
F-statistic	63.89660	Durbin-Watson stat	2.109690	
Prob(F-statistic)	0.000000			

POPEUR

Null Hypothesis: POPEUR has a unit root				
Exogenous: None				
Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=9)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	1.054926	0.9204		
Test critical values:	1% level	-2.632688		
	5% level	-1.950687		
	10% level	-1.611059		
*Mackinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(POPEUR)				
Method: Least Squares				
Date: 10/19/17 Time: 16:17				
Sample (adjusted): 1903 1937				
Included observations: 35 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
POPEUR(-1)	0.002049	0.001942	1.054926	0.2991
D(POPEUR(-1))	0.811661	0.071083	11.41854	0.0000
R-squared	0.759352	Mean dependent var	13878.43	
Adjusted R-squared	0.752060	S.D. dependent var	13948.08	
S.E. of regression	6945.249	Akaike info criterion	20.58495	
Sum squared resid	1.59E+09	Schwarz criterion	20.67383	
Log likelihood	-358.2366	Hannan-Quinn criter.	20.61563	
Durbin-Watson stat	2.048772			

POPTOT

Null Hypothesis: POPTOT has a unit root				
Exogenous: Constant				
Lag Length: 9 (Automatic - based on SIC, maxlag=9)				
			t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic			-1.021551	0.7307
Test critical values:	1% level		-3.699871	
	5% level		-2.976263	
	10% level		-2.627420	
*Mackinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(POPTOT)				
Method: Least Squares				
Date: 10/19/17 Time: 16:19				
Sample (adjusted): 1911 1937				
Included observations: 27 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
POPTOT(-1)	-0.017569	0.017198	-1.021551	0.3222
D(POPTOT(-1))	0.583163	0.249048	2.341572	0.0325
D(POPTOT(-2))	0.052507	0.288822	0.181798	0.8580
D(POPTOT(-3))	0.052507	0.288822	0.181798	0.8580
D(POPTOT(-4))	0.476792	0.272191	1.751683	0.0990
D(POPTOT(-5))	0.517989	0.129334	4.005037	0.0010
D(POPTOT(-6))	-0.284061	0.199907	-1.420969	0.1745
D(POPTOT(-7))	-0.019415	0.217701	-0.089181	0.9300
D(POPTOT(-8))	-0.019415	0.217701	-0.089181	0.9300
D(POPTOT(-9))	-0.397511	0.188307	-2.110978	0.0509
C	114963.2	93256.66	1.232762	0.2355
R-squared	0.972091	Mean dependent var		69786.11
Adjusted R-squared	0.954647	S.D. dependent var		44132.44
S.E. of regression	9398.507	Akaike Info criterion		21.42606
Sum squared resid	1.41E+09	Schwarz criterion		21.95399
Log likelihood	-278.2518	Hannan-Quinn criter.		21.58304
F-statistic	55.72862	Durbin-Watson stat		2.743140
Prob(F-statistic)	0.000000			

Les tables des tests ADF ci-dessus représentent la stationnarisation des séries et la vérification d'ordre d'intégration. La stratégie poursuivie sous Eviews consiste à appliquer : Model (1) : Modèle sans constante et sans tendance, Model (2) : Modèle avec constante et sans tendance, Model (3) : Modèle avec constante et avec tendance.

L'ensemble de nos séries, à savoir PIBT, DEPEDUCIND, DEPEDUCEUR, DEPSANIND, DEPSANEUR, DEPTOT, POPIND, POPEUR, POPTOT, sont stationnaire en niveau et intégrés au même ordre I(0).

2. le choix du nombre de retards

Le tableau suivant donne les valeurs pour différents modèles, avec et sans constante, et les valeurs des deux critères d'information Akaike et Schwarz (AIC et SIC).

Avec constante

VAR Lag Order Selection Criteria
 Endogenous variables: PIB DEPEDUCEURR DEPEDUCINDD DEPSANEURR DEPSANINDD DEPT...
 Exogenous variables: C
 Date: 10/19/17 Time: 21:04
 Sample: 1901 1937
 Included observations: 26

Lag	LogL	LR	FPE	AIC	SC	HQ
0	-2872.579	NA	1.49e+85	221.6599	222.0954	221.7853
1	-2697.299	215.7284*	1.54e+82*	214.4077*	218.7626*	215.6617*

* indicates lag order selected by the criterion
 LR: sequential modified LR test statistic (each test at 5% level)
 FPE: Final prediction error
 AIC: Akaike information criterion
 SC: Schwarz information criterion
 HQ: Hannan-Quinn information criterion

Sans constante

VAR Lag Order Selection Criteria
 Endogenous variables: PIB DEPEDUCEURR DEPEDUCINDD DEPSANEURR DEPSANINDD DEPTOTT POPINDD POPEURR POPTOTT
 Exogenous variables:
 Date: 10/19/17 Time: 21:16
 Sample: 1901 1937
 Included observations: 26

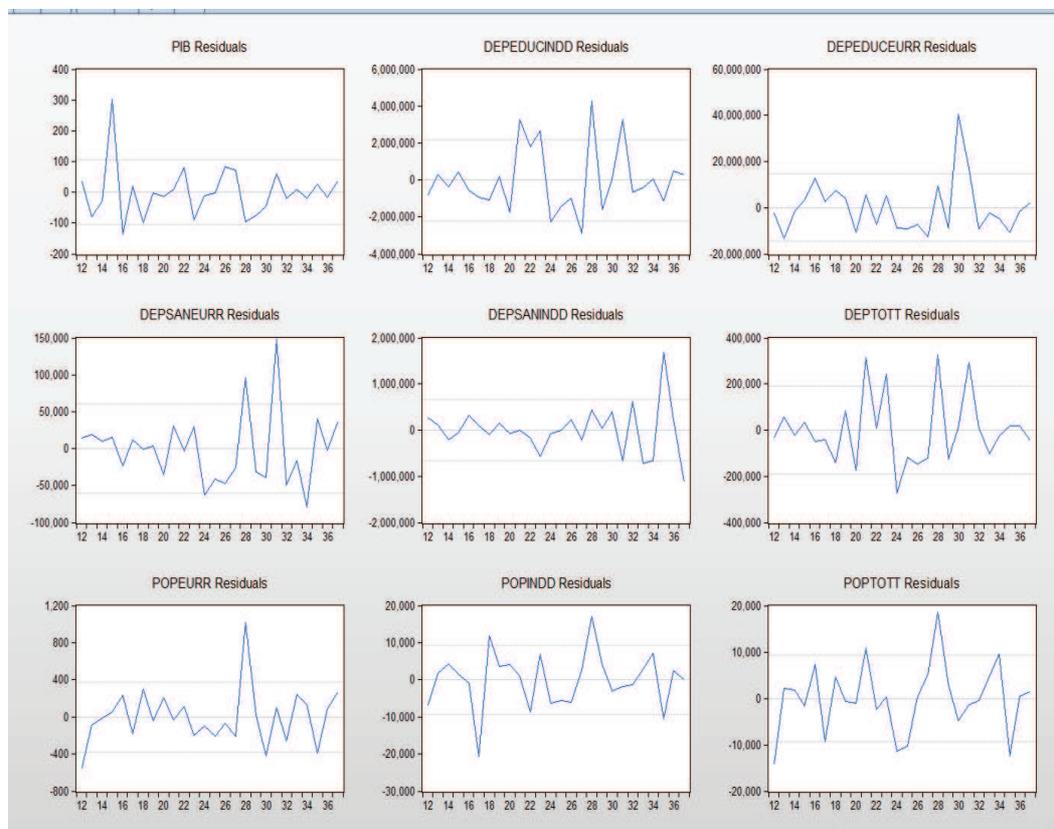
Lag	LogL	LR	FPE	AIC	SC	HQ
1	-2728.986	NA	7.91e+82*	216.1528*	220.0723*	217.2815*

* indicates lag order selected by the criterion
 LR: sequential modified LR test statistic (each test at 5% level)
 FPE: Final prediction error
 AIC: Akaike information criterion
 SC: Schwarz information criterion
 HQ: Hannan-Quinn information criterion

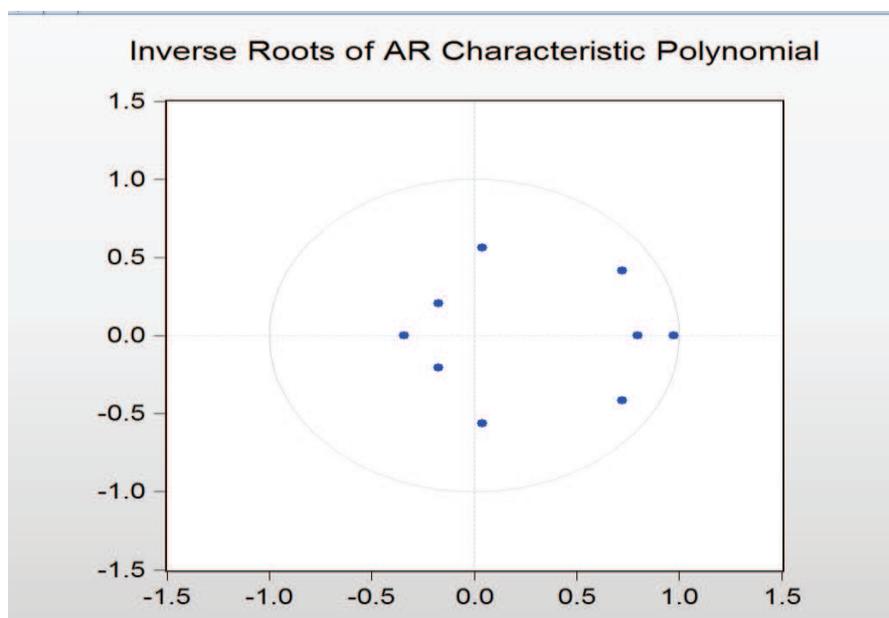
3. le modèle Var retenu : Var (1)

Vector Autoregression Estimates									
Date: 10/19/17 Time: 22:05									
Sample (adjusted): 1912 1937									
Included observations: 26 after adjustments									
Standard errors in () & t-statistics in []									
	PIB	DEPEDUCI...	DEPEDUCE...	DEPSANEU...	DEPSANINDD	DEPTOTT	POPEURR	POPINDD	POPTOTT
PIB(-1)	-0.041058 (0.20646) [-0.19887]	-903.6482 (4323.10) [-0.20903]	-38992.02 (28486.0) [-1.36881]	45.53022 (118.825) [0.38317]	-87.25616 (1293.23) [-0.06747]	-28.23616 (370.884) [-0.07613]	-0.383807 (0.74190) [-0.51733]	7.664526 (18.3371) [0.41798]	7.204830 (18.3748) [0.39210]
DEPEDUCINDD(-1)	-3.28E-06 (1.4E-05) [-0.23843]	0.822264 (0.28661) [2.86890]	2.540951 (1.88857) [1.34544]	0.000892 (0.00788) [0.11329]	-0.052632 (0.08574) [-0.61387]	-0.012299 (0.02459) [-0.50020]	-8.19E-05 (4.9E-05) [-1.66601]	0.003383 (0.00122) [2.78242]	0.003687 (0.00122) [3.02659]
DEPEDUCEURR(-1)	4.51E-07 (1.3E-06) [0.35403]	0.112351 (0.02667) [4.21266]	-0.532127 (0.17573) [-3.02803]	0.002156 (0.00073) [2.94168]	0.002564 (0.00798) [0.32134]	0.013954 (0.00229) [6.09853]	-1.17E-05 (4.8E-06) [-2.55702]	-2.14E-05 (0.00011) [-0.18902]	3.24E-05 (0.00011) [0.28539]
DEPSANEURR(-1)	0.000285 (0.00072) [0.39314]	-25.85069 (15.1611) [-1.70506]	-254.9314 (99.9006) [-2.55185]	-0.113446 (0.41672) [-0.27223]	-12.68156 (4.53536) [-2.79615]	-0.853103 (1.30069) [-0.65588]	-0.004455 (0.00260) [-1.71232]	0.026161 (0.06431) [0.40680]	-0.052756 (0.06444) [-0.81868]
DEPSANINDD(-1)	4.60E-05 (4.8E-05) [0.95847]	0.865023 (1.00470) [0.86098]	0.549288 (6.62023) [0.08297]	0.025364 (0.02762) [0.91847]	0.151061 (0.30055) [0.50262]	0.033988 (0.08619) [0.39432]	0.000106 (0.00017) [0.61536]	-0.007025 (0.00426) [-1.64833]	-0.004487 (0.00427) [-1.05071]
DEPTOTT(-1)	1.89E-05 (0.00022) [0.08692]	4.575997 (4.54401) [1.00704]	0.495144 (29.9417) [0.01654]	0.169032 (0.12490) [1.35337]	3.475567 (1.35931) [2.55685]	1.187938 (0.38984) [3.04727]	0.001916 (0.00078) [2.45727]	-0.026881 (0.01927) [-1.39469]	-0.008067 (0.01931) [-0.41769]
POPEURR(-1)	0.000603 (0.03991) [0.21556]	1429.474 (835.648) [1.71062]	-4036.512 (5506.30) [-0.73307]	52.43951 (22.9687) [2.28309]	353.5542 (249.979) [1.41434]	69.36582 (71.6913) [0.96756]	0.652265 (0.14341) [4.54833]	-1.456201 (3.54453) [-0.41083]	-0.335481 (3.55182) [-0.09445]
POPINDD(-1)	-0.001329 (0.00413) [-0.32200]	-6.172666 (86.4487) [-0.07140]	662.9041 (569.633) [1.16374]	1.375311 (2.37614) [0.57880]	0.087743 (25.8606) [0.00339]	-2.350635 (7.41655) [-0.31694]	0.002564 (0.01484) [0.17284]	0.141479 (0.36669) [0.38583]	0.085508 (0.36744) [0.23271]
POPTOTT(-1)	-0.005754 (0.00425) [-1.35467]	34.84041 (88.9420) [0.39172]	-176.4121 (586.062) [-0.30101]	-1.212650 (2.44467) [-0.49604]	-14.11735 (26.6065) [-0.53060]	3.807195 (7.63045) [0.49895]	0.013388 (0.01526) [0.87713]	0.430503 (0.37726) [1.14113]	0.332012 (0.37804) [0.87825]
C	-148.0411 (274.631) [-0.53906]	-11016848 (5750549) [-1.91579]	8291019. (3.8E+07) [0.21881]	-400797.2 (158060.) [-2.53573]	-2357356. (1720242) [-1.37036]	-548953.7 (493347.) [-1.11271]	2313.404 (986.867) [2.34419]	8954.667 (24391.9) [0.36712]	7475.375 (24442.0) [0.30584]
R-squared	0.872181	0.984952	0.712620	0.964995	0.419815	0.982479	0.971572	0.967908	0.971392
Adj. R-squared	0.800282	0.976488	0.550968	0.945304	0.093460	0.972623	0.955581	0.949856	0.955299
Sum sq. resids	177640.9	7.79E+13	3.38E+15	5.88E+10	6.97E+12	5.73E+11	2293834.	1.40E+09	1.41E+09
S.E. equation	105.3687	2206336.	14538122	60643.56	660012.3	189284.4	378.6352	9358.531	9377.770
F-statistic	12.13075	116.3660	4.408375	49.00811	1.286377	99.68762	60.75809	53.61831	60.36388
Log likelihood	-151.6749	-410.3587	-459.3802	-316.9128	-378.9812	-346.5070	-184.9317	-268.3259	-268.3793
Akaike AIC	12.43653	32.33529	36.10617	25.14714	29.92163	27.42361	14.99475	21.40969	21.41379
Schwarz SC	12.92041	32.81917	36.59005	25.63102	30.40551	27.90750	15.47863	21.89357	21.89768
Mean dependent	-478.0051	18208909	4652837.	231446.7	155906.7	1172101.	9021.349	61261.19	70028.53
S.D. dependent	235.7780	14388923	21695510	259303.0	693200.1	1143998.	1796.540	41792.51	44354.97

4. Vérification de la stationnarité du Var



Les graphiques des séries semblent stationnaires



L'inverse des racines associées à la partie AR appartient au disque unité complexe. Le VAR est donc bien stationnaire.

Test des racines en module

Root	Modulus
0.974778	0.974778
0.721181 - 0.415362i	0.832243
0.721181 + 0.415362i	0.832243
0.796506	0.796506
0.037875 - 0.563929i	0.565200
0.037875 + 0.563929i	0.565200
-0.343297	0.343297
-0.172856 - 0.204220i	0.267553
-0.172856 + 0.204220i	0.267553

No root lies outside the unit circle.
VAR satisfies the stability condition.

Les racines du module sont inférieures à 1, ce qui signifie que notre VAR est stationnaire.

5. Analyse de la causalité

Nous effectuons le test de causalité au sens de GRANGER à partir du Var (1).

Granger considère qu'une variable est la cause d'une autre si la prédictibilité de la première est améliorée lorsque l'information relative à la seconde est incorporée dans l'analyse.

Hypothèse du test :

Hypothèse nulle : Y_{2t} ne cause pas Y_{1t}

Hypothèse alternative : Y_{2t} cause Y_{1t}

La Règle de décision : Si la Prob > 5%, alors on accepte l'hypothèse H_0

VAR Granger Causality/Block Exogeneity Wald Tests			
Date: 10/20/17 Time: 02:06			
Sample: 1901 1937			
Included observations: 26			
Dependent variable: PIB			
Excluded	Chi-sq	df	Prob.
DEPEDUCI...	0.056851	1	0.8115
DEPEDUCE...	0.125340	1	0.7233
DEPSANEU...	0.154561	1	0.6942
DEPSANINDD	0.920583	1	0.3373
DEPTOTT	0.007254	1	0.9307
POPEURR	0.046467	1	0.8293
POPINDD	0.103681	1	0.7475
POPTOTT	1.835134	1	0.1755
All	40.67887	8	0.0000
Dependent variable: DEPEDUCINDD			
Excluded	Chi-sq	df	Prob.
PIB	0.043693	1	0.8344
DEPEDUCE...	17.74652	1	0.0000
DEPSANEU...	2.907241	1	0.0882
DEPSANINDD	0.741280	1	0.3893
DEPTOTT	1.014128	1	0.3139
POPEURR	2.926217	1	0.0872
POPINDD	0.005098	1	0.9431
POPTOTT	0.153445	1	0.6953
All	50.90679	8	0.0000
Dependent variable: DEPEDUCEURR			
Excluded	Chi-sq	df	Prob.
PIB	1.873648	1	0.1711
DEPEDUCI...	1.810201	1	0.1785
DEPSANEU...	6.511938	1	0.0107
DEPSANINDD	0.006884	1	0.9339
DEPTOTT	0.000273	1	0.9868
POPEURR	0.537394	1	0.4635
POPINDD	1.354288	1	0.2445
POPTOTT	0.090609	1	0.7634
All	38.59743	8	0.0000

Dependent variable: DEPSANEURR			
Excluded	Chi-sq	df	Prob.
PIB	0.146819	1	0.7016
DEPEDUCI...	0.012835	1	0.9098
DEPEDUCE...	8.653483	1	0.0033
DEPSANINDD	0.843581	1	0.3584
DEPTOTT	1.831820	1	0.1759
POPEURR	5.212485	1	0.0224
POPINDD	0.335011	1	0.5627
POPTOTT	0.246054	1	0.6199
All	35.78731	8	0.0000

Dependent variable: DEPSANINDD			
Excluded	Chi-sq	df	Prob.
PIB	0.004552	1	0.9462
DEPEDUCI...	0.376836	1	0.5393
DEPEDUCE...	0.103257	1	0.7480
DEPSANEU...	7.818481	1	0.0052
DEPTOTT	6.537505	1	0.0106
POPEURR	2.000346	1	0.1573
POPINDD	1.15E-05	1	0.9973
POPTOTT	0.281535	1	0.5957
All	11.52088	8	0.1739

Dependent variable: DEPTOTT			
Excluded	Chi-sq	df	Prob.
PIB	0.005796	1	0.9393
DEPEDUCI...	0.250205	1	0.6169
DEPEDUCE...	37.19201	1	0.0000
DEPSANEU...	0.430183	1	0.5119
DEPSANINDD	0.155486	1	0.6933
POPEURR	0.936178	1	0.3333
POPINDD	0.100454	1	0.7513
POPTOTT	0.248949	1	0.6178
All	69.19198	8	0.0000

Dependent variable: POPEURR			
Excluded	Chi-sq	df	Prob.
PIB	0.267632	1	0.6049
DEPEDUCI...	2.775606	1	0.0957
DEPEDUCE...	6.538327	1	0.0106
DEPSANEU...	2.932031	1	0.0868
DEPSANINDD	0.378671	1	0.5383
DEPTOTT	6.038161	1	0.0140
POPINDD	0.029872	1	0.8628
POPTOTT	0.769357	1	0.3804
All	45.83901	8	0.0000

Dependent variable: POPINDD			
Excluded	Chi-sq	df	Prob.
PIB	0.174706	1	0.6760
DEPEDUCI...	7.741871	1	0.0054
DEPEDUCE...	0.035727	1	0.8501
DEPSANEU...	0.165485	1	0.6842
DEPSANINDD	2.716985	1	0.0993
DEPTOTT	1.945154	1	0.1631
POPEURR	0.168781	1	0.6812
POPTOTT	1.302167	1	0.2538
All	27.63476	8	0.0005

Dependent variable: POPTOTT			
Excluded	Chi-sq	df	Prob.
PIB	0.153745	1	0.6950
DEPEDUCI...	9.160253	1	0.0025
DEPEDUCE...	0.081445	1	0.7753
DEPSANEU...	0.670230	1	0.4130
DEPSANINDD	1.103995	1	0.2934
DEPTOTT	0.174462	1	0.6762
POPEURR	0.008921	1	0.9247
POPINDD	0.054156	1	0.8160
All	25.46385	8	0.0013

